LOUIS XVIII

ET

LES CENT-JOURS A GAND

RECUEIL DE DOCUMENTS INÉDITS

PUBLIÉS

POUR LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

PAR

M. ALBERT MALET

TOME II



PARIS
ALPHONSE PICARD ET FILS
LIBRAIRES DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE CONTEMPORAINE
Rue Bonaparte, 82

1902



LOUIS XVIII

ET

LES CENT-JOURS A GAND

LOUIS XVIII

ET

LES CENT-JOURS A GAND

RECUEIL DE DOCUMENTS INÉDITS

PUBLIÉS

POUR LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

PAR

M. ALBERT MALET

TOME II



PARIS

ALPHONSE PICARD ET FILS

LIBRAIRES DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

Rue Bonaparte, 82

—

1902

BESANÇON. — IMPRIMERIE DE PAUL JACQUIN.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

Art. 14. — Le Conseil désigne les ouvrages à publier et choisit les personnes auxquelles il en confiera le soin.

Il nomme pour chaque ouvrage un commissaire responsable, chargé de surveiller la publication.

Le nom de l'éditeur sera placé en tête de chaque volume.

Aucun volume ne pourra paraître sous le nom de la Société sans l'autorisation du Conseil et s'il n'est accompagné d'une déclaration du commissaire responsable, portant que le travail lui a paru digne d'être publié par la Société.

Le commissaire responsable soussigné déclare que l'ouvrage **Louis XVIII et les Cent-Jours a Gand** *lui a paru digne d'être publié par la* **Société d'histoire contemporaine.**

Fait à Paris, le 1er octobre 1902.

Signé : **L. de Lanzac de Laborie.**

Certifié :

Le secrétaire de la Société d'histoire contemporaine,

Albert Malet.

En tête de ce second volume, je tiens à placer le nom du très regretté M. Romberg-Nisard, décédé quelques mois à peine après l'achèvement du premier tome. Il avait réuni la plupart des matériaux de cette publication, et me faisant le grand honneur de me choisir comme collaborateur, il m'avait laissé le soin de les éditer. Si son nom ne figure pas sur la couverture de ce volume, c'est que l'œuvre pouvant et devant provoquer des critiques, ces critiques, en bonne justice, ne doivent pas atteindre un autre que le véritable éditeur. Bien des fois, au cours du travail, j'ai regretté les avis de ce lettré délicat, d'une érudition sûre et spirituelle, d'une bienveillance, d'une bonté inépuisables, que fut M. Romberg-Nisard, et c'est un hommage de reconnaissance pieuse que j'adresse ici à sa mémoire.

AVANT-PROPOS

Le présent volume renferme la correspondance officielle de sir Charles Stuart et du général von der Goltz, représentants des cours de Londres et de Berlin auprès de Louis XVIII, à Gand, pendant les Cent-Jours. On y a joint quelques lettres inédites de lord Castlereagh et des extraits de la correspondance officielle de Provost et du baron de Binder, l'un chargé d'affaires, l'autre ministre plénipotentiaire d'Autriche auprès du roi des Pays-Bas, pendant la même période. J'avais longtemps espéré pouvoir ajouter à ces documents celles des lettres de Pozzo di Borgo qui avaient été omises dans le premier volume de sa correspondance, publié à Paris en 1890. Mais ces lettres étaient réservées pour une grande publication de la *Société impériale d'histoire de Russie*, dont le premier volume vient précisément d'être mis en vente [1]. Je n'ai pas été plus heureux pour la correspondance du prince de Metternich avec son agent auprès de Louis XVIII : à des démarches plusieurs fois renouvelées, la direction des archives impériales et royales a toujours répondu qu'elle ne possédait « aucun rescrit qui pendant l'année 1815 aurait été adressé par le ministère des affaires étrangères au général de Vincent. »

1. *Correspondance diplomatique des ambassadeurs et ministres de Russie en France et de France en Russie avec leurs gouvernements de 1814 à 1830*, par A. Polovtsoff. T. I. 1814-1816. Société impériale d'histoire de Russie, 1902. Saint-Pétersbourg, 1 vol. in-8

En mars 1815, sir Charles Stuart représentait le prince régent d'Angleterre à la Haye. Le retour de l'île d'Elbe en fit un ambassadeur auprès de Louis XVIII. A la nouvelle de la rentrée de Napoléon à Paris, le roi des Pays-Bas crut nécessaire de se rendre à Bruxelles pour parer aux conséquences que la restauration impériale pourrait avoir en Belgique et s'assurer de la fidélité de ses nouveaux sujets [1]. Sir Charles Stuart l'accompagna. Comme il arrivait à Bruxelles, Louis XVIII arrivait à Gand. Lord Fitzroy-Somerset, ambassadeur à Paris, n'avait pu suivre le roi dans sa fuite. Le gouvernement britannique, fermement résolu à n'admettre en France d'autre souverain que Louis XVIII et décidé à le manifester sans retard, se hâta de nommer sir Charles Stuart ambassadeur extraordinaire; arrivé le 29 à Bruxelles, il avait dès le 31 reçu ses lettres de créance et sollicitait aussitôt son audience de présentation [2].

Plus tard, dans le courant du mois de mai, le chef du Foreign-Office, lord Castlereagh, pensa qu'il serait bon d'accréditer auprès de Louis XVIII un ambassadeur spécial, et qui ne fût pas déjà le représentant de l'Angleterre auprès d'un autre prince : « Il a observé avec beaucoup de délicatesse, écrivait à Jaucourt le comte de la Châtre, ambassadeur de Louis XVIII à Londres, qu'il était nécessaire de témoigner au Roi les égards les plus marqués, que plus il était malheureux, plus les alliés devaient l'honorer [3]. » A cette offre, Louis XVIII faisait répondre le 11 mai qu'il était «parfaitement satisfait de ses communications avec sir Charles Stuart [4]. » On comprendra aisément cette satisfaction en lisant les dépêches de Stuart. Installé à Gand, il avait presque complètement oublié qu'il était aussi ambassadeur auprès du roi des Pays-Bas, et c'est à peine si, dans sa correspondance, il est fait allusion au roi Guillaume et aux affaires de Belgique et

1. Cf. dans le présent volume, p. 275, une dépêche de Provost, chargé d'affaires d'Autriche, en date du 25 mars 1815.
2. Cf. dans le présent volume, p. 2, lettre à Blacas.
3. Archives des Affaires étrangères, 680, p. 434.
4. Ibidem.

de Hollande. Il se donnait tout entier à Louis XVIII, accueillait avec bonne grâce toutes les demandes qui lui étaient adressées, les transmettait fidèlement à son gouvernement, conseiller discret et dont le sens pratique avait vite fait de montrer, mais sans rudesse, la vanité des projets du comte d'Artois et de son entourage. Le comte de Jaucourt, qui remplissait dans un semblant de ministère les fonctions de ministre des affaires étrangères, l'appréciait fort, pour des raisons qu'il exposait ainsi à Talleyrand : « Cette petite cour a besoin d'hommes qui lui donnent une forte impulsion. Les Anglais sont de ces gens-là en ce qui les regarde, mais il n'est pas bon qu'ils voient dans notre intérieur, et le mépris qu'ils en concevraient nuirait beaucoup à la vigueur de leur action [1]. » S'il arriva que Stuart « vît dans l'intérieur » de la cour de Gand, il vit d'un œil indulgent, et dans maintes circonstances parut moins l'ambassadeur d'Angleterre auprès de Louis XVIII que l'avocat de Louis XVIII auprès du gouvernement anglais.

Les lettres de sir Charles Stuart ne rappellent en rien celles que nos ambassadeurs nous ont en général accoutumés à attendre d'un diplomate. Sir Charles Stuart n'était pas à coup sûr un écrivain, et s'il y eut en lui un observateur et un psychologue, il a mis un soin jaloux à n'en rien laisser soupçonner. Dans ses lettres, aucun portrait, point d'anecdotes, nul essai de rendre la vie, nul effort pour faire voir ou faire entendre les gens : le compte rendu des faits, des raisonnements sur leurs conséquences, le calcul de ce que peuvent donner les mesures proposées ou déjà prises, — gain ou perte, profit ou manque à gagner, — voilà tout ce que l'on trouve dans ses lettres. C'est la correspondance d'affaires d'un homme d'affaires, et s'il y fallait mettre une épigraphe, aucune ne saurait mieux convenir que le classique : « *Business is business*. »

Telle qu'elle est, cette correspondance est l'un des documents les plus précieux pour l'histoire des Cent-Jours à

1. Jaucourt à Talleyrand, 10 avril 1815. *Affaires étrangères*, 680, p. 374.

Gand. Outre qu'elle montre bien le rôle capital joué par l'Angleterre dans la seconde Restauration, elle donne l'exposé chronologique des événements, avec quel scrupule de l'exactitude, et quel souci de ne rien laisser échapper d'important, on en jugera par ce fait qu'à certains jours — le 16 mai par exemple — Stuart adresse jusqu'à dix dépêches à son gouvernement. Si le régal littéraire est assez mince, on trouvera là, en revanche, la substance même de l'histoire.

La correspondance du ministre de Prusse, le général comte de Goltz, est fort différente. D'abord le comte de Goltz écrivait en français. Puis il savait conter, ne dédaignait pas le détail pittoresque et cherchait ordinairement à rendre le ton et les termes mêmes des conversations : on le verra par les extraits des dépêches qu'il adressa de Paris à Hardenberg, pendant la période aiguë de la crise, du 7 au 21 mars. Il était aussi plus actif que sir Charles Stuart, plus curieux, plus à l'affût des renseignements ; il ne s'en tenait pas aux confidences officielles et s'informait volontiers auprès de quiconque lui paraissait en possession de bien l'instruire, auprès de Guizot par exemple, qui ne sut pas résister aux sollicitations de cette curiosité ennemie [1]. Enfin, le comte de Goltz était général et les renseignements d'ordre militaire, les effectifs de l'armée française, l'état de l'opinion, les préparatifs de défense dans les régions frontières, l'intéressaient par-dessus tout. Aussi ses rapports étaient-ils moins fréquents et moins suivis avec le comte de Jaucourt qu'avec le duc de Feltre, Clarke, ministre de la guerre sans armée. Celui-ci, du reste, mettait tout son zèle à fournir abondamment aux Prussiens rapports de déserteurs et d'espions, et ce n'est pas l'une des moindres tristesses de cette époque de voir un général français remplir, avec tant de complaisance, le rôle de chef du service des renseignements auprès du feld-maréchal Blücher. Grâce à la collaboration de Clarke, la correspondance du comte de Goltz est moins d'un ministre plénipotentiaire que d'un attaché militaire et l'on y trouve

1. Voir ci-dessous, p. 249, le *Mémoire sur l'état actuel de la France*.

presque plus à apprendre sur les événements de la France du nord que sur l'histoire de Louis XVIII en Belgique. Aussi n'ai-je pas cru devoir la publier en entier, et me suis-je borné à en extraire les passages qui touchaient plus directement à la cour de Gand. Goltz était, au demeurant, un Prussien d'une espèce assez rare, qui ne détestait point la France et ne parlait pas de la démembrer; bien mieux, il était disposé à plaider sa cause devant ses compatriotes fous de haine. « Nous avons à combattre nous-mêmes d'abord et la haine des Prussiens, écrivait Jaucourt à Talleyrand [1]. Le comte de Goltz nous y aidera, il a un esprit et un cœur tout à fait capables de vouloir le bien, et de le faire pour sa propre satisfaction et pour sa bonne conscience. » Quand on aura lu les lettres du comte de Goltz, qu'on les aura rapprochées de certaines proclamations prussiennes [2] et des dépêches de Blücher, on ne trouvera rien à reprendre au jugement du comte de Jaucourt.

Qu'il me soit permis de remercier ici d'une façon toute particulière M. Paul Lacombe, mon collègue au Conseil de la Société d'histoire contemporaine. Il a bien voulu se charger de revoir la traduction des dépêches de Stuart; il a pris en outre la peine de reviser le texte anglais et d'en corriger les épreuves. Ce n'a pas été un mince travail, les copies fournies étant pour une bonne part presque indéchiffrables. Aussi, malgré tout le soin apporté par l'imprimeur à la composition, les fautes étaient si nombreuses que beaucoup encore avaient échappé à trois lectures : on espère avoir relevé les dernières dans les *errata* placés à la fin du volume [3]. Quant à la traduction, elle a été faite sans aucun souci d'élégance, avec l'unique préoccupation de suivre d'aussi près que possible le texte anglais. J'ai procédé de même pour la traduction des dépêches allemandes.

Albert MALET.

1. 11 mai 1815. Archives des affaires étrangères, 680, p. 437.
2. Voir ci-dessous, p. 205, le manifeste de Justus Gruner.
3. P. 306 et 307.

LOUIS XVIII

ET

LES CENT-JOURS A GAND

LETTRES DE SIR CHARLES STUART

I.

LETTRES A M. DE BLACAS

N° 1.

A. B.

Bruxelles, le 29 mars 1815.

Au moment de mon arrivée de la Haye [1], j'ai appris, monsieur le comte, les circonstances cruelles du départ de Sa Majesté de Lille et de sa résolution de chercher un asile dans le pays où je me trouve employé.

Je suis trop sensible aux nombreuses marques de bonté que j'ai reçues de Sa Majesté, pour hésiter d'offrir mes

1. Sir Charles Stuart avait été nommé ambassadeur d'Angleterre auprès du roi des Pays-Bas. Quand on connut à la Haye le retour de Napoléon en France, le roi Guillaume Ier décida de se rendre à Bruxelles pour être mieux à même de parer au contre-coup que la restauration impériale pourrait avoir en Belgique. Stuart l'accompagna et essaya vainement d'entraîner les représentants de la Prusse et de l'Autriche. Il reçut à Bruxelles des lettres de son gouvernement l'accréditant auprès de Louis XVIII; cf. t. I, p. 4, note 3.

faibles services en autant qu'ils pourraient être utiles. Je vous prie, monsieur le comte, d'être l'interprète de mes sentiments à ce sujet et d'agréer l'assurance de l'estime et de la considération avec lesquelles j'ai l'honneur d'être, monsieur le comte, votre serviteur très obéissant.

N° 2.

A. B.

Bruxelles, le 31 mars 1815.

Comme j'ignore jusqu'à présent si M. de Jaucourt est encore chargé du portefeuille des affaires étrangères, j'ai pris la liberté de vous remettre ci-joint l'office renfermant la copie de mes lettres de créance, et déclarant mon désir de les présenter aussitôt qu'il pourrait convenir au Roi de me recevoir.

Vous me connaissez depuis trop longtemps, monsieur le comte, pour douter de mon intention d'aller au-devant des volontés du Roi.

Je compte donc de me rendre à Gand ce soir, non seulement pour offrir à Sa Majesté l'assurance de l'attachement inébranlable de mon souverain aux intérêts de son illustre Maison, mais pour témoigner son désir de concerter avec ses alliés les déterminations sur l'état actuel de choses que la conservation de la tranquillité générale et la sûreté de l'Europe pourraient exiger, aussitôt que les ministres du Roi feront connaître les vues et les sentiments de Sa Majesté.

Je vous prie, monsieur le comte, de croire qu'il m'est fort agréable de me trouver en relation avec une personne dont l'expérience de tant d'années m'a donné l'occasion d'apprécier les sentiments.

Je suis avec respect, monsieur le comte, de Votre Excellence le serviteur très humble et très obéissant.

II.

LETTRES A LORD CASTLEREAGH

RECORD OFFICE DE LONDRES

(Extraits et analyses)

N° 1 [1].

Brussels, 31 march 1815.

My Lord,

I have been honoured with your Lordship's despatch, enclosing His Majesty's letters accrediting me the King's ambassador at the court of Louis the 18th.

I humbly request your Lordship to make known to the Prince Regent my grateful sense of this fresh mark of His royal Highness' confidence and goodness.

I shall not fail to pay exact attention to the instructions transmitted for the regulation of my conduct in the exercise of this employment.

I propose accordingly to leave Brussels to morrow for Ghent where I understand the King was to arrive yesterday.

I shall endeavour to ascertain from the french ministers what extent of influence the royal cause may yet

1. Les numéros placés en tête des pièces sont, pour toute cette série, les numéros mêmes que portent les originaux des lettres de Stuart.

retain, and to learn the measures which they consider will the best contribute to the promotion of the Bourbon interest on the part of the allies.

I will not however conceal from your Lordship, that I am convinced the reports of the duke of Orleans offer the truest criterion, to judge of the real state of the Kingdom, an opinion I give with the more confidence, because every particular of the late Revolution detailed to me by that illustrious personage, has since been confirmed by the duke of Richelieu, with whom I have had an opportunity of conversing fully since my arrival here.

It is fortunate that the duke de Richelieu has been selected on the part of the King to go to Vienna; his character and his personal knowledge of the Sovereigns and their ministers who are assembled at the congress, is likely to ensure that attention to his representations which I do not think any other person in the service of Louis the 18th can command.

I have the honour to be with great truth and respect, My Lord, your Lordship's most obedient servant.

TRADUCTION

N° 1. Bruxelles, 31 mars 1815.

Milord,

J'ai eu l'honneur de recevoir l'envoi de Votre Seigneurie renfermant les lettres de Sa Majesté qui m'accréditent en qualité d'ambassadeur du Roi à la cour de Louis XVIII.

Je prie humblement Votre Seigneurie de vouloir bien témoigner au Prince Régent ma reconnaissance pour cette nouvelle preuve de sa confiance et de sa bonté.

Je ne manquerai pas de me conformer avec une scrupuleuse exactitude aux instructions qui me seront transmises pour le règlement de ma conduite dans l'exercice de cet emploi.

Je me propose en conséquence de quitter demain Bruxelles pour me rendre à Gand, où j'ai appris que le Roi devait arriver hier.

Je chercherai à m'assurer auprès des ministres français du degré d'influence que la cause royale peut avoir encore, et je m'efforcerai d'apprendre quelles sont, à leur avis, les mesures qui serviraient le mieux l'intérêt des Bourbons auprès des alliés.

Je ne cacherai pas cependant à Votre Seigneurie que les récits du duc d'Orléans offrent, j'en suis convaincu, le meilleur criterium pour juger de l'état véritable du royaume; j'émets cette opinion avec d'autant plus d'assurance que tous les détails sur la dernière révolution qui m'ont été donnés par cet illustre personnage ont été confirmés depuis par le duc de Richelieu, avec lequel j'ai eu l'occasion de m'entretenir longuement depuis mon arrivée ici.

Il est heureux que le duc de Richelieu ait été choisi par le Roi pour aller à Vienne; son caractère et la connaissance personnelle qu'il a des souverains et de leurs ministres assemblés en ce moment au congrès, donneront sans doute à ses représentations plus de poids que n'en pourraient avoir celles d'aucune autre personne attachée au service de Louis XVIII.

J'ai l'honneur d'être, Monseigneur, avec le plus sincère respect, le très obéissant serviteur de Votre Seigneurie.

N° 2.

Ghent, 2 april 1815.

My Lord,

I was admitted this day to an audience of His Majesty Louis the 18th when I presented His Royal Highness the Prince Regent's letters accrediting me His Majesty's ambassador at the court of that Sovereign.

After the King had replied in the strongest terms of

respect and gratitude to the compliment I thought it my duty to deliver in the name of the Prince Regent, His Majesty dismissed his attendants and proceeded to detail at considerable length the circumstances of his situation, and the line of public conduct by which it may be expected that the affairs of the House of Bourbon can be relieved.

His Majesty said that he had not conceal from himself the abhorrence of the whole army to any government of the pacific tendency which the interests of his family not less than the repose of Europe requires: he is aware that the excesses of the allied armies during the march through Champagne have alienated the minds of those who confound the cause with its effects, and almost irretrievably indisposed the countries which were the theatre of their operations during the years 1813 and 1814. The King observed that although the example of James 2nd of England had taught him not to be led away by the false criterion of public addresses, he does not doubt that a large majority of the population, throughout the whole of France beyond a line to be drawn from Antibes to the Moselle, are decidedly favourable to his cause, but unable without arms to struggle against disciplined troops; that a *point d'appui*, where his adherents can assemble no matter in what part of the Kingdom, was therefore necessary and at the present moment the principal object of all his efforts.

That if Dunkirk does not shortly declare for the House of Bourbon, he shall endeavour to assemble a force in the western provinces which remain faithful to his cause, or to enter France at a short distance after the allied army whenever their advance shall have delivered any part of the Kingdom from the sway of the usurper.

His Majesty expressed a hope that no time will be lost in vain endeavour to besiege fortresses of which the experience of the last campaign proved that the possession does not influence the great objects of a campaign, and hoped that Paris, the center of public opinion, would be the principal object of their efforts.

Without pressing his own cause on the attention of the allies he would not but recommend that the entry of their troops into France should be preceded by a public declaration that the war is not intended to impose any particular form of government in the country, that it is not proposed to divide the french nation, or to separate a single village from their territory, but that the hostility of all Europe is directed personally against the individual who had placed himself at their head, because experience has proved his views to be incompatible with the peace of the world.

He expressed some anxiety that the allied armies should assume the white cockade, a measure which would naturally render it the interest of all parties to mitigate as much as possible the horrors of war in the countries, through which they pass, saying that he was sure that a compliment which had not been refused to the Spaniards might be advantageous to his interests.

The good effects of discipline having been proved by the fidelity of the countries which had been the scene of lord Wellington's operations, he hoped that their favourable dispositions will not be changed by less regular measures on the part of our allies, if the war should be carried on in that quarter.

The King then requested that I would represent to His Majesty's government the advantage which he conceived would result to his cause by early arrangements for pla-

cing the arms at his disposal which are necessary to allow the resistance of his adherents to the troops of Bonaparte to acquire some consistency. He particularly pointed out the Sables d'Olonne as the spot in the western provinces where they can be consigned with the greatest advantage, and said that a large depot of arms should constantly be moved forward in the rear of the allies which he hopes will under the superintendence of his officers be delivered to the inhabitants of the countries who shall be willing to join him.

He further suggested that two of his Majesty's frigates, and some smaller ships of war, be sent to Ostend or Antwerp with orders to receive on board and to afford means of conveyance to persons in his service whom it may be deemed advisable to send to la Vendée and to Bourdeaux, to organise the force he believes to be under arms in those countries.

TRADUCTION

N° 2. Gand, 2 avril 1815.

Milord,

J'ai obtenu aujourd'hui une audience du roi Louis XVIII, dans laquelle j'ai présenté les lettres de Son Altesse Royale le Prince Régent, m'accréditant comme ambassadeur de Sa Majesté à la cour de ce souverain.

Après avoir répondu dans des termes pleins de respect et de gratitude au compliment que j'avais cru devoir lui adresser au nom du Prince Régent, Sa Majesté a renvoyé sa suite, et s'est mise à me détailler très longuement les circonstances de sa situation, et la ligne de conduite qui paraîtrait capable de rétablir les affaires de la maison de Bourbon.

Sa Majesté me dit qu'elle ne se dissimulait pas l'aversion qu'éprouverait l'armée entière pour un gouvernement de tendances pacifiques, tel que l'exigeraient les intérêts de sa

famille autant que le repos de l'Europe. Elle sait que les excès des armées alliées pendant la marche à travers la Champagne lui ont aliéné les esprits de ceux qui confondent la cause avec ses effets, et ont éloigné sans retour les régions qui ont été le théâtre des opérations militaires pendant les années 1813 et 1814. Le Roi fit observer que bien que l'exemple de Jacques II d'Angleterre lui eût appris à ne pas se laisser entraîner par le faux criterium des adresses populaires, il ne doutait pas qu'une forte majorité de la population de toute la France, au delà d'une ligne tirée d'Antibes à la Moselle, ne fût décidément favorable à sa cause, mais incapable de lutter sans armes contre des troupes disciplinées. Par conséquent, un point d'appui où ses partisans pussent se rassembler, dans n'importe quelle partie du royaume, était nécessaire, et formait pour le présent le principal objectif de ses efforts [1].

Que si Dunkerque ne se déclarait pas d'ici à peu pour la maison de Bourbon, il essaierait de rassembler des forces dans les provinces de l'ouest qui demeurent fidèles à sa cause, ou d'entrer en France à la suite de l'armée des alliés, quel que fût le point du territoire que les progrès de celle-ci auraient délivré de la domination de l'usurpateur.

Sa Majesté exprima l'espoir qu'on ne perdrait pas de temps en vains efforts pour assiéger des forteresses, l'expérience de la dernière campagne prouvant que leur possession n'influençait pas le grand objet d'une campagne. Elle espérait que Paris, le centre de l'opinion publique, serait le principal objet de tous les efforts.

Sans imposer sa propre cause à l'attention des alliés, elle voulait seulement recommander que l'entrée de leurs troupes en France fût précédée d'une déclaration publique que cette guerre n'était destinée à imposer aucune forme particulière de gouvernement dans le pays, qu'on ne se proposait pas de

1. Cf. au t. I, p. 3 et p. 98 à 111, toutes les pièces du chapitre v, *l'action royaliste dans le Nord*, et spécialement le n° 47 et la note 1, p. 98. Cf. ci-dessous, dans la correspondance de Stuart, les dépêches n°s 8, 11, 13, 14, 17, 2 , 25, 27, 46, 50, 54, 64, 66, 69, 72, 86, 98. Lettres de Castlereagh, n°s 1 et 4.

diviser la nation française ou de séparer un seul village de son territoire, mais que l'hostilité de toute l'Europe était dirigée personnellement contre l'individu qui s'était placé à sa tête, parce que l'expérience avait prouvé que ses desseins étaient incompatibles avec la paix du monde.

Il témoigna quelque désir que les alliés adoptassent la cocarde blanche, mesure qui pourrait naturellement rendre de l'intérêt de tous les partis de mitiger autant que possible les horreurs de la guerre dans les provinces qu'on traverserait, disant qu'il était sûr qu'une concession qui n'avait pas été refusée aux Espagnols pourrait être avantageuse à ses intérêts.

Les bons effets de la discipline ayant été prouvés par la fidélité des provinces qui avaient été le théâtre des opérations de lord Wellington, il espérait que leurs dispositions favorables ne seraient pas changées par des mesures moins régulières de la part de nos alliés si la guerre se continuait dans la même région.

Le Roi me pria ensuite de représenter au gouvernement de Sa Majesté l'avantage qui résulterait, pensait-il, pour sa cause si l'on prenait de bonne heure des arrangements qui mettraient à sa disposition les armes nécessaires pour permettre à la résistance de ses partisans aux troupes de Bonaparte d'acquérir quelque consistance [1]. Il désigna particulièrement les Sables-d'Olonne comme le point des provinces de l'ouest où l'on pourrait en organiser le dépôt avec le plus grand avantage, et dit qu'un approvisionnement d'armes considérable devrait être transporté sans cesse à la suite des alliés pour être distribué, espérait-il, sous la direction de ses officiers, aux habitants des provinces qui désireraient se joindre à lui.

Il suggéra de plus que deux des frégates de Sa Majesté et quelques navires de guerre plus petits fussent envoyés à Ostende ou Anvers, avec l'ordre de recevoir à bord et de transporter les personnes à son service, qu'on pourrait juger

1. Cf. t. I, p. 117, lettre du comte d'Artois, n° 58, et ci-dessous, dépêches de Stuart, n°s 12, 26, 38, 61.

opportun d'envoyer en Vendée et à Bordeaux pour organiser les forces qu'il croyait être en armes dans ces régions.

N° 3.

Gand, 2 avril 1815.

Sir Charles Stuart écrit à lord Castlereagh que MM. de Blacas et de Jaucourt assurent que la correspondance particulière de M. de Talleyrand avec le Roi et ses ministres a été portée en Angleterre par l'ambassadeur napolitain, le prince Castelcicala, et qu'aucun papier d'importance, excepté la convention ratifiée en janvier, ne peut être tombé entre les mains de Bonaparte [1].

N° 4.

Ghent, 2 april 1815.

My Lord,

M. de Blacas tells me that a dread of the unpopularity which the royal cause will acquire unless some arrangements are adopted for ensuring the supply of the different armies now in march after they have passed the frontier, has induced him to suggest to the King the propriety of attaching french commissaries to each corps, authorized to give *bons* or receipts for supplies which are to be acquitted by the government whenever the authority of the King shall be again acknowledged. I think it necessary to mention to your Lordship that I am by no means convinced that this measure will answer the ends proposed by M. de Blacas, because it will have the obvious effect of rendering the King a party to acts of oppression which are inseparable from the march of every foreign

1. Cf. t. I, p. 124, n° 61, lettre du comte d'Artois à Louis XVIII et la note 3, et présent volume, dépêches de Stuart, n°s 9 et 15. Cf. Pallain, *Correspondance de Talleyrand et de Louis XVIII*, p. 369.

army; it will open a door to endless frauds on the part of the persons who give and receive the *bons*, upon which payment will be claimed, and even if the arrangement were perfectly carried into effect would be unadvisable because it becomes impossible under such a system to render a great part of the nation sensible of the inconvenience to which they will be necessarily exposed from the moment their country becomes the theatre of war.

Whether an indemnity shall be promised by the french government to each province which may have suffered from foreign invasion after the conclusion of a general peace, is entirely a different question which relates merely to a measure of internal administration I conceive the allies, now in arms against that country cannot with propriety control.

TRADUCTION

N° 4. Gand, 2 avril 1815.

Milord,

M. de Blacas me dit que la crainte de l'impopularité qui s'attacherait à la cause royale, si l'on n'organisait pas la subsistance des différentes armées maintenant en marche, dès qu'elles auront passé la frontière, l'a conduit à suggérer au Roi la convenance d'attacher à chaque corps des commissaires français autorisés à donner des bons ou reçus pour les approvisionnements, lesquels devront être acquittés par le gouvernement dès que l'autorité du Roi sera de nouveau reconnue [1].

Je crois nécessaire de mentionner à Votre Seigneurie que je ne suis aucunement convaincu que cette mesure réponde au but que se propose M. de Blacas, parce qu'elle aura l'effet évident de rendre le Roi solidaire d'actes d'oppression qui

1. Cf. t. I, p. 28, pièce n° 16 et la note; cf. présent volume, dépêches de Stuart, n°s 13, 27, 30, 83, 88, 93, 101, 104; dépêches de Goltz, n°s 13 et 14.

sont inséparables de la marche de toute armée étrangère; elle ouvrira la porte à une infinité de fraudes de la part des personnes qui donneront et recevront les bons, sur lesquels le paiement sera réclamé, et même si cet arrangement fonctionnait parfaitement, il ne serait pas judicieux parce qu'il devient impossible, avec un tel système, de faire sentir à une grande partie de la population les inconvénients auxquels elle sera nécessairement exposée du moment où son pays deviendra le théâtre de la guerre.

Qu'une indemnité soit promise ou non par le gouvernement français à chaque province qui pourra avoir souffert de l'invasion étrangère, après la conclusion d'une paix générale, c'est une question toute différente qui se rapporte simplement à une mesure d'administration intérieure, et je ne pense pas que les alliés maintenant en armes contre ce pays puissent la contrôler avec convenance.

N° 5.

Ghent, 2 april 1815.

My Lord,

When I saw M. de Blacas this morning, he thought it was necessary to enter into an explanation of the reasons which had induced the King to come to this frontier, because he said he was now convinced that His Majesty would have been more prudent in joining those branches of his family, who still continue to support his cause in the south and west of France.

He said that the King's intention to go to the west had been prevented after the moment of his departure by the arrival of a courier from general Dupont, stating that a part of the troops under his orders having gone over to Buonaparte, were actually on their march to the capital and would intercept His Majesty's passage by either of the roads which lead to the Loire. That under these cir-

cumstances, His Majesty had determined to retreat on Abbeville, where he had scarcely arrived when the accounts from Lisle held out such a favourable hope of support on the part of the towns near this frontier that he had proceeded thither from whence he had gone to Ostend, not with a view to return to England but to gain Dunkirk or to embark for the western provinces, and that the departure of the court for Ghent had merely been occasioned by the observation that his presence in Ostend might inconvenience the passage of our reinforcements and stores which are daily sent throug that town to the army.

TRADUCTION

N° 5. Gand, 2 avril 1815.

Milord,

Quand j'ai vu M. de Blacas ce matin, il a jugé nécessaire d'entrer dans une explication des raisons qui ont déterminé le Roi à venir sur cette frontière, car il était maintenant convaincu, disait-il, que Sa Majesté aurait été plus prudente en rejoignant les membres de sa famille qui continuaient à soutenir sa cause dans le sud et l'ouest de la France.

Il dit que le projet du Roi d'aller dans l'ouest avait été empêché après le moment de son départ, par l'arrivée d'un courrier du général Dupont, annonçant qu'une partie des troupes sous ses ordres ayant passé à Buonaparte étaient actuellement en marche sur la capitale, et intercepteraient le passage de Sa Majesté sur l'une ou l'autre des routes qui conduisent à la Loire; que dans ces circonstances Sa Majesté avait décidé de se retirer sur Abbeville, où elle était à peine arrivée lorsque des rapports de Lille présentèrent un espoir si favorable de secours de la part des villes voisines de cette frontière, qu'elle s'y était rendue, et de là était allée à Ostende, non pas avec l'intention de retourner en Angleterre,

mais avec celle de gagner Dunkerque [1] ou de s'embarquer pour les provinces de l'ouest, et que le départ de la cour pour Gand avait uniquement été causé par la remarque que sa présence à Ostende pourrait entraver le passage de nos renforts et de nos approvisionnements qu'on envoie chaque jour à l'armée par cette ville.

N° 6.

Ghent, 2 april 1815.

I do not find, my Lord, that any sort of system has been hitherto established by the ministers of Louis the 18th for cultivating the interest which they retain in the interior of France, and to say the truth, few of the persons who have accompanied the King and the princes to this country are calculated to do more than execute the usual service of their respective offices in his household.

Except M. de Blacas, M. de Jaucourt and the duke de Feltre, none of the King's ministers were at Ghent at the time of my arrival.

Aware of their present helpless state, the former purposes to send for M. de Chateaubriand to assist in the labours of his department, and M. de Rayneval, who left Brussels to-day, is to join M. de Jaucourt. M. de Lally Tollendal and M. l'Anglais (*sic*) of the Paris Police are likewise to be called upon, to arrange a system of communication with their adherents in the interior.

Marshalls Marmont and Victor are with His Majesty, but as the reduction of the *maison du Roi* by the duke de Berry is attributed to the counsels of the former,

1. Cf. t. I, p. 3, la note 3, et ci-dessous, dépêche de Stuart, n° 8. En fait, le roi s'était refusé à se rendre a Dunkerque en quittant Lille, malgré les instances de son entourage et de Blacas en particulier. Cf. *Souvenirs du maréchal Macdonald*, p. 375 et sq.

he does not appear to enjoy the confidence of the ministers.

The statement of Caulincourt's journey to Vienna is not confirmed. The circumstance of M. Montron's departure from Paris for the austrian capital with certain overtures transmitted on the part of Bonaparte through that channel to prince Talleyrand, I think gave rise to the report.

TRADUCTION

N° 6. Gand, 2 avril 1815.

Je ne vois pas, milord, qu'aucun système ait été adopté jusqu'à présent par les ministres de Louis XVIII pour entretenir l'intérêt qu'on peut porter encore à sa cause dans l'intérieur de la France ; et à vrai dire, bien peu de personnes parmi celles qui ont accompagné le Roi et les princes dans ce pays-ci sont propres à autre chose qu'exécuter le service quotidien et particulier attribué à chacun d'eux dans sa Maison.

Excepté M. de Blacas, M. de Jaucourt et le duc de Feltre, aucun des ministres du Roi n'était à Gand à l'époque de mon arrivée.

Ayant conscience de leur état de faiblesse actuel, le premier se propose de faire venir M. de Chateaubriand pour l'assister dans les travaux de son département, et M. de Rayneval, qui a quitté Bruxelles aujourd'hui, doit se joindre à M. de Jaucourt. M. de Lally-Tollendal et M. Anglès, de la Police de Paris, doivent aussi être appelés à organiser un système de communication avec leurs partisans de l'intérieur.

Les maréchaux Marmont et Victor sont avec Sa Majesté, mais comme la réduction de la Maison du Roi par le duc de Berry est attribuée aux conseils du premier, il ne paraît pas jouir de la confiance des ministres.

La nouvelle du voyage de Caulaincourt à Vienne n'est pas confirmée. Le fait du départ de Paris de M. de Montrond pour

la capitale autrichienne avec certaines ouvertures transmises de la part de Bonaparte, par ce canal, au prince de Talleyrand, a, je suppose, donné naissance à ce bruit [1].

N° 7.

Gand, 2 avril 1815.

M. de Blacas demande que des voiliers rapides soient dépêchés dans les colonies françaises pour prévenir le décret de Bonaparte sur l'abolition de la traite des esclaves. Les vaisseaux français pris par des croiseurs anglais doivent être séquestrés et non confisqués.

N° 8.

Ghent, 2 april 1815.

My Lord,

After several conversations of which I have had the honour to report the substance to your Lordship in the accompanying letters, M. de Blacas asked me upon a fair view of the question what line of personal conduct I was of opinion would be advisable for the King of France to follow in the present state of affairs, and whether I conceived it would be well to remain at Ghent surrounded by the troops of his household which have followed him across the frontier or to seek an asylum elsewhere. I was somewhat embarrassed by the latter part of this question, because I am aware that the indiscreet language of those among the persons attached to the court of Louis the 18th has created uneasiness to this government, and the king of the Netherlands in speaking to me upon the subject,

1. Cf. Pallain, *Correspondance de Talleyrand et de Louis XVIII*, p. 350 et suiv., et *Correspondance diplomatique de Pozzo di Borgo*, t. I, p. 87 et 105, note 1, et présent volume, dépêches de Stuart n°s 35 et 44.

has said that the feeling towards France which we have reason to believe prevails among certain classes at Ghent, renders him desirous that their conduct should be prudent, if contrary to his expectations the stay of Louis the 18th in that city should be prolonged.

I therefore thought it was my duty to tell M. de Blacas that as the men of the *maison du Roi* who have crossed the frontier are considerably harrassed by the fatigues they have undergone, I conceived that il would be well to give them an opportunity of collecting in the town of Alost which had beed pointed out by the court of the Low Countries as the place the best suited for that purpose, because in that situation, they would be at hand to move to whatever part of the frontier, if his Majesty's service might require. With respect to the court, as I could not cease to consider the abandonment of the french territory, at the moment when it would have been very possible to have retained the allegiance of the town of Dunkirk to have been a mistake, that I could not but recommend them to spare no effort or expense again to obtain a footing within a country where by merry account the prevalent feeling is favourable to their interests, and to watch the opportunity to attain that most essential object as near the frontier as may be compatible with the personal safety of the King; that, if the hopes which the connections they have established with Dunkirk still offer of admission into that town should not be realized, and the delay in the advance of the allied armies across the frontier should not permit His Majesty to follow this counsel on the eastern frontier, — I do not hesitate to recommend His Majesty's passage by sea to those provinces of the west and south, where the despatches I have received from your Lordship lead me to

believe that Buonaparte's authority hat not been acknowledged.

Upon M. de Blacas' expressing desire to know whether I imagine that the appearance of any proclamation to the french nation in the name of the King would be advisable during the period of their residence at Ghent, I presumed to observe that such a measure might, I conceive, prove highly prejudicial to a good cause, by publishing in an official shape the desperate state of his affairs to those faithful provinces where at present no other account of what has passed in the north of France, except the statements of the *Moniteur*, can have penetrated.

I therefore recommended that the King's sentiments should be made known rather to the people of France, after His Majesty shall be enabled to address them from some point within the frontier, and I urged the utmost activity in their exertions to obtain such an advantage, before the good impression which M. Blacas assured me still exists, shall be done away.

As a first measure, I ventured to suggest that a correspondence should be commenced directly with the mayor of Dunkirk, who M. de Blacas assures me is in the King's interest, and I also suggested that M. de la Roche Jaquelin whose former exertions in la Vendée are certainly remembered by your Lordship, and who followed the King with the company of the *grenadiers du corps*, should be sent round by sea to Nantes or Bordeaux with the least possible delay.

As M. de Blacas admitted these hints, I could not but say that, although I conceive it is impossible to reject the services of those who may come to offer their best exertions in the support of the royal cause, that I imagine it will be

well only to form them into regular corps after the period of His Majesty's entry into France, an opinion which I am free to confess was somewhat biassed by the inconvenience which the King of the Low Countries told me yesterday he conceived the formation of a military establishment for the service of Louis the 18th within his territory might occasion.

TRADUCTION

N° 8. Gand, 2 avril 1815.

Milord,

Après plusieurs conversations dont j'ai eu l'honneur de rapporter la substance à Votre Seigneurie dans les lettres ci-jointes, M. de Blacas m'a demandé un avis sincère sur la ligne de conduite personnelle que, selon moi, on pourrait conseiller au roi de France de suivre dans l'état présent des affaires — et si je pensais qu'il serait bon de demeurer à Gand entouré par les troupes de sa maison qui l'avaient suivi au delà de la frontière ou s'il vaudrait mieux chercher un asile ailleurs [1].

J'ai été quelque peu embarrassé par la dernière partie de cette question, parce que je sais que le langage imprudent de certaines personnes attachées à la cour de Louis XVIII a causé de l'inquiétude au gouvernement d'ici; et le roi de Hollande, en me parlant sur ce sujet, m'a dit que les sentiments envers la France, qui, nous avions des raisons de le croire, dominaient parmi certaines classes à Gand [2], lui faisaient désirer que la conduite des Français fût prudente, si, contrairement à son attente, le séjour de Louis XVIII dans cette ville devait se prolonger [3].

1. Cf. ci-dessous, dépêches de Stuart, n°s 21, 59, 76; et t. I, p. 128, lettre du comte d'Artois, n° 63, et la note 1, p. 129.

2. Sur les dispositions d'une partie de la population belge à l'égard de la France, cf. ci-dessous les extraits de la correspondance de Provost et de Binder, dépêches de Provost, n° 17, 25 mars; n° 21, 10 avril; n° 22, 20 avril.

3. Sur les dispositions et l'attitude du roi des Pays-Bas à l'égard de

J'ai donc considéré comme mon devoir de dire à M. de Blacas que les hommes de la maison du Roi, qui ont traversé la frontière, étant épuisés par les fatigues qu'ils ont subies, il me semblerait bon de leur donner une occasion de se réunir dans la ville d'Alost qui avait été désignée par la cour des Pays-Bas comme le point le mieux approprié à ce but, parce qu'on les aurait là sous la main, pour les diriger sur n'importe quelle partie de la frontière, selon que l'exigerait le service de Sa Majesté [1].

En ce qui concerne la cour, comme je ne pouvais cesser de considérer comme une faute l'abandon du territoire français au moment où il aurait été fort possible de retenir dans l'obéissance la ville de Dunkerque, je ne pouvais que recommander de n'épargner ni efforts ni dépenses pour se procurer un point d'appui à l'intérieur d'une province [2] où, d'après tous les rapports, le sentiment dominant est favorable à leurs intérêts, et de guetter l'occasion d'atteindre ce but très essentiel, aussi près de la frontière que cela peut être compatible avec la sûreté personnelle du Roi; que si les espérances que les rapports établis avec Dunkerque donnent encore d'être admis dans cette ville ne se réalisaient pas, et si le

Louis XVIII et de son entourage, cf. t. I, p. 128, n° 63, une lettre du comte d'Artois à Louis XVIII. Cf. ci-dessous, présent volume, la fin de la dépêche 8 et dépêches de Stuart, n°s 21, 32, 59, 76. Dépêches de Binder, n° 2, 4 mai; n° 8A, 3 juin; n° 10A, 10 juin.

1. Dans les archives Blacas se trouve le brouillon ci-dessous, écrit par Blacas, sans nom de destinataire :

Gand, le 3 avril 1815.

J'ai reçu, mon cher comte, votre lettre d'hier, et j'ai eu l'honneur d'informer le Roi de la surveillance qui vous a été confiée par Monsieur. Sa Majesté vous voit avec plaisir chargé de recevoir les Français qui arrivent à Bruxelles; mais ce n'est point à Gand qu'il faut les envoyer. Le séjour que le Roi fait dans cette ville doit engager à n'y point rendre l'affluence trop considérable. Je vous invite donc à ne faire partir tous les militaires qui se présenteront que pour les cantonnements...

Sur la maison du roi, cf. t. I, p. 4, note 1, et ci-dessous, dépêche n° 12.

2. Cf. ci-dessus, p. 9, note 1, et ci-dessous, dépêche n° 27. Cf Pallain, *op. cit.*, p. 360, lettre de Jaucourt à Talleyrand : « Il faut par tout moyen refaire un noyau, gagner un commandant de place et avoir le pied sur le sol sacré » (4 avril).

retard du passage de la frontière par les armées alliées ne permettait pas à Sa Majesté de suivre ce conseil sur la frontière orientale, je n'hésitais pas à recommander que Sa Majesté se rendît par mer dans ces provinces de l'ouest et du sud, où les dépêches que j'ai reçues de Votre Seigneurie me font croire que l'autorité de Buonaparte n'a pas été reconnue.

M. de Blacas ayant exprimé le désir de savoir si je pensais que l'apparition d'une proclamation à la nation française, au nom du Roi, fût à conseiller pendant la période de leur résidence à Gand, je pris la liberté de faire observer qu'une telle mesure pourrait être fortement préjudiciable à une bonne cause, en annonçant, sous une forme officielle, l'état désespéré de ses affaires à ces fidèles provinces où, pour le moment, aucun autre rapport que les comptes rendus du *Moniteur* sur ce qui s'est passé dans le nord de la France ne peut avoir pénétré [1].

Je recommandai donc qu'on fît plutôt connaître les sentiments du Roi au peuple de France, lorsque Sa Majesté sera capable de s'adresser à lui de quelque point à l'intérieur de la frontière, et je poussai à la plus grande activité pour obtenir un tel avantage avant que la bonne impresssion que M. de Blacas m'a assuré exister encore se soit dissipée.

Comme première mesure, je me hasardai à suggérer qu'une correspondance fût commencée immédiatement avec le maire de Dunkerque qui, à ce que m'assure M. de Blacas, est pour le parti du Roi, et je suggérai aussi que M. de la Rochejacquelein, dont Votre Seigneurie se rappelle certainement les précédents efforts en Vendée, et qui a suivi le Roi avec la compagnie des grenadiers du corps, fût envoyé par mer à Nantes ou à Bordeaux dans le plus bref délai possible.

Comme M. de Blacas admettait ces suggestions, je ne pus m'empêcher de dire que bien qu'il me semblât impossible de

1. Sur cette question de la Déclaration, cf. t. I, pièces 19 et 20, et la note 2 de la p. 46. Cf. ci-dessous, les dépêches de Stuart, n[os] 12, 26, 31, 40, 62, et ci-dessus, n° 2.

rejeter les services de ceux qui peuvent venir offrir leurs meilleurs efforts pour le soutien de la cause royale, je pensais qu'il serait bon de ne les constituer en corps régulier qu'après l'entrée de Sa Majesté en France, opinion qui, je puis l'avouer, était quelque peu influencée par les inconvénients que le roi des Pays-Bas m'avait dit hier qu'il concevait que pourrait occasionner la formation d'un établissement militaire pour le service de Louis XVIII, à l'intérieur de son territoire [1].

LETTER ATTACHED TO N° 8.

(Private.)

Ghent, 2 april 1815.

My dear Lord,

Having in some measure facilitated the departure of the duke of Orleans, I have learnt with much uneasiness from M. de Rayneval that your Lordship has expressed a desire to prevent the journey of that prince to England.

The duchess having however already arrived, and the situation of His Royal Highness, being in some measure different from that of the other members of the royal family, I had not indeed applied the same considerations to the duke which appear to affect them.

I hope however that the circumstance will be the less felt when I assure your Lordship, that neither the King, Monsieur, nor the duke de Berri have at present any idea of following his example, and His Majesty went so far as to assure me that he waited at Ostend until a fair wind permitted the packets to sail, in order to prove that it is by no means his intention, under the present circumstances, to seek an asylum in the King's dominions.

Believe me, My dear Lord, most faithfully yours.

1. Cf. ci-dessus, p. 20, la note 3.

TRADUCTION

(Personnelle, jointe au n° 8.)

Gand, 2 avril 1815.

Mon cher Lord,

Ayant facilité dans une certaine mesure le départ du duc d'Orléans [1], j'ai appris avec beaucoup de peine par M. de Rayneval que Votre Seigneurie avait exprimé le désir d'empêcher le voyage de ce prince en Angleterre.

La duchesse étant cependant déjà arrivée, et la situation de Son Atesse Royale étant, dans une certaine mesure, différente de celle des autres membres de la famille royale, je ne crus pas devoir vraiment appliquer au duc les mêmes considérations qui paraissent convenir aux autres membres [2].

J'espère néanmoins que cette circonstance se fera moins sentir quand j'aurai affirmé à Votre Seigneurie que ni le Roi, ni Monsieur, ni le duc de Berry n'ont actuellement aucune idée de suivre son exemple, et que Sa Majesté est allée jusqu'à m'assurer qu'elle attendait à Ostende qu'un vent favorable permît aux paquebots de partir, afin de prouver qu'elle n'a aucunement l'intention, dans les circonstances actuelles, de chercher un asile sur les territoires du roi d Angleterre.

N° 9.

Gand, 5 avril 1815.

Sir Charles Stuart écrit que le traité du 3 janvier est en sûreté, mais que son contenu est connu de Bonaparte. Le ministre de Russie prend des informations sur l'exactitude d'une communication que lui a faite à ce sujet M. de Caulaincourt et à laquelle le général Vincent a opposé un démenti [3].

1. Le duc d'Orléans était parti pour Londres sans demander l'assentiment de Louis XVIII. Lord Castlereagh blâmait ce voyage et avait décidé de ne pas fournir de bâtiment au duc.
2. Cf. ci-dessous, dépêche n° 53.
3. Cf. sur ce très important incident, t. I, p. 124, pièce n° 61 et la note 3. Cf. présent volume, dépêches de Stuart, n°s 3 et 15.

N° 10.

Ghent, 5 april 1815.

My Lord,

The accounts of the signature of the treaty of concert between the allied powers at Vienna, were contained in a despatch from the prince Talleyrand to M. de Jaucourt received yesterday at this place.

In the first moment of exultation occasioned by this unqualified demonstration of the allied powers in favour of the Bourbon cause, the ministers of Louis the 18th determined to give publicity to their communication and would have immediately carried their intention into execution, if I had not represented the inconvenience which a premature disclosure of the measures in contemplation might occasion.

The receipt of your Lordship's despatch n° 14 so fully convinced me that the silence I had recommended is very desirable under the present circumstances, that I lost no time in enclosing the accompanying billet to M. de Blacas after my return to Brussels.

A desire to assist at the deliberations of the allied sovereigns, whenever they shall remove to Augsburg or Francfort, induces the King of France to meditate a journey to Francfort, in case that town shall be selected for their residence, should it not be possible to enter France before their departure from Vienna.

TRADUCTION

N° 10. Gand, 5 avril 1815.

Milord,

La nouvelle de la signature du traité d'accord [1] intervenu

1. Traité du 25 mars.

entre les puissances alliées à Vienne était contenue dans une dépêche du Prince de Talleyrand à M. de Jaucourt, arrivée ici hier [1].

Dans le premier moment de joie provoquée par cette éclatante démonstration des Puissances alliées en faveur de la cause des Bourbons, les ministres de Louis XVIII décidèrent de rendre publique cette communication, et auraient immédiatement exécuté leur dessein, si je n'avais représenté les inconvénients que la divulgation prématurée des mesures projetées pourrait occasionner [2].

L'arrivée de la dépêche n° 14 de Votre Seigneurie m'a si pleinement convaincu que le silence que j'ai recommandé est très désirable dans les circonstances présentes, que je n'ai pas perdu un instant pour envoyer le billet ci-joint [3] à M. de Blacas, après mon retour à Bruxelles.

Le désir d'assister aux délibérations des souverains alliés, quel que soit le moment où ils se transporteront à Augsbourg ou à Francfort, engage le roi de France à projeter un voyage à Francfort, au cas où cette ville serait choisie pour leur résidence, et s'il n'était pas possible d'entrer en France avant leur départ de Vienne [4].

N° 11.

Ghent, 5 april 1815.

My Lord,

M. de Blacas informs me that the attempts of the King of France's agents to gain the place of Dunkirk have failed.

After hesitating some time to receive a considerable

1. Talleyrand envoya le texte du traité à Louis XVIII le 29 mars, avec une dépêche publiée par M. Pallain, *Correspondance de Talleyrand et de Louis XVIII*, p. 367.
2. Cf. t. I, p. 129, lettre du comte d'Artois et la note 2.
3. Ce billet se trouve au t. I, p. 142.
4. Cf. ci-dessous, dépêche de Stuart, n° 13.

sum of money which was offered as the price of his adhesion to the royal cause, general Lenoir, the second in command of that garrison, determined to reject the King's propositions and to adhere to the cause of Bonaparte.

As one of the regiments at Valenciennes is supposed to be well affected, negotiations are on foot to obtain admission into that place, but I think it is not probable that they will be successful, because the movements of the Prussians on the Meuse has lately induced the enemy to direct the greater partof the corps which I informed your Lordship, had marched upon Douay towards that fortress. The magistracy and the principal inhabitants of Calais and Dunkirk, having sent persons to Ghent, notwithstanding the untoward state of things who are charged to manifest their desire to throw of the yoke of their respective garrisons, the french ministers have made fresh endeavours to create a movement which may enable the King to obtain possession of those places of which it is probable we shall hear the result in a few days.

The departure of Marmont to Switzerland, for the purpose of arranging some of the movements in favour of the King on the part of the inhabitants in the adjoining provinces, will, I understand, take place very shortly.

Persons charged with a full detail of the state of things on this frontier, and instructions for the conduct of the King's officers in all the provinces which still support the royal cause, have been sent to the duke d'Angoulême, and duke de Bourbon within these three days. The authority of the duke d'Angoulême is understood to extend over the whole of the country for merely composing the kingdom of Aquitaine, and the county of Provence, and his measures are, as M. de Blacas assures me, directed by the counsels of the marshal Massena and of M. de la Tour du

Pin who carried the declaration signed by the allied powers on the 13th at Vienna to the south of France. M. de Bourbon's district comprehends la Vendée, the provinces of Angoulême, Poictou, Touraine and Brittany, and his arrangements are concerted with general Gouvion de Saint-Cyr upon whose talents and exertions the King appears to place great reliance. It is unfortunate that the prince de la Tremouille, who was the bearer of the King's instructions to the duke de Bourbon at the moment His Majesty quitted Paris, should have been taken by the enemy.

The duke de Feltre assures me that the system of organization established in la Vendée, had made considerable progress before his departure, but that although the description of force, which supports the King's adherents in these provinces, deprives Bonaparte of the resources he would otherwise draw from a vast extent of country, and they are fully capable of defending themselves if attacked, their preparations are not in a state which enables them to act offensively in support of the royal cause.

TRADUCTION

N° 11. Gand, 5 avril 1815.

Milord,

M. de Blacas m'informe que les tentatives des agents du roi de France pour gagner la place de Dunkerque ont échoué [1].

Après avoir hésité quelque temps à accepter une somme d'argent considérable qui lui était offerte comme prix de son adhésion à la cause royale, le général Lenoir, commandant

1. Pour toute cette dépêche, cf. t. I, p. 68, n° 26, les instructions au comte de Castejas et la note 4, les pièces n°s 27 à 32. Cf. présent volume les pièces signalées p. 9, note 1. Correspondance de Goltz, annexes à la dépêche n° 8, 24 mai.

en second de cette garnison, s'est décidé à rejeter les propositions du Roi et à embrasser la cause de Bonaparte.

Comme l'un des régiments de Valenciennes paraît être bien disposé, on a engagé des négociations pour entrer dans cette place, mais il n'est pas probable, à mon avis, qu'elles soient couronnées de succès, car les mouvements des Prussiens sur la Meuse ont récemment décidé l'ennemi à diriger sur cette forteresse la plus grande partie du corps qui avait marché sur Douai, ainsi que j'en informais Votre Seigneurie.

Les magistrats et les principaux habitants de Calais et de Dunkerque ayant envoyé à Gand, malgré l'état fâcheux des affaires, des personnes qui doivent exprimer leur désir de rejeter le joug de leurs garnisons respectives, les ministres français ont fait de nouveaux efforts pour créer un mouvement qui pût permettre au Roi de prendre possession de ces places, duquel il est probable que nous apprendrons le résultat dans peu de jours.

Le départ de Marmont pour la Suisse dans le but d'organiser quelques-uns des mouvements des habitants en faveur du Roi, dans les provinces voisines, aura lieu, à ce que j'apprends, très prochainement [1].

Des personnes chargées du détail complet de l'état des choses sur cette frontière, et d'instructions pour la conduite des officiers du Roi dans toutes les provinces qui soutiennent la cause royale, ont été envoyées au duc d'Angoulême et au duc de Bourbon dans ces trois derniers jours. L'autorité du duc d'Angoulême est censée s'étendre sur toute la région composant autrefois le royaume d'Aquitaine et le comté de Provence, et ses mesures sont dirigées, à ce que m'assure M. de Blacas, par les conseils du maréchal Masséna et de M. de la Tour-du-Pin, qui ont porté la déclaration signée le 13, à Vienne, par les puissances alliées, dans le midi de la France. Le district de M. de Bourbon comprend la Vendée, les provinces d'Angoulême, Poitou, Touraine et Bretagne,

1. Cf. ci-dessous, dépêche n° 17.

et il concerte ses arrangements avec le général Gouvion Saint-Cyr, dans les talents et les efforts duquel le Roi paraît mettre une grande confiance. Il est malheureux que le prince de la Trémouille, qui était le porteur des instructions du Roi au duc de Bourbon au moment où Sa Majesté a quitté Paris, ait été pris par l'ennemi.

Le duc de Feltre m'assure que le système d'organisation établi en Vendée avait fait des progrès considérables avant son départ, mais que, bien que la nature des forces qui soutiennent les partisans du Roi dans ces provinces enlève à Bonaparte les ressources qu'il tirerait autrement d'une vaste étendue de pays, et bien qu'ils soient pleinement capables de se défendre en cas d'attaque, leurs préparatifs ne sont pas dans un état qui leur permette de prendre l'offensive en faveur de la cause royale.

N° 12.

Ghent, 5 april 1815.

My Lord,

I have received the letters which I have the honour to enclose from the duke de Feltre, requesting certain supplies of arms and clothing which are requisite to enable the King's adherents to take an active part against the government in France.

As it is impossible to calculate how long the communication through the port of Ostend may continue open, I venture to recommend that the different articles which may be required on this frontier, should be transmitted to Antwerp.

In delivering these papers the duke of Feltre observed to me that he is fully aware of the malversations which took place at the time of the former emigration, and assured me that he is no less anxious than myself to prevent a repetition of the same evils.

He therefore proposed that these arms and clothing should not be delivered over to the officers or other agents of the King in the first instance, but that persons should be appointed to retain the whole in their custody on the part of British government, and to deliver them over to the troops as fast as they shall be embodied.

The students of law and of the *École de Médecine* at Paris, together with a number of deserters having already arrived at Ghent, the King had issued orders yesterday for their incorporation into a regular battaillon, but the propriety of delaying a military organization upon the principle of the army of Condé which may commit the government, induced me to recommend that this corps should not have the appearance of a new formation, but that it should be considered as the suite of that part of the Royal Household which passed the frontier with His Majesty.

I must do the justice to the comte de Blacas to admit that he objects to the whole system followed in the former emigration, and perfectly coincides with me in the opinion that it will be expedient not to levy troops or issue proclamations unless in the interior of France, and upon this principle, strongly recommends that corps *royaux* or rather *départementaires* should be secretly organized within the frontier where they will be more useful and less expensive to the King and to his allies, and that His Majesty should not increase the force about his person before he enters France. It is somewhat extraordinary that all those persons who did not quit France at the time of the former troubles, are infinitely more desirous under the present circumstances to follow the precise line of conduct of which experience on that occasion fully proved the impolicy.

TRADUCTION

N° 12. Gand, 5 avril 1815.

Milord,

J'ai reçu les lettres que j'ai l'honneur de vous adresser du duc de Feltre, réclamant certains approvisionnements d'armes et de vêtements qui sont nécessaires pour permettre aux partisans du Roi de lutter d'une manière active contre le gouvernement en France [1].

Comme il est impossible de prévoir combien de temps les communications par le port d'Ostende pourront rester ouvertes, je me permets de recommander que les différentes munitions dont on peut avoir besoin sur cette frontière soient transportées à Anvers.

En me remettant ces papiers, le duc de Feltre m'a dit qu'il est tout à fait au courant des malversations qui ont été commises à l'époque de la première émigration, et m'a assuré qu'il n'est pas moins désireux que moi-même de prévenir le retour de pareils maux.

Il a donc proposé que ces armes et ces vêtements ne fussent pas livrés, dans le principe, aux officiers ou autres agents du Roi, mais que des personnes fussent désignées par le gouvernement britannique, pour garder le tout sous leur surveillance, et en opérer la distribution parmi les troupes à mesure qu'elles seront constituées.

Les étudiants en droit et en médecine de Paris, ainsi qu'un certain nombre de déserteurs, étant déjà arrivés à Gand, le Roi a donné hier des ordres pour leur incorporation dans un bataillon régulier. Mais l'opportunité qu'il y a de retarder une organisation militaire sur le modèle de l'armée de Condé, qui pourrait compromettre le gouvernement, m'a conduit à recommander que ce corps n'eût pas l'apparence d'une formation nouvelle, qu'il fût considéré comme faisant suite à cette partie de la maison du Roi qui a passé la frontière avec Sa Majesté.

1. Cf. ci-dessus, dépêche de Stuart, n° 2, p. 10, et la note 1.

Je dois rendre au comte de Blacas la justice de reconnaître qu'il est l'adversaire de tout le système suivi dans la première émigration, et s'accorde parfaitement avec moi dans l'opinion qu'il sera sage de ne pas lever de troupes ou lancer de proclamations [1], si ce n'est à l'intérieur de la France, et d'après ce principe, il recommande fortement que des corps royaux ou plutôt départementaux soient organisés secrètement en deçà de la frontière, où ils seront plus utiles et moins dispendieux pour le Roi et ses alliés, et que Sa Majesté n'accroisse pas les forces autour de sa personne avant d'être entrée en France. Il est un peu extraordinaire que toutes ces personnes qui n'ont pas quitté la France à l'époque des premiers troubles soient infiniment plus désireuses, dans les circonstances présentes, de suivre la ligne précise de conduite dont l'expérience en cette occasion a pleinement démontré l'imprudence [2].

Nº 13.

Ghent, 11 april 1815.

My Lord,

M. de Jaucourt with reference to the arrangements necessary to ensure supplies to the foreign armies which are likely to enter France in the course of next campaign, without prejudice to the Bourbon cause has suggested the propriety of forming a council in each department to be charged with the management of the King's interests, the collection of the contributions and particularly the liquidation of the obligations which they appear decided to issue under the authority of royal commissaries attached to each foreign corps which crosses the frontier.

The unfavourable effect wich the King fears will result

1. Cf. ci-dessus, dépêche de Stuart, nº 8, p. 22, et la note.
2. Cf. ci-dessous, dépêches de Stuart, nºˢ 21 et 28.

from the proclamations which have been published by the prussian authorities in the countries between the Rhine and the Meuse and which are in direct opposition to the language of their government having I believe, led to a determination to take some ostensible measures sooner than had been intended by His Majesty with a view to spare the country the misfortunes inseparable from the presence of a foreign army, I did not think it expedient to start any objection to this proposal.

Aware of the inconvenience to which his presence may give at head quarters where the movements of the campaign are to be concerted, M. de Jaucourt added that when the King had ascertained that the allied sovereigns propose to repair to Francfort merely for that purpose, His Majesty had ceased to entertain any idea of proceeding to that town, but would rather continue in any situation from whence he might hope with the greatest facility to cross the frontier, whenever the march of the allies or the efforts of his partizans shall enable him to do so.

TRADUCTION

N° 13. Gand, 11 avril 1815.

Milord,

M. de Jaucourt, en ce qui concerne les arrangements nécessaires pour assurer des approvisionnements [1] aux armées étrangères qui entreront sans doute en France dans le cours de la prochaine campagne, sans porter préjudice à la cause des Bourbons, a suggéré la convenance de former un conseil dans chaque département pour être chargé du maniement des intérêts du Roi, de la levée des contributions et surtout de la liquidation des obligations qu'on paraît décidé à émettre sous

1. Cf. présent volume, ci-dessus, p. 12, la note de la dépêche 4.

l'autorité de commissaires royaux attachés à chaque corps étranger qui passera la frontière.

L'impression défavorable que le Roi craint de voir résulter des proclamations qui ont été publiées par les autorités prussiennes dans les provinces entre le Rhin et la Meuse, et qui sont en opposition directe avec le langage de leur gouvernement, ayant, je crois, conduit à la décision de prendre quelques mesures ostensibles plus tôt que Sa Majesté n'en avait l'intention, dans le but d'épargner au pays les maux inséparables de la présence d'une armée étrangère, je n'ai pas jugé opportun de faire aucune objection à ce projet.

Sachant les embarras que sa présence peut créer au quartier général où les mouvements de la campagne doivent être concertés, M. de Jaucourt ajouta que lorsque le Roi avait été sûr que les souverains alliés avaient l'intention de se rendre à Francfort simplement dans ce but, Sa Majesté avait cessé de nourrir aucune idée d'aller dans cette ville [1], mais qu'Elle resterait plutôt dans n'importe quel endroit d'où elle pouvait espérer franchir la frontière avec la plus grande facilité, aussitôt que la marche des alliés ou les efforts de ses partisans lui permettraient de le faire.

N° 14.

Ghent, 11 april 1815.

My Lord,

The reports of lord Harrowby and of the duke of Wellington will have rendered your Lordship so perfectly master of every circumstance which has lately occurred at the court of Louis the 18th, that little remains to be said upon the subject of my last visits to Ghent.

As it has been ascertained that the favourable appearance of things in the south has already compelled

1. Cf. ci-dessus, p. 26, la fin de la dépêche n° 10.

Buonaparte to march the whole of his disposable force in that direction, M. de Polignac and the count de Mc Carthy have been sent to the duke of Angoulême to encourage a perseverance in resistance by announcing the extensive system of opposition to the views of Buonaparte which has been adopted on the part of the allied sovereigns at Vienna.

Notwithstanding the confidence of support from their adherents in France, which was manifested in our conversations with the King's ministers, I am sorry to say that the resistance of the Chambers to every measure of precaution suggested before the departure of Louis the 18th, compels them to admit, when pressed to explain the degree of assistance to be expected from that quarter, that their principal hopes of success are founded on foreign exertion, and as their anxious instances for the immediate advance of the army under the duke of Wellington into France, in the face of every military consideration fully proves the moderate extent of their reliance on the active exertions of the people of the interior in their favour, it required some argument on the part of that officer to persuade them that military support, in case their own partizans shall gain possession of any fortress situated near the frontier, is the only intervention which can under these circumstances be prudently granted, before the armies which are collecting shall be in a state to cross the frontier.

The King being well aware that the persons who have now the command of the fortresses on this frontier will not listen to the sollicitations of the emissaries he has employed for that purpose, is therefore reduced to the alternative of rather pressing military preparation in the hope that the allied armies shall be enabled to enter

France before the assembly of the *Champ de mai* shall permit Buonaparte to collect the resources sufficient to paralyze the force under the dukes d'Angoulême and Bourbon, and at the same time to make head against the armies the allies are moving forward.

Although information has been received at Ghent which leaves no doubt that the adoption of some middle course is more likely to be sought by the persons who are the best able to promote any fresh change in french affairs than the establishment of the King or the confirmation of Buonaparte's power, they learn that the bias of public opinion in favour of the duke of Orleans has not induced the existing government to omit the employment of every agency which circumstances have placed within their reach to diminish the number of individuals attached to the personal fortune of Louis the 18th.

Direct invitations have therefore been severally received by M. Reinhard, general Maison, the duke of Feltre and marshal Victor, offering them every advantage which they enjoyed under the former government; their answers have been universally the same and I do not believe that one of the individuals who followed the King to Ghent, has been detached from his interest by the offers which have been held out.

TRADUCTION [1]

N° 14. Gand, 11 avril 1815.

Milord,

Les rapports de lord Harrowby et du duc de Wellington auront si bien instruit Votre Seigneurie de toutes les circonstances qui se sont produites récemment à la cour de

1. Pour toute cette dépêche, cf. t. I, les pièces 47 à 54, p. 99 et suiv., et la note 1, p. 99; p. 165, la note 2, et présent volume, ci-dessus, la note 1, p. 9.

Louis XVIII, qu'il reste peu de chose à dire au sujet de ma dernière visite à Gand.

Comme on a constaté que l'apparence favorable de la situation dans le Midi a déjà poussé Buonaparte à diriger de ce côté toutes ses forces disponibles, M. de Polignac et le comte de Mac Carthy ont été envoyés au duc d'Angoulême pour l'encourager à persévérer dans la résistance, en faisant connaître le vaste système d'opposition aux projets de Buonaparte que les souverains alliés ont adopté à Vienne.

Malgré la confiance dans l'appui de leurs partisans de France que les ministres du Roi ont montrée dans nos conversations, je regrette de dire que la résistance des Chambres à toutes les mesures de précaution proposées avant le départ de Louis XVIII les oblige à reconnaître, quand on les presse de s'expliquer sur le degré d'assistance à attendre de ce côté, que leurs principales espérances de succès reposent sur l'intervention étrangère, et comme leurs instances anxieuses pour l'entrée immédiate en France de l'armée commandée par le duc de Wellington, malgré toutes les considérations militaires, prouve amplement leur peu de confiance dans les efforts actifs des populations de l'intérieur en leur faveur, il a fallu quelque argumentation de la part de cet officier pour les persuader qu'un secours militaire, au cas où leurs propres partisans se rendraient maîtres de quelque forteresse voisine de la frontière, est la seule intervention qui puisse, dans ces circonstances, être accordée prudemment, avant que les armées qui sont en train de se concentrer soient en état de passer la frontière.

Le Roi, sachant très bien que les personnes qui ont actuellement le commandement des forteresses sur cette frontière n'écouteront pas les sollicitations des émissaires qu'il a employés dans ce but, se trouve donc réduit à l'alternative de presser plutôt les préparatifs militaires, dans l'espoir que les armées alliées seront capables d'entrer en France avant que l'assemblée du Champ de Mai ait permis à Buonaparte de réunir les ressources suffisantes pour paralyser les troupes

des ducs d'Angoulême et de Bourbon, et en même temps de tenir tête aux armées que les alliés sont en train de faire avancer.

Bien que des informations aient été reçues à Gand qui ne permettent pas de douter que l'adoption de quelque moyen terme sera probablement poursuivie par les personnes les plus capables de déterminer un nouveau changement dans les affaires françaises, de préférence au rétablissement du Roi ou à la confirmation du pouvoir de Buonaparte, on apprend que le poids de l'opinion publique en faveur du duc d'Orléans a amené le gouvernement actuel à ne négliger aucun des moyens que les circonstances ont placés à sa portée, pour diminuer le nombre des individus attachés à la fortune personnelle de Louis XVIII.

M. Reinhard [1], le général Maison, le duc de Feltre et le maréchal Victor ont donc reçu chacun des invitations directes leur offrant tous les avantages dont ils jouissaient sous l'ancien gouvernement ; leurs réponses ont été universellement les mêmes, et je ne crois pas qu'une seule des personnes qui ont suivi le Roi à Gand ait été détachée de sa cause par les offres qu'on lui a faites.

N° 15.

Ghent, 11 april 1815.

My Lord,

Since I had the honour of stating to your Lordship my reasons for supposing that the treaty of the 3d january had transpired, a circumstance has occurred which no longer permits me to doubt the fact.

M. de Reinhard, who was left in charge of the different papers belonging to the *Bureau des relations extérieures* at the time of M. de Jaucourt's departure from Paris,

1. Cf. ci-dessous, dépêche n° 15.

retired to a property he possesses at Aix-la-Chapelle immediaty after he had quitted France.

His answer to the invitation of Buonaparte to return to Paris, having fallen into the hands of the belgian government, excited suspicions which were communicated to the prussian authorities on the frontier.

M. de Reinhard was accordingly arrested by the prussian officer commanding at Aix-la-Chapelle and his papers were signed and examined.

It is certain that a copy of the treaty signed the 3rd of january fell into the hands of general Gneisenau upon this occasion as M. Dumoulin, an aide de camp to His prussian Majesty who lately arrived here from the head-quarters of that officer, related the circumstance to the King in a tone of complaint which leaves no doubt of the unfavourable impression the circumstance has occasioned.

The recommendation of the duke of Wellington that lord Clancarty should make a communication to the prussian ministers respecting this transaction in terms which prevent the possibility of any further inconvenience from the discovery, is therefore, I believe, the most prudent alternative which the present state of things will permit.

The courier who brought Caulaincourt's letter to baron de Nagell and proceeded afterwards to Stockholm and Copenhagen, has been stopped and imprisoned by the russian authorities at Liege.

TRADUCTION [1]

N° 15. Gand, 11 avril 1815.

Milord,

Depuis que j'ai eu l'honneur d'exposer à Votre Seigneurie

1. Cf. ci-dessus, dépêche n° 3, et la note de la page 10.

les raisons que j'avais de croire que le traité du 3 janvier a transpiré, il est survenu un événement qui ne me permet plus le moindre doute à ce sujet.

M. de Reinhard, à qui avaient été confiés les différents papiers appartenant au bureau des relations extérieures, au moment où M. de Jaucourt a quitté Paris, s'est retiré immédiatement après son départ de France dans une propriété qu'il possède à Aix-la-Chapelle.

Sa réponse à l'invitation de Buonaparte de retourner à Paris [1], étant tombé eentre les mains du gouvernement belge, a excité des soupçons qui ont été communiqués aux autorités prussiennes sur la frontière.

M. de Reinhard a donc été arrêté par l'officier prussien commandant à Aix-la-Chapelle et ses papiers ont été saisis et examinés [2].

Il est certain qu'une copie du traité signé le 3 janvier est tombée entre les mains du général Gneisenau à cette occasion, car M. Dumoulin, aide de camp de Sa Majesté prussienne, qui est récemment arrivé ici, du quartier général de cet officier, a raconté cette circonstance au Roi sur un ton de mécontentement qui ne laisse aucun doute sur l'impression défavorable que cette circonstance a produite.

La recommandation du duc de Wellington que lord Clancarty fasse une communication aux ministres prussiens touchant cette transaction, dans des termes qui préviennent la possibilité de tout inconvénient ultérieur de cette découverte, est donc, je crois, l'alternative la plus prudente que le présent état de choses permette.

Le courrier qui a apporté la lettre de Caulaincourt au baron de Nagell s'est dirigé ensuite vers Stockholm et Copenhague; il a été arrêté et emprisonné par les autorités prussiennes à Liège [3].

1. Cf. ci-dessus p. 39.
2. Cf. ci-dessous, dépêche 59.
3. Il s'agit d'un courrier chargé de dépêches pour M. de Saint-Genest, chargé d'affaires de France à la Haye, et pour les agents français à Stock-

N° 16.

Gand, 14 avril 1815.

Sir Charles Stuart annonce que M. de Vitrolles est tombé entre les mains de Bonaparte à Toulouse; Louis XVIII demande que les puissances alliées menacent d'user de représailles contre les membres de la famille de Bonaparte actuellement en leur pouvoir.

Sir Charles Stuart a répondu que son gouvernement ne peut pas agir de la sorte [1].

N° 17.

Ghent, 14 april 1815.

My lord,

The intelligences of the submission of Bordeaux and Toulouse to the authority of Buonaparte, with the embarkation of the duke of Angoulême and the duke of Bourbon, reached Ghent in the course of the preceding week and has created great consternation at the court of Louis the 18th.

This change of circumstances will give so material an increase to the enemy's force, that lord Wellington has thought it necessary to write to Vienna, to intimate his intention not to undertake any offensive movement, until the arrival of the whole allied force on the frontier shall enable them to enter France about the same period, and form combinations which may deprim the enemy of the

holm et à Copenhague. Il arriva à la Haye le 4 avril. Nagell, ministre des affaires étrangères, demanda au roi Guillaume, alors à Bruxelles, ce qu'il devait faire. Le roi consulta Ch. Stuart, qui conseilla de laisser passer. Il y eut protestation des ministres de Prusse, de Russie et d'Autriche à la Haye, et, en fin de compte, arrestation du courrier par les Prussiens.

1. Cf. Pozzo di Borgo, *Correspondance diplomatique*, t. I, p. 101. Cf. ci-dessous, dépêches de Stuart, n° 24, 43, 44, 57.

advantage afforded by resistance to unconnected efforts on the part of each army which shall successively reach the frontier at an earlier period.

The assurances which have been transmitted to Louis the 18th by general Pozzo di Borgo, the minister of the emperor of Russia, upon this subject have been more satisfactory to the family of Bourbon than any former communication from the same quarter. The emperor of Russia has distinctly declared his intention to make no peace with the present government of France, and that minister has further stated that the alternatives which different parties in France are disposed to follow, to the prejudice of the King's rights, are, in the opinion of his sovereign, quite incompatible with the tranquility of Europa, because every other government, whether monarchical or revolutionary, must necessarily be guided by the revolutionary principles upon which it is established.

The necessity of the King's appearance within the frontier, whenever be is enabled by that means to encourage his friends in France and to relieve this country from the inconvenience occasioned by the presence of his numerous followers, is, under the circumstances, considered by his adherents to be of the last importance, and in determining the place of residence which they consider most advisable, in case the inconvenience arising from the distance between Ghent and Bruxelles shall induce Louis the 18th to leave his present residence, it is therefore deemed expedient to go at Malines or to a country house in the neighbourhood of Brussels.

The count Charles de Damas has been sent, on the part of the King, to Switzerland, for the purpose of establishing communications with the royal adherents on the frontier of that country, and M. Lagarde has been selected to reside at the head quarters of the emperor of Russia during the ensuing campaign.

TRADUCTION

N° 17. Gand, 14 avril 1815.

Milord,

La nouvelle de la soumission de Bordeaux et de Toulouse aux autorités de Bonaparte, avec l'embarquement de la duchesse d'Angoulême et du duc de Bourbon, est parvenue à Gand dans le courant de la semaine dernière, et a occasionné une profonde consternation à la cour de Louis XVIII.

Ce changement de circonstances produira un tel accroissement matériel dans la force de l'ennemi que lord Wellington a jugé nécessaire d'écrire à Vienne, afin d'annoncer son intention de n'entreprendre aucun mouvement offensif jusqu'à ce que l'arrivée de toutes les forces alliées à la frontière permette d'entrer en France à peu près simultanément, et de former des combinaisons qui priveront l'ennemi de l'avantage qu'il aurait, en résistant aux efforts isolés des armées atteignant successivement la frontière française à une époque plus rapprochée.

Les assurances qui ont été transmises à Louis XVIII par le général Pozzo di Borgo, ministre de l'empereur de Russie, sur ce sujet, ont donné à la maison de Bourbon plus de satisfaction qu'aucune communication antérieure de la même origine [1]. L'empereur de Russie a nettement signifié son intention de ne faire aucune paix avec le gouvernement actuel de la France. Le ministre a, en outre, déclaré que les alternatives

1. Cf. t. I, p. 9, la lettre du Tsar à Louis XVIII et la note 2; cf. Pallain *op. cit.*, p. 365 et 371, deux dépêches de Talleyrand.

dans lesquelles différents partis dans ce pays sont disposés à s'engager au préjudice des droits du Roi sont, dans l'opinion de son souverain, entièrement incompatibles avec la tranquillité de l'Europe, parce que tout autre gouvernement, soit monarchique, soit révolutionnaire, doit nécessairement être guidé par les principes révolutionnaires sur lesquels il est fondé.

La nécessité de l'apparition du Roi, en deçà de la frontière, lorsqu'il sera en mesure d'encourager, par ce moyen, ses amis en France et de mettre fin, dans ce pays (la Belgique), aux inconvénients résultant de la présence de ses nombreux partisans est, dans les circonstances, considéré par ses adhérents comme étant de la dernière importance et détermine le lieu de résidence qu'ils considèrent comme le plus rationnel.

Au cas où l'inconvénient résultant de la distance entre Gand et Bruxelles engagerait Louis XVIII à quitter sa résidence actuelle, on juge convenable de s'établir à Malines ou dans un château à la campagne dans le voisinage de Bruxelles.

Le comte Charles de Damas a été envoyé par le Roi en Suisse [1], à l'effet de nouer des communications avec les partisans de Louis XVIII sur la frontière de cette contrée, et M. Lagarde a été désigné pour résider au quartier général de l'empereur de Russie pendant la campagne prochaine.

Je suis, Milord, etc.

N° 21.

Ghent, 18 april 1815.

My lord,

A disinclination to submit to the circumstances of the moment, notwithstanding the experience of a long emigration, has been very remarkably demonstrated by the advisers of the court of Louis 18th during the last

1. Cf. ci-dessus, dépêche n° 11, p. 29. Cf. *La Franche-Comté en 1815*, documents publiés par L. Pingaud, Besançon, 1894.

week, and it has been with some difficulty that the persons who are really attached to the interests of that sovereign have been able to prevent ridicule attaching to their proceedings which would give a powerful weapon to enemies, who avail themselves of every opportunity to injure the King's interests.

Monsieur carried the King, last week, a proposal for filling up the vacant departments of the ministry by nominating M. Lally Tollendal chancellor, and M. de Chateaubriand minister of the interior, appointments which would certain have taken place, if the mischievous reflexions to which they might give rise had not been adverted to at the moment the King had consented to admit the arrangement.

The promise to confine the publications in favour of the emigrant cause to pamphlets and unofficial journals has been forgotten, and the proof sheet of an official *Moniteur* containing decrees respecting the collection of the french revenue and other acts of the government of Louis 18th dated from Lille, has been submitted to the censors of the press in this country, fortunate in time to enable the local government to prohibit its circulation, although the intention compelled the King of the Netherlands to depart from the prudent reserve which his government had hitherto maintained, and to exercise an authority disagreeable to the court of Louis 18th.

As the language of M. de Blacas respecting these proceedings, induces me to believe that they emanate solely from Monsieur and the persons in His Royal Highness' confidence, it was not in my power to check such propositions, although I have been able to prevent their final adoption, and I hope I have convinced the ministers of the bad consequence which must follow a perseverance in a

system of which experience has long since proved the impolicy.

TRADUCTION

N° 21. Gand, 18 avril 1815.

Milord,

La mauvaise volonté à se soumettre aux circonstances du moment, malgré les expériences d'une longue émigration, a été manifestée d'une manière remarquable par les conseillers de la cour de Louis XVIII pendant la dernière semaine [1], et c'est avec quelque difficulté que les personnes qui sont vraiment attachées aux intérêts de ce souverain ont pu empêcher le ridicule de s'attacher à leur manière d'agir, ridicule qui fournirait une arme puissante aux ennemis qui profitent de toutes les occasions pour porter tort aux intérêts du Roi.

Monsieur a apporté la semaine dernière au Roi la proposition de remplir les départements vacants du ministère en nommant M. Lally-Tollendal chancelier, et M. de Chateaubriand ministre de l'intérieur, nominations qui auraient certainement été faites si on n'avait pas parlé des réflexions malveillantes auxquelles elles pouvaient donner lieu, au moment où le Roi avait consenti à admettre cet arrangement [2].

La promesse de borner les publications en faveur de la cause des émigrés à des pamphlets et des journaux non officiels a été oubliée, et les épreuves d'un *Moniteur officiel* contenant des décrets au sujet de la perception des revenus français et d'autres actes du gouvernement de Louis XVIII, datés de Lille, ont été soumises aux censeurs de la presse de ce pays-ci, à temps heureusement pour permettre au gouvernement local d'en empêcher la circulation; cependant ces velléités ont obligé le roi des Pays-Bas à se départir de la prudente réserve que son gouvernement avait gardée jusqu'à

1. Cf. ci-dessus, dépêche n° 12, p. 33, note 2.
2. Cf. t. I, les lettres du comte d'Artois, n°s 58 et 59, p. 116 et 120.

présent, et à déployer une autorité désagréable à la cour de Louis XVIII [1].

Comme le langage de M. de Blacas en ce qui concerne ces procédés me porte à croire qu'ils émanent uniquement de Monsieur et des personnes qui ont la confiance de Son Altesse Royale, il n'a pas été en mon pouvoir d'empêcher de telles propositions, mais j'ai pu empêcher leur adoption finale, et j'espère avoir convaincu les ministres des conséquences fâcheuses qu'entraînera nécessairement la persévérance dans un système dont l'expérience a prouvé depuis longtemps le caractère impolitique [2].

N° 22.

Gand, 18 avril 1815.

Sir C. Stuart demande, au nom de Louis XVIII, l'envoi d'un navire à la Martinique pour y annoncer la nomination de M. de Vaugirard comme gouverneur général des Indes occidentales françaises [3].

N° 23.

Ghent, 21 april 1815.

My Lord,

The duke of Wellington having communicated to me the note, which His Majesty's plenipotentiaries have been directed to deliver to the ministers of the different powers who signed the treaty of the 25th of march at Vienna, whenever the ratifications of that act shall be exchanged, I have considered it very necessary to ascertain if I ought

1. Cf. t. I, lettre de Fagel à Blacas, p. 140.
2. Cf. ci-dessus, dépêche n° 12, p. 32; cf. *Correspondance de Pozzo di Borgo*, t. I, p. 112, une lettre de Nesselrode : « En général, si Monsieur pouvait se retirer en quelque coin et ne se mêler de rien, il rendrait service.... et surtout au Roi. »
3. Cf. t. I, p. 193, lettre de Lainé, n° 99, et la note 1. Ci-dessous, dépêche n° 49.

to attach credit to the information I received from M. de Blacas at Ghent of the intentions manifested by the emperor of Russia respecting the government which the event of the war shall establish in France, and if they are conformable to the statement I had the honour to send home in my despatch n° 17.

General Pozzo di Borgo tells me that he was the bearer of a letter from the Emperor to the King of France (of which I obtained the enclosed copy from M. de Blacas) and that, in delivering this letter after his arrival at Ghent, he had thought it necessary, with a view to encourage the exertion which may lead to the organization of a force on the part of the King's adherents in support of the allies when they enter France, to hold the language cited by the ministers of Louis 18th. He added that these assurances had perhaps gone beyond the intentions of his sovereign because he is himself convinced that the tranquillity of the world can be secured by no alternative but the restoration of the Bourbons or the reduction of France within such narrow limits (if any government conducted upon a revolutionary principle shall be established) that the powers who are interested in the maintenance of peace can prevent the success of all enterprizes likely to be prejudicial to her neighbours.

He said that whatever may be the opinions of the emperor of Russia, as the circumstances which will indubitable follow a fortunate campaign in France will admit only of a choice between these expedients, he would with great propriety hold this language without the fear ot being in contradiction with the events which, he repeated, in case of success must occur.

In truth it seems by this statement that the predilection of the Emperor for the cause of the Bourbons is not such

as the ministers of Louis 18th had given me to understand, and events are yet to show how for the personal opinion of His Imperial Majesty will affect the measures which his advisers consider must be the obvious policy of his government.

The impossibility of retaining Poland in case the government of Buonaparte should be finally established, fully explains the hostility of Russia to the present state of things in France; but whether that possession will remain less secure if we contend for the restoration of the Bourbons to the throne of France; which assures at least the assistance of one party, or a reduction of territory which will unite every party in that country against the allies is so little problematical that the former, as the easier and less dangerous alternative must necessarily be the most advisable.

The insinuations which have lately been transmitted to Ghent by Fouché and other persons in France respecting the establishment of a middle course, have induced the duke of Orleans to explain his conviction that such propositions are merely calculated to divide and weaken the royal cause, in a letter to the King which was received last week, and which has been highly satisfactory to His Majesty.

TRADUCTION

N° 23. Gand, 21 avril 1815.

Milord,

Le duc de Wellington m'ayant communiqué la note que les plénipotentiaires de Sa Majesté ont reçu l'ordre de remettre aux ministres des différentes puissances qui ont signé le traité du 25 mars à Vienne, quand les ratifications de cet acte seront échangées, j'ai considéré comme très nécessaire de m'assurer si je devais ajouter foi aux informations que j'ai reçues de M. de Blacas à Gand, sur les intentions manifestées par l'em-

pereur de Russie à l'égard du gouvernement que le dénoûment de la guerre établira en France, et de voir si elles sont conformes au rapport que j'ai eu l'honneur d'envoyer en Angleterre dans ma dépêche n° 17 [1].

Le général Pozzo di Borgo me dit qu'il était porteur d'une lettre de l'Empereur au roi de France — (j'en ai obtenu, par M. de Blacas, la copie ci-incluse [2]), — et qu'en remettant cette lettre après son arrivée à Gand, il avait jugé nécessaire, dans le but d'encourager les efforts qui peuvent conduire à l'organisation d'une armée par les partisans du Roi pour soutenir les alliés quand ils entreront en France, — de tenir le langage cité par les ministres de Louis XVIII. Il ajouta que ces assurances étaient peut-être allées au delà des intentions de son souverain, parce qu'il est convaincu lui-même que la tranquillité du monde ne peut être assurée par aucune autre alternative que la restauration des Bourbons ou la réduction de la France à des limites assez étroites (si un gouvernement fondé sur un principe révolutionnaire était établi) pour que les puissances qui sont intéressées au maintien de la paix puissent empêcher le succès de toutes les entreprises qui seraient propres à nuire aux nations voisines.

Il dit que, quelles que puissent être les opinions de l'empereur de Russie, comme les circonstances qui suivront indubitablement une campagne heureuse en France ne laisseront le choix qu'entre ces moyens, il pourrait tenir ce langage avec une grande convenance, sans craindre d'être en contradiction avec les événements qui, il le répétait, devraient se produire en cas de succès.

A la vérité, il semble, d'après ce rapport, que la prédilection de l'Empereur pour la cause des Bourbons n'est pas telle que les ministres de Louis XVIII me l'avaient donné à entendre, et que les événements ont encore à montrer jusqu'à quel point l'opinion personnelle de Sa Majesté Impériale

1. Cf. ci-dessus, présent volume, p. 44, et la note.
2. Cette lettre se trouve au t. I, p. 9.

influera sur les mesures que ses conseillers regardent comme devant être la politique toute tracée de son gouvernement [1].

L'impossibilité de garder la Pologne dans le cas où le gouvernement de Bonaparte serait finalement établi, explique pleinement l'hostilité de la Russie à l'égard de l'état actuel des choses en France ; mais si cette possession deviendra ou non moins assurée suivant que nous lutterons pour la restauration des Bourbons au trône de France qui assure au moins l'assistance de tous les partis, — ou pour la réduction de territoire qui unira tous les partis dans ce pays contre les alliés, la chose est si peu problématique que la première alternative, comme étant la plus facile et la moins dangereuse, doit être nécessairement la plus sage.

Les insinuations qui ont été récemment transmises à Gand par Fouché et d'autres personnes de France au sujet de l'adoption d'un parti moyen, ont amené le duc d'Orléans à expliquer sa conviction que de telles propositions sont uniquement propres à diviser et à affaiblir la cause royale, dans une lettre au Roi qui est arrivée la semaine dernière et qui a causé une vive satisfaction à Sa Majesté [2].

N° 24.

Ghent, 18 april 1815.

My Lord,

Arrangements have been adopted by general Gneise-

1. Sur les dispositions du Tsar à l'égard de Louis XVIII, et sur le rôle de Pozzo di Borgo, cf. t. I de sa *Correspondance diplomatique*, et spécialement, p. 93, une lettre de Pozzo à Castlereagh, du 21 avril : « Je persiste à croire que le roi est le seul que nous devons reconnaître et mettre en avant; si nous sortons de cette règle, on ne saurait plus où s'arrêter. » — Page 147, lettre du 23 mai à Nesselrode : « Les Bourbons sont une institution et non une famille. » — Page 128, un mémoire du cabinet russe. — Cf. ci-dessous, dépêche de Stuart, n° 70; cf. également Pallain, *Correspondance de Talleyrand*, p. 397 et suiv.

2. Sur les inquiétudes que le duc d'Orléans causait à Louis XVIII, cf. *Mémoires de Beugnot*, p. 573-574.

nau for dividing the prussian army at present on the Meuse and the Sambre into three corps. They are shortly to be reinforced by a fourth corps of 30,000 men which, it is expected, will cross the Rhine about the 20th of this month, and the whole will be placed under the command of prince Blucher.

No material movement has taken place on either side in the front, since I had the honour to address your Lordship.

Orders having been received from Paris for provisioning Lille, Valenciennes, Condé and the other fortresses of french Flanders for six months the french contractors have made considerable purchases of cattle and grain on the Belgian side of the frontier.

As measures will be adopted to impede the exportation of supplies from this country and the cattle have been stopped in several instances at the out-posts, they will very shortly be deprived of this resource.

General Vandamme has marched a reinforcement of several battalions to Dunkirk and has endeavoured to inspire terror among a population certainly well disposed to the royal cause, by acts of severity which justify the reputation he has acquired.

Loyal deputations from the communes of Armentières, Bailleul, Aire, and from different towns on the frontier have arrived at Ghent during the last fortnight.

The accounts of the disposition prevalent at Paris, have certainly been very satisfactory, since Bonaparte has openly manifested an intention to render his views in a great measure subservient to the interests of the jacobin party.

The letters of the 13th confidently assert that M. de Vitrolles will be put to death and intimate that the life of

M. Anatole de Montesquiou will be a suitable reprisal in case such a measure shall be carried into execution.

TRADUCTION

N° 24. Gand, 18 avril 1815.

Milord,

Des arrangements ont été adoptés par le général Gneisenau pour diviser en trois corps l'armée prussienne qui est à présent sur la Meuse et la Sambre. Ils doivent être bientôt renforcés par un quatrième corps de 30,000 hommes qu'on s'attend à voir traverser le Rhin vers le 20 de ce mois, et le tout sera placé sous le commandement du prince Blucher.

Aucun mouvement important ne s'est produit, soit d'un côté, soit de l'autre, sur le front de l'armée depuis que j'ai eu l'honneur d'écrire à Votre Seigneurie.

On a reçu de Paris des ordres pour approvisionner Lille, Valenciennes, Cambrai et les autres forteresses de la Flandre française pour six mois. Les fournisseurs français ont fait des achats considérables de bestiaux et de grain du côté belge de la frontière.

Comme des mesures seront adoptées pour empêcher l'exportation d'approvisionnements venant de ce pays-ci, et comme le bétail a été arrêté en plusieurs occasions aux avant-postes, ils seront très prochainement privés de cette ressource.

Le général Vandamme a dirigé un renfort de plusieurs bataillons sur Dunkerque et a entrepris d'exciter la terreur au sein d'une population certainement bien disposée pour la cause royale, par des actes de sévérité qui justifient la réputation qu'il s'est acquise.

Des députations royalistes des communes d'Armentières, Bailleul, Aire et de différentes villes de la frontière sont arrivées à Gand pendant la dernière quinzaine.

Les rapports sur les dispositions qui dominent à Paris ont été certainement très satisfaisants depuis que Bonaparte a

manifesté ouvertement l'intention de subordonner ses desseins, dans une grande mesure, aux intérêts du parti jacobin.

Les lettres du 13 affirment hardiment que M. de Vitrolles sera mis à mort et donnent à entendre que la vie de M. Anatole de Montesquiou [1] permettrait d'exercer des représailles appropriées, dans le cas où une telle mesure serait mise à exécution.

N° 25.

Gand, 21 avril 1815.

Sir C. Stuart transmet une requête pressante du duc de Feltre pour des approvisionnements de vêtements et d'armes destinés aux hommes qui ont suivi le Roi hors de France [2].

Sir C. Stuart propose que le commandant en chef soit autorisé à mettre les approvisionnements du dépôt d'Ostende à la disposition du duc de Feltre.

N° 26.

Ghent, 21 april 1815.

My Lord,

Your Lordship will recollect the reasons which induced me some time since to recommend the ministers of Louis 18th not to publish any appeal to the french nation before the time that His Majesty shall be enabled to date such a paper from some town, within the limits of the french territory.

The opinions of Monsieur have however been expressed with a degree of warmth which has induced the King to overrule all the objections I have been enabled to bring forward, and it is determined that a declaration which has been drawn up by M. de Lally Tollendal and

1. Fils de la gouvernante du roi de Rome, alors à Vienne.
2. Cf. ci-dessus, p. 10, note 1.

which is to prepare the public mind for the manifestation of the King's sentiments in a more formal shape whenever His Majesty enters France, shall be circulated without delay.

This paper is little more than a flow of eloquence referring to the treaty concluded at Vienna on the 25 march, and which, having been divulged in that capital and at Berlin, is no longer a secret in this country.

Although my objections to the measure are answered by the observation, that it is to be considered an act rather of His Majesty's council by whom I have reason to believe it will be signed, than of the King himself, I have thought it my duty to tell M. de Lally Tollendal that I cannot think this distinction sufficiently material to affect the grounds upon which I offered my opinion when the measure was originally proposed.

TRADUCTION

N° 26. Gand, 21 avril 1815.

Milord,

Votre Seigneurie se rappellera les raisons qui m'ont conduit, il y a quelque temps [1], à recommander aux ministres de Louis XVIII de ne publier aucun appel à la nation française avant l'époque où Sa Majesté sera à même de dater un tel document de quelque ville située dans les limites du territoire français.

Les opinions de Monsieur ont été exprimées cependant avec un degré de chaleur qui a amené le Roi à rejeter toutes les objections que j'avais pu mettre en avant, et il est décidé qu'une déclaration qui a été rédigée par M. de Lally-Tollendal et qui doit préparer l'esprit public à la manifestation des sentiments du Roi sous une forme plus officielle quand Sa

1. Dépêche du 2 avril. Cf. ci-dessus, p. 22, et la note 1.

Majesté entrera en France, sera mise en circulation sans aucun délai [1].

Ce document n'est guère qu'un flot d'éloquence au sujet du traité qui a été conclu à Vienne le 25 mars, et qui, ayant été divulgué dans cette capitale et à Berlin, n'est plus un secret dans ce pays.

Quoiqu'on réponde à mes objections à cette mesure, par l'observation qu'elle doit être considérée plutôt comme un acte du conseil de Sa Majesté — par lequel j'ai des raisons de croire qu'il sera signé — que du Roi lui-même, j'ai cru de mon devoir de dire à M. de Lally-Tollendal que je ne pouvais considérer cette distinction comme assez importante pour influencer les motifs pour lesquels j'avais donné mon opinion quand la mesure avait été proposée à l'origine.

N° 27.

Ghent, 21 april 1815.

My Lord,

I have pressed the ministers of Louis the 18th to lose no time in determining the measures which are to be pursued to ensure the good will of the inhabitants towards the allies, and to unite a positive force in support of the Bourbon interests, whenever the armies now collecting on the frontier shall enter France, which object I have taken the liberty to represent to be infinitely more important than the publication of any voluntary engagement towards the french people on the part of the King, which resident in a foreign country.

M. de Capelle, formerly prefect of Geneva, has therefore been employed to draw up a plan, which was read and approved in the King's council this day, of which the

1. Le texte de cette déclaration se trouve au t. I, p. 49.

most material arrangements will, I think, meet with your Lordship's approbation.

A *commissaire ordonnateur* named by the King will accompany each foreign corps about to enter France, who will be authorised to give receipts payable by the government which shall be established at the conclusion of the war, against every article required for the support of the armies in the country the theatre of war.

An officer with the title of *commissaire royal* is to be likewise attached to the head quarters of each general in chief, and will be invested with the civil government of all the departments occupied by the army whose operations he is directed to facilitate.

He will be entrusted with the power of naming sub-commissioners, who will be charged to concert with the prefects, the *conseils* of the departments and the mayors of each commune, the measures which may appear advisable for the support of the royal cause.

The levy of troops and the payment of taxes will likewise be effected under their direction.

The power of making such changes in the administration of the departments under their respective governments as the circumstances of the service may require, and the superintendance of the arrangements adopted by the *commissaires ordonnateurs* in the corps which they accompany, will be instructed to the King's *commissaires* according to the regulation of this decree.

TRADUCTION

N° 27. Gand, 21 avril 1815.

Milord,

J'ai insisté auprès des ministres de Louis XVIII pour qu'ils ne perdissent pas de temps à arrêter les mesures qui doivent

être prises pour assurer le bon vouloir des habitants envers les alliés, et pour réunir une force positive à l'appui des intérêts de la maison de Bourbon, lorsque les armées qui se massent aujourd'hui à la frontière entreront en France. J'ai pris la liberté de représenter cet objet comme étant infiniment plus important que la publication de n'importe quel engagement librement pris envers la nation française, émanant du Roi pendant qu'il réside dans un pays étranger [1].

M. de Capelle, ancien préfet à Genève, a été chargé en conséquence de formuler un projet qui a été lu et approuvé par le conseil du Roi aujourd'hui, projet dont la plupart des arrangements matériels rencontreront, je pense, l'approbation de Votre Seigneurie [2].

Un commissaire ordonnateur, nommé par le Roi, accompagnera chaque corps étranger au moment d'entrer en France; il sera autorisé à délivrer des reçus payables par le gouvernement qui sera institué après la terminaison de la guerre, reçus délivrés en échange de chaque article réclamé pour l'entretien des armées dans le pays formant le théâtre de la guerre.

Un officier ayant le titre de commissaire royal sera de même attaché au quartier général de chaque général en chef, et sera investi de l'administration civile de tous les départements occupés par l'armée dont il est chargé de faciliter les opérations.

Il aura les pouvoirs nécessaires pour nommer des sous-commissaires qui seront chargés de concerter avec les préfets, les conseils départementaux et les maires de chaque commune les mesures qui paraîtront convenables dans l'intérêt de la cause royale.

La levée des troupes et le paiement des taxes auront lieu également sous leur direction.

Le pouvoir de faire dans l'administration des départe-

1. Cf. ci-dessus, p. 12, dépêche n° 4, et p. 21, dépêche n° 8.
2. Cf. ce projet au t. I, p. 28.

ments, sous leurs gouvernements respectifs, tels changements que les circonstances du service peuvent réclamer, et la direction des arrangements adoptés par les commissaires ordonnateurs dans les corps qu'ils accompagneront seront confiés aux commissaires royaux conformément aux dispositions de ce décret.

N° 28.

Ghent, 21 april 1815.

My Lord,

I am sorry to acquaint your Lordship that the union which the circumstances of the court of Louis the 18th render almost indispensable to the success of our endeavours to enable that sovereign to recover the ground he has lost, can by no means be said to prevail.

The persons who have passed through all the vicissitudes of emigration since the year 1792, cannot be persuaded to act with cordiality towards the companions of their present misfortunes who have borne a part in the events of the Revolution.

Marshals Marmont and Victor are feelingly alive to the want of confidence on the part of Louis the 18th and his advisers. The latter has actually absented himself from Ghent, and although the duties of the former compel him to remain about the King's person, he has distinctly made known to the King through the channel of his ministers, the irritation which he feels in his present situation.

This declaration of his sentiments having merely led to a general answer, I have been induced to express a decided opinion of the effect which must result from disgusting the few individuals in the King's interests who are known in the french army in my several conversations with the different ministers who have spoken to me on the subject.

As Monsieur appears to possess an ascendancy over the mind of the King which may in this case be advantageous to His Majesty's interests, His Royal Highness has been requested to take an opportunity of recommending that consideration to those officers, which their peculiar situation renders advisable, and which I believe to be necessary to prevent not defection, but murmurs of which the enemies of His Majesty will not fail to profit.

TRADUCTION

N° 28. Gand, 21 avril 1815.

Milord,

Je suis fâché d'apprendre à Votre Seigneurie que l'union que les circonstances de la cour de Louis XVIII rendent presque indispensable au succès de nos efforts pour permettre à ce souverain de regagner le terrain qu'il a perdu, ne peut en aucune manière être considérée comme existant [1].

Les personnes qui ont traversé toutes les vicissitudes de l'émigration depuis l'année 1792 ne peuvent pas se laisser persuader d'agir avec cordialité envers les compagnons de leurs infortunes présentes qui ont joué un rôle dans les événements de la Révolution.

Les maréchaux Marmont et Victor ressentent vivement le manque de confiance de Louis XVIII et de ses conseillers. Le dernier s'est réellement absenté de Gand, et quoique les devoirs du premier le forcent à demeurer auprès de la personne du Roi, il a nettement fait savoir au Roi, par l'intermédiaire de ses ministres, l'irritation que lui cause sa présente situation.

Cette déclaration de ses sentiments ayant simplement produit une réponse évasive, j'ai été amené à exprimer une opinion formelle sur l'effet qu'on produira nécessairement en dégoûtant les quelques individus du parti royal qui sont connus

1. Cf. ci-dessus, p. 33, note 2.

dans l'armée française, dans mes diverses conversations avec les différents ministres qui m'ont parlé sur ce sujet.

Comme Monsieur semble avoir sur l'esprit du Roi un ascendant qui peut, dans ce cas, être avantageux aux intérêts de Sa Majesté, on a demandé à Son Altesse Royale de saisir l'occasion de lui recommander de témoigner à ces officiers une considération que leur situation particulière rend opportune, et que je crois nécessaire pour prévenir, non pas une défection, mais des murmures dont les ennemis de Sa Majesté ne manqueraient pas de profiter.

N° 30.

Ghent, 25 april 1815.

My Lord,

The government of the french provinces which may become the theatre of war, has been the subject of several discussions of great length.

The result is conveyed to your Lordship in the accompanying ordonnance, which, I think, contains a reasonable system for the establishment of the King's authority in the different provinces which may be occupied, and of the same time ensures that regularity of supply to the armies, likely to be the best security against a repetition of those excesses which have already indisposed a part of France against the cause they are called upon to defend.

A general circular instruction to each commissary accompanies this ordonnance, but as this instruction merely lays down the general principle of conciliation, which, it is obvious, must be the rule of public conduct on the part of the functionaries who may be selected for employment, under these circumstances, I have not thought it necessary to transmit the copy to your Lordship.

TRADUCTION

N° 30. Gand, 25 avril 1815.

Milord,

L'administration des provinces françaises qui peuvent devenir le théâtre de la guerre a été le sujet de diverses discussions très longues [1].

Le résultat en est communiqué à Votre Seigneurie dans l'ordonnance ci-jointe [2] qui contient, je crois, un système raisonnable pour l'établissement de l'autorité royale dans les différentes provinces qui peuvent être occupées, et assure, en même temps, la régularité des approvisionnements des armées, de manière à donner la meilleure garantie contre le retour de ces excès qui ont déjà indisposé une partie de la France contre la cause que ces armées sont appelées à défendre.

Une instruction générale, en forme de circulaire, accompagne cette ordonnance ; mais comme elle se borne à établir le principe général de conciliation qui évidemment doit servir de règle de conduite publique de la part des fonctionnaires dont il peut être fait choix pour être employés dans ces circonstances, je n'ai pas cru nécessaire de transmettre copie de cette pièce à Votre Seigneurie.

N° 31.

Ghent, 25 april 1815.

My Lord,

The perfect concurrence of M. de Blacas in my opinion that the present moment is unfavourable to the publication of the manifesto written by M. de Lally-Tollendal, to which I had the honour to advert in a former letter, induced me to endeavour to ensure to him the means

1. Cf. ci-dessus, n° 27, p. 59, et la note 1.
2. Le texte se trouve au t. I, p. 28 et suiv.; cf. la note de la p. 28.

of combating the suggestions which Monsieur has pressed upon the King, with an indiscretion which neither the time or circumstances of the court in their present residence will justify.

I therefore addressed to that minister the letter I have the honour to enclose; and, after much discussion in the King's council, I received the accompanying answer by which I learn that the measure is laid aside for the present.

TRADUCTION

N° 31. Gand, 25 avril 1815.

Milord,

L'assentiment complet de M. de Blacas à mon opinion, que le moment actuel est défavorable à la publication des manifestes écrits par M. de Lally-Tollendal, auxquels j'ai eu l'honneur de faire allusion dans une lettre précédente [1], m'a conduit à entreprendre de lui assurer les moyens de combattre les conseils que Monsieur a imposés au Roi avec une indiscrétion que ni le moment ni les circonstances de la cour dans sa résidence présente ne justifient.

J'ai donc adressé à ce ministre la lettre que j'ai l'honneur de joindre ici; et après beaucoup de discussions dans le conseil du Roi, j'ai reçu la réponse qui l'accompagne et par laquelle j'apprends que la mesure est mise de côté pour le moment [2].

N° 32.

Ghent, 25 april 1815.

My Lord,

General Edward Dillon has been charged with the management of Louis the 18th's interests at the court

1. Lettre n° 26, cf. p. 56.
2. Ces deux pièces se trouvent au t. I, nos 40 et 41, p. 92 et suiv.

of the Netherlands since the arrival of that sovereign at Ghent.

This officer last week presented a paper to baron de Nagell, requesting permission to form all the deserters who cross the frontier into a corps organized upon the principles of the army formerly commanded by the prince of Condé.

The extreme mistrust of the dutch government respecting all the proceedings of Louis the eighteenth's agents induced M. de Nagell, in laying this paper before the King, to recommend His Majesty, not only to reject the proposal, but to prohibit the entrance of more deserters into his territories, which counsel I fear would have been adopted, if a knowledge of the duke of Wellington's intentions had not enabled me to interfere.

In pursuance of His Grace's wishes, I therefore suggested that british officers posted in the different cantonments on the frontier should be authorized to send them in the first instance to Tournay, from whence they can proceed to a depot to be established at Ninhoven, near Alost, to be formed into battalions under the direction of the commander in chief, unless circumstances respecting the conduct of individuals should render it expedient to send them to the provinces on the other side the Meuse.

I am inclined to suppose that the zeal of general Dillon upon this occasion rather caused him to exceed his instructions, because Monsieur distinctly tells me he is desirous not to increase the *maison du Roi* beyond the number of two or three thousand men, who may constitute a Body Guard whenever Louis 18th shall enter France ; and M. de Blacas has intimated an intention rather to propose the dissolution of that force, by sen-

ding the individuals of whom it is composed to France, for the purpose of organizing *volontaires royaux* in their respective departments.

The desertion on the frontier is considerable. During the last week upwards of thirty men and eight or ten officers have come in daily to the outposts near Ypres.

TRADUCTION

N° 3a. Gand, 25 avril 1815.

Milord,

Le général Édouard Dillon a été chargé de la gestion des intérêts du roi Louis XVIII à la cour des Pays-Bas depuis l'arrivée de ce souverain à Gand.

Cet officier a présenté, la semaine dernière, au baron de Nagell un papier demandant la permission de former, avec tous les déserteurs qui passent la frontière, un corps organisé d'après les principes de l'armée commandée autrefois par le prince de Condé.

L'extrême défiance du gouvernement hollandais à l'égard de tous les procédés des agents de Louis XVIII a poussé M. de Nagell, en plaçant ce papier devant le Roi, à conseiller à Sa Majesté, non seulement de rejeter la proposition, mais d'interdire l'entrée d'autres déserteurs dans ses États, et ce conseil, je le crains, aurait été adopté si la connaissance que j'avais des intentions du duc de Wellington ne m'avait pas permis d'intervenir [1].

Conformément aux désirs de Sa Grâce, j'ai donc proposé que des officiers anglais placés dans les différents cantonnements de la frontière fussent autorisés à envoyer les déserteurs en premier lieu à Tournay, d'où ils pourront se rendre dans un dépôt qu'on établira à Ninove, près d'Alost, pour y être formés en bataillons sous la direction du commandant en chef, à moins que des circonstances se rapportant à la

1. Cf. ci-dessus, dépêche n° 8, p. 20, et la note 3.

conduite d'individus ne rendent opportun de les envoyer dans les provinces de l'autre côté de la Meuse.

Je suis porté à supposer que le zèle du général Dillon en cette occasion lui a plutôt fait dépasser ses instructions, car Monsieur me dit positivement qu'il est désireux de ne pas accroître la maison du Roi au delà du nombre de deux ou trois mille hommes qui puissent constituer une garde du corps quand Louis XVIII entrera en France; et M. de Blacas a manifesté l'intention de proposer plutôt la dissolution de ces troupes, en envoyant en France les individus qui les composent, dans le but d'organiser des volontaires royaux dans leurs départements respectifs.

La désertion est considérable à la frontière. Pendant la dernière semaine, plus de trente hommes et huit ou dix officiers sont arrivés journellement aux avant-postes près d'Ypres.

N° 33.

Ghent, 25 april 1815.

My Lord,

Several Frenchmen have appeared at Ghent under circumstances of suspicion which have excited uneasiness in the mind of the ministers of Louis 18th.

Two or three arrests which have taken place do not appear to have led to any discovery of importance.

A certain M. Fauche de Borel, formerly a bookseller at Neufchatel, gained admittance to Louis 18th under a recommendation of the king of Prussia. Finding himself an object of suspicion, he did not remain at Ghent, but proceeded to Ostend; and as I think he will probably embark for England, it is necessary to acquaint your Lordship that according to a statement delivered to the King after his departure, by the agents of the former french police, it appears he was regularly employed as

a spy in England under Fouché and Savary during several year preceding the last peace.

TRADUCTION

N° 33. Gand, 25 avril 1815.

Milord,

Plusieurs Français sont apparus à Gand, prêtant à des soupçons qui ont fait naître de l'inquiétude dans l'esprit des ministres de Louis XVIII.

Deux ou trois arrestations qui ont eu lieu ne semblent avoir conduit à aucune découverte importante.

Un certain M. Fauche de Borel [1], autrefois libraire à Neuchatel, a pu avoir accès auprès de Louis XVIII, grâce à une recommandation du roi de Prusse [2]. Se voyant un objet de soupçons, il n'est pas resté à Gand, mais s'est rendu à Ostende ; et comme je crois qu'il s'embarquera probablement pour l'Angleterre, il faut que j'apprenne à Votre Seigneurie que, d'après un rapport remis au Roi après son départ par les agents de l'ancienne police française, il semble qu'il ait été régulièrement employé comme espion en Angleterre sous Fouché et Savary, pendant plusieurs années avant la dernière paix.

N° 34.

Ghent, 25 april 1815.

My Lord,

General Beurnonville arrived from Paris the day before yesterday.

The accounts this officer brings leave no doubt that

1. Fauche-Borel. Cf. l'*Intermédiaire des chercheurs*, tomes XXVIII et XXIX. Cf. également : *Précis historique des différentes missions dans lesquelles M. Louis Fauche-Borel a été employé*. Bruxelles, 1816 (2e édition).

2. Fauche-Borel avait été reçu par Louis XVIII, non pas grâce à une recommandation du roi de Prusse, mais parce qu'il apportait de Vienne une lettre de Talleyrand datée du 13 avril. Cf. Pallain, *Correspondance de Talleyrand et de Louis XVIII*, p. 383.

the complete ascendancy of the jacobin party has given rise to uneasiness at the Thuilleries by no means favourable to the measures which Bonaparte contemplates after the assembly of the *Champ de Mai*.

It is therefore believed that the meeting of this assembly will be delayed.

The proposals which under these circumstances are daily transmitted to Ghent by persons who are desirous to make their peace, in case the party of the royalists should gain the ascendency, prove the embarrassments of Bonaparte's situation, and have very generally augmented the confidence of his adversaries.

The general of division who commands at Arras, and several colonels whose regiments are in cantonments near the frontier, have made communications to this effect in the course of the present week.

A peasant who is well known in the provinces of Artois and Flanders by the name of Louis 17th, and who has collected a number of followers, has exerted himself with such effect in favour of the royal cause in that part of the country, that he will be able to bring together several thousand men whenever the allies cross the frontier.

The anxious hope that the advance of the allies will not be deferred at a period, when delay is so favourable to the interests of their opponents, has been expressed in every communication I have held with the King and his ministers.

TRADUCTION

N° 34. Gand, 25 avril 1815.

Milord,

Le général Beurnonville est arrivé de Paris avant-hier.

Les nouvelles que cet officier apporte ne permettent pas de

douter que la complète suprématie du parti jacobin a créé aux Tuileries une inquiétude qui n'est aucunement favorable aux mesures que Bonaparte se propose de prendre après l'assemblée du Champ de mai.

Il est donc à croire que la réunion de cette assemblée sera remise.

Les propositions qui, dans ces circonstances, sont journellement transmises à Gand par des personnes désireuses de faire leur paix au cas où le parti royaliste reprendrait le dessus, ces propositions montrent les difficultés de la situation de Bonaparte et ont, d'une manière très générale, augmenté la confiance de ses adversaires.

Le général de division qui commande à Arras et plusieurs colonels dont les régiments sont cantonnés près de la frontière ont fait des communications à cet effet dans le cours de la présente semaine. Un paysan, qui est bien connu dans les provinces d'Artois et de Flandre sous le nom de Louis XVII et qui a rassemblé un certain nombre de partisans, s'est employé avec tant de succès en faveur de la cause royale dans cette partie du pays, qu'il sera capable de réunir plusieurs milliers d'hommes quand les alliés traverseront la frontière.

L'espoir anxieux que la marche en avant des Alliés ne sera pas différée, dans un moment où les retards sont si favorables aux intérêts de leurs adversaires, a été exprimé dans toutes les conversations que j'ai eues avec le Roi et ses ministres [1].

N° 35.

Ghent, 27 april 1815.

My Lord,

The doubts which have arisen respecting the communications of the french embassy at Vienna with the chiefs of the different factions now dividing the public opinion at Paris, have not escaped the attention of the friends of

1. Cf. t. I, les pièces du chapitre v.

M. Talleyrand, and M. de Jaucourt expressed to me great anxiety that he should not be committed by the suggestions which he appears to think that the agents of Russia or of the parties existing in France, may eventually bring forward to the prejudice of the King's cause.

He has therefore addressed a letter to prince Talleyrand pressing that minister very strongly to avail himself of the earliest opportunity to quit Vienna and to take his seat in the King's council at Ghent.

Doubts, founded, I believe, on a different motive, have induced the persons who are not so well disposed towards M. Talleyrand to come to nearly the same resolution, and with the consent of M. de Blacas, M. d'André has written him a letter to a similar effect, so that it is probable that his determination will, in a few days, enable us to ascertain the extent of the impression created upon the mind of that minister by the intrigues of M. de Montrond, and whether that agent has succeeded in establishing a conformity of views between M. de Talleyrand and the persons who deputed him to Vienna.

TRADUCTION

N° 35. Gand, 27 avril 1815.

Milord,

Les doutes qui se sont produits au sujet des communications de l'ambassade française à Vienne avec les chefs des différentes factions qui divisent maintenant l'opinion publique à Paris, n'ont pas échappé à l'attention des amis de M. de Talleyrand, et M. de Jaucourt m'a exprimé un grand désir de n'être pas compromis par les suggestions qu'il semble croire que les agents de la Russie ou des partis existant en France pourront éventuellement mettre en avant pour nuire à la cause royale.

Il a donc adressé une lettre au prince de Talleyrand, pressant

très vivement ce ministre de profiter de la première occasion pour quitter Vienne et pour prendre sa place dans le conseil du Roi à Gand.

Des doutes, fondés, à ce que je crois, sur un motif différent, ont conduit les personnes qui ne sont pas si bien disposées envers M. de Talleyrand à prendre presque une résolution semblable, et avec le consentement de M. de Blacas, M. d'André lui a écrit une lettre dans le même sens, de sorte qu'il est probable que sa détermination nous permettra dans peu de jours de reconnaître l'étendue de l'impression produite sur l'esprit de ce ministre par les intrigues de M. de Montrond, et de voir si cet agent a réussi à établir une conformité de vues entre M. de Talleyrand et les personnes qui l'ont envoyé à Vienne [1].

N° 37.

Ghent, 27 april 1815.

My Lord,

After receiving your Lordship's despatch n° 1, I transmitted the note of which I have the honour to send a copy to the ministers of the King of France, enclosing the communication the british plenipotentiaries are directed to address to the ministers of the contracting parties, to the treaty signed the 25th march at the time the ratifications of that act shall be exchanged.

I availed myself of an opportunity on the same day to request Messieurs Blacas et Jaucourt to submit to His Majesty the expediency of declaring whenever the allied troops enter France, that as they move forward for the purpose of putting down the power of Buonaparte, which the experience of former events has proved to be incompatible with the peace of the world, they have no view of

1. Cf. ci-dessus, dépêche n° 6, p. 17, et la note. — Au sujet des démarches diverses faites pour hâter le retour de Talleyrand, cf. Pallain, *Correspondance de Talleyrand et de Louis XVIII*, p. 395, 408 et 419.

intermeddling in the internal government of that country, and as his Majesty relies solely on the affection of his people for the reestablishment of his authority, that he will never consent to the intervention of any other power between himself and his subjects.

The question of M. de Jaucourt what would be the consequences under these circumstances if the authority of Buonaparte was to be suddenly dissolved by his death or by any event which might terminate his political existence, was resolved by the observation that such a moment would be the natural occasion for the King's partizans to come forward in the sense of a declaration which M. de Blacas observed would argue weakness if appearing by the evident suggestion of the allied powers in the same proportion that it would prove confidence in the strength of his own adherents if published by his Majesty's own apparently voluntary movement.

I regret however to observe to your Lordship that these observations do not appear to have reconciled His Majesty to the language of the note which I communicated and notwithstanding my endeavours to prove that the desire to prevent the establishment of a party at the outset of the contest, which may paralyze the exertions of the King's government in favour of the House of Bourbon had led to the official declaration of the sentiments of my court, I cannot say that I succeeded in removing an impression which has been created by the reports received from every quarter respecting the possible success of the parties who are anxious to form a government independent of the King.

I therefore was somewhat prepared to receive the answers from M. de Blacas and M. de Jaucourt in a sense which I think render it clear that the King did not receive

my communication with that resignation and confidence in the determination of the british government to support his interests, which I have witnessed on former occasions.

I believe his feelings on this subject were irritated by Monsieur and the duke de Berry who were present in the council when the communication was considered, as M. de Jaucourt received orders immediately after their separation to transmit the protest which is contained in the accompanying note, as well as in a private letter from M. de Blacas, which I also enclose.

M. de Jaucourt himself seemed however so little to participate in the sentiments of the council upon this occasion that after reading the note he started a doubt whether he should send it, or whether my communication required other than a verbal answer. The feelings of the King being more fully conveyed to your Lordship by that letter than by the medium of what I have written, I thought it necessary to recommend that it should not be withheld. Which suggestion induced M. de Jaucourt to add a second letter evidently with the intention of diminishing the effect which he imagined the public communication might occasion.

I had concluded this despatch when I received the copy of the declaration amended in the form which was adopted to lay it before parliament.

The alteration has been fully appreciated by the King who mentioned this proof of the interest His Majesty's government really feel in the success of his pretensions in terms of great satisfaction.

TRADUCTION

N° 37. Gand, 27 avril 1815.

Milord,

Après avoir reçu la dépêche n° 1 de Votre Seigneurie, j'ai envoyé aux ministres du roi de France la note dont j'ai l'honneur de vous expédier une copie, renfermant la communication [1] que les plénipotentiaires anglais ont l'ordre d'adresser aux parties contractantes du traité signé le 25 mars, lorsque les ratifications de cet acte seront échangées.

J'ai profité d'une occasion, le même jour, pour prier MM. de Blacas et Jaucourt [2] de soumettre à Sa Majesté l'avantage qu'il y aurait, quand les troupes alliées entreront en France, à déclarer que, comme elles s'avancent dans le but de renverser le pouvoir de Buonaparte, que l'expérience des événements antérieurs a montrée être incompatible avec la paix du monde, elles n'ont aucune intention de s'ingérer dans le gouvernement intérieur du pays ; et que, Sa Majesté s'appuyant uniquement sur l'affection de son peuple pour le rétablissement de son autorité, ne consentira jamais à l'intervention d'aucune autre puissance entre lui et ses sujets.

La question de M. de Jaucourt sur les conséquences qui se produiraient, dans les circonstances présentes, si l'autorité de Buonaparte venait à être soudainement détruite par sa mort ou par quelque autre événement qui pût mettre un terme à son existence politique, cette question a été résolue par l'observation qu'un tel moment serait, pour les partisans du Roi, l'occasion naturelle de se mettre en avant au moyen d'une déclaration qui, à ce que faisait observer M. de Blacas, témoignerait d'autant de faiblesse, si elle apparaissait sous l'inspiration évidente des alliés, qu'elle montrerait au contraire de confiance dans la force des partisans du Roi, si elle semblait publiée par le mouvement personnel et spontané du Roi.

1. Le texte se trouve au t. I, p. 143, note 2.
2. Cf. sur cet entretien, qui eut lieu le 24 avril, Pallain, *Correspondance de Talleyrand et de Louis XVIII*, p. 406, note 1.

Je regrette néanmoins de faire observer à Votre Seigneurie que ces observations ne paraissent pas avoir réconcilié Sa Majesté avec le langage de la note que j'ai communiquée, et bien que mes tentatives pour empêcher, au début de la lutte, la formation d'un parti qui peut paralyser les efforts du gouvernement du Roi en faveur de la maison de Bourbon aient amené la déclaration officielle des sentiments de ma cour, je ne puis pas dire que j'aie réussi à dissiper une impression qui a été produite par les rapports venus de tous les côtés, au sujet du succès possible des partis qui cherchent à former un gouvernement indépendant du Roi.

J'étais donc un peu préparé à recevoir de M. de Blacas et de M. de Jaucourt les réponses dont je crois que le sens rend clair que le Roi n'a pas reçu ma communication avec cette résignation et cette confiance dans la détermination du gouvernement britannique de soutenir ses intérêts, dont j'avais été témoin dans de précédentes occasions.

Je crois que ses sentiments sur ce sujet furent envenimés par Monsieur et le duc de Berry, qui étaient présents dans le conseil quand la communication fut examinée, car M. de Jaucourt reçut des ordres, immédiatement après leur séparation, pour envoyer la protestation qui est contenue dans la note ci-jointe, ainsi qu'une lettre particulière de M. de Blacas que je vous adresse aussi [1].

M. de Jaucourt lui-même semblait cependant partager si peu les sentiments du conseil à cette occasion, qu'après avoir lu la note, il souleva la question de savoir s'il devait l'envoyer ou si ma communication exigeait autre chose qu'une réponse verbale. Les sentiments du Roi étant plus complètement exprimés à Votre Seigneurie par cette lettre que par le moyen de ce que j'ai écrit, j'ai cru nécessaire de recommander qu'on ne la retirât pas, et cette suggestion a conduit M. de Jaucourt à ajouter une seconde lettre, dans l'intention

1. La note et la lettre de M. de Blacas se trouvent au t. I, n° 74, p. 143.

évidemment de diminuer l'effet qu'il supposait que la communication publique pourrait produire.

J'avais terminé cette dépêche quand j'ai reçu la copie de la déclaration amendée dans la forme qui a été adoptée pour la présenter au Parlement.

Les modifications ont été pleinement appréciées par le Roi, qui a mentionné cette preuve de l'intérêt que le gouvernement de Sa Majesté prend au succès de ses prétentions, dans des termes de vive satisfaction.

N° 38.

Ghent, 27 april 1815.

My Lord,

In the course of conversation yesterday M. de Blacas adverted to a communication he had received from the duke d'Aumont, urging the expediency of raising Louis the 18th standard on the coast of Normandy, and requesting to know if such an enterprise could be supported in the present state of their affairs.

As I have heard nothing from your Lordship upon this subject, I told M. de Blacas that I could not imagine it would be expedient to divert the attention of the british government from the effort which in concurrence with the great mass of the allies occupy our exclusive attention on the eastern frontier; I make no doubt however that the active measures of His Majesty's adherents in Normandy will meet with encouragement, whenever they shall call upon the british officers stationed on that coast for countenance and support.

I told him I could speak with confidence to that effect, because papers from lord Bathurst received last week and communicated to the duc de Feltre, had made known the departure of the arms for Jersey which they had

required for the support of the royalists in that province.

TRADUCTION

N° 38. Gand, 27 avril 1815.

Milord,

Dans le cours de la conversation, hier, M. de Blacas a parlé d'une communication qu'il avait reçue du duc d'Aumont, insistant sur l'opportunité de lever l'étendard de Louis XVIII sur la côte de Normandie et demandant à savoir si une telle entreprise pourrait être soutenue, dans l'état présent des affaires.

Comme je n'ai rien appris de Votre Seigneurie sur ce sujet, j'ai dit à M. de Blacas que je ne pouvais pas me figurer qu'il fût sage de détourner l'attention du gouvernement britannique de l'effort qui, concurremment avec la grande masse des alliés, retient notre attention exclusive sur la frontière de l'Est. Je ne doute pas cependant que les mesures actives des partisans de Sa Majesté en Normandie ne rencontrent des encouragements, dès qu'ils feront appel aux officiers anglais postés sur cette côte, pour avoir leur appui et leur secours.

Je lui ai dit que je pouvais parler avec confiance en ce sens parce que des papiers de lord Bathurst reçus la semaine dernière et communiqués au duc de Feltre avaient fait connaître le départ pour Jersey des armes qu'on avait demandées pour soutenir les royalistes dans cette province.

N° 39.

Ghent, 27 april 1815.

My Lord,

I have the honor to acquaint your Lordship that the duc de Feltre yesterday communicated to me the names of the persons, who are to be attached to the four great armies about to enter France, in the capacity of the King's

commissaires under the ordonnance of which I sent home a copy in my letter.

The duke de Luxembourg, assisted by M. de Capelle, with the army under the duke of Wellington.

General Beurnonville, assisted by M. Vaublanc, with the army of prince Blucher.

The duke de Richelieu, assisted by M. Mounier, with the army of the emperor of Russia.

The comte Roger de Damas, assisted by count Alexis de Noailles, with the army of prince Schwartzenberg.

This arrangement will of course be subject to certain modifications after it shall be submitted to the King for approbation.

I enclose a copy of the instructions addressed to these commissaries.

TRADUCTION

N° 39. Gand, 27 avril 1815.

Milord,

J'ai l'honneur de faire savoir à Votre Seigneurie que le duc de Feltre m'a communiqué hier les noms des personnes qui doivent être attachées aux quatre grandes armées sur le point d'entrer en France, en qualité de commissaires du Roi, d'après l'ordonnance dont j'ai envoyé une copie en Angleterre dans ma lettre [1].

Le duc de Luxembourg, assisté par M. de Capelle, à l'armée du duc de Wellington.

Le général Beurnonville, assisté par M. Vaublanc, à l'armée du prince Blucher.

Le duc de Richelieu, assisté par M. Mounier, à l'armée de l'empereur de Russie.

Le comte Roger de Damas, assisté par le comte Alexis de Noailles, à l'armée du prince Schwartzenberg.

1. Il s'agit de la dépêche n° 30; cf. ci-dessus, p. 63.

Cet arrangement sera naturellement sujet à certaines modifications après qu'il aura été soumis à l'approbation du Roi.

Je joins ici une copie des instructions adressées à ces commissaires.

N° 40.

Ghent, 28 april 1815.

My Lord,

The publication of the constitution which is to be submitted to the consideration of the assembly of the *Champ de Mai* was not known at Ghent at the time I expressed a wish that the declaration written by M. Lally Tollendal should not be published.

As this measure is likely to have a material effect in France I think it points out the present moment when the King should express the sentiments mentioned in your Lordship's despatch and enables his ministers to accompany this declaration by the remarks to which the consideration of that act must obviously give rise.

The fear that a measure which has, I am convinced, been recommended from other quarters, should lead to the expression of the exalted ideas which distinguish every production from the pens of M. de Lally and M. de Chateaubriand, induced me to repair to Ghent when I conceived these matters might come under discussion in the King's council.

After considering the subject with M. de Blacas and the russian minister, it was resolved to recommend to the King the expediency of addressing a short declaration to the people of France. It is proposed in this paper to recall to mind in a few words the circumstances under which the project of the constitution is brought forward, to say that the military violence which has changed the government of the country, is the only real authority to which

circumstances permit them to look forward under Napoleon, that the opinion of Europe upon this state of things is evident from the preparations which have been commenced, that the King therefore, stands between France and his allies, and that even although they should render the country the theatre of war, that he has insured the integrity and the independance of the kingdom by an engagement on their part after Buonaparte is removed not to meddle in their internal government, and that he therefore looks to the reestablishment of his crown, through the attachment of which his subjects have lately given him such decided proofs. As it is probable that the allied armies will be in a state to take the field about the 14th or 15th the period for this publication is clearly marked out, and the circumstances which have called force the measure not less than the total difference of the language it contains from that of which I prevented the appearance last week, induces me to hope that it will be productive of the best effect which we can look forward to from any step of this nature under the present circumstances.

TRADUCTION [1]

N° 40. Gand, 28 avril 1815.

Milord,

La publication de la constitution qui doit être soumise à l'examen de l'assemblée du Champ de Mai n'était pas connue à Gand au moment où j'ai exprimé le désir que la déclaration écrite par M. Lally-Tollendal ne fût pas publiée.

Comme cette mesure aura probablement un effet important en France, je crois qu'elle désigne le moment présent comme celui où le Roi devrait exprimer les sentiments mentionnés dans la dépêche de Votre Seigneurie, et qu'elle permet à ses

1. Cf. ci-dessus, p. 22, note 1.

ministres d'accompagner cette déclaration des remarques auxquelles l'examen de cet acte doit évidemment donner lieu.

La crainte qu'une mesure qui a été, j'en suis convaincu, recommandée d'autres côtés [1], ne conduise à l'expression des idées exaltées qui distinguent toutes les productions de la plume de M. de Lally et de M. de Chateaubriand, m'a décidé à me rendre à Gand lorsque j'ai cru que ces questions pourraient être discutées dans le conseil du Roi.

Après avoir examiné le sujet avec M. de Blacas et le ministre russe, il a été décidé qu'on représenterait au Roi l'opportunité d'adresser une courte déclaration au peuple de France. On se propose, dans ce document, de rappeler à l'esprit en peu de mots les circonstances dans lesquelles le projet de la constitution est mis en avant; que la violence militaire qui a changé le gouvernement du pays est la seule autorité réelle à laquelle les circonstances permettent de s'attendre sous Napoléon; que l'opinion de l'Europe sur cet état de choses est évidente d'après les préparatifs qui ont été commencés; que le Roi se tient donc entre la France et ses alliés et que, bien qu'ils doivent rendre le pays le théâtre de la guerre, il s'est assuré de l'intégrité et de l'indépendance du royaume par un engagement de leur part de ne pas se mêler du gouvernement intérieur après que Bonaparte sera écarté; et que, par conséquent, il attend le rétablissement de sa couronne de l'attachement dont ses sujets lui ont donné récemment des preuves si décisives.

Comme il est probable que les armées alliées seront en état d'entrer en campagne vers le 14 ou le 15, l'époque de cette publication est clairement désignée, et les circonstances qui ont commandé cette mesure, non moins que la différence totale du langage qu'elle contient avec celui dont j'ai empêché

1. Cf. Pallain, *Correspondance de Talleyrand et de Louis XVIII*, p. 409. Le Tsar « a exprimé le désir que Votre Majesté fît une proclamation et que cette proclamation devançât la réunion à Paris des collèges électoraux que Buonaparte y a appelés. Ce désir est aussi celui de la généralité des puissances. »

la publication la semaine dernière [1], me font espérer qu'elle produira le meilleur effet que nous puissions attendre d'une démarche de cette nature, dans les circonstances présentes.

N° 41.

Gand, 2 mai 1815.

Sir C. Stuart écrit que Monsieur les presse, lui et le duc de Wellington, d'avancer 50,000 l. pour l'organisation de vingt-deux bataillons suisses [2].

N° 42.

Ghent, 2 may 1815.

My Lord,

The french ministers having thrown together the notes of M. de Blacas, general Pozzo di Borgo and myself, the result was discussed in His Majesty's council during the last three days and after a variety of correction the version which I have the honour to inclose has been finally adopted.

As the language of this note coincides with the instructions conveyed in your Lordship's letter of the.... (*sic*) in those particulars which are not a direct answer to the article of Bonaparte's constitution expressly relating to the pretensions of the Bourbon family, I have I presume been justified in assuring them that it will meet with the approbation of my government.

TRADUCTION

N° 42. Gand, 2 mai 1815.

Milord,

Les ministres français ayant réuni les notes de M. de Bla-

1. Cf. ci-dessus, dépêche n° 26, p. 55.
2. Cf. ci-dessous, dépêches nos 51, 56, 104. Cf. Pallain, *op. cit.*, p. 301, Talleyrand à Jaucourt.

cas, du général Pozzo di Borgo et la mienne, le résultat a été discuté dans le conseil de Sa Majesté pendant ces trois derniers jours, et après diverses corrections, la version que j'ai l'honneur de joindre ici a été adoptée [1].

Comme le langage de cette note coïncide avec les instructions apportées par votre lettre du.... (*sic*) sur les points qui ne sont pas une réponse directe à l'article de la constitution de Bonaparte se rapportant expressément aux prétentions de la famille de Bourbon, j'ai été dans mon droit, je suppose, en les assurant qu'elle aurait l'approbation de mon gouvernement.

N° 43.

Ghent, 2 may 1815.

My Lord,

Persons have arrived at Brussels who quitted Paris on thursday last; it appears that a part of the old guard were ordered the preceding day to march in the direction of Beauvais.

Buonaparte was expected on the second of may at Lille or Valenciennes for the alledged purpose of inspecting the frontier fortresses, although I believe in fact to extricate himself from the embarrassment which he feels under the controul of the party which certainly exercises the principal influence in his councils.

The spirit of the inhabitants of the frontier provinces continues to be favourable to the King's cause, and no material increase of force has been remarked in the line immediately opposite to the british cantonments.

Mme de Vitrolles returned from Paris yesterday. It appears that this lady had several interviews with Fouché during her stay in the french capital, and the assurances

1. Le texte se trouve au t. I, p. 46.

of that minister have in a great measure dissipated her uneasiness for the fate of her husband. M. de Vitrolles is confined in the castle of Vincennes and his daughter had been admitted to see him at the time Mme de Vitrolles came away.

TRADUCTION

N° 43. Gand, 2 mai 1815.

Milord,

Il est arrivé à Bruxelles des personnes qui ont quitté Paris jeudi dernier; il paraît qu'une partie de la vieille garde avait reçu l'ordre, le jour précédent, de marcher dans la direction de Bruxelles.

Buonaparte était attendu le 2 mai à Lille ou à Valenciennes, soi-disant dans le but d'inspecter les forteresses de la frontière, quoique, en effet, je crois, pour se tirer de l'embarras qu'il éprouve sous le contrôle du parti qui certainement exerce la principale influence dans ses conseils.

L'esprit des habitants des provinces de la frontière continue à être favorable à la cause du Roi, et aucune augmentation importante de forces n'a été remarquée dans la ligne qui fait immédiatement face aux cantonnements anglais.

Mme de Vitrolles est revenue de Paris hier. Il paraît que cette dame a eu plusieurs entrevues avec Fouché [1] pendant son séjour dans la capitale française, et les assurances de ce ministre ont, dans une grande mesure, dissipé son inquiétude sur le sort de son mari. M. de Vitrolles est enfermé dans le château de Vincennes et sa fille avait été admise à le voir au moment où Mme de Vitrolles est partie.

1. Cf. *Correspondance diplomatique de Pozzo di Borgo*, t. I, n° 48, p. 101, et présent volume, p. 42, note 1. Sur les intrigues de Fouché, cf. Duvergier de Hauranne, *Histoire du gouvernement parlementaire*, t. II, ch. VIII, Paris et Gand, et t. III, ch. X.

N° 44.

Ghent, 5 may 1815.

My Lord,

The ministers of Louis 18th have several times asked my sentiments upon the subject of the communications which Fouché, and the party supposed to be under his control, have transmitted at different periods and through a great variety of channels to Ghent and Vienna, intimating a desire to avail themselves of the first favourable opportunity to subvert the present order of things in France, and to exert their whole influence for the re-establishment of the King on the throne.

As these communications to the King have in no case extended beyond the allegation of services to which I do not conceive any real value can be attached while the promise of support extends to each party out of France which may possibly in the course of events gain an ascendency at a moment when all their positive acts bearing upon the state of public affairs strengthen the power of Bonaparte, I strongly urged the King not to commit himself by any engagement towards these people, beyond the assurance of an intention to appreciate their zeal by such marks of favor as their real services might entitle them to expect.

The return of Mme de Vitrolles to Paris, which I believe may be expected to take place almost immediately, and who is without doubt the bearer of some message connected with the mission of M. de Montrond, will therefore, I believe, induce the King to transmit to Fouché a reply worded in a sense which will rather be calculated to provoke exertion than to promise recompenses for assistance of which the good effect has not yet been observed.

TRADUCTION

N° 44. Gand, 5 mai 1815.

Milord,

Les ministres de Louis XVIII m'ont demandé plusieurs fois mon sentiment en ce qui concerne les communications que Fouché et le parti qu'on suppose être sous son contrôle ont envoyées à différentes époques et par des voies très diverses à Gand et à Vienne ; manifestant le désir de profiter de la première occasion favorable pour renverser l'état des choses en France et exercer toute leur influence pour le rétablissement du Roi sur le trône [1].

Comme ces communications au Roi n'ont en aucun cas dépassé des promesses de services auxquelles je ne crois pas qu'on puisse attacher aucune valeur réelle, tandis que la promesse d'appui s'étend à chaque parti hors de France qui pourra dans le cours des événements obtenir la suprématie, à un moment où tous leurs actes positifs ayant rapport à l'état des affaires publiques renforcent le pouvoir de Bonaparte, j'ai vivement pressé le Roi de ne se lier envers ces gens par aucun engagement, au delà d'une assurance qu'il a l'intention de récompenser leur zèle par les marques de faveur que leurs services réels pourront leur donner le droit d'attendre.

Le retour de Mme de Vitrolles à Paris qu'on peut s'attendre, je crois, à voir s'effectuer presque immédiatement, et le fait qu'elle est sans doute le porteur de quelque message se rapportant à la mission de M. de Montrond amènera donc le Roi, je pense, à transmettre à Fouché une réponse rédigée dans un sens qui sera plutôt propre à exciter des efforts qu'à promettre des récompenses pour une aide dont les bons effets n'ont pas encore été remarqués [2].

1. Cf. ci-dessous, dépêche de Stuart, n° 65.

2. Pozzo di Borgo écrivait le 3 mai à Nesselrode : « Je suis loin de vouloir décourager Fouché, ou qui que ce soit qui montrerait des dispositions pareilles. Mais il me paraît très sage d'apprécier toutes ces menées à leur juste valeur et de ne compter que sur les moyens qui en sont indépen-

N° 45.

Ghent, 5 may 1815.

My Lord,

The general Vitrée arrived here yesterday from the Vendée.

It appears from this officer's statement that, although no active hostility against the authority of Bonaparte exists in that country, the military organization which had been established remains untouched.

The duke de Bourbon continues unmolested, and His Serene Highness had not a week since, any thought of proceeding to the coast for the purpose of embarkation.

The attempt to recrut the army and to arrest the persons obnoxious to the present government had been checked by the decree directing the *gend'armerie* to give up their horses to the troops of the line, which decree has it appears, been carried into effect throughout the western provinces of France.

Though this officer is empowered to state that the appearance of a small body of british troops on the coast will, if it is thought desirable, induce a very considerable number of persons to take up arms in favor of the King within the limits of the province, he confirms the account I have received from other quarters that no reliance is to be placed on the exertions of the *Chouans* in any part of France which is not immediately on the frontier of their own country.

dants, et de nous préparer d'avance à ne pas récompenser comme des services réels ce qui ne serait que des paroles et des démonstrations astucieuses. » (*Archives de Saint-Pétersbourg;* communiqué par M. L. Pingaud.)

Le 6 mai : « Mme de Vitrolles part aujourd'hui pour Paris. Le roi l'a chargée d'assurer Fouché que les services qu'il pourra rendre seront agréés et récompensés. » (*Correspondance*, t. I, p. 114 et 122.

TRADUCTION

N° 45. Gand, 5 mai 1815.

Milord,

Le général Vitrée est arrivé ici hier, venant de la Vendée.

Il paraît, d'après le rapport de cet officier, que, bien qu'aucune hostilité active contre l'autorité de Bonaparte n'existe dans cette province, l'organisation militaire qui a été établie demeure intacte.

Le duc de Bourbon continue à n'être pas inquiété et Son Altesse Sérénissime n'avait, il y a une semaine, aucune idée de se rendre à la côte dans le but de s'embarquer.

La tentative pour recruter l'armée et pour arrêter les personnes suspectes au gouvernement actuel a été empêchée par le décret ordonnant à la gendarmerie de céder ses chevaux aux troupes de ligne, décret qui a été mis à exécution, semble-t-il, dans toutes les provinces occidentales de la France.

Quoique cet officier soit autorisé à dire que l'apparition d'un faible corps de troupes anglaises sur la côte amènera, si on le juge désirable, un nombre très considérable de personnes à prendre les armes en faveur du Roi, dans les limites de la province, il confirme les nouvelles que j'ai reçues d'autre part qu'on ne doit mettre aucune confiance dans les efforts des chouans, dans toute partie de la France qui n'est pas immédiatement sur la frontière de leur propre pays [1].

N° 46.

Ghent, 5 mai 1815.

My Lord,

M. de Blacas has repeatedly expressed anxiety that the movement upon the french capital may rather be executed by the army under the command of the duke of Wel-

1. Cf. ci-dessous, dépêche n° 50.

lington than by any foreign force of a character less calculated to conciliate the feelings of the french people.

He assures me that this opinion is not so much founded upon his recollection of their good conduct in the countries they occupied, during the last campaign, as the knowledge that the defection of a great part of the national guards in Paris may be expected to result from the appearance of our troops in the vicinity.

It is somewhat remarkable that I received a message on the same day in a direct contrary sense from the chancellor Dambray which I think it my duty to report to your Lordship, however impossible it may be in the circumstances of the war which is about to commence, to attend to local interests.

He asserts that a representation from the inhabitants of Dieppe and of Rouen, near which towns I believe, he has considerable property, has been transmitted to him, stating in the strongest terms the desire of the principal inhabitants to support the cause of the King. They deprecate however the disadvantages which may result to His Majesty's interests from jealousy of british troops in the manufacturing provinces. and desire that whenever through the course of events the allies should penetrate any distance within the frontier, that the hanoverian or other foreign corps may rather be exclusively employed in that part of France.

A suggestion of this nature from a source of less respectability than the chancellor of France would have been passed over without attention; and the mere possibility that hints connected with the subject, may reach your Lordship through another channel, have induced me to report it.

TRADUCTION

N° 46. Gand, 5 mai 1815.

Milord,

M. de Blacas a exprimé à plusieurs reprises le désir que le mouvement sur la capitale française puisse être exécuté plutôt par l'armée qui est sous le commandement du duc de Wellington que par des forces étrangères moins propres à se concilier les sentiments du peuple français.

Il m'assure que cette opinion n'est pas seulement fondée sur le souvenir qu'il a de sa bonne conduite dans les provinces qu'elle occupait pendant la dernière campagne, mais surtout sur la certitude que la défection d'une grande partie de la garde nationale de Paris peut être attendue comme conséquence de l'apparition de nos troupes dans les environs.

Il est assez remarquable que j'aie reçu le même jour un message, d'un sens absolument contraire, du chancelier Dambray, message que je crois de mon devoir de rapporter à Votre Seigneurie, quelque impossible qu'il puisse être, dans les circonstances de la guerre qui va commencer, de s'occuper des intérêts locaux.

Il affirme qu'une représentation, émanant des habitants de Dieppe et de Rouen, villes près desquelles je crois qu'il a des propriétés considérables, lui a été transmise, exprimant dans les termes les plus énergiques le désir des principaux habitants de soutenir la cause du Roi. Ils voudraient détourner cependant les désavantages qui peuvent résulter pour les intérêts de Sa Majesté de la jalousie des troupes anglaises dans ces provinces manufacturières et désirent qu'au moment où par la marche des événements les alliés arriveront à quelque distance en deçà de la frontière, le corps hanovrien ou un autre corps étranger soit exclusivement employé dans cette partie de la France.

Une suggestion de cette nature, venant d'une source moins respectable que le chancelier de France, aurait été passée sous silence, et c'est la simple possibilité que des allusions à

ce sujet arrivent jusqu'à Votre Seigneurie par une autre voie, qui m'a conduit à en parler.

N° 48.

Ghent, 9 mai 1815.

My Lord,

Since the baron Binder, the minister lately accredited to the king of the Netherlands by the emperor of Austria, arrived at Brussels, he has thought proper to enter into a confidential explanation of the views and principles upon which his court embarks in the present dispute with France, which explanation it is very necessary to repeat to your Lordship because his assurances, if correct, offer a prospect of fair cooperation to His Majesty's government.

M. de Binder asserts that he is authorized on the part of prince Metternich to declare the determination of his sovereign, in commencing the contest against Buonaparte, to go hand in hand with Great Britain in sincere endeavours to reestablish the authority of Louis the 18th, which he considers to be the only alternative holding out any hope of permanent tranquillity, that although they are sensible of the reasons which render it absolutely impossible in the present state of affairs to manifest the full extent of this principle to the world, the emperor is confident that the wisdom of His Majesty's counsels must direct all the efforts of the allies to the same object, and is therefore more than ever desirous to connect and identify his line of policy with that of Great Britain.

A hint that the intrigues of M. de Bresson and M. de Montron have excited some doubts of prince Metternich's firm adherence to this system is answered by a confirmation of the statements which have reached His Majesty's

government from other quarters respecting this subject and an acknowledgment of that minister's unfortunate propensity to listen to the intriguing emissaries Buonaparte sends abroad; but M. de Binder adds that his sincerity in the present case will be proved by the orders that general Meerfeldt has received to explain the whole transaction and to make a declaration in every respect analogous to that which under his instructions he had thought it necessary to repeat to the duke of Wellington.

Shortly after this exposure of the sentiments which at present actuate the cabinet of Vienna the count de Goltz, the minister of the king of Prussia at the court of Louis the 18th passed through Brussels, and after stating to the duke of Wellington his idea of the measures to be pursued by Louis the 18th, whenever circumstances should enable that sovereign to return to France. He added that the reliance of His prussian Majesty on the disinterested and upright policy of the british government had led to the issue of secret instructions to shape his general conduct respecting the affairs of France according to the line His Majesty's representatives may be directed to pursue.

I conceive the language of M. de Binder to be of sufficient importance to the interests of Louis the 18th to justify a communication to the ministers of that sovereign which in some measure does away the impression created by the declaration presented on exchanging the ratifications of the treaty signed the 25 of march.

The confession of M. de Goltz that he is directed to guide his conduct by the proceedings of His Majesty's ministers enabled the duke at the same time to recommend that officer rather to leave the arrangements for the formation of a responsible ministry in the train in which they

had already been placed before his arrival, than take a part with the numerous restless individuals who are desirous to advance their own intrigues by the agency and concurrence of the foreign ministers at Ghent.

TRADUCTION

N° 48. Gand, 9 mai 1815.

Milord,

Depuis que le baron de Binder, le ministre récemment accrédité auprès du roi des Pays-Bas par l'empereur d'Autriche, est arrivé à Bruxelles, il a jugé convenable d'entrer dans une explication confidentielle des vues et principes avec lesquels sa cour s'engage dans la présente querelle avec la France, explication qu'il est nécessaire de répéter à Votre Seigneurie, parce que ses assurances, si elles sont exactes, offrent une perspective de loyale coopération au gouvernement de Sa Majesté.

M. de Binder affirme qu'il est autorisé par le prince de Metternich à annoncer la détermination de son souverain au commencement de la lutte contre Buonaparte, de marcher la main dans la main avec la Grande-Bretagne, dans une tentative sincère pour rétablir l'autorité de Louis XVIII qu'il considère comme la seule alternative offrant quelque espoir de tranquillité permanente ; que bien qu'ils aient conscience des raisons qui rendent absolument impossible dans l'état présent des affaires de laisser voir au monde toute l'étendue de ce principe, l'empereur est certain que la sagesse des conseils de Sa Majesté doit diriger tous les efforts des alliés vers le même but, et il est par conséquent plus désireux que jamais d'unir et d'identifier sa ligne politique avec celle de la Grande-Bretagne [1].

Une insinuation d'après laquelle les intrigues de M. de Bresson et de M. de Montrond auraient excité quelques doutes sur l'a-

1. Cf. ci-dessous, dépêches de Binder à Metternich, n° 2, 4 mai.

dhésion ferme du prince de Metternich à ce système, est écartée par une confirmation des rapports qui étaient arrivés d'autre part au gouvernement de Sa Majesté touchant ce sujet, et par un aveu de la fâcheuse disposition qu'a ce ministre à écouter les émissaires intrigants que Buonaparte envoie au dehors; mais M. de Binder ajoute que sa sincérité dans le cas présent sera prouvée par les ordres que le général Meerfeldt a reçus d'expliquer toute la transaction et de faire une déclaration en tous points analogue à celle que, selon ses instructions, il avait cru nécessaire de répéter au duc de Wellington.

Peu de temps après cet exposé des sentiments qui guident actuellement le cabinet de Vienne, le comte de Goltz, ministre du roi de Prusse à la cour de Louis XVIII, passait par Bruxelles, et après avoir exposé au duc de Wellington son idée sur les mesures qui doivent être poursuivies par Louis XVIII, quand les circonstances permettront à ce souverain de rentrer en France, il ajouta que la confiance de Sa Majesté prussienne dans la politique désintéressée et loyale du gouvernement britannique lui avait fait donner des instructions secrètes pour régler sa conduite générale touchant les affaires de France sur la ligne que les représentants de Sa Majesté peuvent avoir l'ordre de suivre.

Je considère le langage de M. de Binder comme étant d'une importance suffisante pour les intérêts de Louis XVIII, pour justifier une communication aux ministres de ce souverain, laquelle détruit, dans une certaine mesure, l'impression faite par la déclaration présentée en échangeant les ratifications du traité signé le 25 mars.

L'aveu de M. de Goltz, qu'il a l'ordre de régler sa conduite sur les actes des ministres de Sa Majesté, permettait au duc en même temps de recommander à cet officier de laisser les arrangements pour la formation d'un ministère responsable dans la voie où ils étaient déjà avant son arrivée, plutôt que de se commettre avec les nombreux et remuants individus qui sont désireux d'avancer leurs propres intrigues grâce à l'action et au concours des ministres étrangers à Gand.

N° 49 [1].

Gand, 9 mai 1815.

Sir C. Stuart écrit que d'après les nouvelles reçues, aucun ordre n'a été envoyé aux colonies par le gouvernement de Bonaparte.

Une corvette française cependant doit être envoyée à la Martinique, « transportant des personnes dont l'influence sur les régiments est de nature à pousser ceux-ci à suivre l'exemple de l'armée française. »

On demande donc à sir C. Stuart que son gouvernement prenne des précautions pour que cette corvette n'arrive pas à destination.

N° 50.

Ghent, 9 may 1815.

My Lord,

Reports of the feeling which prevails in Normandy, Brittany, and the western provinces of France, have made a great impression on the ministers of Louis the 18th and have determined his council to endeavour, with the assistance of His Majesty's government, to carry into effect some of the projects which have been submitted to their consideration.

The plans suggested by the duke d'Aumont and general Vitrée appear to have excited the attention of the King's advisers.

A M. Hyde, who has long enjoyed the confidence of Monsieur, has been directed to go to England and to urge the expediency of constantly maintaining a squadron of ships of war of sufficient force to embark 3 ou 4,000 men on different parts of the coast, and to endea-

1. Cf. t. I, p. 193, lettre de Lainé, note 1, et ci-dessus, n° 22.

vour through these means to keep alive a spirit of opposition to the present order of things.

I am somewhat doubtful whether the re-establishment of the *Chouans* which is the object of this plan, will be advantageous to the King's interests in those parts of France, where the sentiments of the public only incline to the Bourbons in as far as their government is likely to be guided by the principles of the Charter.

Not having been consulted upon this measure which, I believe, emanated entirely from the counsels of Monsieur, I have, however thought it my duty to abstain from pressing the reflexions to which it must obviously give rise. upon the attention of the King's ministers.

TRADUCTION [1]

N° 50. Gand, 9 mai 1815.

Milord,

Des rapports sur les dispositions qui dominent en Normandie, en Bretagne, et dans les provinces de l'Ouest ont exercé une vive impression sur les ministres de Louis XVIII et ont déterminé son conseil à tenter, avec l'appui du gouvernement de Sa Majesté, de réaliser quelques-uns des projets qui ont été soumis à leur examen.

Les plans suggérés par le duc d'Aumont et le général Vitrée ont attiré l'attention du Conseil du Roi.

Un M. Hyde [2], qui a longtemps possédé la confiance de Monsieur, a été chargé de se rendre en Angleterre et d'insister sur l'utilité d'avoir toujours prête une escadre de vaisseaux de guerre capable d'embarquer 3,000 ou 4,000 hommes pour différents points de la côte, et d'essayer par ce moyen de maintenir vivace l'esprit d'opposition au présent état des choses.

Je doute quelque peu que le rétablissement des Chouans,

1. Cf. ci-dessus, dépêche n° 45, et t. I, p. 68, note 4; p. 96, note 2.

2. Hyde de Neuville; cf. t. I, n° 32, p. 76. Ci-dessous, dépêche n° 102. Sur son rôle pendant les Cent-Jours, cf. le t. II de ses *Mémoires et souvenirs*.

qui est l'objet de ce plan, soit avantageux aux intérêts du Roi dans cette partie de la France où le sentiment public incline vers les Bourbons seulement en tant que leur gouvernement paraisse guidé par les principes de la Charte.

N'ayant pas été consulté au sujet de cette mesure, qui, je crois, émane uniquement des conseils de Monsieur, j'ai cru cependant de mon devoir de m'abstenir de recommander les réflexions auxquelles elle doit évidemment donner lieu, à l'attention des ministres du Roi.

N° 51.

Ghent, 9 may 1815.

My Lord,

M. de Diesbach, of the *Cent suisses*, has been deputed to Ghent to offer the service of that corps to Louis 18th.

His offer have been accepted and the *Cent suisses* have received orders to join the *maison du Roi* at Alost.

Monsieur has submitted to the duke of Wellington a proposal to place the saxon corps which are at present cantoned between Aix-la-Chapelle and Coblentz under the immediate command of one of the french princes. As it is possible that M. Hyde may advert to this scheme during his communications with His Majesty's ministers, I think it necessary to apprize your Lordship that the duke has fully explained to his royal Highness, that it is impossible in the present situation of that force to comply with the suggestion.

TRADUCTION

N° 51. Gand, 9 mai 1815.

Milord,

M. de Diesbach, des Cent-Suisses, a été député à Gand pour offrir le service de ce corps à Louis XVIII [1].

1. Cf. ci-dessous, dépêche n° 56.

Les offres ont été acceptées et les Cent-Suisses ont reçu l'ordre de joindre la maison du Roi à Alost.

Monsieur a soumis au duc de Wellington une proposition de placer le corps saxon, qui est à présent cantonné entre Aix-la-Chapelle et Coblentz, sous le commandement immédiat de l'un des princes français.

Comme il est possible que M. Hyde fasse allusion à ce plan dans ses pourparlers avec les ministres de Sa Majesté, je crois nécessaire de prévenir Votre Seigneurie que le duc a pleinement expliqué à Son Altesse Royale qu'il est impossible, dans la situation présente de ces troupes, de se conformer à cette idée.

N° 53.

Ghent, 12 may 1815.

My Lord,

The intrigues of the party who are desirous to change the order of the succession in France, and to raise the duke of Orleans to the throne, have created the most serious uneasiness at Ghent.

The letters which the duke has addressed the King in direct contradiction with the sentiments expressed by the numerous partizans of that prince in France, and in foreign countries have not made an impression which is likely to preserve union among the different branches of the King's family; and suggestions that they contain, that it is expedient for His Majesty's personal security to remove to a greater distance from the frontier, have been interpreted unfavourably by the King and his ministers.

His Majesty has not manifested any feelings of irritation upon this delicate subject in the direct communications which have passed with the duke, though I think the general language of Monsieur and the duke

de Berry which is seldom sufficiently reserved to escape attention, has created a mutual mistrust which will very shortly attract public notice.

Aware of the evils to which such a state of things must necessarily lead, the King has determined to meet the danger by calling the duke of Orleans to his presence.

A letter has accordingly been communicated to me, recommending that prince to repair to Ghent without delay, and I am disposed to think that if His Royal Highness is disposed to attend to the invitation and the princes receive him with that cordiality and confidence which their common interests require, that his arrival may be very beneficial to the cause of the royal family.

If His Majesty's government should view this measure in the same point of view, I presume I am justified in believing that a material service will be rendered to the cause of Louis the 18th, by intimating to the duke of Orleans that many reasons combine to render his acceptance of the proposal which the King has brought forward, highly desirable in the present situation of affairs.

TRADUCTION

N° 53. Gand, 12 mai 1815.

Milord,

Les intrigues du parti qui est désireux de changer l'ordre de la succession en France, et d'élever le duc d'Orléans au trône ont causé les plus sérieuses inquiétudes à Gand.

Les lettres que le duc a adressées au Roi, en contradiction directe avec les sentiments exprimés par les nombreux partisans de ce prince en France et à l'étranger, n'ont pas fait une impression qui soit de nature à conserver l'union parmi les différentes branches de la famille du Roi; et les suggestions qu'elles contiennent, qu'il est opportun pour la sûreté

personnelle de Sa Majesté de se retirer à une plus grande distance de la frontière, ont été interprétées défavorablement par le Roi et ses ministres.

Sa Majesté n'a manifesté aucun sentiment d'irritation sur ce sujet délicat dans les communications directes qu'il a eues avec le duc, quoique je pense que le langage général de Monsieur et du duc de Berry, rarement assez réservé pour échapper à l'attention, a fait naître une méfiance réciproque qui attirera bientôt l'attention publique.

Connaissant les maux auxquels un tel état de choses doit nécessairement conduire, le Roi s'est décidé à prévenir le danger, en appelant le duc d'Orléans auprès de lui.

Une lettre m'a donc été communiquée recommandant à ce prince de revenir à Gand sans délai, et je suis porté à croire que si Son Altesse Royale est disposée à se rendre à l'invitation et si les princes le reçoivent avec la cordialité et la confiance que leurs intérêts communs exigent, son arrivée pourra être très avantageuse à la cause de la famille royale.

Si le gouvernement de Sa Majesté envisage cette mesure sous le même point de vue, je pense avoir raison de croire qu'on rendra un service important à la cause de Louis XVIII en faisant comprendre au duc d'Orléans que beaucoup de raisons se réunissent pour rendre très désirable, dans les circonstances présentes, son acceptation de la proposition faite par le Roi [1].

N° 54.

Ghent, 12 may 1815.

My Lord,

I observe that the inaction preceding the commencement of hostilities has for some time been highly irk-

1. Cf. ci-dessous, dépêche n° 74. Cf. *Correspondance diplomatique de Pozzo di Borgo*, t. I, p. 118, n° 58. Cf. également t. I du présent ouvrage, correspondance de Gain de Montagnac, et une lettre de Lainé, p. 151, 157, 230.

some to the ministers of Louis 18th, and has given rise to an impatient consideration of a multitude of schemes successively brought forward by the partizans of their cause who arrive from the interior of France, and whose reliance on the general feeling in their favour, induces them to venture to face hazards which it is impossible for the persons, who judge calmly the present state of things, to encourage.

The late movement of the principal force on this frontier to the right of Valenciennes having drawn all the troops from the countries between Lille and the sea, the King is desirous to take advantage of the opportunity to move into the district near Armentières and Casell; and M. de Blacas asked me if, in case His Majesty should venture to run this hazard at the head of the troops he can collect, whenever they see the whole of Bonaparte's force committed either in an attack upon the line occupied by the allies in the old departments of the Ardennes and that of the Sambre and Meuse, or that the entry of the army into France shall have diverted the attention of the government from every other object, whether they can expect to be supported by the detachment of a few thousand men who occupy the extreme points on the frontier, and whether the supply of arming and clothing which may be necessary to equip the people who may join them, will be granted?

I observed that the knowledge they may have acquired respecting the feeling of those provinces must enable them best to know the extent of the impression which such a measure is likely to create in the countries they propose to occupy; that among the arrangements to which I have heard the commander in chief advert, I believe that a force, nearly of the amount they wish,

had been destined to protect these provinces, and that the arms and clothing, which I am assured have arrived at Ostend for the King's service, are, I conceive, more than sufficient for the equipment of the utmost force which they are likely to bring together. I begged him however to remember that I could not take upon myself to answer for any part of a plan founded on information which it is quite impossible for me to appretiate, in case the allies advance into France. That under a contrary contingency, it is so little analogous to the advice which I had been prepared to offer for their removal to Antwerp, in case this country should become the theatre of war, that I felt considerable embarrassment in encouraging such a scheme before I hear from your Lordship to what extent assistance can be granted to facilitate its execution.

TRADUCTION

N° 54. Gand, 12 mai 1815.

Milord,

Je remarque que l'inaction qui précède le commencement des hostilités paraît depuis quelque temps très ennuyeuse aux ministres de Louis XVIII, et a donné lieu à une étude impatiente d'une multitude de projets proposés successivement par les partisans de leur cause qui arrivent de l'intérieur de la France, et que leur confiance dans un sentiment général en leur faveur pousse à affronter des hasards que les personnes qui jugent avec calme le présent état de choses ne peuvent encourager.

Le récent mouvement de la principale armée de cette frontière vers la droite de Valenciennes ayant attiré toutes les troupes des régions entre Lille et la mer, le Roi désire profiter de cette occasion pour s'avancer dans le district près d'Armentières et de Cassel ; et M. de Blacas m'a demandé si, dans le cas où Sa Majesté s'aventurerait à courir ce risque à

la tête des troupes qu'elle pourrait rassembler, — quand ils verront la totalité des forces de Bonaparte engagée dans une attaque sur la ligne occupée par les alliés dans les anciens départements des Ardennes et de Sambre-et-Meuse, ou quand l'entrée de l'armée en France aura détourné de tout autre objet l'attention du gouvernement — ils pourront s'attendre à être soutenus par le détachement de quelques milliers d'hommes qui occupe les points extrêmes sur la frontière, et si les approvisionnements d'armes et de vêtements nécessaires pour équiper les personnes qui pourront se joindre à eux leur seront accordés.

J'ai fait observer que la connaissance qu'ils peuvent avoir acquise des sentiments de ces provinces doit les rendre plus capables de savoir le degré d'impression qu'une telle mesure est propre à produire dans les régions qu'ils se proposent d'occuper ; que parmi les arrangements auxquels j'ai entendu le commandant en chef faire allusion, je crois qu'une troupe, à peu près de la force qu'ils désirent, a été destinée à protéger ces provinces, et que les armes et les vêtements qui, j'en suis certain, sont arrivés à Ostende pour le service du Roi sont, il me semble, plus que suffisants pour équiper les forces les plus considérables qu'ils aient chance de rassembler. Je le priai pourtant de se souvenir que je ne pouvais pas prendre sur moi de répondre pour aucune partie d'un plan fondé sur des informations qu'il m'est complètement impossible d'apprécier, au cas où les alliés pénétreraient en France. Que, dans une éventualité contraire, il a si peu d'analogie avec le conseil que j'avais été prêt à leur donner de se transporter à Anvers au cas où ce pays-ci deviendrait le théâtre de la guerre, que j'éprouvais un embarras considérable à encourager ce plan, avant d'avoir appris de Votre Seigneurie quel degré d'assistance pourra être accordé pour en faciliter l'exécution [1].

1. Cf. ci-dessus, p. 9, la note 1 et les renvois.

N° 55.

Ghent, 12 may 1815.

My Lord,

Baron Louis, late minister of finance to the King, arrived at Ghent this morning. He left Paris the evening of the 9th.

Buonaparte was at that period expected daily to quit the capital, but M. Louis witnessed no preparations for his departure at the posts, and as it was generally supposed that some movement would take place in the town whenever the guards march, he is of opinion that his journey to the army will be deferred.

He reports that the numerical force Buonaparte can bring to act against the allies, is nearly the same I have stated in former letters.

M. Louis adds that Buonaparte, on his arrival, found a treasure of forty millions of francs in the public coffers; that, of this sum, thirty millions are expended, and he is of opinion that the remainder will not last more than three weeks, after which period, unless very violent measures are resorted to, he must experience considerable financial embarrassment.

The amount of the direct imposts has already been encreased one third.

A letter received by the duc de Feltre from a person in Paris, on whose information that minister places great reliance, states that the army on the frontier will consist of 100,000 men composed of the corps of Reille, d'Erlon, Vandamme, the *corps de réserve* of the comte de Lobau and the imperial guard.

The duc de Feltre's correspondent assures him that Buonaparte will threaten the ancient departments of

Jemappe and la Lys with the force, and then with a rapid movement, throw himself on the Sambre and Meuse, and the duchy of Luxembourg....

TRADUCTION

N° 55. Gand, 12 mai 1815.

Milord,

Le baron Louis, ancien ministre des finances du Roi, est arrivé à Gand ce matin. Il a quitté Paris dans la soirée du 9.

A ce moment, le départ de Buonaparte de la capitale était attendu chaque jour. Mais M. Louis n'a été témoin d'aucun préparatif pour ce départ à la poste, et comme on supposait généralement qu'il y aurait quelque mouvement dans la ville quand les gardes se mettraient en marche, il pense que son voyage à l'armée sera remis.

Il annonce que les forces numériques que Buonaparte peut mettre en ligne contre les alliés sont sensiblement les mêmes que celles que j'ai indiquées dans des lettres précédentes.

M. Louis ajoute que Buonaparte à son arrivée trouva un trésor de quarante millions de francs dans les coffres publics, que de cette somme trente millions sont dépensés, il pense que le reste ne durera pas plus de trois semaines et qu'après cette période, à moins de recourir à des mesures très violentes, il devra se trouver dans un embarras financier considérable.

Le chiffre des impôts directs a déjà été augmenté d'un tiers.

Une lettre reçue par le duc de Feltre d'une personne de Paris aux informations de laquelle ce ministre accorde une grande confiance, annonce que l'armée de la frontière consistera en 100,000 hommes composés des corps de Reille, d'Erlon, Vandamme, du corps de réserve du comte de Lobau et de la garde impériale.

Le correspondant du duc de Feltre l'assure que Buonaparte menacera les anciens départements de Jemmapes et de la Lys

avec ces troupes, et ensuite par un mouvement rapide se jettera sur la Sambre-et-Meuse et le duché de Luxembourg....

N° 56.

Gand, 12 mai 1815.

Sir C. Stuart accuse réception d'une dépêche de lord Castlereagh et de Canning accédant aux désirs du roi de France, au sujet de l'organisation d'un corps suisse [1].

L'ambassadeur russe, cependant, a informé sir C. Stuart que le Tsar, dont l'attention avait été attirée sur l'état de cette république, a demandé qu'aucun des souverains qui sont parties contractantes au traité du 25 mars ne recrutât dans ses limites [2].

Dans ces conditions, sir C. Stuart juge prudent de ne pas communiquer à l'ambassadeur russe la substance de la lettre de lord Castlereagh.

N° 57.

Ghent, 16 may 1815.

My Lord,

The representations brought forward at Vienna by the ministers of Louis 18th for the purpose of saving M. de Vitrolles, have not produced the effect in his behalf which had been expected. As a letter from lord Clancarty decidedly expresses the intention of M. de Metternich to avoid interference, I have recommended the King's advisers to trust rather to the efforts of Mme de Vitrolles at Paris, than to hazard refusal by farther applications to other courts for the same purpose.

1. Cf. ci-dessus, n° 41, p. 83.

2. Cf. *Correspondance de Pozzo di Borgo*, t. I. Deux lettres de Nesselrode, nos 53 et 63, p. 112 et 143.

TRADUCTION

N° 57. Gand, 16 mai 1815.

Milord,

Les représentations faites à Vienne par les ministres de Louis XVIII afin de sauver M. de Vitrolles n'ont pas produit en sa faveur l'effet attendu. Comme une lettre de lord Clancarty exprime fermement l'intention de M. de Metternich d'éviter une intervention, j'ai recommandé aux conseillers du Roi de compter sur les efforts de Mme de Vitrolles à Paris, plutôt que de s'exposer à un refus par des sollicitations ultérieures adressées à d'autres cours pour le même objet [1].

N° 59.

Ghent, 16 may 1815.

My Lord,

The extreme distrust which every class of Frenchmen inspire on this side of the frontier has created difficulties in giving effect to almost all the measures in which they are concerned, and I can with truth assure your Lordship it requires the constant and active intervention of the duke of Wellington and myself to counteract.

Scarce a week passes that I do not receive some hint from M. de Nagell that the continuance of Louis 18th at Ghent, the cantonment of his household at Alost, and the admission of deserters across the frontier are pregnant with inconvenience and danger, which no representation that it is indispensably necessary to render their cause an assistance rather than a burthen, can check.

In the territories occupied by the prussian troops, a military jealousy prevails, which will not allow their

1. Cf. ci-dessus, dépêche n° 16, p. 42.

generals to tolerate a single Frenchman of any condition, or under any circumstances within their cantonments.

They have with difficulty been restrained by the duke of Wellington from directing the marshals Marmont and Victor and particularly general Maison who resides on his own estate near Aix-la-Chapelle to return to Ghent, and their distrust towards general Beurnonville, the King's commissioner at the prussian head quarters, caused prince Blücher to omit to send him an invitation to follow, or to grant him the accomodation usual in such circumstances when he moved last week from Hannut to Namur.

In short My Lord there exists a general objection to any dealings with the King's adherents, and a spirit of animosity which for a few military advantages will I fear altogether deprive us of the resources it may be very essential to receive after the armies shall enter France, and which must if it continues long to exist, put all hope of creating a force to co-operate with the allies in his name quite out of the question.

I therefore cannot but think that it will be well if the necessity of some little attention to this subject were mentioned to the ministers of the different sovereigns, and that some mode were thought of which may induce their generals to cultivate rather than to crush any feeling in favour of Louis 18th by the countenance of his adherents or the encouragement of desertion from the enemy, and to manifest a determination to act up to the principles they have repeatedly declared it is their intention to support.

TRADUCTION [1]

N° 59. Gand, 16 mai 1815.

Milord,

L'extrême défiance que toutes les catégories de Français inspirent de ce côté-ci de la frontière a créé des difficultés dans l'exécution de presque toutes les mesures qui les concernent, et je puis assurer en toute vérité à Votre Seigneurie qu'il faut la constante et active intervention de lord Wellington et la mienne pour en triompher.

Il se passe rarement une semaine sans que je reçoive de M. de Nagell quelque insinuation que le séjour de Louis XVIII à Gand, le cantonnement de sa maison à Alost, et l'admission des déserteurs à travers la frontière, sont gros d'inconvénients et de danger, qu'aucune représentation sur l'absolue nécessité de rendre leur cause une aide plutôt qu'un fardeau ne peut arrêter.

Dans les territoires occupés par les troupes prussiennes règne une défiance militaire qui ne permet pas à leurs généraux de tolérer un seul Français, de n'importe quelle condition, ou dans n'importe quelles circonstances, à l'intérieur de leurs cantonnements [2].

Le duc de Wellington a eu de la peine à les empêcher de donner l'ordre aux maréchaux Marmont et Victor, et particulièrement au général Maison qui réside dans ses terres près d'Aix-la-Chapelle, de retourner à Gand, et leur défiance à l'égard du général Beurnonville, commissaire du Roi au quartier général prussien, a été cause que le prince Blücher a omis de lui envoyer une invitation de suivre, ou de lui accorder les facilités d'usage en pareilles circonstances, lorsqu'il s'est transporté la semaine dernière de Hannut à Namur.

En un mot, Milord, il existe une opposition générale à tous rapports avec les partisans du Roi, et un esprit d'animosité qui, pour quelques avantages militaires, nous privera, je le

1. Cf. ci-dessus, dépêche n° 8, p. 20, et les notes.
2. Cf. ci-dessus, dépêche n° 15, p. 40.

crains, tout à fait, des ressources qu'il serait très essentiel de recevoir, après que les armées seront entrées en France, et qui, s'il persiste encore longtemps, mettra tout espoir de créer des troupes pour coopérer avec les alliés au nom du Roi complètement hors de question.

Je ne puis donc m'empêcher de croire qu'il serait bon que la nécessité d'accorder un peu d'attention à ce sujet fût signalée aux ministres des différents souverains, et qu'on pensât à quelque moyen d'amener les généraux à entretenir plutôt qu'à détruire tous les sentiments favorables à Louis XVIII, en protégeant ses partisans, ou en encourageant la désertion chez l'ennemi, et à manifester la résolution de mettre en pratique les principes qu'à plusieurs reprises ils ont déclaré avoir l'intention de soutenir.

Nos 60, 61, 62.

Gand, le 16 mai 1815.

Sir Ch. Stuart envoie : 1° copie d'un rapport de M. de Laboissière, chargé de se rendre, par Guernesey, dans l'ouest de la France pour encourager le mouvement royaliste;

2° Une note du duc de Feltre demandant au gouvernement britannique 350,000 francs pour équiper des cavaliers français déserteurs;

3° La déclaration rédigée par M. de Lally-Tollendal au nom de Louis XVIII et publiée malgré l'avis de sir Ch. Stuart [1].

N° 63.

Ghent, 16 may 1815.

My Lord,

The arrestation of several persons who have contrived to attach themselves to the suite of Louis 18th and who,

1. Cf. ci-dessus, p. 10, note 1; p. 22, note 1, et dépêche n° 26, p. 56.

I think, it has been satisfactorily proved are employed in the capacity of spies for the existing french government has led to some embarrassment.

The King of France therefore directed his ministers to state the circumstances to the duke of Wellington as marshal commander in chief of the allied armies, and to request His Grace to submit the consideration of the line which it will be most prudent to adopt in similar cases, without interfering with the local jurisdiction, to the ministers of the King of the Netherlands.

His Grace having suggested that future embarrassment will be done away by a resolution to allow the immediate exercise of the King of France's authority over his own people upon the same footing with the prussians, british, etc., etc., who are placed by circumstances in the territories of the King of the Netherlands, I learn by a communication addressed some days since to His Grace, that His Majesty accedes to this mode of removing doubts which may in future arise upon the same question.

I have accordingly communicated this determination to the ministers of Louis 18th, who appear to be well pleased with an arrangement which however flattering, imposes upon that sovereign the necessary but disagreeable alternative of carrying into effect every act of vigour of which the odium may be disadvantageous to the local authority.

TRADUCTION

N° 63. Gand, 16 mai 1815.

Milord,

L'arrestation de plusieurs personnes qui ont trouvé moyen de s'attacher à la suite de Louis XVIII et qui, — je crois que cela a été prouvé d'une façon satisfaisante, — sont employées en qualité d'espions du gouvernement français actuel, a amené quelque embarras.

Le roi de France a donc chargé ses ministres de signaler ces faits au duc de Wellington comme maréchal commandant en chef des armées alliées, et de prier Sa Grâce de soumettre aux ministres du roi des Pays-Bas l'examen de la ligne de conduite qu'il sera le plus prudent d'adopter dans des cas semblables, sans s'occuper de la juridiction locale.

Sa Grâce ayant suggéré que des embarras ultérieurs seront écartés par une résolution de permettre l'exercice immédiat de l'autorité du roi de France sur ses propres sujets, sur le même pied que pour les Prussiens, Anglais, etc., qui sont placés par les circonstances sur les territoires du roi des Pays-Bas, j'apprends, par une communication adressée il y a quelques jours à Sa Grâce, que Sa Majesté accède à ce moyen d'écarter les doutes qui pourraient s'élever dans l'avenir sur la même question.

J'ai donc communiqué cette détermination aux ministres de Louis XVIII, qui paraissent être très satisfaits d'un arrangement qui, bien que flatteur, impose à ce souverain la nécessaire mais désagréable alternative d'exécuter tous les actes de rigueur dont le caractère odieux pourra être préjudiciable à l'autorité locale [1].

N° 64.

Secret and confidential.

Ghent, 16 may 1815.

My Lord,

I have the honor to acquaint your Lordship that the mayors of Armentières, Hasebrouck, Bailleul, Aire and various other communes along the french frontier have been at Ghent in the course of the last week.

They have not only declared the inviolable attachment of these districts to the cause of the King but they have announced that secret and armed associations have been

1. Cf. pour cette question de la juridiction du roi de France sur ses sujets en Belgique, dans la collection de la Société, les *Souvenirs du comte de Semallé*, chapitre IX.

formed throughout the departments du Nord and the Pas-de-Calais and that they have provided themselves with money, arms and ammunition, and whenever the moment shall appear favourable for action, they can within four days bring together a force of fifteen thousand men. They brought with them and presented to His Majesty the amount of a voluntary subscription in the several communes for the support of the King's cause exceeding the sum of half a million of francs.

Deputations from Dunkirk, Boulogne, Abbeville, Montreuil and other points at a greater distance from the frontier state that the same spirit prevails throughout the greater part of Picardy and Artois.

The anxiety of the King to avail himself of these circumstances to approach the frontier can with difficulty be restrained.

As I am aware that a reverse arising from imprudent zeal will not only injure his own interests but materially derange the combinations of the armies on the frontier, I have endeavoured to persuade His Majesty's ministers to refer the reports they have received, entirely to the duke of Wellington's consideration, and to wait until the assurance of support in case of disappointement shall render any unsuccessful demonstration on the part of the King's adherents not altogether a matter of hazard.

TRADUCTION [1]

N° 64. (*Secret et confidentiel.*)

Gand, 16 mai 1815.

Milord,

J'ai l'honneur de faire savoir à Votre Seigneurie que les maires d'Armentières, Hazebrouck, Bailleul, Aire et de plusieurs

1. Cf. ci-dessus, p. 9, les renvois de la note.

autres communes le long de la frontière sont venus à Gand dans le cours de la semaine dernière.

Ils n'ont pas seulement affirmé l'inviolable attachement de ces districts à la cause du Roi, mais ils ont annoncé que des associations secrètes et armées ont été formées partout dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, qu'elles se sont approvisionnées d'argent, d'armes et de munitions; lorsque le moment paraîtra favorable pour l'action, elles pourront en moins de quatre jours rassembler une armée de quinze mille hommes. Ils ont apporté avec eux et remis à Sa Majesté le montant d'une souscription volontaire, faite dans les diverses communes pour la défense de la cause du roi, et dépassant la somme d'un demi-million de francs.

Des députations de Dunkerque, Boulogne, Abbeville, Montreuil et autres lieux plus éloignés de la frontière déclarent que le même esprit règne dans la plus grande partie de la Picardie et de l'Artois.

Le désir du Roi de profiter de ces circonstances pour s'approcher de la frontière ne peut que difficilement être contenu.

Comme je sais qu'un revers résultant d'un zèle imprudent ne nuira pas seulement à ses propres intérêts, mais dérangera matériellement les combinaisons des armées sur la frontière, je me suis efforcé de persuader aux ministres de Sa Majesté de soumettre entièrement les rapports qu'ils ont reçus à l'examen du duc de Wellington, et d'attendre que l'assurance d'être soutenu en cas d'insuccès garantisse qu'une démonstration malheureuse des partisans du Roi ne soit complètement une affaire de hasard.

N° 65.

Ghent, 16 may 1815.

My Lord,

M. de Jaucourt this morning read me a letter stating the arrival of a certain M. de Chappe in London.

This person is a corsican who possesses some property

in Sweden, and who is known to be in habits of confidence with Fouché. He has stated to a friend of M. de Jaucourt the desire of Fouché to bring about some change in the state of affairs, and has expressed the embarrassment of that person and his adherents, to determine through what party this change may, with the greatest safety to themselves, be brought about.

After plainly declaring that the interests of that party will be given to the highest bidder, he announced his intention to proceed to Sweden where communications which have already been established with the crown prince, ensure his concurrence in any arrangement which may overthrow the power of Buonaparte.

As it is understood that this M. Chappe will pass through Ghent in his way to the north, it may perhaps be worthy the attention of His Majesty's government to ascertain whether any other commission of which the object has not transpired may have been entrusted to him before he left Paris.

TRADUCTION

N° 65. Gand, 16 mai 1815.

Milord,

M. de Jaucourt m'a lu ce matin une lettre annonçant l'arrivée d'un certain M. de Chiappe [1] à Londres.

Cet individu est un Corse qui possède quelques biens en Suède et qui est connu pour avoir des relations de confiance avec Fouché. Il a fait connaître à un ami de M. de Jaucourt le désir de Fouché d'amener quelque changement dans l'état des affaires et a exprimé l'embarras de ce personnage et de ses partisans pour décider par quel parti ce changement pourrait être amené avec la plus grande sécurité pour eux-mêmes.

1. Le texte anglais porte de Chappe; mais il s'agit de M. de Chiappe, qui fut représentant de la Corse pendant la Révolution.

Après avoir nettement déclaré que les intérêts de ce parti seront livrés au plus offrant, il a annoncé son intention de se rendre en Suède, où les communications qui ont déjà été établies avec le Prince héritier [1] assurent son concours à tout arrangement qui pourra renverser le pouvoir de Buonaparte.

Comme il est sous-entendu que ce M. Chiappe passera à Gand en allant dans le nord, il est peut-être digne de l'attention du gouvernement de Sa Majesté de s'assurer si quelque autre mission, dont le but n'a pas transpiré, peut lui avoir été confiée avant qu'il quitte Paris.

N° 66.

Ghent, 16 may 1815.

My Lord,

The duke de Feltre has communicated to me the copy of a letter from a person in Lille, who enjoys greatly the confidence of that minister and of marshal Mortier.

This gentleman had several interviews with the marshal on the 10th and 11th the two days he remained in that fortress, and in answering proposals which were submitted to his consideration through this channel, the marshal admitted the impossibility of conducting the french government under the authority of Buonaparte; he declared his attachement to the King, and manifested a desire to combines some arrangement which may lead to the re-establishment of His Majesty to the throne.

He said that his desire to preserve the nation from the terrible consequences which must result from a war, rendered him desirous, if the King could be supported, to place His Majesty in possession of one of the fortresses on the frontier, but that it is scarcely possible in so doing, to avoid shocking the feelings of the nation by the introduc-

1. Bernadotte.

tion of foreign troops; that if this measure could not be affected, he will endeavour to concert with the principal officers upon whom he can rely, the means of entering into a capitulation with the King's adherents for His Majesty's restoration before hostilities shall commence.

It is remarkable that the expression of the author of this letter, in relating the several conversations of which I have thus reported the substance : « *Il m'a paru très ébranlé.* » is perfectly in unison with the language of the duke of Orleans respecting this officer, at the time the King was compelled to retire from Lille.

I think indeed there can be no doubt that a general want of confidence in the present order of things, renders this moment particularly favourable for opening a negociation with any of the persons who by decided adherence to Buonaparte, are not deprived of the means of listening to overtures from the King.

TRADUCTION [1]

N° 66. Gand, 16 mai 1815.

Milord,

Le duc de Feltre m'a communiqué la copie d'une lettre d'une personne de Lille, qui possède à un haut degré la confiance de ce ministre et du maréchal Mortier.

Cette personne a eu diverses entrevues avec le maréchal, le 10 et le 12, les deux jours pendant lesquels il est resté dans cette place forte, et en répondant à des propositions qui furent soumises à son appréciation par cet intermédiaire, le maréchal admit l'impossibilité de conduire le gouvernement de la France sous l'autorité de Buonaparte. Il déclara son attachement au Roi et manifesta le désir de combiner quelque arrangement qui pût conduire à la restauration de Sa Majesté sur le trône.

Il dit que son désir de préserver la nation des terribles con-

1. Cf. ci-dessus, p. 9, les renvois de la note.

séquences qui doivent résulter d'une guerre lui faisait souhaiter, si le roi pouvait être aidé, de mettre Sa Majesté en possession d'une des forteresses de la frontière, mais qu'il était à peine possible, en agissant ainsi, d'éviter de froisser le sentiment de la nation par l'introduction des troupes étrangères; que si cette mesure ne pouvait être réalisée, il chercherait à concerter, avec les principaux officiers sur lesquels il peut compter, le moyen d'entrer dans un compromis avec les adhérents du Roi, pour une restauration de Sa Majesté avant que les hostilités s'engagent.

Il est remarquable que l'expression de l'auteur de cette lettre en rapportant les diverses conversations dont j'ai ainsi reproduit la substance : « *Il m'a paru très ébranlé*, » est parfaitement à l'unisson du langage du duc d'Orléans relativement à cet officier, à l'époque où le Roi se trouva obligé de prendre la route de Lille.

Je crois en réalité qu'il ne peut y avoir de doute qu'un manque réel de confiance dans le présent état de choses rend ce moment-ci particulièrement favorable à l'ouverture de négociations avec toutes les personnes qui, malgré une adhésion positive à Buonaparte, ne se sont point privées des moyens d'écouter des ouvertures du Roi.

N° 67.

Ghent, 16 may 1815.

My Lord,

I think it my duty to state to your Lordship that a M. Ayotte will quit Ghent this evening on his way to England.

He is authorized to negotiate a loan of 500,000 l. for the service of the King of France which I understand is to be raised on the security of the revenue arising from the french possessions in the East Indies and the isle of Bourbon.

I have not thought it necessary to make any observation

to the french ministers on this measure because I have been unwilling to hint the possibility of the arrangement to which the duke of Wellington has adverted in the course of conversation, that it may be expedient to meet the demands of the emperor of Russia, for an encrease of subsidy, through the intervention of the king of France, until I shall have ascertained the sentiments of his Majesty's government on the subject. I think however I may observe that should the emperor's demand not exceed the sum of one million sterling in addition to the share of subsidy which is already devoted to the maintenance of the russian contingent, that the amount of the East indian revenue still in the hands of the king of France and the crown jewels afford a sufficient security to admit the guarantee of any loan which Louis the 18th may be desirous to raise for that purpose.

TRADUCTION [1]

N° 67. Gand, 16 mai 1815.

Milord,

Je crois de mon devoir d'annoncer à Votre Seigneurie qu'un M. Ayotte quittera Gand ce soir pour se rendre en Angleterre.

Il est autorisé à négocier un emprunt de 500,000 livres pour le service du roi de France, somme que j'apprends devoir être empruntée sous la garantie des revenus qui proviennent des possessions françaises dans les Indes orientales et l'île Bourbon.

Je n'ai pas cru nécessaire de faire aucune observation aux ministres français sur cette mesure, parce que j'étais peu désireux d'insinuer la possibilité de l'arrangement auquel le duc de Wellington a fait allusion dans le cours de la conversation — qu'il pourra être sage d'accéder aux demandes de l'empe-

1. Cf. au t. I, les *Notes abrégées* du comte d'Artois, p. 132.

reur de Russie pour une augmentation de subsides, par l'intervention du roi de France — jusqu'à ce que je me fusse assuré des sentiments du gouvernement de Sa Majesté sur ce sujet. Je crois cependant pouvoir faire observer que, si la demande de l'empereur n'excède pas la somme d'un million sterling, en addition à la part de subsides qui est déjà consacrée à l'entretien du contingent russe, le montant des revenus des Indes orientales encore entre les mains du roi de France et les joyaux de la couronne offrent une sécurité suffisante pour admettre la garantie de tout emprunt que Louis XVIII peut être désireux de faire pour cet objet [1].

N° 68.

Gand, 19 mai 1815.

Sir C. Stuart annonce que M. Beugnot, ancien ministre de la marine, est arrivé de Paris. D'après lui, dans les ports, les marins ont généralement résisté à l'ordre de rejoindre l'armée ; — Bonaparte n'avait pas quitté Paris le 14 ; — les fortifications autour de Paris sont bonnes à terrifier les habitants plutôt qu'à défendre la place ; — tous les mouvements des troupes françaises sur la frontière indiquent l'intention de demeurer sur la défensive.

N° 69.

Gand, 19 mai 1815.

Sir C. Stuart transmet le résumé de la correspondance échangée entre M. de Blacas et le duc de Wellington au sujet du secours demandé par Louis XVIII pour provoquer des mouvements insurrectionnels contre Napoléon en Flandre, en Picardie et dans l'Artois [2].

1. Pour les questions relatives aux finances de Louis XVIII, cf. les articles de Paul Bordeaux, *La numismatique de Louis XVIII dans les provinces belges*, dans la *Revue belge de numismatique*, 1900-1901.

2. Cette correspondance se trouve au t. I, chapitre v, p. 99 à 109.

Le duc déclare ne pouvoir détacher dans ce but aucun corps anglais, ses forces n'étant pas assez considérables; d'autre part, le corps de Brunswick et les autres corps allemands dont il dispose ne lui inspirent pas assez confiance. Cependant si le maréchal Mortier ou quelque autre ouvrait au Roi quelqu'une des places fortes, le duc de Wellington serait disposé à subordonner ses opérations, — en tant qu'elles se rapporteraient à cette forteresse, — au bon plaisir du Roi, afin d'éviter les conséquences fâcheuses qui pourraient résulter de la présence de troupes étrangères autour de la place.

N° 70.

Ghent, 24 may 1815.

My Lord,

The report of the sentiments respecting the affairs of France manifested by the emperor of Russia to baron Vincent shortly before the departure of that minister from Vienna have with great reason occasioned uneasiness at Ghent.

M. de Vincent has assured the persons to whom he speaks with confidence, that the opinions of the emperor of Russia have lately taken a turn which is very unfavourable to the interests of Louis the 18th and that the establishment of a regency in favour of the son of the archduchess or of the duke of Orleans have been adverted to by that sovereign, in terms which leave very little doubt of the measures we may expect will be recommended, if the course of events shall place Russia in a situation to take a leading part in determining the future government which is the best suited to the interests of Europe, and which account for the part the emperor of Russia has borne in the late discussions at Vienna respecting the treaty of Fontainebleau.

The danger which the developement of these opinions may occasion whenever the allied armies shall enter France, has been dearly pointed out in the duke of Wellington's communications with the court of Vienna and the efforts of all the foreign ministers who are now accredited to the King of France, since this information has been received, have been directed to the measures which may strengthen the legitimate sovereign, by consolidating as much as possible the cause of Louis the 18[th] with every other pretension which interest or bad faith can bring forward.

The impossibility of any state of things resulting from another government in which the maintenance of tranquillity does not depend upon the establishment of a large military force, is indeed so evident that I cannot conceive a line of conduct differing from that which, jointly with my colleagues, I have thought it my duty to recommend, can be suited to the present situation of affairs, and I trust that I do not depart from the spirit of the instructions I have received, by holding out to such of the ministers of Louis the 18[th] whose revolutionary habits have induced them to weigh the different chances which the present state of things holds out that public not less than private interest require their continued adherence to the cause they espoused when they quitted France; because it is quite clear that the success of that cause can alone lead to the formation of a government which promises permanent tranquillity.

TRADUCTION

N° 70. Gand, 24 mai 1815.

Milord,

Les rapports sur les sentiments relatifs aux affaires de France, manifestés par l'empereur de Russie au baron Vin-

cent peu de temps avant le départ de ce ministre de Vienne, ont causé, avec grande raison, de l'inquiétude à Gand [1].

M. de Vincent a assuré aux personnes avec lesquelles il s'ouvre en confiance, que les opinions de l'empereur de Russie ont vraiment pris un tour très défavorable aux intérêts de Louis XVIII, et que ce souverain avait fait allusion à l'établissement d'une régence en faveur du fils de l'archiduchesse, puis au duc d'Orléans, dans des termes tels qu'ils laissaient très peu de doutes [2] quant aux mesures que nous pouvons nous attendre à lui voir recommander, si le cours des événements met la Russie en situation de prendre une part prépondérante dans le choix du gouvernement futur le plus conforme aux intérêts du reste de l'Europe, et qui permettent de s'expliquer l'attitude que l'empereur de Russie a prise dans les dernières discussions à Vienne à propos du traité de Fontainebleau.

Le danger que le développement de ces opinions peut faire naître lorsque les armées alliées entreront en France a été clairement indiqué dans les communications du duc de Wellington avec la cour de Vienne, et les efforts de tous les ministres étrangers actuellement accrédités auprès du roi de France ont été dirigés, depuis que cette information a été reçue, vers les moyens qui peuvent fortifier le souverain légitime, en consolidant autant que possible la cause de Louis XVIII contre toute autre prétention que l'intérêt ou la mauvaise foi pourront faire surgir.

L'impossibilité d'un état de choses quelconque résultant d'un autre gouvernement dans lequel le maintien de la tranquillité ne dépend pas de l'établissement d'une large force militaire, est, en vérité, si évidente que je ne puis concevoir une ligne de conduite différente de celle que, de concert avec mes collègues, j'ai recommandée comme conforme à la situa-

1. Cf. ci-dessus, n° 23, p. 52, et la note 1.

2. Cf. dans Pallain, *Correspondance de Talleyrand*, n° 91, dépêche du 23 avril, le compte rendu d'un entretien du Tsar avec lord Clancarty : « Je ne vois de propre à tout concilier que M. le duc d'Orléans. »

tion présente des affaires, et j'ai la confiance que je ne m'écarte pas de l'esprit des instructions que j'ai reçues, en exposant à tels des ministres de Louis XVIII que les habitudes révolutionnaires ont induits à peser les diverses chances que le présent état des choses peut offrir, que l'intérêt public non moins que l'intérêt privé réclame leur adhésion ferme à la cause qu'ils ont embrassée lorsqu'ils ont quitté la France, parce qu'il est parfaitement clair que le succès de cette cause peut seul conduire à la formation d'un gouvernement promettant une tranquillité permanente.

N° 72.

Ghent, 24 may 1815.

My Lord,

Monsieur requested to see me this morning for the purpose of communicating a variety of general accounts he had received, stating the good spirit which prevails in the provinces of Poitou, Brittany and Normandy, and requesting me to make known to your Lordship the expediency of endeavouring to take advantage of these circumstances to create a movement in the King's favour in that part of France, about the time the commencement of hostilities may be expected to take place.

His Royal Highness was pleased to point out the alternatives by which he thinks that the support of His Majesty's government may contribute to this object.

He observed that if the disembarcation of a small expedition on the coast of Normandy, to which His Royal Highness is desirous to be attached at the head of the persons who are willing to bear a share in the undertaking, should be difficult of execution, he is of opinion that no objection against the detachment of a small force to support a movement of the corps now at Alost and Termonde

under his own personal command in the direction of Armentieres, Aix, Bethune, and Abbeville, to countenance the armed royalists in the provinces, whose attachment to the King's cause has been proved by their conduct during the last three months.

Although I referred Monsieur to a letter which the duke of Wellington has already written to M. de Blacas, proving in the present state of the army under his command the impossibility of detaching a small corps on a hazard, which the probable consequences of the measure by no means warrant, His Royal Highness insisted so strongly upon the expediency of mentioning his wishes to the King's government, that I cannot altogether omit the subject in my reports to your Lordship.

TRADUCTION [1]

N° 72. Gand, 24 mai 1815.

Milord,

Monsieur a désiré me voir ce matin à l'effet de me communiquer un certain nombre d'informations générales qu'il avait reçues constatant le bon esprit qui domine dans les provinces de Poitou, de Bretagne et de Normandie, et de faire savoir à Votre Seigneurie l'opportunité de chercher à prendre avantage de ces circonstances pour créer un mouvement en faveur du Roi, dans cette partie de la France, vers l'époque à laquelle on peut s'attendre à voir commencer les hostilités.

Son Altesse Royale s'est plu à indiquer les diverses mesures éventuelles par lesquelles il croit que l'aide du gouvernement de Sa Majesté peut concourir à cet objet.

Il fit observer que si le débarquement d'une faible expédition sur la côte de Normandie, expédition à laquelle Son Altesse Royale est désireuse d'être attachée, à la tête des personnes qui sont disposées à participer à l'entreprise, présen-

1. Cf. ci-dessus, p. 9, la note et les renvois.

tait des difficultés d'exécution, il était d'opinion qu'aucune objection ne pouvait être présentée si l'on détachait, pour appuyer un mouvement, une faible force du corps maintenant à Alost et à Termonde, sous son commandement personnel dans la direction d'Armentières, d'Aire, de Béthune ou d'Abbeville, pour soutenir les royalistes armés, dans les provinces dont l'attachement à la cause royale a été prouvé par leur conduite durant les trois derniers mois.

Quoique j'aie renvoyé Monsieur à une lettre que le duc de Wellington a déjà écrite à M. de Blacas, démontrant, dans le présent état de l'armée sous son commandement, l'impossibilité de détacher un faible corps d'armée sans un risque que les conséquences probables de la mesure ne justifient en aucune manière, Son Altesse Royale a insisté si fortement sur l'utilité de mentionner ses désirs au gouvernement du Roi que je ne puis tout à fait passer sous silence le sujet, dans mes rapports à Votre Seigneurie.

N° 74.

Ghent, 24 may 1815.

My Lord,

His Majesty Louis the 18th has received an answer to the letter written to the duke of Orleans suggesting to that prince the expediency of his proceeding without delay to Ghent for the purpose of accompanying the court whenever circumstances shall permit His Majesty to enter France. This answer enters at large into the reasons which induce His Royal Highness to hesitate to comply with the King's wishes; declaring on the one hand unwillingness to come if a plan of operations has been concerted to which the duke is to be requested to accede, before His Royal Highness learns such a plan to be consonant with his own opinions; while in case no plan has been concerted he deprecates the bad consequences which must result from

taking a part in any deliberations which may not accord with the sentiments of His Majesty and of his ministers; it is therefore, I think, clear that His Royal Highness is determined in no contingency to leave his present residence.

Under these circumstances I thought it necessary to endeavour to point out to M. de Blacas the fatal consequences to the King's cause, and the inconvenience to all Europe which may result from pushing these overtures so far as to lead to a positive act of disobedience which may produce an open breach between the duke of Orleans, and the other members of the King's family.

I suggested the propriety of rather returning him a civil answer which might induce His Royal Highness to think that the King appreciates the weight of the reasons alledged for this continuance in England, while His Majesty expresses a hope that at a future opportunity, he may reap the advantage of the service which that prince is able to render to the cause.

I think it necessary to mention to your Lordship that this opinion, though not conformable to that of my colleague general Pozzo di Borgo, who is rather desirous that the duke should be strongly urged to come to Ghent, will, I believe, guide the course the ministers of Louis 18th propose to follow in this very delicate matter.

TRADUCTION

N° 74. Gand, 24 mai 1815.

Milord,

Sa Majesté Louis XVIII a reçu une réponse à la lettre écrite au duc d'Orléans, suggérant à ce prince qu'il serait à propos pour lui de revenir à Gand sans délai, afin d'accompagner la cour, quand les circonstances permettront à Sa Majesté de rentrer en France [1].

1. Cf. ci-dessus, dépêche n° 53, p. 100.

Cette réponse entre longuement dans les raisons qui font que Son Altesse Royale hésite à accéder aux vœux du Roi; il déclare d'une part se refuser à venir si un plan d'opérations a été concerté auquel le duc doit être invité à adhérer, avant que Son Altesse Royale sache si ce plan est conforme à ses propres opinions; tandis qu'au cas où aucun plan n'aurait été concerté, il redoute les conséquences fâcheuses qui devront résulter d'une part prise à toute délibération qui ne s'accorderait pas avec les sentiments de Sa Majesté et de ses ministres. Il est donc clair, je crois, que Son Altesse Royale est déterminée à n'abandonner en aucun cas sa résidence actuelle.

Dans ces circonstances, j'ai cru qu'il était nécessaire de m'efforcer de montrer à M. de Blacas les conséquences fatales pour la cause du Roi et les inconvénients pour toute l'Europe, qui résulteraient du fait de pousser ces ouvertures assez loin pour amener un acte positif de désobéissance qui pourrait produire une scission ouverte entre le duc d'Orléans et les autres membres de la famille royale.

Je suggérai qu'il serait à propos de lui renvoyer plutôt une réponse courtoise qui pourrait amener Son Altesse Royale à penser que le Roi apprécie l'importance des raisons alléguées en faveur de cette prolongation de séjour en Angleterre, en même temps que Sa Majesté exprimerait l'espoir que, dans une occasion ultérieure, elle pourrait recueillir le fruit des services que ce prince est capable de rendre à la cause.

Je crois nécessaire de faire savoir à Votre Seigneurie que cette opinion, quoique non conforme à celle de mon collègue le général Pozzo di Borgo, qui est plutôt d'avis que le duc soit vivement pressé de venir à Gand, guidera, je crois, la conduite que les ministres de Louis XVIII se proposent de suivre dans cette très délicate affaire.

N° 76.

Ghent, 26 may 1815.

My Lord,

An event has lately taken place at Dendermonde which has created great sensation at the court of Louis the 18th.

On the arrival of a body of deserters at that town, they were met by the soldiers in the depot with the usual testimonies of satisfaction expressed upon every augmentation of the little corps the King has collected.

The expression of disapprobation on the part of one individual having been noticed by the commandant of a battalion which was on parade, the battalion immediately showed their indignation by the punishment of the offender, who was actually put to death and buried on the spot.

This event has been noticed with some ill-humour by the local government; and several communications have taken place which testify the existence of a feeling towards the court of Ghent to which I have been long desiring to put and end.

TRADUCTION

N° 76. Gand, 26 mai 1815.

Milord,

Un événement s'est produit récemment à Dendermonde [1], qui a fait grande sensation à la cour de Louis XVIII.

A l'arrivée d'un groupe de déserteurs dans cette ville, ceux-ci furent reçus par les soldats du dépôt avec les témoignages habituels de satisfaction qu'on exprime à chaque augmentation du petit corps que le Roi a rassemblé.

Un témoignage de désapprobation de la part d'un individu

1. Même ville que Termonde.

ayant été remarqué par le commandant d'un bataillon qui était de parade, le bataillon montra immédiatement son indignation par le châtiment de l'offenseur, qui fut aussitôt mis à mort et enterré sur place.

Cet événement a été remarqué avec quelque mécontentement par le gouvernement local, et plusieurs communications ont eu lieu qui témoignent vis-à-vis de la cour de Gand d'un sentiment auquel il y a longtemps que je voudrais mettre fin.

N° 77.

Ghent, 26 may 1815.

My Lord,

I have been honoured with your Lordship's letter n° 32.

I had already received a communication from M. Thornton respecting two french officers the crown prince of Sweden is desirous to send to Paris with communications to the government of Buonaparte; and M. de Jaucourt has called my attention to the same subject in an official note, stating nearly to the same effect the purpose of their mission.

This information having been placed without delay before the Secretary of State of the King of the Netherlands, I am assured the police have received orders to watch for their arrival, and to take an opportunity of seizing the papers in their possession.

The difficulty of carrying these instructions into effect is however greatly augmented by the number of denunciations transmitted to the police. No fewer than five thousand persons suspected to be in the employment of France have been recommended to the vigilant attention of the government within the last six weeks.

TRADUCTION

N° 77. Gand, 26 mai 1815.

Milord,

J'ai eu l'honneur de recevoir la lettre de Votre Seigneurie, n° 32.

J'avais déjà reçu une communication de M. Thornton, au sujet de deux officiers français que le prince héritier de Suède [1] désire envoyer à Paris avec des communications pour le gouvernement de Buonaparte ; et M. de Jaucourt a attiré mon attention sur le même sujet dans une note officielle exposant à peu près de la même manière le but de leur mission.

Cette information ayant été placée sans délai sous les yeux du secrétaire d'État du roi de Hollande, je suis certain que la police a reçu l'ordre d'épier leur arrivée et de saisir l'occasion de s'emparer des papiers en leur possession.

La difficulté d'exécuter ces ordres est cependant fort augmentée par le nombre de dénonciations transmises à la police. Non moins de cinq mille personnes suspectes d'être employées par la France ont été recommandées à la vigilante attention du gouvernement pendant les six dernières semaines.

N° 78.

Gand, 26 mai 1815.

Sir C. Stuart écrit que Louis XVIII a reçu du chef espagnol Mina, par la duchesse d'Angoulême, l'offre de provoquer une insurrection en faveur du Roi dans la région des Pyrénées. Sir C. Stuart considère comme très problématique l'utilité de ce concours et s'élève contre son acceptation [2].

La dépêche est accompagnée de la lettre *personnelle* suivante.

1. Bernadotte.
2. Cf. ci-dessous, dépêches, n°s 91 et 97.

N° 78.

Private.

Ghent, 26 may 1815.

My dear Lord,

The letter of Buonaparte respecting the affairs of Italy which is answered by that of the duke de Feltre in your Lordship's possession will be obtained in the course of a few days.

He is desirous however that the subject should not be mentioned for the present, as the duchesse de Feltre in whose custody the letter, together with the rest of his papers, have been placed, is still in France.

M. de Jaucourt assures me that prince Talleyrand will be here on the 4th or 5th; I am however, somewhat inclined to doubt this intelligence, since the letters of the dutch plenipotentiaries mention that he has taken a house at Wiesbaden, where he proposes to stay a part of the summer.

The same letters confirm my belief that the correspondence with France still continues through various channels; the return of M. de la Besnardière from Vienna and the arrival of Mme Sartory at Ghent, who was formerly an agent of the police, offer the latest traces of this indirect agency which have transpired.

If as I presume, it is not your Lordship's intention for me in the present circumstances to return to the Hague, I will continue to carry on the correspondence respecting the local government with the duke of Wellington's head quarters, and at the same time follow the movements of the King of France.

TRADUCTION

N° 78. *Personnelle.*

Gand, 26 mai 1815.

Mon cher Lord,

La lettre de Buonaparte qui concerne les affaires d'Italie et à laquelle répond celle du duc de Feltre que possède Votre Seigneurie sera obtenue d'ici à peu de jours [1].

Il désire cependant que le sujet ne soit pas mentionné en ce moment, car la duchesse de Feltre, sous la garde de laquelle cette lettre, de même que le reste de ses papiers, a été placée, se trouve encore en France.

M. de Jaucourt m'assure que le prince de Talleyrand sera ici le 4 ou le 5; je suis cependant un peu disposé à douter de cette nouvelle, puisque les lettres des plénipotentiaires hollandais mentionnent qu'il a loué à Wiesbaden une maison où il se propose de rester une partie de l'été.

Les mêmes lettres confirment ma conviction que la correspondance avec la France continue toujours par des moyens divers; le retour de M. de la Besnardière [2] de Vienne et l'arrivée à Gand de Mme Sartory [3], qui était autrefois un agent de la police, sont les traces les plus récentes qui soient connues, de cette action indirecte.

Si, comme je le suppose, ce n'est pas l'intention de Votre Seigneurie que, dans les circonstances présentes, je retourne à la Haye [4], je continuerai à entretenir la correspondance con-

1. Cf. ci-dessous, dépêche n° 79. Stuart fait allusion ici à une négociation secrète entre Louis XVIII et le gouvernement anglais, relative au renversement de Murat, et commencée avant les Cent-Jours. Cf. Nettement, *Histoire de la Restauration*, t. II, liv. VI, chap. v.

2. La sagacité de Stuart était ici en défaut. La Besnardière, chef de division aux Affaires étrangères sous l'Empire, avait accompagné Talleyrand au congrès de Vienne. Il revint à Paris au lieu d'aller à Gand; mais il était un adversaire déterminé de Napoléon. Après Waterloo, sous Paris, il fit partie de la commission chargée de négocier un armistice avec Wellington et se prononça, dès la première entrevue, pour le rappel immédiat de Louis XVIII.

3. Cf. ci-dessous, n° 94.

4. Le roi Guillaume, auprès de qui Stuart était accrédité en même temps

cernant le gouvernement local avec le quartier général du duc de Wellington et, en même temps, à suivre les mouvements du roi de France.

N° 79.

Ghent, 26 may 1815.

My Lord,

M. de Blacas this day read me the copy of an official letter he has addressed to your Lordship in answer to the observations of the *Moniteur* respecting the correspondence of Murat and Buonaparte which has been laid before parliament.

He told me that a desire this document should appear to emanate from himself had induced him to enclose it in a communication to prince Castelcicala, requesting that minister to deliver the originals of the whole correspondence to your Lordship.

In reply to my observation that I do not think the facts are related so circumstantially and fully as the calumnies of the *Moniteur* appear to require, he said that he is perfectly aware of the objection, but that his secretaries having omitted to burn the portfolio containing the papers relative to the King's arrival at Paris, which have been printed, he is not certain whether a number of papers in the King's hand writing relating to differences between His Majesty and other members of his family, have fallen into the hands of Buonaparte; and that he is therefore willing, what can may happen, not to push the discussion so far as to cause their publication.

qu'il l'était auprès de Louis XVIII, se préparait à quitter Bruxelles et à regagner la Haye.

TRADUCTION

N° 79. Gand, 26 mai 1815.

Milord,

M. de Blacas m'a lu aujourd'hui la copie d'une lettre officielle qu'il a adressée à Votre Seigneurie en réponse aux observations du *Moniteur* concernant les correspondances de Murat et de Buonaparte, qui ont été communiquées au Parlement.

Il me dit que son désir que ce document paraisse émaner de lui-même l'a engagé à le renfermer dans une communication au prince Castelcicala avec la prière, à ce ministre, de déposer les originaux de toute la correspondance à Votre Seigneurie.

En réponse à mon observation que je ne croyais pas que les faits fussent relatés d'une manière assez circonstanciée et assez complète que les calomnies du *Moniteur* paraissent le requérir, il me dit qu'il était parfaitement préparé à l'objection, mais que ses secrétaires, ayant omis de brûler le portefeuille contenant les papiers relatifs à l'arrivée du Roi à Paris, il n'était pas sûr qu'un certain nombre de papiers de la main du Roi, relatifs à des différends entre Sa Majesté et des membres de sa famille, ne fussent pas tombés aux mains de Buonaparte, et qu'il est, par conséquent, disposé, quoi qu'il puisse arriver, à ne pas pousser la discussion au point de provoquer la publication de ces papiers.

N° 80 [2].

Gand, 26 mai 1815.

Sir C. Stuart, à la suite d'une conversation avec M. de Blacas, espère que l'on pourra aisément amener le Roi à con-

1. Cf. ci-dessus, p. 134, dépêche n° 78, et la note 1. Le texte de la lettre de Blacas est dans Nettement, *op. cit.*
2. Cf. ci-dessous, dépêche n° 99.

firmer le décret de Bonaparte sur l'abolition de la traite des noirs.

N° 81.

Ghent, 26 may 1815.

My Lord,

The account from that part of France which is near this frontier continue to be very favourable.

It is reported, and I believe with truth, that several regiments which have received orders to march from Nantes, La Rochelle, and Lorient, towards the northern frontier have been suddenly halted, and have been directed to proceed towards la Vendée.

A M. de Frasans. who was at the head of one of the departments in the *bureau de la guerre*, where he was enabled to have very exact accounts of the recruitment and desertions in the french army, arrived here yesterday. He says that, by the returns which passed through his hands on the 1st of april, the force of the army at that period was exactly an hundred and thirty five thousand men : that although fifteen thousand recruits joined their regiments between that time and the 14th, the desertion so far exceeded the proportion of the augmentation, that the numbers of the army were reduced to an hundred and thirty thousand by the returns communicated to him on the latter day.

Marshal Oudinot has transmitted his adhesion to Louis the 18th, desiring to be placed at the disposal of the minister of war.

That officer's letter was dated from a country House where he has been some time *en surveillance*.

TRADUCTION

N° 81. Gand, 26 mai 1815.

Milord,

Les nouvelles de la partie de la France qui est près de cette frontière continuent à être très favorables.

On rapporte, — et je crois, avec vérité, — que plusieurs régiments qui ont reçu l'ordre de quitter Nantes, La Rochelle et Lorient pour se diriger vers la frontière du Nord ont été arrêtés tout à coup, et qu'on leur a prescrit de marcher vers la Vendée.

Un M. de Frasans, qui était à la tête d'un des départements du bureau de la guerre où il pouvait avoir des relevés très exacts du recrutement et des désertions dans l'armée française, est arrivé ici hier.

Il dit que d'après les comptes rendus qui ont passé entre ses mains le 1er avril, l'effectif de l'armée à cette époque était exactement de 135,000 hommes; que, quoique 15,000 recrues aient rejoint leurs régiments entre ce moment-là et le 14, la désertion excédait tellement la proportion de l'augmentation, que le chiffre de l'armée était réduit à 130,000 d'après les comptes rendus qui lui furent communiqués à cette dernière date.

Le maréchal Oudinot a envoyé son adhésion à Louis XVIII, désirant être placé à la disposition du ministre de la guerre.

La lettre de cet officier était datée d'une maison de campagne où il a été pendant quelque temps en surveillance [1].

1. Cf. t. I, p. 123 et 133. Napoléon avait fait transmettre à Oudinot par Davout, le 26 mars, l'ordre de se rendre dans ses terres, en Lorraine. Oudinot s'était retiré à Bar-sur-Ornain. Il avait de là, dès le 28 mars, vainement sollicité sa rentrée en grâce. Napoléon rapporta seulement l'ordre d'exil. Cf. Houssaye, *Waterloo*, p. 48, et la note 2.

N° 82.

Ghent, 26 may 1815.

My Lord.

The arrival of the courier Krause has brought me the extract of the *procès-verbal* of the conferences between the plenipotentiaries, parties to the treaty of Paris which confirms the declaration of the 13[th] march, and determines that no further declaration respecting the affairs of France shall be published by the congress at Vienna.

I thought it my duty to lay this document before the french ministers, and to ascertain for the information of His Majesty's government that the principles it lays down are confirmed and approved by the King.

I had the satisfaction to receive the assurance, that in as far as His Majesty's interests are affected by this publication, his ministers consider it to be more decisive than any act which has yet emanated from the congress; and to be the first demonstration of an unequivocal intention on the part of the allies since the arrival of Buonaparte, to admit of no alternative which can lead to a recognition of his authority.

The satisfaction they manifested upon this occasion induced me to abstain from any remarks on those parts of this paper, which give a force to the decrees of the *Champ de mai*, I should think not favourable to the King's interests, unless contradicted by the assertion that the wish of the french nation is not sufficient to constitute a legal title in favour of the existing government.

TRADUCTION

N° 82. Gand, 26 mai 1815.

Milord,

L'arrivée du courrier Krause m'a apporté l'extrait du pro-

cès-verbal des conférences entre les plénipotentiaires signataires du traité de Paris, qui confirme la déclaration du 13 mars, et décide qu'aucune déclaration ultérieure concernant les affaires de France ne sera publiée par le congrès de Vienne [1].

J'ai cru de mon devoir de soumettre ce document aux ministres français et de m'assurer, pour en informer le gouvernement de Sa Majesté, que les principes qu'il pose seront confirmés et approuvés par le Roi.

J'ai eu la satisfaction de recevoir l'assurance que, dans la mesure où les intérêts de Sa Majesté sont en jeu dans cette publication, ses ministres la considèrent comme plus décisive qu'aucun acte qui ait encore émané du congrès, et comme étant la première démonstration d'une intention non équivoque de la part des alliés depuis l'arrivée de Buonaparte, de n'admettre aucune alternative qui puisse conduire à la reconnaissance de son autorité.

La satisfaction qu'ils ont manifestée dans cette occasion m'a empêché de faire aucune remarque sur les parties de ce document qui donnent aux décrets du Champ de Mai une force que je ne crois pas favorable aux intérêts du Roi, à moins qu'elles ne soient contredites par l'assertion que le vœu de la nation française n'est pas suffisant pour constituer un titre légal en faveur du gouvernement actuel.

N° 83.

Ghent, 30 may 1815.

My Lord,

The important consequences which must result from the conduct of the allied armies towards the inhabitants of the french provinces likely to be the theatre of war,

1. Il s'agit de la déclaration du 12 mai. Elle se trouve dans Martens, nouveau recueil, t. II, n° 263; elle fut publiée dans le *Journal universel* en *Supplément* au n° 13, 26 mai.

and the urgent necessity of establishing a general principle recognized by all parties to be the rule of their proceedings towards the government of Louis the 18th and the french nation induced me, at the suggestion of the duke of Wellington to concert with the ministers of the courts of Austria and Russia accredited to Louis the 18th the best mode of enabling that sovereign to bring forward a proposal urging the intervention of the allies to facilitate the execution of the several regulations which were chalked out for this purpose shortly after the King's arrival at Ghent, and upon which the good or bad result ot our future undertaking must in a great measure depend.

No difference of opinion appeared to exist between us upon the principal points to which it will be expedient to advert, and which I think may be reduced to the recognition of the authority of the King's commissioners in the provinces occupied by the allied armies, the establishment of a principle for reimbursing the expense incurred in the supply of the allied armies which renders that burden equally applicable to the whole of the kingdom, and the statement of the different appointments which have taken place accompanied by an official communication to the agents of the four powers accredited at this court, of the King's ordonnance, and requesting that their several governments will enter into an agreement to give effect to the measures which are prescribed in that paper.

To prevent the possibility of any error or misconstruction of our meaning I noted down the principal arguments a communication to this effect ought to contain ; and as I remarked that the prussian general Muflling who is resident at the duke of Wellington's headquarters manifested some hesitation to admit the authority of the commis_ saries in the provinces, I communicated the whole to

count de Goltz the prussian envoy at Ghent and obtained his concurrence in the measure before I spoke to the french ministers.

Having since laid the subject before the King, I am assured that M. de Jaucourt will forthwith receive orders to address a letter to my colleagues and to myself precisely in the spirit of this suggestion which assurance was accompanied by the strong expression of the obligations imposed upon his court by hinting that a measure so essential to the re-establishment of the royal authority is likely to be carried through.

TRADUCTION [1]

N° 83. Gand, 30 mai 1815.

Milord,

Les conséquences importantes qui doivent résulter de la conduite des armées alliées envers les habitants des provinces françaises qui seront probablement le théâtre de la guerre, et la nécessité urgente d'établir un principe général reconnu par tous les gouvernements comme règle de leur conduite envers le gouvernement de Louis XVIII et la nation française, m'ont amené, sur le conseil du duc de Wellington, à rechercher, de concert avec les ministres des cours d'Autriche et de Russie accrédités auprès de Louis XVIII, le meilleur moyen de mettre ce souverain à même de faire une proposition sollicitant avec instance l'intervention des alliés, pour faciliter l'exécution des divers règlements élaborés dans ce but peu après l'arrivée du Roi à Gand, et dont doit en grande partie dépendre le bon ou le mauvais résultat de notre future entreprise.

Aucune divergence d'opinion n'a paru exister entre nous sur les principaux points auxquels il sera bon de s'attacher et qui, je pense, peuvent être réduits : à la reconnaissance de

1. Cf. ci-dessus, p. 12, dépêche n° 4, la note 1 et les renvois. Cf. spécialement, au t. I, les pièces du chapitre III, *Les commissaires royaux aux armées alliées*.

l'autorité des commissaires du Roi dans les provinces occupées par les armées alliées ; à l'établissement d'un principe pour le remboursement des dépenses causées par l'approvisionnement des armées alliées, principe qui rende cette charge également applicable à tout le royaume ; et à la publication des différentes nominations qui ont eu lieu, accompagnées d'une communication officielle aux agents des quatre puissances accréditées à cette cour, de l'ordonnance du Roi, et demandant à leurs différents gouvernements de conclure une convention pour faire exécuter les mesures prescrites dans cette pièce.

Pour prévenir la possibilité d'une erreur ou d'une fausse interprétation de nos intentions, j'ai noté les principaux arguments qu'une communication de ce genre devrait contenir; et comme j'ai remarqué que le général prussien Muffling, qui réside au quartier général du duc de Wellington, montrait quelque hésitation à admettre l'autorité des commissaires dans les provinces, j'ai communiqué le tout au comte de Goltz, l'envoyé prussien à Gand, et j'ai obtenu son adhésion à cette mesure, avant de parler aux ministres français.

Ayant, depuis, soumis l'affaire au Roi, je reçus l'assurance que M. de Jaucourt recevrait sans délai l'ordre d'adresser à mes collègues et à moi-même une lettre dans le sens de cette suggestion, assurance qui a été accompagnée par l'expression énergique des obligations imposées à sa cour, en donnant à entendre qu'une mesure si essentielle au rétablissement de l'autorité royale est vraisemblablement destinée à être menée à bonne fin.

P.-S. — Je joins ici une copie de l'ordonnance royale qui a été légèrement modifiée sur l'avis de M. Louis [1].

1. Le texte est au t. I, p. 45, n° 18.

N° 84.

Gand, 30 mai 1815.

Sir C. Stuart annonce que la duchesse d'Angoulême est arrivée à Gand et, après un court séjour, se propose de retourner en France.

La duchesse et Monsieur insistent encore tous deux pour qu'on encourage les Vendéens et qu'on détache des troupes anglaises pour soutenir les tentatives faites dans la région de la Garonne.

Sir C. Stuart renouvelle ses objections contre ce genre d'entreprises.

N° 86.

Ghent, 2 june 1815.

My Lord,

The arrival of the duchess d'Angoulême having determined the duke de Berri to show Her Royal Highness the troops which have followed Louis 18th, a review took place at Alost yesterday morning at which the duke of Wellington was present and upon which occasion the exact extent of the means at the King's disposal could not be concealed.

The whole force they have collected consists of six hundred cavalry and fifteen hundred infantry in a state of disorganization which does not allow any hopes of rendering their service as a military body at all efficient.

It is even to be feared that the disgust which the wretched remnant of a corps creates, on the part of the officers who have come over to the King within the last two months may prejudice His Majesty's interest with those who are inclined to follow the same example.

Their appearance is such that it has become necessary

to mention in confidence to the ministers of Louis 18th the impossibility of relying upon their exertions to execute any of the projects meditated by Monsieur, or by the duchess d'Angoulême, or deriving military aid in favour of the King's cause from their employment in any duty, beyond the occupation of the fortified points it may be possible to seize in the course of the campaign.

TRADUCTION

N° 86. Gand, 2 juin 1815.

Milord,

L'arrivée de la duchesse d'Angoulême ayant décidé le duc de Berry à montrer à Son Altesse Royale les troupes qui ont suivi Louis XVIII, une revue a eu lieu à Alost hier matin, à laquelle le duc de Wellington était présent, et à l'occasion de laquelle la valeur exacte des moyens dont le Roi dispose n'a pu être cachée.

Toute l'armée qu'on a réunie consiste en 600 cavaliers et 1,500 fantassins, dans un état de désorganisation qui ne permet aucun espoir de rendre leur service efficace en tant que corps militaire.

Il est même à craindre que le découragement causé par ce misérable reste d'une armée chez les officiers qui ont passé au Roi pendant les deux derniers mois, ne fasse tort à la cause de Sa Majesté auprès de ceux qui sont disposés à suivre le même exemple.

Leur apparence est telle qu'il est devenu nécessaire de représenter confidentiellement aux ministres de Louis XVIII l'impossibilité de compter sur leurs efforts pour exécuter aucun des projets que forment Monsieur ou la duchesse d'Angoulême, ou de tirer une assistance militaire en faveur de la cause royale de leur emploi à aucun service, si ce n'est à l'occupation des points fortifiés dont il sera possible de s'emparer dans le cours de la campagne.

N° 87.

Gand, 2 juin 1815.

Sir C. Stuart transmet une note du duc de Feltre : celui-ci a entendu parler de contrats passés par le gouvernement de Napoléon avec des manufacturiers anglais pour une fourniture de fusils à l'armée française. Sir C. Stuart a répondu qu'il n'accordait pas la moindre créance à ce bruit.

N° 88.

Ghent, 2 june 1815.

My Lord,

The King having sent to M. Jaucourt the heads of the note announcing the appointment of commissaries to superintend the supply of the allies whenever their armies enter France according to the form in which I suggested the arrangement in contemplation should be announced to the minister of Austria, Russia and Prussia, that gentleman submitted the draft of a communication upon this subject to their consideration yesterday morning.

They agreed to meet at my apartment in the evening for the purpose of making some slight alteration in the language of the note, suited to the circumstances in which the allies are to be placed, and determining the measures which should appear the most advisable to carry into effect the wishes of Louis 18th.

Having settled the alterations which we thought it would be expedient to recommend, the note has been transmitted to us severally in the form of the enclosure I have the honour to transmit. I observed upon this occasion that as we have not all agreed upon the principle which rendered it expedient to receive the proposition of

Louis 18th, it became necessary we should equally concur in the measures to which this overture ought to give rise; and that it appears to the duke of Wellington and myself that a question of such vital importance to the success ot the allies, unless supported by a direct act, would not meet the object it is proposed to attain; I therefore suggested the expediency of laying down the rules upon which the armies are to be supplied at the expense of France, whenever the territory of that country shall be the theatre of war, in a distinct convention between the different powers and Louis 18th, in which the arrangement rendering the burthen, inseparable from the presence of foreign troops, equally applicable to the whole kingdom, may be determined.

They admitted the expediency of this reasoning, but said that without a positive instruction supported by full powers to conclude a convention in such a sense, they could not enter upon the discussion of its stipulations, they accordingly determined that we should all forthwith return to Brussels; and having in a meeting with the duke of Wellington drawn up the several conditions the act ought, in his opinion to contain, that we should transmit it in precisely the same form to our respective courts, requesting full powers to conclude the convention sufficiently early to admit of the ratification before the armies shall have crossed the frontier.

We further agreed to return a general answer to M. Jaucourt stating that we expect instruction from our courts on the subject of the preparation contained in his note.

As the substance of the note sufficiently explains the motive of the agreement which the duke has recommended me to conclude, I presume that your Lordship will concur in the expediency of the measure so far as to trans-

mit me the instructions and powers, whenever I shall make known the result of our meeting to morrow at Brussels.

TRADUCTION [1]

N° 88. Gand, 2 juin 1815.

Milord,

Le Roi ayant envoyé à M. Jaucourt les points principaux de la note annonçant la nomination de commissaires pour surveiller l'approvisionnement des alliés quand leurs armées entreront en France, suivant la forme sous laquelle j'ai conseillé que l'arrangement en vue fût annoncé aux ministres d'Autriche, de Russie et de Prusse, ce gentilhomme a soumis à leur examen le brouillon d'une communication sur ce sujet, hier matin [2].

Ils convinrent de se rencontrer chez moi le soir dans le but de faire quelque léger changement aux termes de la note, changement approprié aux circonstances dans lesquelles les alliés doivent être placés, et déterminant les mesures qui paraîtront les plus propres à amener la réalisation des désirs de Louis XVIII.

Ayant décidé les changements que nous jugions qu'il serait bon de conseiller, la note a été envoyée à chacun de nous individuellement sous la forme de l'incluse que j'ai l'honneur de vous transmettre [3]. J'ai fait observer à cette occasion que n'ayant pas été tous d'accord sur le principe qui rendait opportun d'accueillir la proposition de Louis XVIII, il devenait nécessaire que nous apportassions un concours égal aux mesures que cette proposition doit faire naître; — et qu'il semblait au duc de Wellington et à moi-même qu'une question d'une importance si vitale pour le succès des alliés n'atteindrait pas, à moins qu'elle ne fût soutenue par un acte positif, le but qu'on

1. Cf. ci-dessus, p. 12, dépêche n° 4, et les renvois; — ci-dessous, dépêche n° 93.
2. Cette pièce est au t. I, p. 80, n° 34.
3. Cette pièce est au t. I, p. 83, n° 35.

se proposait. Je suggérai donc d'établir les règles d'après lesquelles les armées doivent être ravitaillées aux frais de la France, quand le territoire de ce pays sera le théâtre de la guerre, dans une convention distincte entre les différentes puissances et Louis XVIII, convention dans laquelle l'arrangement rendant applicable à tout le royaume le fardeau inséparable de la présence d'armées étrangères pût être déterminé.

Ils convinrent de l'à-propos de ce raisonnement, mais dirent que sans un ordre positif soutenu par de pleins pouvoirs pour conclure une convention dans ce sens, ils ne pouvaient pas entrer dans la discussion de ses stipulations. Ils décidèrent donc que nous retournerions tous immédiatement à Bruxelles, et qu'après avoir rédigé, dans une réunion avec le duc de Wellington [1], les différentes conditions que cet acte devrait, à son avis, contenir, nous le transmettrions exactement sous la même forme à nos cours respectives, en demandant de pleins pouvoirs pour conclure la convention assez tôt pour permettre la ratification avant que les armées aient passé la frontière [2].

Nous convînmes aussi d'envoyer une réponse collective à M. de Jaucourt, disant que nous attendions les instructions de nos cours au sujet de la préparation contenue dans sa note.

Comme la substance de cette note explique suffisamment le motif de la convention que le duc m'a recommandé de conclure, je présume que Votre Seigneurie reconnaîtra l'opportunité de cette mesure, assez pour me transmettre les instructions et pouvoirs quand je ferai connaître le résultat de notre réunion de demain à Bruxelles.

1. Le projet de convention est au t. I, p. 87, n° 38.

2. Castlereagh envoya à Stuart ses pleins pouvoirs le 7 juin; la pièce est au t. I, p. 233.

N° 89.

Ghent, 2 june 1815.

My Lord,

A circumstance occurred yesterday which strongly demonstrates the present state of the parties which divide the court of Louis 18th.

Messrs Louis, Jaucourt and Beugnot told me that the necessity of preventing the bad effect which must arise in France from the apparent intention of the King to trust rather to the counsels of the high emigrant party who are attached to the court, than to conciliate the constitutionalists, had induced them jointly to recommend a measure which unless supported by the ministers of the foreign powers at Ghent, may place them under very considerable embarrassment.

They said that their colleagues had drawn up an ordonnance prohibiting, under heavy penalties, obedience on the part of the different authorities in France to the orders of the existing government, and reversing the confiscations of property which had taken place since the King's departure, which was founded upon a report of M. de Chateaubriand, signed by the chancellor M. d'Ambray and sent to the press for publication.

The mischief which an act in this sense issued at Ghent under the authority of the King and signed by M. d'Ambray might occasion in France induced them to take upon themselves to stop the publication, and to suggest to the King the prudence of at least suspending a measure in which the greater part of His Majesty's ministers declined to concur.

As they urged me to support their representations, I told M. Louis that, although I am unwilling to enter into

the discussion of an affair upon which the King's advisers had taken a determination, which had been followed by a positive act before I had received any communication upon the subject, that I fully concur in the opinion they manifested, and deprecate the appearance of the ordonnance in the shape they described : that I could not withold this opinion from the King and from his other ministers, especially as I found that it coincides with that of my three colleagues, the ministers of Austria, Russia and Prussia. Similar observations on the part of general Pozzo di Borgo and Vincent have led to the suppression of the ordonnance.

TRADUCTION [1]

N° 89. Gand, 2 juin 1815.

Milord,

Une circonstance survenue hier montre fortement le présent état des partis entre lesquels se divise la cour de Louis XVIII.

MM. Louis, Jaucourt et Beugnot m'ont déclaré que la nécessité de prévenir le fâcheux effet qui naîtrait forcément en France de l'apparente intention du Roi de se confier aux conseils du haut parti de l'émigration attaché à la cour, plutôt que de se concilier les constitutionnels, les avait poussés à recommander conjointement une mesure qui, à moins d'être soutenue par les ministres des puissances étrangères à Gand, pourrait les mettre dans un très grand embarras.

Ils ont dit que leurs collègues avaient rédigé une ordonnance défendant, sous des peines sévères, aux différentes autorités françaises d'obéir aux ordres du gouvernement existant, et cassant les confiscations de propriétés qui ont été faites depuis le départ du Roi, ce qui était fondé sur un rapport de M. de Chateaubriand [2] signé par le chancelier M. Dambray et envoyé à la presse pour être publié.

1. Cf. t. I, p. 56, note 1.
2. Ce rapport et l'ordonnance sont au t. I, p. 59 et suiv.

Le mal qu'un acte de cette nature, publié à Gand sous l'autorité du Roi et signé par M. Dambray, pourrait faire en France, les a portés à prendre sur eux d'en arrêter la publication et de conseiller au Roi d'avoir la prudence de suspendre au moins une mesure à laquelle la plus grande partie des ministres de Sa Majesté ont refusé de concourir [1].

Comme ils m'ont pressé de soutenir leurs représentations, j'ai dit à M. Louis que, quoique je ne fusse pas désireux d'entrer dans la discussion d'une affaire sur laquelle les conseillers du Roi avaient pris une décision qui avait été suivie d'un acte positif, avant que j'eusse reçu aucune communication sur le sujet, j'adhère pleinement à l'opinion qu'ils ont manifestée et je redoute l'apparition de l'ordonnance sous la forme qu'ils ont décrite; que je n'ai pas pu cacher cette opinion au Roi et à ses autres ministres, surtout après avoir constaté qu'elle coïncide avec celle de mes trois collègues, les ministres d'Autriche, de Russie et de Prusse. — De semblables observations faites par le général Pozzo di Borgo et Vincent ont abouti à la suppression de l'ordonnance [2].

N° 90.

Ghent, 2 june 1815.

My Lord,

The emperor of Russia is expected to arrive at Heilbronn about the 2nd of june.

The departure of the other sovereigns from Vienna authorise the belief that the moment when hostilities are to commence is rapidly approaching: the Austrians expect to cross the french frontier between the 10th and 15th of

1. Jaucourt écrivait dès le 2 mai à Talleyrand : « Ceci prend un air de Coblentz qui ferait fuir, moi d'abord, et puis tout ce qui est ici au nom de la France et du Roi, et non pas de l'absurde émigration. » Cf. Pallain, Correspondance de Talleyrand et de Louis XVIII, p. [illegible].

2. Suppression toute momentanée : le rapport et l'ordonnance furent publiés au Journal universel le [illegible] juin (n° [illegible]).

june, at which time at least half the russian force now marching through Germany will have passed the Rhine.

The preparations in the Netherlands indicate that the armies under the duke of Wellington and marshal Blucher will assemble on the frontier about the same period.

The measures of the enemy continue to manifest an intention of covering the Capital by the defense of the line of the Somme.

The accounts from the frontier state that several corps have been directed to march upon Laon and Soissons, in case of any reverse after the commencement of hostilities.

Preparations have been made for destroying several magazines in the rear of the cantonments actually occupied by the army.

Movable columns have traversed the departments of the Pas-de-Calais and of the North during the last fortnight with a view to force the execution of the decrees for the levy of the national guards. Nothing certain has been received here from la Vendée; and notwithstanding the advantages which are stated to have been gained over the royalists, it is certain that a detachment of the guard and the greater part of the force in the west and south has marched with great expedition.

TRADUCTION

N° 90. Gand, 2 juin 1815.

Milord,

On attend l'arrivée de l'empereur de Russie à Heilbronn vers le 2 juin.

Le départ de Vienne des autres souverains autorise à croire que le moment où les hostilités doivent commencer approche rapidement; les Autrichiens comptent passer la frontière française entre le 10 et le 15 juin, époque à laquelle la moitié au

moins de l'armée russe qui traverse maintenant l'Allemagne aura passé le Rhin.

Les préparatifs dans les Pays-Bas indiquent que les armées, sous le duc de Wellington et le maréchal Blücher, se concentreront à la frontière vers la même époque.

Les mesures de l'ennemi continuent à trahir l'intention de couvrir la Capitale par la défense de la ligne de la Somme.

Les nouvelles de la frontière apprennent que plusieurs corps ont reçu l'ordre de marcher sur Laon et Soissons, en cas de quelque revers après le commencement des hostilités.

Des préparatifs ont été faits pour détruire plusieurs magasins en arrière des cantonnements occupés actuellement par l'armée.

Des colonnes mobiles ont traversé les départements du Pas-de-Calais et du Nord pendant la dernière quinzaine, dans l'intention de forcer l'exécution des décrets pour la levée des gardes nationaux. Rien de certain n'a été reçu ici de la Vendée, et malgré les avantages qu'on apprend avoir été remportés sur les royalistes, il est certain qu'un détachement de la garde et la plus grande partie de l'armée de l'ouest et du sud se sont mis en marche en grande hâte.

N° 91.

Ghent, 2 june 1815.

My Lord,

The ministers of Louis the 18th have communicated to me the substance of despatches they have received from His Royal Highness the duke of Angoulême.

The instances of His Royal Highness have at length succeeded in persuading the court of Madrid to place a corps of fifteen thousand Spaniards under the orders of that prince for the purpose of conducting an operation in the provinces bordering on the Pyrenees, provided His Majesty's government shall consent to advance the funds

which may be necessary to endure their regular payment during two months.

As I understand that the duke of Wellington has in some measure assented to the propriety of allowing the court of Madrid this moderate pecuniary assistance, no impediment on the part of foreign powers can check the execution of the projects which have been meditated for the commencement of hostilities on that frontier.

My own experience of the difficulty encounted by british officers in restraining the excesses of their troops last year, will not, however, allow me to flatter the court of Ghent with the hope of deriving advantages from this measure which can at all justify the danger of destroying the moral opinion in favour of the King's cause, certainly prevalent in that part of France.

TRADUCTION

N° 91. Gand, 2 juin 1815.

Milord,

Les ministres de Louis XVIII m'ont communiqué la substance des dépêches qu'ils ont reçues de Son Altesse Royale le duc d'Angoulême [1].

Les instances de Son Altesse Royale ont enfin réussi à persuader la cour de Madrid de placer un corps de quinze mille Espagnols sous les ordres de ce prince, à l'effet de conduire les opérations dans les provinces limitrophes des Pyrénées, pourvu que le gouvernement de Sa Majesté [2] consente à avancer les fonds qui peuvent être nécessaires pour assurer leur solde régulière pendant deux mois.

Comme j'apprends que le duc de Wellington a dans une certaine mesure adhéré à la proposition d'allouer à la cour

1. Ces dépêches se trouvent au t. I, chap. VIII, p. 165 et suiv. Cf. ci-dessous, dépêche n° 97.

2. Le gouvernement britannique.

de Madrid cette assistance pécuniaire modérée, aucun empêchement de la part des puissances étrangères ne peut faire échec à l'exécution des projets préparés pour le commencement des hostilités sur cette frontière.

Mon expérience personnelle de la difficulté qu'ont eue des officiers anglais à empêcher les excès de leurs troupes l'an dernier, ne me permet pas cependant de flatter la cour de Gand de l'espoir qu'elle retirera des avantages de cette mesure, que ne peut nullement justifier le danger de laisser détruire l'opinion morale en faveur de la cause royale, certainement prédominante dans cette partie de la France.

N° 92.

Ghent, 4 june 1815.

My Lord,

Letters from Paris of the 2nd june announce that the assembly of the *Champ de Mai* has taken place.

The ministers who have lately quitted France coincide in the opinion that the convocation of this assembly will give a material encrease of strength to the government of Buonaparte.

An extraordinary movement has been remarked along the whole line of the frontier since that period.

The cordon of *douaniers* which impeded all communication has been broken up.

The advanced posts have likewise been called in. Several regiments in march for the front have halted and have received directions to return to the interior. The whole of Reille's corps which was cantoned in the neighbourhood of Philippeville is at present in movement, but whether for the purpose of moving from the Sambre to the lower Rhine, or of retiring upon the position of Laon is uncertain.

As many of the regiments which formed the reserve in the latter town and Soissons, are under orders to proceed

to la Vendée, it is the general opinion that the corps is destined to replace them.

TRADUCTION

N° 92. Gand, 4 juin 1815.

Milord,

Des lettres de Paris du 2 juin annoncent que l'assemblée du Champ de Mai a eu lieu.

Les ministres qui ont récemment quitté la France s'accordent dans l'opinion que la convocation de cette assemblée donnera un accroissement important de force au gouvernement de Buonaparte.

Un mouvement extraordinaire a été remarqué sur toute la ligne de la frontière depuis cette époque.

Le cordon de douaniers, qui empêchait toute communication, a été rompu.

Les postes avancés ont de même été rappelés. Plusieurs régiments en marche pour le front de l'armée se sont arrêtés et ont reçu l'ordre de retourner vers l'intérieur. Tout le corps de Reille qui était cantonné dans le voisinage de Philippeville est à présent en mouvement, mais est-ce dans le but de se diriger de la Sambre vers le Rhin inférieur ou de se retirer sur la position de Laon, c'est ce qui est incertain.

Comme beaucoup de régiments qui formaient la réserve dans cette dernière ville et à Soissons ont reçu l'ordre de s'avancer vers la Vendée, l'opinion générale est que ce corps est destiné à les remplacer.

N° 93.

Brussels, 4 june 1815.

My Lord,

The austrian, russian and prussian ministers having according to appointment met me at Brussels, we yesterday concerted with the duke of Wellington the stipu-

lations of the convention which in virtue of the 5th article of the treaty of 25th march, we consider will best ensure the supplies of the allied armies after they shall have entered France.

A memorandum noted down by the duke of Wellington was translated in the form of the paper I have the honour to enclose, and as no difference of opinion appeared to prevail in our meeting upon the expediency of the act being drawn up, or the nature of the engagement, it will be desirable to contract; we merely debated whether an article is to be inserted stipulating that the allied governments are not to consider the engagements entered into. can affect the final establishment of the government of France, or be incompatible with the substance of the declaration given in by the british plenipotentiaries upon exchanging the ratifications of the treaty of 25th march.

I observed to general Pozzo di Borgo that it is hardly to be expected that the King of France, who must bear a principal share in the convention, should admit such an article, and that if any reference to a determination not to influence the possible changes which the government of France may undergo, appear indispensable, I conceive that a joint declaration on the part of the ministers of the four powers whenever the convention shall be signed will answer the purpose equally well.

After the draft had been drawn out, the duke of Wellington seemed however to think the stipulations in their present shape so thoroughly satisfactory that both the article and the declaration might be omitted.

Having ascertained by a communication with Ghent that no essential objection is likely to arise on the part of Louis 18th who merely suggested the trifling changes

in the redaction, noted in the margin of the enclosed project, general Vincent, general Pozzo di Borgo, and general Goltz forwarded an account of the negotiation by couriers to their respective courts, requesting the instructions and powers which may be thought expedient to carry the proposed arrangement into effect.

TRADUCTION [1]

N° 93. Bruxelles, 4 juin 1815.

Milord,

Les ministres d'Autriche, de Russie et de Prusse, s'étant, après entente, rencontrés avec moi à Bruxelles, nous nous sommes concertés hier, avec le duc de Wellington, au sujet des termes de la convention que, en vertu de l'article 5 du traité du 25 mars, nous pensions la meilleure pour assurer le ravitaillement des armées alliées, dès leur entrée en France.

Un memorandum, signé du duc de Wellington, fut traduit dans les termes dont j'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, copie, et comme il a semblé que nous étions parfaitement d'accord sur la forme du traité aussi bien que sur le fond de la question, il serait désirable que ledit traité fût adopté. Nous n'avons eu de débat que sur une question : c'est à savoir s'il y avait lieu d'insérer un article stipulant que les puissances alliées n'ont pas à considérer les engagements en question comme pouvant influer sur l'établissement définitif du gouvernement de la France, ou bien si ces engagements sont incompatibles avec la substance de la déclaration faite par les plénipotentiaires anglais lors de la ratification du traité du 25 mars [2].

J'ai fait remarquer au général Pozzo di Borgo que l'on ne peut s'attendre à ce que le roi de France, qui a la plus grande part d'intérêt dans cette convention, puisse accepter un tel

1. Cf. ci-dessus, dépêche n° 88, p. 148, et les notes.
2. Cf. ci-dessus, dépêche n° 37, p. 75.

[illegible] de faire quelque [illegible] ministère ou change- [illegible] de la France je crois [illegible] des mi- [illegible]

[illegible] Wellington [illegible] discussion [illegible]

[illegible] aucune objec- [illegible] soulevée [illegible] changé- [illegible] général [illegible] sont [illegible] à leurs [illegible] et des pou- [illegible] d'une façon définitive.

N° [illegible]

[illegible]

My Lord,

Notwithstanding the partial success of Buonaparte's endeavours [illegible] of la Vendée with the [illegible] which have been received at Ghent from Paris [illegible] that the insurrection in that department has acquired a strength and consistency which compels the French government to direct their principal attention to its suppression.

The number of the guard destined to suppress the insurrection has been materially increased and the letters from Paris of the [illegible] state that [illegible] men are in march from different parts towards la Vendée.

1. Cf. le texte et les [illegible]

TRADUCTION

N° 94. Gand, 6 juin 1815.

Milord,

Malgré le succès partiel de la tentative de Buonaparte pour couper les communications de la Vendée avec la côte, les informations reçues à Gand de Paris ne laissent aucun doute que l'insurrection dans ce département a acquis une force et une consistance qui oblige le gouvernement français à porter sa principale attention sur sa suppression....

La force militaire destinée à réprimer l'insurrection a été considérablement augmentée, et les lettres de Paris du 2 juin rapportent que 24,000 hommes sont en marche de divers points, vers la Vendée.

N° 94 *bis.*

(*Private.*) Ghent, 6 june 1815.

My dear Lord,

The communication which is still maintained between Paris, Ghent and Vienna, has excited the utmost uneasiness at the court of Louis the 18th, and indeed several facts have lately come to light, which I am free to confess, justify the feelings his ministers have expressed in their conversations with me on that subject.

The information that M. de Saint-Léon, who is well known to enjoy in his almost equal degree the confidence of the leaders of the jacobin party and of M. de Talleyrand, has lately appeared at Vienna under a feigned name, is a circumstance which in itself already excited speculation, but the silence M. de Talleyrand has maintained respecting the mission of that gentleman, in the course of his correspondence with the King and his ministers, and the belief that his negociations led to

the departure of M. de la Besnardière, who very shortly afterwards demanded passports to proceed to Paris by the way of Switzerland, have created a sentiment in the mind of the King, it is more easy to conceive than to describe.

The endeavours of the court to ascertain the nature of these communications have betrayed alarm, without at all checking the progress of the intrigues it cannot be doubted are carrying on. Baron Louis tells me that the accounts from Paris concur in reporting that a misunderstanding prevails between Fouché and Carnot, that the latter is sincerely attached to the cause of Buonaparte, and that the principal efforts of Fouché are now directed to the union of the different parties who divide the public opinion with the regicides to place the duke of Orléans at the head of the government.

He lamented that the obvious policy which this state of things points out to be advisable for the purpose of rather consolidating the interests of these persons with that of the legitimate branch, should be checked, or at least retarded, by the impossibility of ascertaining the real intentions of prince Talleyrand.

A madame Sartory, who lately came from Paris, and who is supposed to have been sent for some object relating to the views of these persons, has been arrested at Ghent : nothing, however, has been discovered since his detention which can justify the rigorous treatment she has experienced.

TRADUCTION

(Particulière. Jointe à la dépêche n° 94.)

Gand, 6 juin 1815.

Mon cher ministre,

Les communications qui restent établies entre Paris, Gand

et Vienne ont excité la plus grande inquiétude à la cour de Louis XVIII, et en vérité certains faits ont été récemment mis au jour, qui, je puis le dire, justifient les sentiments que ses ministres ont exprimés dans leurs conversations avec moi sur ce sujet [1].

L'information que M. de Saint-Léon [2], qui est bien connu pour posséder à un degré presque égal la confiance des meneurs du parti jacobin et de M. de Talleyrand, a paru dernièrement à Vienne sous un nom supposé, est une circonstance qui en elle-même éveille des soupçons ; mais le silence que M. de Talleyrand a gardé en ce qui concerne la mission de ce monsieur, dans le cours de sa correspondance avec le Roi et ses ministres, et la croyance que ses négociations ont amené le départ de M. de la Besnardière, qui peu de temps après demanda ses passeports pour se rendre à Paris, ont créé une impression dans l'esprit du Roi qu'il est plus aisé de concevoir que de rendre.

Les efforts de la cour pour s'assurer de la nature de ces communications ont trahi de l'alarme sans aucunement arrêter le progrès des intrigues qui se poursuivent, on n'en peut douter. Le baron Louis me dit que les nouvelles de Paris s'accordent à dire qu'une mésintelligence existe entre Fouché et Carnot, que le dernier est sincèrement attaché à la cause de Buonaparte et que les principaux efforts de Fouché sont maintenant dirigés vers l'union des divers partis qui se partagent l'opinion publique avec les régicides afin de placer le duc d'Orléans à la tête du gouvernement.

Il se plaignait que la politique que cet état de choses indique manifestement comme opportune pour lier plutôt les intérêts de ces personnes à ceux de la branche légitime, fût contrariée ou tout au moins retardée par l'impossibilité de s'assurer des intentions réelles du prince de Talleyrand.

1. On sait qu'en effet Metternich négociait secrètement avec Fouché.
2. Cf. t. I, p. 234. Lettre du baron Vincent à Metternich, n° 117, note 2.

Une dame Sartory [1] récemment venue de Paris, que l'on suppose avoir été envoyée pour quelque objet relatif aux vues de ces personnes, a été arrêtée à Gand : rien cependant n'a été découvert qui puisse justifier le traitement rigoureux qu'elle a subi.

N° 95 [2].

Gand, 9 juin 1815.

Sir C. Stuart écrit que le duc de Wellington a envoyé un courrier pour savoir du prince de Schwartzenberg à quel moment l'armée autrichienne, qui est sur le Rhin, sera en état d'avancer et de combiner ses opérations avec celles de sa propre armée et de l'armée du maréchal Blücher. Le duc prévoit que le général autrichien attendra l'entrée en ligne de l'armée russe, « ce qui pourra retarder les troupes anglaises et prussiennes. »

N° 96.

Ghent, 9 june 1815.

My Lord,

Accounts have been received at Ghent from Paris to the 6th of june.

Since the arrangements for the Assembly of the two Chambers have been completed it appears that Buonaparte has turned his undivided attention to the collection of the force necessary to resist the attacks of the allies, and make head against the progress of the insurrection in la Vendée.

Eight hundred carts have been distributed along the road from Saint-Denis to Maubeuge for the purpose of conveying that part of the guard to this frontier which has not marched towards la Vendée.

1. Cf. ci-dessus, n° 78, p. 134.
2. Cf. ci-dessous, depêche n° 100.

Marshal Soult quitted Paris on the 5th for Laon where the head quarters are at present established. It is expected that he will be followed very shortly by Buonaparte who will direct in person the first attack against marshal Blucher.

This conjecture is founded on the movement of a great part of the force cantoned near Philippeville to the right since the departure of Reille's corps.

No regular troops remain in Lille, and the garrison is entirely composed of national guards, three of the gates have been walled up.

Although all officers who have quitted the service have been directed to retire to a distance of 50 leagues from the frontier, and strong measures have been taken to awe the disaffected, the inhabitants in the departments du Nord and du Pas-de-Calais continue unfavourable to the government.

These feelings have given rise to partial movements at Cambray, St-Omers, and Dunkirk, which are perhaps exaggerated by the accounts we receive from the frontier.

On the 29th of may it is certain that the Vendean insurrection extended to Le Mans et letters from Alençon justify the expectation that before this time the white flag is displayed in that town.

Letters from Bamberg state that marshal Berthier lately put an end to his own existence in that town by throwing himself out of a window, at the time a column of Russians were passing through.

TRADUCTION

N° 96. Gand, 9 juin 1815.

Milord,

Des nouvelles de Paris ont été reçues à Gand jusqu'au 6 juin.

Depuis que les arrangements pour la réunion des deux Chambres ont été terminés, il paraît que Buonaparte a tourné son attention entière sur la réunion des troupes nécessaires pour résister aux attaques des alliés et pour tenir tête aux progrès de l'insurrection en Vendée.

Huit cents chariots ont été distribués le long de la route de Saint-Denis à Maubeuge, pour transporter à la frontière la partie de la garde qui n'a pas été envoyée en Vendée.

Le maréchal Soult a quitté Paris, le 5, pour Laon, où sont établis à présent les quartiers généraux. On compte qu'il sera suivi très rapidement par Buonaparte, qui dirigera en personne la première attaque contre le maréchal Blücher.

Cette conjecture est fondée sur le mouvement d'une grande partie des forces cantonnées près de Philippeville sur la droite, depuis le départ du corps de Reille.

Il ne reste pas de troupes régulières à Lille et la garnison est entièrement composée de gardes nationaux; trois des portes ont été murées.

Quoique tous les officiers qui ont quitté le service aient reçu l'ordre de se retirer à une distance de cinquante lieues de la frontière, et que des mesures sévères aient été prises pour tenir en respect les mécontents, les habitants des départements du Nord et du Pas-de-Calais restent défavorables au gouvernement

Ces sentiments ont provoqué des mouvements partiels à Cambrai, Saint-Omer et Dunkerque, qui sont peut-être exagérés par les récits que nous recevons de la frontière.

Il est certain que le 29 mai l'insurrection vendéenne s'étendait jusqu'au Mans, et des lettres d'Alençon justifient l'espérance qu'avant ce jour, le drapeau blanc a été déployé dans cette ville.

Des lettres de Bamberg annoncent que le maréchal Berthier a mis fin récemment à son existence dans cette ville en se jetant par la fenêtre, au moment où une colonne russe la traversait.

N° 97.

Ghent, 9 june 1815.

My Lord,

The accounts which Monsieur has received from the duke d'Angoulême manifest intentions whenever a force have been placed at the disposition of His Royal Highness by his spanish government which must necessarily be communicated to your Lordship if operations in the south of France are to be in any degree influenced by his disembarkation on his coast.

It is not proposed that the auxiliary corps of Spaniards placed under the command of the duke d'Angoulême should attempt to penetrate into France by Saint-Jean-de-Luz and the western Pyrenees. The expedition under His Royal Highness is exclusively to be organized in Catalonia, from whence he will pass the Pyrenees by his different roads which lead upon Perpignan, Narbonne and Carcassonne, with a view to establish the King's authority at Toulouse and the principal towns of the interior.

The favourable accounts from Provence and the constant ruler course which his King's adherents in the south have hitherto constantly maintained with Bordeaux, have, I believe, not left ininfluenced the determination of the duke to adopt this system thence the consideration of the short distance of Toulouse from the part of the frontier where he purposes to enter France.

Although I have been urged to remind your Lordship that the execution of this scheme will depend in a great measure upon the pecuniary assistance His Majesty's government may be disposed to afford the Spanish, I have thought it my duty to maintain a silence upon this subject, since the period that my opinion respecting

Mina's cooperation was called for. Your Lordship is indeed so perfectly aware of the character which any measures however will combine as if founded on a cooperation with the Spaniards must assume that it would be irrelevant to advert to the probable result unless favoured by advantageous circumstances upon which it is not at present possible to calculate.

TRADUCTION

N° 97. Gand, 9 juin 1815.

Milord,

Les nouvelles que Monsieur a reçues de la duchesse d'Angoulême manifestent, pour le cas où une force serait mise à la disposition de Son Altesse Royale par le gouvernement espagnol, des intentions qui doivent nécessairement être communiquées à Votre Seigneurie, si des opérations dans le sud de la France doivent être influencées à un degré quelconque par un débarquement sur cette côte [1].

On ne propose pas que le corps auxiliaire d'Espagnols, placé sous le commandement du duc d'Angoulême, fasse une tentative pour pénétrer en France par Saint-Jean-de-Luz et les Pyrénées occidentales. L'expédition de Son Altesse Royale doit être organisée exclusivement en Catalogne, d'où elle passera les Pyrénées par les diverses routes qui aboutissent à Perpignan, Narbonne et Carcassonne, en vue d'établir l'autorité royale à Toulouse et dans les principales villes de l'intérieur.

Les renseignements favorables de la Provence et les rapports que les partisans du Roi dans cette région ont, jusqu'à présent, constamment maintenus avec Bordeaux n'ont pas été, je crois, sans influence sur la résolution du duc d'adopter ce système et de même la considération de la courte distance entre Toulouse et la partie de la frontière par laquelle il se propose de pénétrer en France.

1. Cf. ci-dessus, dépêche n° 91, p. 155.

Bien que j'aie été pressé de rappeler à Votre Seigneurie que l'exécution de ce plan dépend dans une forte mesure de l'aide pécuniaire que le gouvernement de Sa Majesté sera disposé à accorder aux Espagnols, j'ai cru de mon devoir de me renfermer dans le silence, depuis que mon opinion au sujet de la coopération de Mina [1] a été demandée. Votre Seigneurie est, en vérité, si parfaitement au courant des conséquences que des mesures quelconques, si bien combinées qu'elles soient, fondées sur la coopération des Espagnols, doivent amener, qu'il serait même déplacé d'insister sur les résultats probables, à moins de circonstances avantageuses sur lesquelles il n'est pas à présent possible de tabler.

N° 98.

Gand, 9 juin 1815.

Sir C. Stuart écrit que les ministres de Louis XVIII ont donné l'ordre au vicomte de Berthier [2] de se rendre immédiatement à Guernesey, dans le but de concerter avec le duc d'Aumont les meilleurs moyens d'effectuer un débarquement dans le Cotentin ou sur n'importe quelle partie de la côte de cette province, d'où ils pourraient communiquer avec les partisans du Roi à l'intérieur.

N° 99.

Ghent, 10 june 1815.

My Lord,

I have the honour to acquaint your Lordship that a salute of 101 guns on thursday evening announced the arrival of Buonaparte at Maubeuge.

After passing several corps in review, he proceeded

1. Cf. ci-dessus, dépêche n° 78, p. 132.
2. Cf. les instructions données au vicomte de Berthier, t. I, p. 75, et ci-dessous, dépêche n° 102.

by the way of Valenciennes to Lille where he slept last night.

TRADUCTION [1]

N° 99. Gand, 10 juin 1815.

Milord,

J'ai l'honneur de faire savoir à Votre Seigneurie qu'une salve de cent un coups de canon a annoncé jeudi soir l'arrivée de Buonaparte à Maubeuge.

Après avoir passé plusieurs corps en revue, il s'est rendu, par la route de Valenciennes, à Lille, où il a couché la nuit dernière.

N° 99 *bis* [2].

Gand, 13 juin 1815.

D'une communication de Bordeaux, il résulte qu'on y est hostile à toute déclaration de Louis XVIII confirmant le décret de Buonaparte sur l'abolition de la traite. Louis XVIII est donc embarrassé pour donner des assurances à ce sujet au gouvernement britannique, et sir C. Stuart craint qu'une nouvelle démarche auprès du Roi n'amène une réponse moins favorable que celle qui a été faite auparavant.

N° 100.

Ghent, 13 june 1815.

My Lord,

I have the honor to acquaint your Lordship that the baron de Vincent has received letters from the head quarters of prince Schwartzenberg, in a great measure anticipating the answers which are expected by the duke of Wellington to state the probable period when hostilities are likely to commence.

1. Cf. ci-dessous, n° 103.
2. Cf. ci-dessus, n° 80, p. 136.

Prince Schwartzenberg declares that, although the whole of the army under his command are already in a situation to take the field, he is unwilling to commence active operations before a body of sixty thousand of the Russians now in march through Germany, shall make him quite secure of the whole line between his right and the left prussian army on the upper Rhine.

The reports of the persons who have lately come through Germany to Brussels, concur in stating that the different columns of Russians which were passing through Wurtzburg on the 8th, will be in a line with the austrian army about the 20th ; so that the moment of action which has been fixed by the prince Schwartzenberg cannot well be delayed beyond that period.

TRADUCTION

N° 100. Gand, 13 juin 1815.

Milord,

J'ai l'honneur de faire savoir à Votre Seigneurie que le baron de Vincent a reçu des lettres du quartier général du prince Schwartzenberg, anticipant dans une grande mesure sur les réponses qui sont attendues par le duc de Wellington pour fixer la période probable où les hostilités sont susceptibles de commencer [1].

Le prince Schwartzenberg déclare que, bien que la totalité de l'armée qui est sous son commandement soit déjà en état d'entrer en campagne, il ne désire pas commencer les opérations actives avant qu'un corps de soixante mille Russes, actuellement en marche à travers l'Allemagne, lui ait complètement assuré toute la ligne entre sa droite et la gauche de l'armée prussienne sur le Rhin supérieur.

Les rapports des personnes qui sont venues récemment à Bruxelles en traversant l'Allemagne s'accordent à annoncer

1. Cf. ci-dessus, dépêche n° 95.

que les différentes colonnes russes qui passaient par Wurzbourg le 8, seront en ligne avec l'armée autrichienne vers le 20, de sorte que le moment fixé pour agir par le prince Schwartzenberg ne peut pas être reculé au delà de cette époque.

N° 101.

Gand, 13 juin 1815.

Sir C. Stuart transmet copie de la note par laquelle il a informé M. de Jaucourt que le gouvernement anglais autorisait ses représentants à signer avec Louis XVIII une convention relative aux approvisionnements des armées alliées en France [1].

N° 102.

Ghent, 13 june 1815.

My Lord,

Since I had the honor to mention to your Lordship the departure of the vicomte de Berthier, some change has taken place in the destination of the different persons the ministers of Louis 18th are about to send to the coast of France.

Under the new arrangement, M. de Berthier is to be sent with instructions to M. de la Rochejacquelein in the Vendée. M. de Marigny is to act in concert with the duc d'Aumont on the coast near Guernsey and Jersey.

A M. Hyde is destined to endeavour to create a movement in the vicinity of Havre which it is hoped may give the royalists a footing in that part of Normandy, and perhaps enable them to gain possession of that town.

1. Cf. ci-dessus, les notes de la dépêche n° 88, p. 148.

TRADUCTION

N° 102. Gand, 13 juin 1815.

Milord,

Depuis que j'ai eu l'honneur d'apprendre à Votre Seigneurie le départ du vicomte de Berthier, il y a eu quelque changement dans la destination des différentes personnes que les ministres de Louis XVIII sont sur le point d'envoyer sur la côte de France.

Dans le nouvel arrangement, M. de Berthier doit être envoyé avec des instructions à M. de La Rochejacquelein en Vendée. M. de Marigny doit agir de concert avec le duc d'Aumont sur la côte, près Guernesey et Jersey.

Un M. Hyde [1] est destiné à entreprendre de créer dans le voisinage du Havre un mouvement qui, espère-t-on, pourra donner aux royalistes accès dans cette partie de la Normandie et leur permettra peut-être d'entrer en possession de cette ville.

N° 103.

Ghent, 13 june 1815.

My Lord,

The account of Buonaparte's arrival on the frontier which I transmitted to your Lordship in my letter of the.... (*sic*) is certainly unfounded. The salutes which have been heard along the french line, are understood to have been fired in honour of the Assembly of the *Champ de Mai.*

Buonaparte was certainly still at Paris on the 8th, but the preparations for his departure justified a belief that he whould proceed to Laon in a day or two after that date.

1. Cf. ci-dessus, dépêche n° 50, p. 97.

The corps on the frontier are in the mean time, concen trating evidently with a view to offensive operations.

The troops at Metz have received orders to march to Mézières for this purpose.

The depression of the french funds is to be accounted for by the demand of 12 millions from the bank which have been paid in *obligations royales*, and other paper of which the value has been materially depreciated by the late events.

TRADUCTION

N° 103. Gand, 13 juin 1815.

Milord,

La nouvelle de l'arrivée de Buonaparte sur la frontière, que j'ai transmise à Votre Seigneurie dans ma lettre du.... [1] est certainement inexacte. On sait que les salves qui ont été entendues le long de la ligne française ont été tirées en l'honneur de l'assemblée du Champ de Mai.

Buonaparte était certainement encore à Paris le 8; mais les préparatifs pour son départ justifiaient l'idée qu'il se dirigerait vers Laon un jour ou deux après cette date [2].

Les corps sur la frontière sont, en attendant, en train de se concentrer, évidemment avec le dessein de prendre l'offensive.

Les troupes de Metz ont reçu l'ordre de marcher sur Mézières dans ce but.

La baisse des fonds français s'explique par la demande de 12 millions provenant de la Banque, qui ont été payés en obligations royales et autre papier dont la valeur a été dépréciée d'une manière importante par les derniers événements.

1. 10 juin, cf. ci dessus, n° 99, p. 170.
2. Napoléon partit de Paris le 12 juin.

N° 104.

Gand, 16 juin 1815.

Sir C. Stuart écrit que les ministres de Russie, d'Autriche et de Prusse désapprouvent l'arrangement pour l'approvisionnement des armées. Le duc de Wellington a recommandé son adoption dans une lettre au prince Metternich [1].

Il envoie deux copies de proclamations que lui a envoyées M. Jaucourt au sujet de l'approvisionnement des armées alliées.

N° 105.

Gand, 16 juin 1815.

Le crédit accordé par le gouvernement anglais pour l'équipement du corps suisse au service de Louis XVIII est jugé tout à fait insuffisant par les ministres du roi [2]. Sir C. Stuart leur a déclaré que toutes les communications ultérieures concernant les levées militaires devraient être adressées désormais d'abord au duc de Wellington pour s'assurer de la possibilité des entreprises, avant de faire une démarche auprès de lord Castlereagh.

N° 107.

Gand, 16 juin 1815.

Louis XVIII demande à ce qu'environ soixante officiers soient transportés en Normandie par un des navires de guerre anglais en station à Ostende.

1. Cette lettre se trouve au t. I, n° 120, p. 238 et suiv.
2. Cf. ci-dessus, dépêches nos 41, 51, 56, p. 83, 98, 107.

N° 108.

Ghent, 16 June 1815.

My Lord,

As the arrival of M. de Talleyrand cannot be very long delayed, the hopes and fears of the different parties whose interests may be affected by the measures it is probable that minister will propose to the King, have led to the agitation of a question whether his continuance at Ghent will be more advisable than his return to the head quarters of the allied sovereigns after the King shall have fully considered and decided upon the execution of the arrangement he will suggest.

As I am quite sure that the absence of M. de Talleyrand from the King, even under the most favourable circumstances would lead to a real, or a supposed abandonment on both sides, of the principles of government which shall be laid down during his stay, I think it is very material to endeavour by the exertion of every influence, to prevent his departure. In my conversations therefore with his own friends, and with those of M. Blacas, I have pressed upon their attention the importance of his continuance with the King so long as his presence affords a guarantee to all the individuals who have taken a part in the revolution.

I think indeed the object so very material, that, in case as is very probable, he should address any communication to your Lordship respecting the state of the court, it may be worth while for your Lordship to take advantage of the opportunity to impress upon his notice the considerations which render his stay advisable.

TRADUCTION

N° 108. Gand, 16 juin 1815.

Milord,

Comme l'arrivée de M. de Talleyrand ne peut pas tarder beaucoup, les espérances et les craintes des différents partis dont les intérêts peuvent être atteints par les mesures que ce ministre proposera probablement au Roi, ont conduit à agiter la question de savoir si son séjour à Gand sera plus sage que son retour au quartier général des souverains alliés, après que le Roi aura pleinement considéré et décidé, en ce qui concerne l'exécution de l'arrangement qu'il proposera.

Comme je suis tout à fait sûr que le départ de M. de Talleyrand d'auprès du Roi, même dans les circonstances les plus favorables, conduirait des deux côtés à un abandon réel ou supposé des principes de gouvernement qui auraient été posés pendant son séjour, je crois qu'il est très important d'entreprendre, par l'usage de toutes les influences, d'empêcher son départ. En conséquence, dans mes conversations avec ses amis et avec ceux de M. de Blacas, j'ai fortement appelé leur attention sur l'importance de ce séjour auprès du Roi aussi longtemps que sa présence offre une garantie à tous les individus qui ont joué un rôle dans la Révolution.

Je crois en effet la chose tellement importante que dans le cas très probable où il adresserait quelque communication à Votre Seigneurie sur l'état de la cour, il peut valoir la peine que Votre Seigneurie profite de l'occasion pour graver dans son esprit les considérations qui rendent son séjour désirable.

N° 109.

Gand, 16 juin 1815.

Sir C. Stuart annonce l'arrivée de Bonaparte à Avesnes le 14, et l'occupation de Thuin par les Français le 15 au matin. Une attaque générale est attendue pour le jour même ou le

matin suivant. Le duc de Wellington est parti pour Bruxelles dans la matinée.

N° 110.

Gand, 19 juin 1815.

Louis XVIII propose de porter d'Alost à la frontière les troupes de sa maison; elles entreraient dans Bailleul et Armentières. Sir C. Stuart a refusé d'approuver ce projet et a conseillé au Roi d'écrire au duc de Wellington avant de prendre aucune décision.

N° 111.

Ghent, 20 june 1815.

My Lord,

The idea that military reverses will shake the authority of Buonaparte has led to some alarm lest parties adverse to the King's re-establishment should benefit by the events which have lately taken place to effect a change of the government alike unfavourable to the interests of the Bourbons and of the usurper.

The King has therefore determined to send powers to the different agents who have remained in France constituting a *gouvernement extraordinaire* invested with a supreme authority ; and whose acts in the King's name in as far as they are conformable to the constitutional charter, will have full force until circumstances shall permit His Majesty's return.

I took occasion to advert to the difficulties attending the choice of persons he may think well suited to execute this charge : and I said the opportunity appeared to me to be particularly well calculated to conciliate those parties the policy of Buonaparte has endeavoured to oppose to His Majesty's interests.

The King, in answering, did not name the persons he had thought proper to entrust with this delicate commission ; but he assured me that though there were men known to be zealous adherents of his family, the greater part having borne a conspicuous share in the events of the revolution, must necessarily be agreeable to the persons whose affections have been estranged during the late events.

TRADUCTION

N° 111. Gand, 20 juin 1815.

Milord,

L'idée que des revers militaires ébranleront l'autorité de Buonaparte a donné quelque crainte que les partis opposés au rétablissement du Roi ne profitent des événements qui viennent de se produire pour effectuer un changement de gouvernement également défavorable aux intérêts des Bourbons et à ceux de l'usurpateur.

Le Roi a donc décidé d'envoyer des pouvoirs aux différents agents qui sont restés en France constituant « un gouvernement extraordinaire » investi d'une autorité suprême, et dont les actes au nom du Roi, en tant qu'ils seront conformes à la charte constitutionnelle, auront pleine force jusqu'à ce que les circonstances permettent le retour de Sa Majesté.

J'en ai pris occasion pour parler des difficultés que présente le choix des personnes qu'il peut croire bien qualifiées pour remplir cette charge; et j'ai dit que l'occasion me paraissait particulièrement favorable pour se concilier les partis que la politique de Buonaparte a essayé d'opposer à la cause de Sa Majesté.

Le Roi, en répondant, n'a pas nommé les personnes auxquelles il avait jugé convenable de confier cette mission délicate ; mais il m'a assuré que quoique ce fussent des hommes connus pour être de zélés partisans de sa famille, la plupart, ayant joué un rôle important dans les événements de la Révo-

lution, doivent nécessairement être agréables aux personnes dont les affections se sont détachées (de la cause du Roi) pendant les derniers événements [1].

1. Les résolutions du Roi étaient prises avant l'ouverture de la campagne. On trouvera au t. I, n° 27, p. 70, la liste des membres du « gouvernement extraordinaire », datée du « premier jour du mois de juin de l'an de grâce mil huit cent quinze, et de notre règne le vingtième ».

III.

LETTRES DE LORD CASTLEREAGH A SIR CH. STUART

RECORD OFFICE, LONDRES.

N° 1.

Foreign Office, 18 april 1815.

Sir,

Your Excellency's dispatch, n° 12, of the 5th instant, inclosing an application from the duke de Feltre for a supply of arms and clothing for the service of His Most Christian Majesty has been submitted to the consideration of His Majesty's principal secretary of state for the war department.

I have now the honour of transmitting to Your Excellency a copy of the answer as returned by Earl Bathurst's direction to this communication, and I am to desire that your Excellency will reply to the duke de Feltre's note to the effect therein conveyed for the information of the King of France.

TRADUCTION

N° 1. Foreign Office, 18 avril 1815.

Sir,

La dépêche de Votre Excellence n° 12 du 5 courant [1], ren-

1. Cf. ci-dessus, p. 32.

fermant une demande du duc de Feltre pour un approvisionnement d'armes et de vêtements pour le service de Sa Majesté Très Chrétienne, a été soumise à l'examen du principal secrétaire de Sa Majesté au département de la guerre.

J'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence copie de la réponse faite par le comte Bathurst à cette communication, et je désire que Votre Excellence veuille bien donner suite à la note du duc de Feltre d'après le contenu de cette réponse, en en informant le roi de France [1].

N° 3.

Foreign Office, 24 april 1815.

Sir,

An incorrect copy of the treaty of the 25th ult° having found its way into the public prints in this country, it has been deemed expedient by the Prince Regent's government in order to avoid misconception on so important a document to accede to the motion made by Mr Whitbread in the House of Commons for the production of the substance of that instrument.

It has been thought right to accompany the same with the declaration proposed to be made on the exchange of the ratifications: Your Excellency will receive enclosed copies of the shape in which it ist proposed to lay this information before Parliament, and Your Excellency will communicate these documents to H. M. C. Majesty with the assurance of the Prince Regent's determination to act with unabated firmness in support of the common cause.

1. L'annexe manque.

TRADUCTION

N° 3. Foreign Office, 24 avril 1815.

Sir,

Une copie inexacte du traité du 25 mars ayant été insérée dans les journaux de ce pays, le gouvernement du Prince Régent a jugé convenable, pour prévenir tout malentendu au sujet d'un document si important, d'adhérer à la motion faite par M. Whitbread à la Chambre des communes de produire la substance de ce document.

On a trouvé bon de joindre à cette publication la déclaration que l'on se propose de faire lors de l'échange des ratifications. Votre Excellence recevra ci-joint copie de la forme qu'on a l'intention d'adopter pour la communication au Parlement [1], et Votre Excellence voudra bien communiquer ces documents à Sa Majesté Très Chrétienne avec l'assurance de la détermination du Prince Régent d'agir avec une fermeté inébranlable pour le soutien de la cause commune [1].

N° 4.

Foreign Office, 2 may 1815.

Sir,

In reference to Your Excellency's dispatch n° 25 of the 21th ultimo, and to the letter therein contained of the duke de Feltre, representing the great want of arms and clothing for the supply of the troops of His Most Christian Majesty, I have the honour to acquaint you, for the information of the king of France, that His Majesty's government have, in consequence, ordered the Thetis transport with 6,000 stand of arms on board, to proceed immediate to Ostend for this service, and blue clothing

1. Cf. t. I, p. 143, note 1.

complete for 5,000 men and greatcoats and shoes sufficient for 10,000 men are likewise ordered for the same destination.

These stores are consigned to field marshal the duke of Wellington, and His Grace is instructed to supply them, as occasion may require, to the orders of His Most Christian Majesty.

TRADUCTION

N° 4. Foreign Office, 2 mai 1815.

Sir,

Me référant à la dépêche de Votre Excellence, n° 25, du 21 avril dernier [1] et à la lettre y contenue du duc de Feltre, exposant le grand manque d'armes et de vêtements pour les besoins des troupes de Sa Majesté Très Chrétienne, j'ai l'honneur de vous faire savoir, pour l'information du roi de France, que le gouvernement de Sa Majesté a décidé en conséquence que le transport *la Thétis* serait immédiatement expédié à Ostende avec un chargement de 6,000 fusils et accessoires, et des habillements bleus complets pour 5,000 hommes, des jaquettes longues et des chaussures suffisantes pour 10,000 hommes.

Ces objets sont expédiés à l'adresse du feld-maréchal duc de Wellington, et Sa Grâce est invitée à les tenir à la disposition de Sa Majesté Très Chrétienne, selon les besoins.

N° 5.

Foreign Office, 5 may 1815.

Sir,

Your Excellency will perceive by the enclosed copy of my dispatch of this date to Mr Stratford Canning,

1. Cf. ci-dessus, p. 55.

that His Royal Highness the Prince Regent has readily acceded to the principle proposed to you by Monsieur in the name of the king of France, for contributing the sum of 50,000 £ towards the re-establishment of the Swiss corps in the king's service.

You will make a suitable communication on this subject to the french court at Ghent, and I have no doubt that the modification proposed in the mode of investing the funds appropriated to this service will be perfectly satisfactory to H. R. H.

TRADUCTION

N° 5. Foreign Office, 5 mai 1815.

Sir,

Votre Excellence verra, par la copie ci-incluse [1] de ma dépêche de ce jour à M. Strafford Canning, que S. A. R. le Prince Régent a acquiescé avec empressement au principe de la proposition que vous a faite Monsieur au nom du roi de France, de contribuer pour une somme de 50,000 l. st. au rétablissement du corps suisse au service du Roi [2].

Vous ferez une communication en conséquence à la cour française à Gand et je ne mets pas en doute que la modification proposée dans le mode de placement des fonds appropriés à ce service sera à la parfaite satisfaction de Son Altesse Royale.

N° 10.

Foreign Office, 13 june 1815.

Sir,

I forward to you by the bearer, the honourable James Stuart, the full power with which His Royal Highness

1. La copie manque.
2. Cf. ci-dessus, p. 83, n° [illegible].

the Prince Regent has been pleased to invest you, authorizing you to sign and conclude, on the part of His Majesty a convention to be entered into with the plenipotentiaries of the Powers who concluded the treaty of alliance signed at Vienna the 25th of march last, and with the plenipotentiaries of His Most Christian Majesty, for the purpose of regulating, as far as may be practicable, the means of subsisting the troops serving under the several commanders in chief of the allied armies engaged in hostilities with France, when the same shall be on the french territory.

TRADUCTION

N° 10. Foreign Office, 13 juin 1815.

Sir,

Je vous envoie par le porteur l'honorable James Stuart, les pleins pouvoirs dont il a plu à S. A. R. le Prince Régent de vous investir, pour vous autoriser à signer et à conclure, de la part de Sa Majesté, une convention à passer avec les plénipotentiaires des puissances qui ont conclu le traité d'alliance signé à Vienne le 25 mars dernier, et avec les plénipotentiaires de Sa Majesté Très Chrétienne, à l'effet de régler, autant qu'il peut être praticable, les moyens de subsistance des troupes servant sous les divers commandants en chef des armées alliées engagées dans des hostilités contre la France, lorsque lesdites troupes seront sur le territoire français.

N° 11.

Foreign Office, 14 june 1815.

Sir,

In order that no misconception may exist on so important a point, I am to acquaint you that the British govern-

ment will consider it necessary in making or exchanging the ratifications of any convention of the nature referred to in your dispatch n° 93, to declare that nothing therein contained is to be considered as altering or invalidating the declaration with which the ratification of the treaty signed at Vienna on the 25th of march was accompanied.

They also will feel it incumbent on them, — unless Louis the 18th shall have previously entered into an express stipulation or authorized an official assurance to be given conformable to the instructions forwarded for them, — to declare that the said convention recognizing the king's anthority in the provinces recover'd by the allied armies is ratified in the full assurance and confidence that His Majesty's authority, when restored to the throne, will not be exercised in such a manner as shall again suffer a trade in slaves to be carried on by the subjects, or in the possessions of France.

P. S. You will also use your influence with the ministers of the other powers, to induce them to give in a simultaneous declaration to the same effect.

TRADUCTION

N° 11. Foreign Office, 14 juin 1815.

Sir,

Afin qu'aucun malentendu ne puisse exister sur un point aussi important, je dois vous informer que le gouvernement britannique considère comme nécessaire, dans la rédaction ou l'échange des ratifications d'une convention de la nature de celle indiquée dans votre dépêche n° 93 [1], de déclarer que rien de ce qui y est contenu ne doit être considéré comme modifiant ou invalidant la déclaration dont la ratification du traité signé à Vienne le 25 mars a été accompagnée.

1. Cf. ci-dessus, p. 159.

Il trouve aussi qu'il lui incombe de déclarer — à moins que Louis XVIII n'ait antérieurement fait une stipulation expresse ou autorisé une assurance officielle qui serait conforme aux instructions précédemment données — de déclarer que ladite convention, reconnaissant l'autorité royale sur les provinces recouvrées par les armées alliées, est ratifiée dans la pleine assurance et confiance que l'autorité de Sa Majesté, lorsqu'elle sera restaurée sur le trône, ne s'exercera pas de manière à souffrir de nouveau le commerce des esclaves par les sujets ou dans les possessions françaises.

P.-S. Vous userez de votre influence sur les ministres des autres puissances pour les amener à une déclaration simultanée aux mêmes fins.

IV.

CORRESPONDANCE DU COMTE DE GOLTZ

ARCHIVES ROYALES DE PRUSSE

(*Extraits*)

I. Dépêches de Paris

N° 79 [1].

Goltz au prince de Hardenberg.

P.-S. n° 2 à la dépêche 79 (extrait).

Paris, 7 mars 1815.

....Je viens dans ce moment des Tuileries [2]. Le Roi étant assis, nous avons formé cercle autour de lui. Il paraissait avoir l'esprit très tranquille et même serein. Après avoir adressé quelques paroles à chacun des ministres étrangers et m'avoir demandé des nouvelles de la santé de Sa Majesté notre auguste souverain, il nous a dit : « Messieurs, je vous prie de mander à vos cours que vous m'avez trouvé assez bien portant de la goutte et nulle-

1. Les numéros placés en tête des pièces de cette série sont les numéros mêmes de la correspondance de Goltz.
2. Le général comte de Goltz était ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire de Prusse à Paris depuis 1814. J'ai cru devoir donner ici, avant ses dépêches datées de Gand, quelques extraits curieux de la partie de sa correspondance datée de Paris.

ment inquiet de ce qui vient d'arriver. Cela ne troublera ni le repos de la France ni celui de l'Europe. » Lorsque nous sommes entrés chez Mgr le duc de Berry, il nous a dit en plaisantant : « Nous avons une visite inattendue en France, mais j'espère que nous ne l'aurons pas longtemps. » Il a ajouté ensuite que tout allait bien, que l'événement était peut-être même fort heureux, que les préfets et maires remplissaient leurs devoirs, et qu'aucun d'eux n'avait donné cours à la proclamation de Buonaparte....

N° 81.

Goltz à Hardenberg.

(Extraits.)

Paris, 9 mars 1815.

Monseigneur,

En clair. ....D'après des avis que l'on a eus ce matin à la Cour et que Mgr le duc de Berry a répétés à plusieurs personnes de ma connaissance, Napoléon a perdu déjà ses quatre canons et sa belle voiture.

En chiffres. La terreur que son nom seul inspire encore a cependant été bien prouvée, puisqu'au moins les deux tiers des Français qui portaient la fleur de lis ont jugé à propos de la mettre de côté, et que la plupart des visages que l'on voyait ces jours derniers en société étaient pâles et décomposés. Le chargé d'affaires de Russie [1] a fait partir hier au soir (subitement?) un courrier avec des dépêches dans lesquelles il demande, à ce qu'il m'a dit, des instructions précises pour tout état de cause et avec une lettre du comte de Jaucourt, que celui-ci lui a remise après avoir demandé les ordres du Roi. Elle doit être relative au désir de la cour de revoir le plus tôt possible le

1. M. de Boudiakine. L'ambassadeur était Pozzo di Borgo. Il avait quitté Paris pour assister au congrès de Vienne, au mois d'octobre 1814.

chevalier Pozzo di Borgo ici. Ce général ayant parcouru, dans des situations bien différentes, presque toutes les chances de la Révolution, et le comte de Jaucourt étant personnellement lié avec lui, celui-ci dit au chargé d'affaires de Russie qu'un homme de tant d'expérience et de moyens ne pourrait qu'être fort utile en France dans le moment présent.

....Quelque difficile qu'il soit de préjuger les événements dans un pays aussi démoralisé que la France, tout porte cependant à croire que Bonaparte succombera bientôt. Une déclaration des puissances étrangères contre lui me paraît [1] néanmoins d'autant plus nécessaire que ses partisans tâchent d'intimider la nation en répandant le bruit que Napoléon est soutenu, non seulement par le roi de Naples, mais aussi par l'Autriche, qui, selon eux, doit désirer de replacer le Roi de Rome sur le trône de France. On a même cru, dans le public, que l'Angleterre était de connivence, parce qu'elle n'a point empêché le départ de Napoléon de l'île d'Elbe, et que l'empereur Alexandre avait fixé tout exprès son séjour dans cette île, afin qu'il puisse venir troubler encore le repos de la France.

Le comte de Jaucourt à Goltz.

Annexe à la dépêche n° 81.

Paris, 7 mars 1815.

Monsieur le comte, le Roi a été informé que Napoléon Buonaparte, rompant le traité qui lui avait assigné pour résidence l'île d'Elbe, avait débarqué, dans la nuit du 1er au 2 mars [2], près de Cannes, en Provence, avec 1,000 ou

1. Cf. la note ci-dessous de Jaucourt.
2. Le débarquement eut lieu dans l'après-midi du 1er mars; il était terminé à quatre heures.

1,100 hommes, qu'il s'était immédiatement permis des actes hostiles et attentatoires à la souveraineté de Sa Majesté, qu'il avait continué sa route par Grasse et par Castellane, et qu'il paraissait se diriger vers le département de l'Isère.

Napoléon Buonaparte ne peut paraître en France que comme ennemi, comme traître et comme rebelle; quels que soient les desseins ou les illusions qui l'aient conduit à cette entreprise insensée et criminelle, déjà sur tous les points du territoire français où il a osé porter ses pas, il a fait l'expérience que la nation entière, les citoyens et les soldats l'avaient rejeté pour jamais.

Le Roi, heureux de l'amour de son peuple, s'est empressé de convoquer les deux Chambres. C'était la première pensée de son cœur. Sa Majesté a ordonné en même temps des mesures de précaution et de prévoyance. Elle est secondée par tous les vœux, par toutes les volontés, par la confiance universelle, et cette fois, c'est la France qui se charge de faire justice de l'audacieux perturbateur de son repos.

Le Roi, monsieur le comte, est persuadé que les puissances naguère alliées, non contre la France, mais contre le même homme qui avait aspiré à la domination de l'Europe, s'empresseraient au besoin de joindre leurs forces pour réprimer et pour venger toute atteinte portée aux principes de légitimité et de justice si longtemps outragés.

La punition de celui qui, pendant la durée de sa puissance monstrueuse, fut le seul obstacle à la paix de l'univers, et dont la turbulente audace a osé de nouveau la violer, affermira tous les liens qui unissent les nations aux nations et les souverains à leur peuple ; et la France, réconciliée par son Roi, y trouvera l'entière garantie de

sa tranquillité intérieure et d'une prospérité qui lui sera commune avec le monde civilisé.

Veuillez, monsieur le comte, porter à la connaissance de votre gouvernement les faits dont je viens d'avoir l'honneur de vous informer et agréez les assurances réitérées de ma haute considération.

Goltz à Jaucourt.

Annexe à la dépêche n° 81.

Paris, 9 mars 1815.

Monsieur le comte, je m'empresse de remercier Votre Excellence des communications importantes qu'elle a bien voulu me faire, en date du 7 et du 8 [1] de ce mois. J'aurai soin de les transmettre sans perte de temps à ma cour.

Les sentiments du Roi mon maître pour Sa Majesté Très Chrétienne et les efforts qu'il a faits pour contribuer au véritable bonheur des Français, en facilitant le retour de leur monarque légitime, sont trop connus pour que Sa Majesté Très Chrétienne puisse jamais douter du vif intérêt qu'il prend à tout ce qui la concerne. Mais j'ose croire que cet intérêt redoublera s'il est possible dans les circonstances présentes, et que mon souverain apprendra surtout avec un plaisir bien sensible que Sa Majesté Très Chrétienne, forte de l'amour de son peuple, renversera bientôt les projets criminels que Napoléon Buonaparte [2] a conçus pour troubler le repos dont la France n'avait commencé à jouir que depuis qu'il n'y était plus.

1. La communication du 8 était relative à l'établissement d'une croisière de navires de guerre dans la Méditerranée. La communication du 7 est la pièce ci-dessus.

2. Goltz, dans ses dépêches à Hardenberg, écrit généralement *Bonaparte*. Il emploie toujours la forme *Buonaparte* dans sa correspondance avec l'entourage de Louis XVIII.

N° 84.

Goltz à Hardenberg.

(Extrait.)

Paris, 13 mars 1815.

Monseigneur,

La chose va de mal en pis....

En chiffres. ....Le Roi a dit qu'il voulait mourir dans son fauteuil et paraît, en effet, vouloir rester ici. Mais son départ pourrait bien avoir lieu très subitement et sans que le corps diplomatique en fût prévenu. Alors, ne pouvant partir sans passeports, nous serons dans la cruelle nécessité d'attendre ici l'arrivée de Napoléon [1] et de voir s'il reconnaîtra assez le droit des gens pour nous permettre de quitter la France. Je me rendrai dans ce cas en premier lieu à Stuttgart [2], où Votre Altesse voudra bien avoir la bonté de me munir de ses ordres dès la réception de ce rapport. Le cruel état de ma femme qui doit accoucher dans quatre semaines, et que je me vois maintenant forcé de faire partir demain pour Stuttgart, me fait un devoir de prier Votre Altesse de vouloir bien me permettre que je reste alors dans cette ville jusqu'après ses couches....

Le prince de Hardenberg à Goltz.

(Extrait.)

Vienne, 23 mars 1815 [3].

....Quoique Bonaparte ait eu des succès éphémères, il faut espérer que le bon parti gardera le dessus et que le

1. Cf. ci-dessous, annexe à la dépêche n° 89.
2. Le ministre de Prusse écrit *Stouccard*.
3. Hardenberg adresse sa lettre à Paris; Louis XVIII en était parti le 19. Goltz en partit le 25; cf. ci-dessous, annexe à la dépêche n° 89.

souverain légitime de la France trouvera dans l'amour de ses peuples un boulevard solide contre l'attentat perfide d'un usurpateur. Les souverains réunis au Congrès ont pris, de leur côté, les mesures les plus énergiques pour soutenir le trône des Bourbons si, contre toute attente, les efforts des bien intentionnés restaient insuffisants.

Je m'empresse de vous adresser quelques exemplaires de la déclaration émanée à ce sujet le 13 du mois courant. En y mettant d'un côté Bonaparte hors de loi, et en promettant, de l'autre, de soutenir, le cas l'exigeant, avec toutes leurs forces la cause de Louis XVIII, ils éclairent la France sur la loyauté de leurs intentions, et manifestent une volonté ferme et inébranlable de s'opposer aux projets perfides de Bonaparte. Vous aurez soin de communiquer cette déclaration au ministère de Sa Majesté Très Chrétienne.

Les armées des souverains alliés sont en pleine marche pour se porter sur la frontière. Elles n'entreront toutefois en France que sur une invitation expresse du Roi. Quant à ce qui concerne votre départ, vous devrez, monsieur le comte, rester à Paris jusqu'à l'époque où le roi Louis XVIII pourrait se disposer à quitter cette capitale, et suivre ce monarque tant qu'il restera dans son royaume. C'est là la volonté expresse du Roi.

Vous avez bien fait, au reste, de faire partir madame votre épouse. Vous en serez plus libre de vous porter partout où les devoirs de votre place vous appelleront.

N° 85.

Goltz à Hardenberg.

(Extrait.)

Paris, 15 mars 1815.

....Le calme du Roi, qui a certainement produit beaucoup de bien, doit à présent aller jusqu'à l'inertie, car on prétend que rien ne l'affecte, qu'il ne donne presque aucun ordre, et que sa bonté l'empêche même de faire exécuter les mesures de rigueur qu'il s'est vu dans la nécessité d'ordonner.... Il est à déplorer au reste, dans cette crise surtout, que la France n'a, au lieu d'un ministère, que des ministres qui, isolés des uns des autres, se nuisent réciproquement et ne craignent que leur propre responsabilité....

N° 87.

Goltz à Hardenberg.

(Extraits.)

Paris, 18 mars 1815.

Monseigneur,

....Le prince héréditaire d'Orange a envoyé aujourd'hui un officier ici pour offrir à la cour de France l'assistance des troupes sous ses ordres, qu'il allait rassembler. Le général Fagel [1] s'est empressé de l'amener chez M. le comte de Blacas. Celui-ci lui a répondu que Sa Majesté Très Chrétienne recevrait cette offre avec une vive reconnaissance, mais que l'entrée des troupes étrangères sur le territoire de France pourrait lui faire beaucoup de tort aux yeux de la nation française, et qu'elle produirait

1. Ministre des Pays-Bas auprès de Louis XVIII.

d'ailleurs dans ce moment l'effet funeste de rallier toute l'armée à Buonaparte, qu'il valait par conséquent mieux attendre si celui-ci ne sera pas vaincu sans secours étranger; que Sa Majesté pourrait cependant peut-être bientôt se trouver dans le cas d'en avoir besoin. Le comte de Blacas a ajouté que Napoléon n'était qu'à trente lieues d'ici avec 10,000 hommes d'infanterie, 2,000 hommes de cavalerie et 25 pièces de canon; que le maréchal Ney avait probablement repris possession de Lyon, que le préfet de cette ville y était retourné aujourd'hui; qu'on avait en général de bonnes nouvelles du mouvement des troupes sur les derrières de Buonaparte, que celui-ci était par conséquent forcé par les circonstances de pousser en avant; qu'on ne discontinuait pas de rassembler des troupes à Melun pour y livrer une bataille et que le Roi paraissait être résolu d'assister en calèche à cette bataille.

Le maréchal Mortier a demandé par la voie du télégraphe à la Cour si, dans le cas que les troupes alliées se présentassent devant Lille, pour s'assurer de cette forteresse, il fallait leur ouvrir la porte. Les observations cidessus indiquées dans la réponse du comte de Blacas ont engagé la Cour à lui transmettre une réponse négative....

On a le projet de commencer la bataille par un feu d'artillerie très vif; de porter ensuite les gardes nationales et volontaires et la maison du Roi en avant, et de ne former l'infanterie et la cavalerie de ligne qu'en grande masse en arrière. Tout dépend de l'issue de cette bataille.

N° 88.

Goltz à Hardenberg.

(Extrait.)

Paris, 19 mars 1815.

....La Cour a abandonné le plan de livrer une bataille à Melun. Le Roi conserve le calme d'un homme qui a pris décidément son parti et semble désirer de ne point survivre à la catastrophe actuelle. Mais on est dans de grandes délibérations aux Tuileries sur la résolution qu'il y a à prendre, et on finira peut-être par déterminer le Roi à quitter, la nuit prochaine, la capitale pour se rendre derrière la Loire ou en Flandre.... Nous autres ministres étrangers ignorons toujours quel sort nous sera réservé, la Cour paraissant ne pas vouloir faire connaître ses intentions assez tôt pour pouvoir partir....

Goltz à Jaucourt.

Annexe à la dépêche n° 89.

Paris, 25 mars 1815.

Le soussigné, envoyé extraordinaire, n'a reçu que le 20, à huit heures du matin, la note du 19 de ce mois, par laquelle Son Excellence M. le comte de Jaucourt lui a fait l'honneur de l'informer du départ de Sa Majesté le roi de France [1]. La direction des postes lui ayant refusé alors les

1. La note de Jaucourt était ainsi conçue :

Paris, 19 mars 1815.

« Le soussigné, ministre d'État chargé par intérim du portefeuille des Affaires étrangères, a reçu l'ordre du Roi de prévenir M. le comte de Goltz, etc...., que les circonstances forcent Sa Majesté de s'éloigner de sa capitale. Le Roi verra avec plaisir se réunir à Lille, où son intention est de se rendre, les membres du corps diplomatique, accrédités auprès de lui,

chevaux qu'il s'était empressé de demander pour pouvoir quitter la capitale, il s'est vu forcé d'y rester jusqu'aujourd'hui. Espérant cependant obtenir maintenant les passeports nécessaires, il compte se mettre incessamment en route pour aller demander à sa cour de nouveaux ordres relatifs au poste honorable qu'il occupe auprès de Sa Majesté Très Chrétienne [1].

II. Dépêches de Gand

N° 1.

Goltz à Hardenberg.

Gand, 6 mai 1815.

Monseigneur,

Venant d'apprendre que le comte de Noailles part dans une demi-heure pour Vienne, je m'empresse de profiter encore de cet instant pour annoncer au moins à Votre Altesse mon arrivée dans cette ville....

J'ai vu hier matin le duc de Wellington à Bruxelles. Il m'a reçu de la manière la plus aimable et la plus obligeante....

Il fera de nouveau aujourd'hui une course ici, pour parler à Sa Majesté Très Chrétienne. J'aurai encore ce matin l'honneur de présenter à ce monarque la lettre de Sa Majesté notre auguste souverain [2]....

P.-S. J'ai l'honneur de transmettre ci-jointe à Votre Altesse une proclamation du roi de France qui va être

cependant sans prétendre gêner la détermination de ceux qui préféreraient de se rendre auprès de leurs gouvernements respectifs.

1. Goltz, autorisé par Napoléon à quitter Paris, avait été invité à prendre la route de Strasbourg. Il se rendit à Stuttgart, où il arriva le 30 mars. Il y fut retenu, non par les couches de sa femme, mais par la nécessité de faire faire « quatre roues neuves à son carrosse. »

2. La lettre se trouve au t. I, p. 15. Cf. ci-dessous, dépêche n° 2.

publiée incessamment et qui me paraît rédigée dans un très bon sens [1]. Le général Pozzo di Borgo est ici, ainsi que le ministre d'Angleterre sir Charles Stuart et le ministre des Pays-Bas, général Fagel. J'ai vu le premier un instant et nous avons rétabli entre nous sur l'ancien pied nos relations amicales.

N° 2.

Goltz à Hardenberg.

(Extraits.)

Gand, 8 mai 1815.

Monseigneur,

J'ai eu hier l'honneur de présenter à Sa Majesté Très Chrétienne la lettre de Sa Majesté notre auguste souverain. Le Roi m'a reçu de la manière la plus gracieuse. Il m'a parlé avec admiration des grandes qualités de Sa Majesté, de la droiture de ses intentions et de l'élévation de ses sentiments. Il a ajouté qu'il recevait avec la plus vive reconnaissance la nouvelle preuve d'intérêt et d'amitié que Sa Majesté venait de lui donner par sa réponse du 22 [2] et par mon renvoi auprès de sa personne, et a bien voulu m'assurer qu'il revoyait surtout auprès de lui, avec un plaisir bien sensible, les membres du corps diplomatique, dont il n'avait toujours eu qu'à se louer et qui, n'ayant pu le suivre lorsqu'il quittait Paris parce que la notification de ce départ, retardée peut-être par un des sous-employés dans les bureaux, leur était malheureusement parvenue trop tard, s'étaient fait un devoir de prouver, par leur conduite loyale et distingnée, tant à Buonaparte qu'à tous les Français, que leurs cours respectives

1. C'est la déclaration du 2 mai. Cf. t. I, p. 46.
2. La lettre du roi de Prusse est datée du 14 avril.

ne pouvaient éprouver qu'un même sentiment d'indignation en apprenant l'entreprise criminelle de Buonaparte, et qu'elles seraient certainement d'accord sur les mesures générales qu'il y aurait à prendre contre lui.

J'ai eu l'honneur de dîner le même jour, ainsi que le général Pozzo di Borgo, à la table du roi, que Monsieur préside, Sa Majesté dînant toujours seule. Nous sommes restés après le dîner, pendant tout le reste du jour, dans le cabinet du Roi, où Monsieur faisait une partie avec quelques officiers généraux.

Le Roi m'a paru peu inquiet et intimement convaincu que Buonaparte ne pourra se soutenir longtemps sur le trône....

Les avis ci-joints [1], que je tiens de très bonne source, prouveront cependant à Votre Altesse qu'il est de la plus haute importance de ne pas lui laisser le temps d'organiser, dans différentes provinces, où l'esprit est mauvais, une guerre nationale. A Lille et dans tout le département du Nord, l'esprit est parfait, et, d'après les nouvelles qui viennent d'arriver de ce côté, on n'attend que l'entrée des troupes étrangères pour faire flotter partout le drapeau blanc. Le nombre des déserteurs qui arrivent journellement ici est assez considérable. On rassemble la cavalerie à Alost, où se trouve la maison du Roi, forte d'environ 1,200 hommes, et l'infanterie à Termonde.

L'état ci-joint des troupes sur lesquelles Buonaparte comptait au commencement de ce mois est parvenu au duc de Feltre par un employé dans le ministère de la

1. Il s'agit de rapports d'espions, en particulier de renseignements recueillis par « *le comte de Salperwick dans sa mission en France du 19 au 30 avril 1815* ». Je ne publie pas ces rapports, qui sont dans le style et de la valeur des notes de police; j'en donne des extraits quand ils intéressent directement le Roi ou les personnes de son entourage. Les rapports d'espions militaires sont les plus nombreux.

guerre à Paris. Ce général est fort utile dans ce moment. Il entretient des relations intéressantes en France. D'après des lettres chiffrées qu'il vient de recevoir de Lille, le peuple et les gardes nationales y sont disposés à profiter du premier moment pour secouer le joug qui les opprime. Bonaparte a malheureusement changé, tout récemment, le commandant de la citadelle, sur lequel on croyait pouvoir compter. Le duc de Wellington était hier ici. Il est d'une grande activité....

En chiffres. Il partage avec moi l'opinion que le roi de France ferait très bien d'éloigner de sa personne le comte de Blacas, le chancelier de France et quelques autres émigrés rentrés avec le Roi [1]. Dans les grandes crises d'État, les nations attribuent presque toujours, quoique souvent très injustement, toutes les fautes qui ont été faites, aux hommes qui entourent le monarque, et surtout au favori, s'il en a un. Cette considération devait engager le comte de Blacas à se retirer, quoique je ne doute pas qu'il ait servi son maître avec dévouement et fidélité. Mais il paraît que le Roi et lui ne pourront que très difficilement se résoudre à prendre ce parti.

En clair. On attend ici avec impatience l'arrivée du général baron Vincent [2], parce qu'on croit, avec raison, que

1. Dans le rapport auquel il est fait allusion ci-dessus, note 1, le comte de Salperwick écrit :

« Tous les partis en France, quelle que soit d'ailleurs la divergence d'opinion qui les caractérise, s'accordent sur un seul point : celui d'attribuer nos malheurs aux fautes réelles ou supposées des ministres de l'Intérieur, du directeur général des postes et, bien plus particulièrement encore, à celles du ministre de la maison du Roi. La prévention contre ce dernier est tellement unanime que pas une voix ne s'élève en sa faveur. C'est même parmi les personnes les plus dévouées au Roi qu'on trouve ses détracteurs les plus prononcés; plusieurs s'occupent à ce moment à rédiger et à faire signer des adresses qui ne tarderont à parvenir au pied du trône et dans lesquelles Sa Majesté est suppliée de renvoyer son ministre. » Cf. ci-dessous, p. 216, lettre de Hardenberg, 31 mai.

2. Cf. t. I, p. 224, note 1.

son retour auprès de la personne du Roi produira un fort bon effet en France. Le général Pozzo est allé hier à Bruxelles, où il se rend deux fois par semaine, étant accrédité en même temps comme envoyé militaire au quartier général du duc de Wellington. Quoique j'aie appris, à mon passage à Liège, que Sa Majesté avait chargé, de son côté, le général Müffling de cette mission, je croirai pourtant, en vertu de la lettre dont Votre Altesse m'avait chargé pour le duc de Wellington, devoir me rendre de temps en temps auprès de lui, et profiter des bontés et de la confiance qu'il continue de me témoigner, pour recueillir des notions qui pourraient intéresser notre cour.

Des instructions ultérieures de Votre Altesse, que je la prie de vouloir bien me donner, serviront, au reste, de règle à ma conduite.

J'ai l'honneur de transmettre à Votre Altesse toute la série du *Journal universel* que l'on rédige ici, et que l'on a soin de répandre en France, où il est lu avec avidité.

Je continuerai de le faire parvenir à Votre Altesse, mais je suis désolé de voir qu'il n'y a que très rarement des occasions sûres de lui envoyer mes dépêches. Il n'y a que des courriers anglais qui, arrivant presque tous les huit jours de Londres, se rendent, par Bruxelles, à Vienne, mais ils ne s'arrêtent qu'un instant ici, et on n'est jamais prévenu de leur passage.

Annexes a la dépêche n° 2.

Goltz à Blücher.

A.

Gand, 8 mai 1815.

J'ai l'honneur de transmettre à Votre Altesse la copie ci-jointe d'une note que je viens de recevoir de Son Excel-

lence M. le comte de Jaucourt, au sujet d'une proclamation de M. Gruner qui se trouve insérée dans les journaux français.

Recevant tout à l'heure de Francfort le journal de cette ville du 2 de ce mois, qui contient un désaveu de cette proclamation, je me suis empressé de le communiquer préalablement à M. le comte Jaucourt, qui ne manquera sans doute pas de le faire insérer dans le *Journal universel*.

Jaucourt à Goltz.

B.

Gand, 8 mai 1815.

Monsieur le comte,

Vous trouverez dans une feuille ci-jointe du *Journal de l'Empire* une proclamation attribuée à M. le gouverneur général Justus Gruner [1]. Elle soutient des principes tellement étrangers à ceux qui réunissent maintenant tous les souverains de l'Europe, tellement favorables, on peut le dire, au système de déception et de mensonges par lequel Buonaparte cherche à réunir les Français à sa cause, que l'on ne peut qu'être disposé à la croire fausse, ou du moins très altérée. C'est la première et la seule de ce genre qui ait paru depuis ce traité du 25 mars, si remarquable par les circonstances qui l'ont amené, plus remarquable encore par l'esprit de sagesse et de magnanimité qui en a dicté les stipulations. C'est à aveugler les Français sur les principes de justice qui animent les souverains

1. La proclamation était réellement de Gruner, gouverneur général des provinces du Rhin. Cf. les extraits du *Mercure du Rhin* donnés par Vaulabelle au t. II, chap. VII. « Si nous avons de justes motifs pour vouloir que Napoléon disparaisse de la scène politique comme prince, nous n'en avons pas de moins grands pour anéantir les Français comme peuple.... Le monde ne peut rester en paix tant qu'il restera un peuple français; qu'on le change donc en peuples de Bourgogne, de Neustrie, d'Aquitaine, etc.... »

réunis contre lui, c'est à les représenter comme des ennemis implacables de la nation française que Buonaparte s'est toujours appliqué avec tant de perfidie. Aussi n'est-il pas étonnant qu'il ait fait répandre avec profusion dans Paris, afficher à tous les coins, imprimer dans ses journaux la proclamation en question. Vous pensez sans doute comme moi, monsieur le comte, que l'on ne saurait trop se hâter de remédier autant que possible au mal qu'elle a dû faire. J'espère que Votre Excellence pourra m'en fournir les moyens, soit en me remettant à même de la déclarer supposée, soit par des explications qui prouveraient combien son auteur connaît mal le caractère magnanime de Sa Majesté prussienne. Je vous adresse cette demande avec autant de confiance que de franchise, tous nos efforts devant se réunir pour une cause qui est celle des bons principes, et pour laquelle votre gouvernement développe des moyens si puissants et de si nobles intentions.

Copie de la proclamation du gouverneur général Justus Gruner, à Dusseldorf.

C.

(Tiré du supplément à la *Gazette de France* du jeudi 4 mai 1815.)

Dusseldorf, 13 avril 1815.

Braves camarades ! cette nation, si longtemps fière de ses triomphes, et dont nous avons courbé le front orgueilleux devant les aigles germaniques, menace encore de troubler la paix de l'Europe. Elle ose oublier que, maîtres de sa capitale et de ses provinces, nous devions, aux dépens d'un gouvernement dangereux, nous indemniser, il y a un an, par un partage que tous les sacrifices que nous avions faits pour affranchir l'Allemagne rendaient nécessaire et légitime. Elle a laissé pénétrer sans

résistance jusqu'au trône de la France ce guerrier turbulent que notre prudence avait relégué sur le rocher brûlant de l'île d'Elbe; elle a accueilli cet homme, elle a vu fuir la famille des Bourbons, et s'est plutôt armée contre elle qu'en faveur de sa cause.

Braves Teutons! un pays ainsi livré au désordre de l'anarchie, dans lequel les révolutions se succèdent tour à tour, menacerait l'Europe d'une honteuse dissolution, si tous les braves Teutons ne s'armaient contre lui. Ce n'est plus pour lui rendre des princes dont il ne veut pas; ce n'est plus dans l'intention de chasser encore ce guerrier dangereux qui s'est mis à leur place, que nous nous armons aujourd'hui; c'est pour diviser cette terre impie que la politique des princes ne peut plus laisser subsister un instant sans danger pour leurs trônes; c'est pour vous indemniser, par un juste partage de ses provinces, de tous les sacrifices que nous avons faits depuis vingt-cinq ans pour résister à ces désordres.

Guerriers! cette fois, vous ne combattrez point à vos dépens. La France, dans ses fureurs démagogiques, a vendu à vil prix des biens immenses pour attacher le peuple à sa cause. Ces biens, qu'on a appelés nationaux, sont-ils légitimement acquis? Une sage administration en ressaisira la masse, et cette masse fournira enfin de nobles dotations à tous nos braves de tous les rangs et de tous les mérites.

Ainsi les princes et leurs sujets allemands trouveront à la fois dans le fruit de cette guerre contre la tyrannie, les premiers, des vassaux que nos lois feront courber sous la discipline; et les seconds, des biens fertiles dans un pays que nos baïonnettes maintiendront dans une terreur nécessaire.

Ainsi, marchez, braves Teutons, fiers vainqueurs des

Romains ; marchez ! La voix des souverains, la voix de l'intérêt particulier, tout vous appelle contre un ennemi que vous avez déjà vaincu, et que vous ne tarderez pas à vaincre encore ! ! !

N° 3.

Goltz à Hardenberg.

(Extraits.)

Gand, 11 mai 1815.

Monseigneur,

Je m'empresse de transmettre à Votre Altesse l'extrait ci-joint d'une lettre que le duc de Feltre vient de recevoir de Paris, d'une personne qui est dans la position de pouvoir être parfaitement bien instruite [1]....

En chiffres. Toutes les lettres qui arrivent de la France parlent de la nécessité de détacher le plus tôt possible de Napoléon le parti qui le soutient. On croit la chose assez facile et l'on assure même que Fouché, qui, malgré les ordres de Napoléon, agit avec beaucoup de modération, pour gagner l'opinion publique, est disposé à se rapprocher du Roi et à travailler pour lui, premièrement, si ce prince est disposé à ne plus accorder de l'influence aux membres de sa famille qui tiennent à des principes nullement conformes à l'esprit actuel en France ; deuxièmement, s'il se décide à éloigner de lui les personnes qui, pendant une inactivité de vingt ans, n'ont pu suivre la marche des choses, qui n'auront jamais la confiance de la nation et qui inspirent aux gens en place et aux acquéreurs des biens nationaux la crainte d'une grande réaction à leur retour ; troisièmement, s'il les remplace par un

1. Rapport d'espion militaire.

ministère solidaire et composé d'hommes capables et actifs [1].

Le duc de Wellington et le lord Steward ont parlé dans ce sens au Roi et au comte de Blacas. Le Roi paraît sentir la nécessité de prendre ce parti, mais Monsieur, qui n'a point quitté Gand depuis huit jours, ainsi que le duc de Berry, qui se rend très souvent d'Alost ici, font tout ce qu'ils peuvent pour l'empêcher, et le comte de Blacas, quoiqu'il m'ait dit qu'il tienne très peu à sa place, semble ne pas être disposé à en faire volontairement le sacrifice [2].

On doit toutefois croire que le Roi n'a donné au prince de Bénévent l'ordre de venir ici, dont M. le comte de Noailles a été chargé, que pour le mettre à la tête des affaires et pour gagner Fouché par son entremise.

J'ose, en attendant, faire l'observation à Votre Altesse que si les souverains alliés sont de l'avis qu'il faudrait dans ce moment entrer dans les vues du parti le plus fort en France pour le détacher de Napoléon et pour donner lieu à un grand mouvement en faveur du Roi qui pourrait promptement terminer la guerre, il serait dans tous les cas utile et peut-être indispensable de munir les ministres accrédités auprès de Sa Majesté Très Chrétienne d'instructions précises et analogues à ce sujet [3].

1. Cf. ci-dessus, correspondance de Stuart, p. 87, n° 44, les notes et les renvois; ci-dessous, n° 4, p. 210, et lettre de Hardenberg, p. 216, 31 mai.

2. Cf. ci-dessus, correspondance de Stuart, p. 95, la fin de la dépêche n° 48.

3. Sur ce point, Hardenberg répondait de Vienne, le 24 mai 1815 :

Monsieur le comte,

J'ai reçu votre rapport du 11 de ce mois et je vous remercie des détails intéressants qu'il renferme. Vous recevrez incessamment, monsieur le comte, les instructions que vous me demandez. Bornez-vous, en attendant, à suivre les événements et continuez de vous tenir au courant de toutes les nouvelles qui arrivent de la France. Il est plus nécessaire que jamais

Le duc de Feltre, avec lequel je suis continuellement en rapport, montre une grande activité et le désir ardent d'être utile à la cause commune. J'ai soin de faire part à Son Altesse le prince de Blücher de toutes les nouvelles qui peuvent l'intéresser.

En clair. Quoique je doive supposer que l'ordonnance ci-jointe aura déjà été communiquée au congrès par le prince de Talleyrand, je crois cependant devoir la joindre encore à ce rapport, en observant que la nomination des commissaires paraît souffrir encore des difficultés par le dessein que Monsieur semble avoir de faire tomber particulièrement le choix sur des personnes qu'il protège [1]. On espère que la cour de Prusse acceptera volontiers en cette qualité le général et ministre d'État comte de Beurnonville, parce qu'elle a paru être contente de lui lorsqu'il fut ministre de France à Berlin.

ANNEXE A LA DÉPÊCHE N° 3.

Extrait d'une lettre de Paris, sans date; on la présume du 5 ou 6 mai 1815.

S'il entrait dans votre plan de s'emparer de quelques places ici, on prendrait facilement Landrecies, Le Quesnoy et Avesnes; puis, à l'aide de ces trois points d'appui, et en masquant Lille et Valenciennes, on pénétrerait facilement

de se procurer des données certaines sur les plans militaires de Bonaparte et sur les mesures que voudra prendre le parti qui est resté fidèle à la cause des Bourbons.

1. L'ordonnance ne se trouve pas jointe au dossier. Mais il est certain qu'il s'agit du projet d'ordonnance *instituant des commissaires royaux auprès des armées alliées*, publié au t. I, p. 28. Cf. ci-dessous, dépêches de Goltz, n[os] 13 et 14, p. 260 et 262, et ci-dessus, correspondance de Stuart, p. 12, n° 4, et les références de la note.

jusqu'à Cambrai, qui n'est pas non plus susceptible d'une grande défense [1].

N° 4.

Goltz à Hardenberg.

(Extraits.)

Gand, 13 mai 1815.

Monseigneur,

Le baron Louis, ministre des finances, homme d'esprit et de moyens, qui ne saurait qu'être fort utile à Sa Majesté Très Chrétienne dans les circonstances présentes, et surtout lorsque les troupes alliées entreront en France, vient d'arriver ici. Il a quitté Paris le 9 de ce mois, par l'assistance de plusieurs employés à la douane, qui sont venus le chercher et l'ont heureusement conduit jusqu'à la frontière....

En chiffres. On attend ici avec beaucoup d'impatience le prince de Bénévent [2]. Le Roi paraît décidé à faire tout ce qui dépendra de lui pour faciliter les succès des armées alliées, en tâchant de détacher de Napoléon les hommes qui le soutiennent en partie malgré eux, et Monsieur semble à présent être pénétré également de la nécessité de ne négliger aucun moyen pour atteindre ce but. Je crois, par conséquent, que le comte de Blacas et M. le chancelier d'Ambray s'éloigneront dès que le prince de Bénévent sera arrivé, et que le ministère sera composé de la manière suivante : le prince de Bénévent, ministre des affaires étrangères; M. Lainé, si l'on peut le faire venir, chancelier de France ; le duc de Feltre, ministre de la guerre, et le baron Louis, ministre des finances. Le Roi

1. Cf. au t. I, les pièces et les renvois du chap. v : *L'action royaliste dans le Nord.* Cf. ci-dessous, correspondance de Goltz, dépêche n° 6, p. 219, les annexes aux dépêches n°s 4, p. 211, 5, p. 213-216, 7, p. 235-238, 9, p. 252-254, et ci-dessus, correspondance de Stuart, p. 9, les renvois de la note.

2. Talleyrand, cf. ci-dessus, correspondance de Stuart, n° 35, p. 72, et la note.

n'ayant pas besoin, avant d'être rentré en France, de ministres de l'intérieur et de la police générale et de la marine, ainsi que d'un directeur général des postes, ces quatre places importantes pourront rester vacantes et servir d'appâts à Fouché et Carnot; mais il sera nécessaire de les leur faire envisager comme récompenses seulement, s'ils renversent en effet l'usurpateur, et s'ils agissent évidemment pour le Roi. Ce n'est au reste que ce monarque légitime, à mon avis, qui, essentiellement pacifique par caractère et par goût, peut offrir aux puissances voisines de la France une véritable garantie de leur tranquillité future [1]; car tout autre gouvernement serait plus ou moins la création des jacobins et de l'armée, et si on appelait même le duc d'Orléans au trône de France, ce prince se verrait, par cette raison même, forcé à suivre l'impulsion qu'ils pourraient lui donner; tandis que Louis XVIII, n'ayant plus à craindre une armée qui ne se croit au fond forte et puissante que par la présence de Napoléon, et qui, sans lui, n'aura plus un point de ralliement, pourra seul trouver les moyens de la rendre aussi tranquille qu'elle eût continué de l'être si Napoléon ne fût point revenu en France....

ANNEXE A LA DÉPÊCHE N° 4.

10 mai, de la frontière.

Il existe, dans le département du Nord, beaucoup de mouvements de troupes. Les garnisons de Dunkerque, Bergues, Saint-Omer, Béthune, Aire, Arras, etc., se portent toutes sur Lille, et de là à Valenciennes, de sorte

1. Cf. ci-dessus, p. 52, la note 1. Rapprocher également une lettre du baron Vincent, au t. I, p. 230. Ci-dessous, une lettre de Goltz, p. 255, 4 juin, et, p. 216, lettre de Hardenberg, 31 mai.

que depuis Dunkerque jusqu'à Lille il n'y reste pas plus de 1,500 hommes. On confie les places à la garde nationale, mais non avec sécurité. Le peuple est presque généralement disposé à livrer leurs villes au Roi. — Point d'obéissance, point d'action, beaucoup d'incertitude dans la troupe. Le soldat commence à chanter dans les corps de garde des rondes en l'honneur du Roi ; et si on ne voit point grossir les rangs de Sa Majesté à l'extérieur, ceux de Napoléon diminuent journellement par la désertion à l'intérieur, où tous les habitants les portent.

Dans l'arrondissement d'Hazebrouck, comprenant la petite ville d'Armentières [1], chaque chef de famille a pris l'engagement solennel, et juré, au nom du Roi, de faire déserter chacun quatre soldats de l'usurpateur. Ils tiennent parole et doivent en fournir la preuve, ce qui ne leur est pas coûteux.

La citadelle de Lille renferme tous les canons de la place et les approvisionnements de siège qui sont *arrachés* des paysans, qui se refusent *net* à contribuer. Il n'y a point un canon sur les remparts de la place, et l'on attribue cette négligence au peu de confiance qu'inspirent les Lillois, qui livreront la place et les armes, si la citadelle ne renferme pas trop d'opposition....

N° 5.

Goltz à Hardenberg.

(Extraits.)

Bruxelles, 18 mai 1815.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de transmettre à Votre Altesse, par les

1. Cf. t. I, p. 110, une lettre du maire d'Armentières au comte de Blacas. Cf. ci-dessus, correspondance de Stuart, p. 54 et 115.

copies ci-jointes [1], les dernières nouvelles qui sont arrivées à Gand des frontières et de l'intérieur de la France.

Le général baron Vincent et le général Waltersdorff, qui vont réoccuper l'un et l'autre leur place d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de leur cour près Sa Majesté le roi de France, sont arrivés ici, et ont remis à M. le duc de Wellington des lettres par lesquelles ils se trouvent accrédités, en même temps, auprès de lui en qualité de commissaires militaires....

Il paraît que Sa Majesté Très Chrétienne, qui s'est convaincue, lorsqu'elle a quitté la France, du bon esprit qui règne dans Lille et dans tout le département du Nord, restera toujours dans le voisinage du duc de Wellington, et que l'on désire aussi à Vienne, d'après ce que le baron Vincent m'en a dit, que le roi de France suive cette direction.

Les nouvelles de France continuent de nous prouver que la position de Bonaparte est toujours très embarrassante et fâcheuse; mais il est (*en chiffres*) essentiel, à mon avis, de commencer le plus tôt possible la guerre contre lui, pour ne pas lui laisser gagner du temps, pour éviter le danger des discussions qui pourraient s'élever entre les cours alliées, par suite d'un plus long retard, et pour se rendre avant tout maître de la grande question qui doit décider du sort de la France et du repos futur de l'Europe.

ANNEXES A LA DÉPÊCHE N° 5.

A.

Namur, 12 mai 1815.

....Toute la jeunesse du département du Nord est dans les bois pour se soustraire aux réquisitions, et attend avec impatience l'entrée des alliés. Mais tardez longtemps, le

1. Les plus intéressantes se trouvent ci-dessous, annexes A, B, C, D.

besoin forcera chacun à se soumettre ; je les ai fait engager à se joindre comme volontaires à l'armée royale La crainte de compromettre leurs parents les empêche maintenant ; mais si nous entrons en France avant qu'on les ait enlevés, je ne doute pas qu'ils ne nous secondent et se joignent à nous en grand nombre. Ce qu'il y a de gardes nationales dans cette partie est aussi généralement tellement dans le parti du Roi, qu'il paraît qu'on sera obligé de renoncer au dessein, officiellement annoncé, de leur abandonner tout à fait la garde des places frontières....

A Avesnes, les gardes nationales passant en revue, le général, voyant un officier dont la tournure lui déplaisait, dit : « Quel beau corps d'officier ! » L'autre répondit aussitôt : « Je ne suis pas assez beau pour Buonaparte ; je le serai assez pour le Roi. Vive Louis XVIII ! » Toute la garde nationale répéta le même cri et se débanda, sans qu'on osât s'y opposer.

A Florennes, près Philippeville, le drapeau tricolore n'a été arboré que dimanche dernier par deux mauvais sujets qui, d'après le décret de Buonaparte, se sont institués maire et adjoint ; tout le reste de la commune est royaliste, mais il faut peu de chose pour en imposer aujourd'hui aux Français....

J'ai fait passer en France plusieurs numéros du *Journal universel* et des imprimés pour encourager les troupes à venir nous rejoindre ; il y en a d'affichés dans plusieurs endroits, notamment à Philippeville.

Le vicomte DE BOURDONNAY,
Chef de bataillon.

B. Furnes, 12 mai 1815.

....Une des personnes envoyées dans le Boulonais, et qui arrive à l'instant, rapporte ce qui suit :

« Tout le monde est ici prononcé pour le Roi, à l'exception des acquéreurs de biens d'émigrés. Dans la commune de Celles, près de Boulogne, quatre cents jeunes gens se sont assemblés et ont lu hautement, aux cris répétés de « Vive le Roi ! » les imprimés que nous en avons fait passer. A Bourg, les habitants ont remplacé le drapeau tricolore par un drapeau noir, en signe de deuil de l'absence du Roi. La gendarmerie l'ôte de jour et les habitants le remettent la nuit. Il existe une espèce de fédération entre les jeunes gens pour ne marcher que sous le drapeau royal. Ils s'arment secrètement de fusils, de sabres et de pistolets ; déjà même ils ont des cartouches. On croit qu'un corps de 2,000 à 3,000 hommes, qui entrerait avec la cocarde blanche par l'Artois ou par les environs de Dunkerque, suffirait avec les habitants pour faire une diversion décisive. » Ceci vient de bonne source.

(Sans signature.)

C. 9 mai 1815[1].

....A Amiens, tous les hommes appelés à concourir à la formation de la garde nationale ont déclaré qu'aucun d'eux ne marcherait, et le général Sébastiani, forcé à prendre des moyens de douceur, a exigé des particuliers les plus à leur aise qu'ils versent une somme de 100 livres pour s'en exempter, et avec cet argent il fait habiller en garde nationale des gens du bas peuple. Abbeville, Saint-Omer, Calais et Dunkerque sont également dévoués au Roi. Il y a très peu de troupes dans toutes ces villes. La garnison de Calais est encore la plus forte ; elle est de 1,200 hommes.

L'entrée des puissances étrangères et des alliés ne

1. Sans indication de lieu.

souffrira aucune difficulté dans toutes ces villes, et elles attendent avec impatience le jour où elles pourront arborer le drapeau blanc.

DE LA ROCHEFOUCAULD.

D. 14 mai 1815[1].

J'ai écrit il y a six jours à MM. de Lapine et Goffart, mes amis, au Quesnoy, pour leur annoncer que j'étais ici. Le premier est colonel de la garde nationale de l'arrondissement d'Avesnes, le second est juge de paix du canton du Quesnoy.

Ils m'ont fait savoir par MM. Dumonstier et de Grattier, gardes du corps arrivés avant-hier, venant des environs du Quesnoy, qu'ils avaient déjà plus de deux mille hommes prêts à se réunir à l'armée royale lorsque les alliés se porteront sur la frontière, et que plus de six mille autres des environs de Valenciennes, Landrecies et Le Cateau se joindront de suite à eux.

L'esprit public est toujours excellent dans l'arrondissement d'Avesnes. La garde nationale a refusé net de marcher.

MOISER.

Hardenberg à Goltz.

(Extraits.)

Vienne, 31 mai 1815.

Monsieur le comte,

J'ai eu le plaisir de recevoir vos rapports du 8 et du 18[2] de ce mois. Les nouvelles qu'ils renferment sont du plus grand intérêt. Votre mission, monsieur le comte, est une des plus importantes dans le moment actuel. Il est nécessaire que vous restiez attaché à la personne de Louis XVIII,

1. Sans indication de lieu.
2. N[os] 2 et 5, ci-dessus, p. 200 et 212.

pour suivre le cours des événements et pour nous tenir au courant des nouvelles qui arriveront de l'intérieur de la France. Ce motif m'empêche de vous accréditer formellement auprès de milord Wellington, et c'est lui qui a déterminé le Roi à désigner le général Müffling pour cette mission....

En chiffres. Ce que vous nous mandez des bonnes dispositions de différents départements de la France en faveur de Louis XVIII facilitera sans doute le succès de nos opérations militaires. Il est à présumer qu'on sera bientôt en mesure de pouvoir les commencer. Il est essentiel, en attendant, de ménager le parti qui se prononce en France contre Buonaparte. Nous ne pouvons pas nous dissimuler que toutes les opinions sont bien éloignées de se réunir en faveur des Bourbons ; malgré le désir des puissances alliées de les voir rétablis sur le trône de leurs ancêtres, il serait imprudent de vouloir s'expliquer d'une manière trop précise sur cet objet dans la crise actuelle [1]. C'est dans ce sens, monsieur le comte, qu'est rédigée la dernière déclaration, extraite du procès-verbal des conférences du congrès, en date du 12 mai [2]. Je désire qu'elle vous serve de direction jusqu'à l'époque que je pourrai vous donner des instructions plus précises.

Quoi qu'il en soit, il est hors de doute que la cause du roi de France gagnerait beaucoup sur l'opinion publique, si Sa Majesté pouvait se décider d'éloigner de ses conseils et de sa personne le comte de Blacas, le chancelier de France, et quelques autres émigrés. Je conviens avec vous que cette matière est délicate, mais l'intérêt sincère que les puissances alliées portent à l'infortuné monarque nous oblige de ne pas lui cacher le véritable état des

1. Cf. ci-dessus lettre de Goltz, n° 4, p. 210.
2. Cf. ci-dessus, correspond. de Stuart, p. 139, n° 82, et la note de la p. 140.

choses. Saisissez donc le moment le plus favorable de vous expliquer dans ce sens et agissez à cet égard dans le plus parfait concert avec lord Wellington et les ministres des cours alliées....

N° 6.

Goltz à Hardenberg.

(Extraits.)

Gand, 21 mai 1815.

Monseigneur,

Revenu de Bruxelles, j'ai été faire avant-hier ma cour à Sa Majesté Très Chrétienne et à Monsieur, et j'ai eu hier l'honneur de dîner chez Sa Majesté avec Son Altesse Royale le prince Frédéric des Pays-Bas, qui commande à présent une division de 10,000 Belges et Hollandais sous les ordres du général Hill, et qui n'a son quartier qu'à quelques lieues d'ici, à Soteghem. Leurs Altesses Royales le comte d'Artois et le duc de Berry ont également assisté à ce dîner.

Quoique Buonaparte ait donné les ordres les plus sévères pour intercepter toute communication et pour empêcher surtout que des militaires ne traversent la frontière pour aller rejoindre le Roi, il arrive pourtant journellement encore des officiers de l'intérieur de la France. Il est arrivé, entre autres, hier un officier d'un régiment d'infanterie de ligne qui a fait la route de Perpignan jusqu'ici pour rester fidèle à la cause de son souverain légitime Beaucoup d'adresses et d'assurances de dévouement arrivent également au Roi de différentes provinces de la France, et le receveur général du département de la Somme vient de déposer dans ses mains sa caisse contenant 500,000 fr.

Le duc de Feltre, qui continue de prouver par sa con-

duite que sa belle et glorieuse résolution d'accepter le ministère de la guerre lorsque la réussite de l'entreprise de Napoléon n'était plus douteuse, lui était inspirée tant par ses sentiments que par ses principes, m'a montré un tableau qui renferme environ le nombre de 28,000 habitants de quelques départements du nord de la France, qui, secrètement enrégimentés et soumis à des chefs, n'attendent que l'entrée des troupes alliées en France pour montrer leur dévouement au Roi. Le dernier rejeton du fameux Duguesclin est à la tête de ces royalistes. On espère armer, lorsqu'il en sera temps, ceux d'entre eux qui ne le sont pas encore avec les armes que l'Angleterre a promises au Roi [1].

Le duc de Feltre m'a montré aussi une lettre qui lui a été écrite de Paris, évidemment sous la dictée de Davoust, par un jeune général, autrefois attaché et dévoué au ministre, pour engager celui-ci à revenir en France, où Davoust se chargerait de plaider sa cause et de le réconcilier avec Buonaparte. Sa réponse [2], qu'il m'a fait voir également, est un chef-d'œuvre d'éloquence et de noblesse, et contient l'expression la plus forte de son profond mépris pour ceux qui ont lâchement violé leurs serments et de son inviolable fidélité au Roi, sous les yeux duquel le ministre s'est empressé de mettre cette correspondance.

M. Beugnot, ministre de la marine, est arrivé ici [3]; mais, comme on attribue avec raison en grande partie à sa négligence et à sa maladresse les premiers succès de Buonaparte, il ne rentrera certainement pas dans le ministère....

1. Cf. ci-dessus, lettres de Castlereagh, n° 4, p. 184, 2 mai.
2. Elle se trouve dans les *Souvenirs du comte de Semallé*, collection de la Société, p. 242.
3. Cf. ci-dessus, p. 123, correspondance de Stuart, n° 68.

La conduite courageuse de Mgr le duc et de Mme la duchesse d'Angoulême a fait un très bon effet en France, et les troupes qui ont combattu sous les ordres du prince ont même parlé à Paris avec beaucoup d'estime de son intrépidité. Il tâchera de rentrer de l'Espagne dans le midi de la France dès que les opérations des armées alliées auront commencé [1]. D'après les dernières nouvelles que l'on a de lui, un nombre considérable de troupes espagnoles se porte sur les frontières, mais on désire ici que ces troupes n'entrent point en France, et qu'elles se bornent à paralyser par leur présence une partie des forces de Buonaparte. Je sais de bonne part que Madame la duchesse d'Angoulême est attendue incessamment ici [2].

Les généraux et ministres accrédités auprès du roi de France, MM. de Pozzo di Borgo, de Vincent et de Waltersdorff sont arrivés hier ici. Les deux derniers auront aujourd'hui leur première audience de Sa Majesté Très Chrétienne. Tous les trois étant nommés en même temps commissaires militaires auprès du duc de Wellington, se sont proposé de ne se rendre à l'avenir, suivant les circonstances, qu'une ou deux fois par semaine à l'endroit où se trouvera la cour de France. Le général Vincent retourne demain à Bruxelles pour y arranger son équipage de campagne.

L'ambassadeur d'Angleterre, sir Charles Stuart, compte rester auprès de Sa Majesté Très Chrétienne, lorsque Sa Majesté le roi des Pays-Bas se rendra à la Haye.

J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Altesse, par les pièces ci-jointes, les dernières nouvelles arrivées

1. Cf. au t. I, les pièces et les renvois du chap. VIII : *Négociations en Espagne; lettres du duc d'Angoulême*, et présent volume, ci-dessus, correspondance de Stuart, p. 115, n° 91; p. 168, n° 97.

2. Elle arriva le 29 mai; cf. ci-dessous, correspondance de Stuart, p. 144, n° 84.

ici de la France, ainsi qu'un état de la force et de la composition de l'armée française qui m'a été communiqué par le duc de Wellington ; mais en comparant cet état avec celui y annexé, qui a été envoyé au duc de Feltre de Paris en date du 1er de ce mois, et avec d'autres notions, on voit clairement que les troupes y sont portées à un nombre qui n'existe pas encore et que l'on espère seulement obtenir. Le duc de Feltre compte, au reste, recevoir incessamment un nouvel état de Paris. Je transmets également ci-joint à Votre Altesse le jugement de ce ministre sur le caractère et les qualités militaires de plusieurs généraux français qui se trouvent vis-à-vis de nos armées, et j'espère que je pourrai lui soumettre bientôt une continuation de cette liste. Votre Altesse voudra bien avoir la bonté de la communiquer à Son Excellence M. le général de Boyen, ministre de la guerre, qui, d'après ce que le général Rœder m'en a dit, a désiré l'avoir [1].

J'ai soin d'ailleurs de tenir Son Excellence le lieutenant général comte de Gneisenau au courant de toutes les notions intéressantes sous le rapport militaire que je puis recueillir.

ANNEXES A LA DÉPÊCHE N° 6.

A. *Extraits d'une lettre de Paris du 3 mai 1815.*

L'on ne saurait trop surveiller les Français qui arrivent à Gand ; car tous les moyens possibles, feu, fer et *poison*, seront mis en usage par Buonaparte contre le Roi [2].

1. Clarke paraît avoir travaillé à la demande de l'état-major prussien et sur une liste dressée par celui-ci. On lit, en effet, à la suite des portraits physiques et moraux de Mortier, d'Erlon, Reille, Vandamme, Lobau, Lamarque, Alix, la mention suivante : Le général Francini, le général Lauroy sont inconnus. Ces portraits, — fort médiocres, — n'intéressant en rien Louis XVIII et la cour de Gand, ne sont pas donnés ici.

2. Cf. ci-dessus, correspondance de Stuart, p. 112, n° 63, dépêche du

La faction qui mettait Mgr le duc d'Orléans en avant, n'espérant plus ébranler la fidélité de ce prince, se réunit aux jacobins et ne se sert de son nom que pour tramer contre la royauté qu'ils voudraient détruire....

D'après des renseignements qu'on s'est procurés sur l'armée, elle n'était, le 3, que de 130,000 hommes, toutes les armes comprises ; savoir : 100,000 hommes d'infanterie et 30,000 de mauvaise cavalerie.

La désertion était nombreuse, mais le recrutement était plus considérable encore : il y a des provinces, entre autres le Limousin, le Dauphiné, la Bourgogne, la Franche-Comté, la Champagne, la Lorraine et une grande partie de l'Alsace, où la levée depuis vingt jusqu'à quarante ans se fait. L'on doit s'attendre que cette armée se battra avec acharnement ; son esprit est excessivement mauvais.

Le Midi est dans de très bons sentiments et prêt à se montrer, surtout si Mgr le duc et Mme la duchesse d'Angoulême y paraissent. Le grand caractère qu'ils y ont déployé leur a gagné tous les cœurs dans ce pays et l'estime générale en France. — La Vendée est tiède, mais on peut en espérer beaucoup, si l'on sait la prendre comme il faut, et surtout y faire agir les chefs qui n'ont pas démé-

16 mai ; p. 132, n° 77, dépêche du 26 mai. Les royalistes ont cru — ou fait semblant de croire — que Napoléon avait l'intention de supprimer Louis XVIII, même de l'enlever. Dans la lettre du 9 mai, dont un extrait est cité ci-dessus, p. 215, le signataire, de la Rochefoucauld, écrit très sérieusement : « Quelques jours après l'arrivée de Buonaparte, le général Vandamme, dont les propriétés sont à Cassel, fut chargé de partir de Paris avec cinquante-deux gendarmes, dans six diligences en poste, pour se réunir et s'entendre avec deux régiments de cavalerie qui étaient sur la frontière. Ils devaient prendre la cocarde blanche et passer du côté du Roi. Leur mission était, en déployant ce faux dévouement royaliste, d'enlever Sa Majesté. Mais leur projet échoua. J'ai rencontré moi-même le général Vandamme sur la route d'Amiens, et la personne qui a vu ces cinquante-deux gendarmes en allant n'a vu revenir que le général seulement. » Cf. dans la collection de la Société, *Souvenirs du comte de Semallé*, l'incident Maubreuil, p. 236-240.

rité sa confiance. Elle ne fournira ni hommes ni argent à Buonaparte ; on y verrait avec déplaisir débarquer les alliés.

Le nombre des bouches à feu, sur la surface de la France, est évalué à 2,000....

Renseignements donnés à S. E. le ministre de la guerre en date du 16 mai 1815.

B.

On fait meubler et fortifier Amboise sur la Loire.

Mme la duchesse de Feltre s'est retirée à Puteaux ; elle est gardée par la gendarmerie.

Un officier, arrivant de Caen et de Falaise, annonce que la garde nationale y est bien déterminée à ne point obéir ; que l'on promène le soir le drapeau blanc dans les rues et que le parti royaliste n'attend que l'occasion de se montrer....

Des vétérans furent envoyés à Ombrecourt, grande commune du Pas-de-Calais, pour forcer les militaires rappelés et les gardes nationaux à rejoindre ; les habitants de cette commune, réunis par le tocsin, firent feu sur la force armée, qui prit la fuite. La nuit suivante, quatre cents jeunes gens des communes voisines vinrent offrir leurs secours aux habitants d'Ombrecourt. Ce secours fut inutile, la force armée n'a plus reparu.

Le lieutenant de gendarmerie à Péronne est bon ; on peut compter sur lui. Le brigadier de Breteuil est bon. La brigade de Saint-Pol est mauvaise.

C. *Extrait d'un rapport du 17 mai 1815.*

La garnison de Lille était, au 13, d'environ 1,500 hommes de troupes de ligne. Le 14, il y est entré 1,500 hom-

mes de garde nationale, et, le 15, autant; il s'y trouvait, en tout, environ 5,000 gardes nationaux des départements de l'Aisne, de la Somme et de la Marne, qui ne sont point habillés, et très peu sont armés. Déjà la désertion commence dans ces gardes nationaux parce qu'on les a mis dans les casernes. Les habitants de Lille en ont également déjà converti un grand nombre....

Extrait d'un rapport du comte de la Porterie.

D. Mons, 16 mai 1815.

Maubeuge. — Deux adjudants majors du 66e de ligne disent qu'il n'y a qu'un bataillon dans la ville et l'autre dans les environs. Ces messieurs étaient tout à fait gris lorsqu'on les a amenés hier au général Behr qui commande ici. Ils ont dit qu'ils comptaient aller en Italie. Aujourd'hui ils n'ont parlé que de leur désir de servir le Roi. Leur attitude, leurs manières, m'ont paru assez suspectes, mais comme il vaut mieux diriger ces messieurs sur les derrières, où l'on peut mieux les juger, ils ont été expédiés pour Alost, précédés par une lettre à M. le comte de Trogoff....

Goltz à Hardenberg.

P.-S. à la dépêche n° 6.

Gand, 21 mai 1815.

J'ai l'honneur de présenter à Votre Altesse, par les quatre copies ci-jointes, une lettre de S. A. le prince de Blücher, du 13 de ce mois, qui ne m'a été rendue que le 18; la note que je me suis vu dans le cas de devoir adresser alors à S. E. M. le comte de Jaucourt, la réponse que celui-ci m'a faite, et enfin la lettre avec laquelle je viens de transmettre cette réponse à S. A. Mgr le prince de

Blücher. Le duc de Wellington, qui avait appris le dessein du prince d'éloigner d'Aix-la-Chapelle les maréchaux Victor et Marmont, ainsi que le général Maison, m'avait dit à Bruxelles qu'il était de l'avis que cette mesure pourrait produire un mauvais effet sur le bon parti en France, que ces généraux avaient d'ailleurs trop gâté leurs affaires avec Buonaparte et s'étaient trop prononcés pour qu'ils puissent être disposés à faire quelque chose qui puisse être nuisible à la cause commune, et que la nécessité de soutenir et de protéger les royalistes pour ne pas avoir en France tous les partis contre nous, et d'être entourés par des employés belges qui avaient servi Buonaparte, nous exposait à la vérité à l'espionnage, mais qu'il n'y trouvait point de grand danger, parce qu'il croyait impossible que quelqu'un puisse apprendre, s'il était même tous les jours avec lui, la chose la plus importante, savoir le mouvement de ses troupes [1].

S. A. le prince de Blücher n'ayant cependant certainement pas résolu cette mesure s'il n'y avait été engagé par des raisons importantes, je me suis empressé de m'acquitter d'une bonne manière de la commission dont il m'a chargé, et j'attends maintenant sa décision.

Annexes au P.-S. n° 6.

A. *Blücher à Goltz.*

Ich habe beschlossen, eine allgemeine Maassregel gegen alle diejenigen Individuen der französischen Nation zu treffen, welche sich in den preussischen Rheinprovinzen befinden. Diese Maassregel wird darin bestehen, alle jene Franzosen, welche im Stande sind die Waffen zu tragen,

1. Cf. ci-dessus, correspondance de Stuart, p. 110, n° 59.

aufzufordern, sich unverzüglich unter die Fahnen des Königs Ludwigs XVIII zu stellen, und alle diejenigen sofort aus jenen Provinzen zu entfernen, welche sich der Aufforderung nicht fügen sollten.

Da diese Maassregel ohne Ansehen der Person in Anwendung gebracht werden wird, so ersuche ich Euer Hochgeboren, diesen Beschluss dem königlich-französischen Hofe bekannt zu machen und denselben einzuladen, die Marschälle Marmont und Victor und den General Maison, welche sich in und um Achen aufhalten, sofort nach Gent zu berufen, damit ich nicht in die unangenehme Nothwendigkeit gesetzt werden möge, jenen Beschluss den französischen Marschällen unmittelbar bekannt zu machen [1].

Goltz à Jaucourt.

B.

Gand, 19 mai 1815.

Monsieur le comte,

L'intérêt de la cause commune qui est principalement celle de Sa Majesté Très Chrétienne a décidé S. A. Mgr le maréchal prince de Blücher, commandant en chef l'armée

1. Quoique la pièce suivante donne le sens presque littéral de la lettre de Blücher, je crois utile de la traduire pour mettre le lecteur à même de juger et le ton du feld-maréchal et celui du ministre :

« J'ai décidé de prendre une mesure générale à l'égard de tous les individus de nationalité française qui se trouvent dans les provinces rhénanes prussiennes. Cette mesure consistera à mettre en demeure tous les Français, qui sont en état de porter les armes, de se ranger sans délai sous les drapeaux de Louis XVIII, et à éloigner de ces provinces incontinent tous ceux qui ne se conformeraient pas à cette mise en demeure.

« Comme cette mesure sera appliquée sans acception de personnes, je prie Votre Honneur de faire connaître cette décision a la Cour royale française, et de l'inviter à appeler immédiatement à Gand les maréchaux Marmont et Victor et le général Maison qui séjournent à Aix-la-Chapelle ou aux environs, afin que je ne sois pas mis dans la désagréable nécessité de leur faire connaître directement cette décision.

prussienne, à prendre une mesure générale à l'égard de tous les individus français qui se trouvent actuellement dans les provinces prussiennes sur la rive gauche du Rhin. Cette mesure consistera à sommer tous ceux d'entre eux qui sont en état de porter les armes, de se ranger sans délai sous les drapeaux de Sa Majesté Très Chrétienne et d'éloigner des susdites provinces ceux qui refuseront de suivre cette vocation, prescrite d'ailleurs par leur devoir et par la nécessité de prouver leurs sentiments et leur dévouement au souverain légitime, par leur conduite.

Une mesure générale de ce genre n'admettant aucune exception, S. A. Mgr le prince de Blücher, en m'engageant de la porter à la connaissance de Sa Majesté Très Chrétienne, témoigne en même temps le désir que Sa Majesté veuille bien rappeler à Gand, auprès de sa personne, les maréchaux duc de Raguse et duc de Bellune, ainsi que le général Maison, qui sont dans ce moment à Aix-la-Chapelle et dans les environs, afin qu'il ne se voie point dans la fâcheuse nécessité de leur faire connaître lui-même la décision que les circonstances présentes l'ont obligé de prendre.

Je prie Votre Excellence de vouloir bien me faire connaître, le plus tôt possible, les intentions et la détermination de Sa Majesté Très Chrétienne à cet égard et d'agréer l'assurance, etc., etc., etc.

Jaucourt à Goltz.

C.

Gand, 20 mai 1815.

Monsieur le comte,

La mesure que vient de prendre S. A. Mgr le prince Blücher est parfaitement dans le sens d'une bonne disci-

pline militaire, et d'accord avec le zèle que n'a cessé de montrer cet illustre général pour la cause qui arme aujourd'hui l'Europe ; mais je dois dire à Votre Excellence que ce serait faire tort aux maréchaux, les ducs de Raguse et de Bellune, que de supposer qu'ils dussent être prévenus de se rendre près du Roi mon maître, alors que leurs services lui sont utiles et qu'ils en sont informés.

L'ouverture de la campagne était le terme que le Roi avait fixé à leur absence, et ce terme se trouve d'accord avec les intentions manifestées par le prince Blücher ; je m'imagine donc, monsieur le comte, qu'il n'y aura aucune difficulté à laisser à MM. les maréchaux ducs de Raguse et de Bellune quelques jours de plus, si celui-ci (*sic*) leur était nécessaire pour préparer leur retour. M. le lieutenant général Maison n'est pas absent pour des raisons de santé ; il est en ce moment dans une propriété à lui ; mais le même motif lui prescrit les mêmes obligations ; il n'y a aucun doute qu'il ne soit prêt à se rendre auprès du Roi. Quant à ce qui regarde les autres Français qui habitent dans ce moment sur la rive gauche du Rhin, Sa Majesté ne peut qu'approuver les mesures prises par S. A. le prince Blücher ; elles sont d'accord avec la bonne intelligence qui règne entre nos cours et avec la surveillance sévère qu'exigent les circonstances.

Agréez, monsieur le comte, etc., etc., etc.

Goltz à Blücher.

D.

Gent, 21 mai 1815.

Euere Durchlaucht verehrliche Zuschrift vom 13. dieses Monats habe ich erst am 18. zu erhalten die Ehre gehabt. Ich erliess darauf sogleich die abschriftlich hier beigefügte Note an das königlich-französische Ministerium

der auswärtigen Angelegenheiten. Die von demselben erhaltene Antwort habe ich gleichfalls die Ehre Euerer Durchlaucht in der abschriftlichen Anlage unterthänigst vorzulegen. Der König von Frankreich hat mir gestern Abend mit bewegter Stimme gesagt: Er hoffe, dass Euere Durchlaucht den vielleicht nur noch um einige Tage verlängerten Aufenthalt des Herzogs von Belluno und des Herzogs von Ragusa, welche beide ihrer Wunden wegen die Bäder zu Achen brauchten, sowie des Generals Maison, der auf seinem eigenen Gute im Preussischen wohne, gestatten würden. Ich habe darauf erwiedert, dass ich in der Sache nichts anderes thun könne als Euerer Durchlaucht die erhaltene Antwort des Ministeriums zu übermachen und höchstdenenselben zugleich von des Königs mir mündlich geäusserten Wunsche Anzeige zu machen.

Euere Durchlaucht bitte ich unterthänigst, mir höchstdero fernere Entschliessungen gewogentlichst bekannt machen zu wollen [1].

1. *Traduction :* J'ai eu seulement le 18 l'honneur de recevoir la lettre que Votre Altesse a daigné m'écrire le 13 de ce mois. J'ai adressé aussitôt après la note ci-jointe en copie au ministère royal français des affaires étrangères. J'ai également l'honneur de placer très humblement sous les yeux de Votre Altesse dans la copie annexe, la réponse de ce ministère. Le roi de France m'a dit hier au soir, d'une voix émue, qu'il espérait que Votre Altesse voudrait bien permettre une prolongation de séjour, peut-être seulement pour quelques jours encore, au duc de Bellune et au duc de Raguse qui, tous deux, ont besoin des bains d'Aix pour leurs blessures, comme aussi au général Maison qui habite ses propriétés personnelles en territoire prussien. Là-dessus j'ai répondu que, dans cette affaire, je ne pouvais que faire tenir à Votre Altesse la réponse du ministère et vous faire connaître en même temps le désir à moi verbalement exprimé du Roi.

Je prie très humblement Votre Altesse de vouloir bien me faire connaître ses résolutions ultérieures.

N° 7.

Goltz à Hardenberg.

(Extraits.)

Gand, 24 mai 1815.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de transmettre à Votre Altesse une réponse de Sa Majesté Très Chrétienne à la lettre que je lui ai apportée de la part de Sa Majesté notre auguste souverain, ainsi que la copie de cette réponse et la lettre que S. E. M. le comte de Jaucourt m'a adressée en me l'envoyant [1].

Les autres incluses renferment les dernières notions que je me suis procurées par différents rapports d'individus arrivés de France.

En chiffres. Je me persuade journellement davantage par tout ce qui se fait maintenant dans ce pays et par les inductions qu'en tirent les Français les plus éclairés qui ont suivi le Roi et qui, après avoir été pendant le cours de la Révolution en France, connaissent toute la force des affreux moyens qu'emploient les révolutionnaires, que la guerre ne pouvait être commencée assez tôt par les puissances alliées, afin de prouver à la nation entière qu'aucune d'elles n'est plus à tromper par Napoléon, et afin de ne pas laisser le temps à celui-ci de se servir du bonnet rouge et de la police inquisitoriale, pour effrayer les bien pensants et pour les forcer à marcher avec la canaille....

En clair. Les employés militaires et civils de Buonaparte prennent à présent des mesures très sévères pour empêcher toute communication avec ce pays-ci. Le

1. La lettre est au t. I, p. 18.

nombre des militaires qui rejoignent Sa Majesté Très Chrétienne a cependant journellement augmenté encore, et la petite troupe du Roi consiste maintenant en à peu près 1,200 hommes d'infanterie et 600 hommes de cavalerie [1].

J'ai eu de nouveau aujourd'hui l'honneur de dîner chez Sa Majesté. Elle me traite avec distinction et beaucoup de bonté.

P.-S. Le duc de Mouchy vient d'arriver ici de Paris, d'où il est parti le 18. C'est un homme assez froid qui a presque continuellement vécu en Angleterre et qui ne se fait point d'illusions. Il prétend que Buonaparte va en descendant et que tout dépend de la promptitude de l'entrée en France et d'un premier succès militaire des armées alliées....

Le duc de Mouchy m'a promis de me communiquer par écrit ses observations sur l'état actuel des choses à Paris. Je m'empresserai de les mettre sous les yeux de Votre Altesse [2].

ANNEXES A LA DÉPÊCHE N° 7.

Jaucourt à Goltz.

A.

Gand, 22 mai 1815.

Monsieur le comte,

J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Excellence une lettre de Sa Majesté le Roi mon auguste maître, pour Sa Majesté le roi de Prusse, et la copie de cette lettre.

C'est toujours avec la plus grande confiance, monsieur le comte, que j'ai recours à votre obligeance dans tout ce

1. Sur la valeur de cette troupe, cf. ci-dessus, correspondance de Stuart, dépêche n° 86, p. 145.

2. Le document est ci-dessous, p. 239. Il fut envoyé en annexe à la dépêche n° 8.

qui tend à maintenir et resserrer les liens étroits d'amitié et de bonne intelligence qui unissent nos deux cours. Vos procédés, depuis que j'ai l'avantage de me trouver en relation avec vous, me sont un garant que nous tendons, vous et moi, au même but. Plus les circonstances sembleraient devoir faire naître de difficultés, plus il m'est agréable de pouvoir compter que je trouverai en vous, monsieur le comte, des sentiments conformes aux intérêts du Roi mon maître et que nulle réserve ne peut porter atteinte à la confiance que doit inspirer votre loyauté, et la sincérité dont je fais profession.

B. Namur, 20 mai 1815.

J'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence le rapport ordinaire, une proclamation de Vandamme et un état de la situation des places fortes. Il paraît, d'après des rapports particuliers, que Buonaparte a voulu faire désarmer la garde nationale de Paris, mais qu'il n'a pas pu en venir à bout. L'esprit de la France paraît s'améliorer dans cette partie-ci. Nancy et Reims sont menacés d'être pillés par les soldats. Les réquisitions et les fusillades vont leur train. — Le maréchal duc de Reggio se meurt à sa terre près Bar-le-Duc [1]. On le dit empoisonné par Buonaparte.

Ardennes. — Vandamme, Loison et le commissaire Bedoch organisent, depuis quelques semaines, le brigandage le plus affreux. Les criminels sont mis en liberté et armés; le meurtre, l'incendie, le pillage leur est ordonné aussitôt l'entrée des alliés. La nature du pays favorise ces désordres. Ce n'est que par des mesures très rigoureuses que l'on pourra étouffer ces monstres, qui exaspéreraient les alliés et feraient saccager la France.

1. Oudinot mourut en 1847, âgé de 80 ans.

Il faudra, pour concerter ces mesures, quelqu'un qui suive l'armée et s'entende avec les généraux, en un mot : le même officier ne peut être à la tête d'un dépôt; au quartier général pour se concerter avec les chefs; aux avant-postes pour faire passer des proclamations ; sommer des places au nom du Roi; faire soulever le pays contre Buonaparte; éclairer les habitants sur leur véritable intérêt, sur la conduite à tenir envers les alliés; calmer l'effervescence et chercher à rétablir l'ordre et les autorités royales. Il y a là de la besogne pour un commissaire extraordinaire du Roi, un commissaire civil, un militaire, un ordonnateur et une douzaine d'officiers adjoints très actifs et très intelligents. La bonne disposition que me témoignent ici le maréchal Blücher et tous les généraux favorise les vues paternelles du Roi.

Vandamme a frappé Sedan d'un emprunt forcé de 150,000 fr. et les communes environnantes à proportion. Avec cela il paie bien ses troupes. L'esprit des habitants de la rive droite de la Meuse est très bon. Le renouvellement des autorités municipales est à la disposition de la nation. Les jacobins répandent beaucoup d'argent pour se faire nommer. Les fonctions des autorités nommées par le Roi ont cessé le 7 mai.

Le général Loison organise la garde nationale de la deuxième division militaire. Il se dispose à établir son quartier général à Stenay.

Buonaparte vient de rendre un décret qui met à sa disposition deux chevaux et un postillon de chaque maître de poste.

La garnison de Paris était peu nombreuse. Les travaux faits à Montmartre et à Ménilmontant inquiètent vivement les habitants, dont l'esprit est toujours fort bon. On fortifie Soissons avec un soin particulier. On cherche à

inonder les environs. L'esprit des habitants est mauvais [1]. Il y avait quelques troupes à Laon, mais on ne travaillait pas encore au camp entre cette ville et Soissons.

Il y a depuis quelques jours ici un Français nommé Villaume. Cet homme est sous la surveillance de la police prussienne. Il se dit fort en relation avec M. d'André et tient des propos assez extraordinaires pour m'avoir engagé à en donner avis au général Dillon, ignorant quelle est la personne chargée de la police au nom du Roi.

Proclamation de Vandamme.

C.

Mézières, 5 mai 1815.

Braves habitants des Ardennes! votre dévouement à la cause nationale, votre amour pour l'empereur, me sont connus. Restez inébranlables dans ces sentiments qui vous honorent. Ne vous laissez point abuser par des traîtres ; méprisez leurs discours ; foulez aux pieds leurs libelles. Je sais que la malveillance répand des bruits alarmants. Je sais qu'elle cherche à détourner les gardes nationaux des devoirs que l'intérêt de la patrie impose à tout bon Français. Elle s'efforce de vous persuader que vous êtes tous destinés à prendre place dans la ligne. Ces perturbateurs du repos public, ces ennemis de la gloire nationale, me sont signalés. Ils vont être livrés aux tribunaux. Les lois ont déjà prononcé sur leur sort.

Braves habitants des Ardennes! abandonnez-vous sans réserve à votre élan généreux. Que les gardes nationaux se hâtent de rejoindre, que les corps francs s'organisent

1. La signification précise de cette phrase est donnée dans un rapport antérieur (fin avril) du comte de Salperwick : « L'esprit public est détestable : une grande partie de la population prendra les armes en cas d'invasion. »

avec célérité. C'est pour vos familles, vos foyers, que vous serez armés. Jamais vous ne serez appelés dans nos rangs ni à suivre les mouvements de nos bataillons. Je vous en fais la promesse au nom de notre auguste souverain. Rivalisez de zèle avec les braves que j'ai l'honneur de commander ; vous ne partagerez point tous leurs dangers ; mais par des services d'une autre nature, comme eux, vous vous rendrez utiles à l'État, à la nation. Comme eux vous acquerrez des titres à la reconnaissance. Notre cause à tous est celle de l'honneur, de la patrie ! Unissons-nous pour la défendre. Nos ennemis auront à se repentir de ne point respecter les droits d'un peuple valeureux, qui désire la paix, mais qu'il est dangereux de provoquer à la guerre !

D. *Rapport sur le département de la Somme, du 20 mai.*

Sous-préfecture de Montdidier. — Il serait facile de lever dans cet arrondissement 1,200 à 1,500 volontaires royaux ; mais il manque des armes de calibre et des cartouches. Je connais plusieurs personnes à qui on pourrait en adresser avec confiance, et qui en feraient la distribution en temps utile.

Sous-préfecture de Péronne. — D'après la disposition des habitants, on peut lever, dans cet arrondissement, 5,000 à 6,000 volontaires. Beaucoup de paysans sont déjà armés, mais seulement avec des fusils de chasse. Il suffirait de faire parvenir des cartouches et 2,000 ou 3,000 fusils de calibre. Ces armes peuvent être distribuées dans plusieurs communes, chez des personnes sûres. — Les meilleures communes de ces deux arrondissements, où l'on peut déposer des armes, sont :

Pour celui de Montdidier : Rosière (Santerre), Augest (Santerre), Roye et Fouché.

Pour celui de Péronne : Flers, Martin-Puy, Barentin.

On peut envoyer à Martin-Puy un fort dépôt d'armes et de munitions. La personne que je désignerai se chargera d'en faire la distribution en temps et lieu, dans ses environs. Je l'ai chargée de brûler deux télégraphes qui se trouvent près de chez elle. Son zèle, son activité et son grand désintéressement sont un sûr garant de son dévouement pour la cause de Sa Majesté. Elle en donne des preuves tous les jours en conduisant elle-même jusqu'aux frontières des gens de la maison du Roi.

Nouvelles d'Amiens. — ....L'esprit public des habitants de la Picardie, de l'Artois et de la Flandre est toujours parfait ; mais on commence à prendre des mesures de rigueur qui intimident fort les honnêtes gens.

Le commandant de la gendarmerie d'Amiens pense très bien et fait prévenir toutes les personnes qu'il a ordre de faire arrêter, afin de leur donner le temps de s'en aller. — Il y a dans cette ville un grainetier dont le dévouement mérite d'être connu. Ce brave homme affronte tous les dangers, pour se rendre utile aux sujets fidèles qui veulent se réunir au Roi. Il leur sert de guide, refuse non seulement tout ce qu'on lui offre en forme de récompense, mais donne même des secours à ceux qui en manquent.

Département du Nord.

Chaque jour l'esprit des habitants devient meilleur. Ils paieront de leurs personnes et de leurs bourses. Dans toutes les classes on trouve le même zèle et le même dévouement à la personne du Roi.

A Lille, l'amour du Roi n'est comprimé ni par la force armée ni par les impôts arbitraires. Les hommes ont de la fermeté et les femmes montrent une exaltation qui ne

permettrait pas à un seul homme de s'écarter de son devoir ; mais en général ils ont du courage. On peut d'autant plus y compter qu'il est réfléchi.

La garde nationale s'organise lentement et ne sera jamais redoutable qu'aux partisans de Buonaparte. Le commandant de ce corps, M. Brame, est un homme de mérite, ancien aide de camp de M. le maréchal Augereau. Il jouit de la confiance de toute la ville. Ses intentions sont pures et c'est un des plus fidèles sujets de Sa Majesté. Les régiments en garnison à Lille et dans les environs ont un bon esprit, à l'exception du 13e régiment d'infanterie légère, qui peut être dangereux.

Les gardes nationales du département de l'Aisne et de la Somme sont arrivées à Lille avec l'enthousiasme de 1793. Mais la mauvaise réception des habitants les a étonnées. Ces hommes ne conçoivent pas que leur zèle soit taxé de perfidie et leur héroïsme de brigandage. Ils commencent à redouter les suites de leur conduite. Ils ne sont pas habillés et manquent d'instructions. Les militaires sont offensés de la bienveillance que les autorités leur ont témoignée. Ils vivent en mauvaise intelligence.

Quelques personnes animées d'un faux zèle cherchent à engager les habitants de Lille à faire un mouvement pour s'emparer des postes et de la garnison. Il serait à désirer que cette entreprise n'ait pas lieu. Elle porterait atteinte à la bonne volonté des habitants, qui savent très bien que leur ville serait détruite par les forts de la citadelle.

On peut compter sur la ville de Bergues. Les habitants sont royalistes par inclination et leur intérêt répond de leur dévouement. Ils craignent les inondations qui les ruineraient. Cette ville se rendrait à une poignée d'hommes. Les habitants des campagnes sont pleins d'énergie et seconderaient toutes les opérations entreprises au nom du Roi.

La ville de Dunkerque est remarquable par son attachement à la maison des Bourbons. On doit compter sur la population tout entière, et là, comme à Lille, les femmes donnent une impulsion dont aucun homme ne saurait se défendre. Leur tête est tellement montée qu'aucun danger ne pourrait les effrayer, et le jour où l'on se présenterait au nom du Roi devant la ville, on les verrait courir à tous les postes et leur influence enlèverait la garnison. — Deux gabares, chacune de 500 à 600 tonneaux, sont entrées dans le port de Dunkerque le 13 mai. Elles venaient de Brest. Elles ont relâché aux Dunes et ont été accompagnées jusqu'à l'entrée du port par un brick anglais. Elles ne portaient pas de pavillon. L'équipage est à peu près de 500 hommes, tous marins. Les employés des douanes sont les seuls hommes sur lesquels le Roi doit déployer une juste rigueur. Il est peu d'exceptions à faire et il serait facile de les faire connaître.

M. le maréchal Mortier, pendant son inspection dans les places fortes du Nord, a étonné tous les partis par sa modération. Il a perdu dans l'opinion de l'armée et il a inspiré de la confiance aux royalistes.

N° 8.

Goltz à Hardenberg.

(Extraits.)

Gand, 28 mai 1851.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de soumettre à Votre Altesse, par la copie ci-incluse, un petit mémoire sur l'état actuel des choses en France qui m'a été remis par la personne dont j'ai annoncé l'arrivée de Paris dans mon dernier rapport [1]....

1. Le duc de Mouchy. Cf. ci-dessus, p. 231.

L'extrait du procès-verbal de la conférence du congrès du 12 de ce mois a produit d'un autre côté ici une sensation fort agréable [1]. On est généralement d'avis que ce document public des intentions des puissances alliées est parfait sous tous les rapports. On tâchera ici de le faire entrer en France, mais il est à craindre que, les mesures de surveillance y étant bien plus sévères maintenant, il sera très difficile de le répandre dans le pays....

D'après des avis très récents, il y a eu déjà des troubles dans la Vendée. Il serait cependant fort à désirer qu'ils n'éclatassent sérieusement qu'avec le commencement de la guerre, afin que Buonaparte ne puisse avoir le temps et les moyens d'étouffer les insurrections partielles et d'arrêter leurs chefs....

ANNEXE A LA DÉPÊCHE N° 8.

Mémoire sur l'état de la France.

(Extraits.)

III. *De l'opinion.*

Jusqu'à présent la liberté dans ce genre va fort loin et on n'y peut voir que l'impuissance où serait Buonaparte de la comprimer. L'attachement pour la maison de Bourbon se professe hautement dans les lieux publics par tous ceux qui l'éprouvent. Les baïonnettes sont peu craintes, cependant elles sont destinées à tout décider. L'opinion est bonne, mais elle ne fait que résister. Elle n'attaquerait pas. Chaque ville délivrée donnera la preuve de cette vérité. Nous ne doutons pas que le nombre de volontaires fournis dans ce cas par le Nord et le Midi ne fasse connaître à l'Europe que la France est royaliste, mais les

1. Cf. ci-dessus, p. 217, et la note 2.

armes et le principe d'action sont aujourd'hui dans les rangs ennemis.

IV. *Des moyens principaux à employer indépendamment de la force des armes.*

La certitude acquise en France de l'existence d'un rassemblement de Français fidèles, sous les ordres du général Maison, est le premier et le plus important de tous, en quelque nombre qu'il puisse être. Nous avons connaissance de plusieurs jeunes gens capables chacun d'en entraîner un bon nombre, qui n'attendent pour se montrer que cette certitude et l'attendent impatiemment. L'armée, quand elle aura l'Europe devant elle, verra que tout espoir de reprendre la vie conquérante doit s'évanouir. Le rassemblement blanc en attirera la bonne partie, qui sera le noyau de l'armée française. Le reste s'indique de lui-même pour le licenciement. Les proclamations n'ont pas besoin d'être indiquées ; elles seront de main de maître et on s'attend à y trouver cette vraie dignité qui en sera toujours la principale force. Personne ne sentira comme le Roi quelle est la forme honorable à donner aux concessions nécessaires, lesquelles ont tout leur prix quand elles sont appuyées de 600,000 hommes. Il faut dire tout et le dire nettement. Il faut tâcher de présenter aux acquéreurs et à la classe trop nombreuse dont tout ce qui tient au retour du Roi agace la vanité ; il faut, dis-je, leur présenter l'idée que la restauration leur promet tout le bien-être dans tous les genres que le raisonnement peut leur faire espérer ; mais par-dessus tout il faut que le Roi, dont la sagacité sait tout démêler, mais qui ne peut tout faire lui-même, se montre entouré d'hommes qui présentent l'idée de la force et du nerf dans le gouvernement, que ce pays-ci a toujours vus dans ses chefs au milieu de toutes les convulsions politiques. C'est là le point radical,

c'est celui sans lequel aucun bien ne sera durable. Nous pouvons ajouter que le vœu des gens éclairés et fidèles est de voir la direction suprême des affaires donnée à M. de Talleyrand, comme à celui qui réunit le plus de parties nécessaires au succès de la grande opération.

Nous tirerons de ce court exposé la conclusion que c'est uniquement par la force des armes que la question sera décidée, mais que les armes n'auront point à asservir et n'auront qu'à délivrer, du moins la grande majorité de la population. L'heureux essai qu'a fait la France du gouvernement paternel rend sa situation toute différente de ce qu'elle était l'année passée. Une foule de mensonges et de calomnies ne peuvent plus se croire. Nous trahirions cependant notre pensée, si nous ne disions pas que la seule partie de la France qui soit à conquérir (et qui a besoin de l'être, car elle se compose de gens inquiets et actifs) a besoin de garanties particulières et nouvelles contre la tendance à se rapprocher de l'ancien régime ; que l'action pénétrante du venin révolutionnaire ne se fait connaître dans son entier que depuis un mois, et que c'est pourtant ce corps gâté qu'il s'agit de traiter. L'œuvre de sa guérison sera infiniment longue, et ce n'est qu'en admettant les maux établis qu'on pourra parvenir à fortifier les parties saines. On sent de quels développements de pareilles idées seraient susceptibles. Nous nous en tenons à un simple exposé plus que suffisant pour ceux auxquels il doit être soumis.

Depuis l'envoi du mémoire ci-dessus, le gouvernement de Buonaparte n'a acquis aucun autre fondement (?) [1] : seule-

1. La copie envoyée par Goltz porte *approfondement*.

ment ses forces militaires se sont accrues. Les dispositions de son armée restent encore un problème pour les gens raisonnables et ne peuvent s'apprécier qu'après les premiers efforts. Nous pouvons seulement certifier qu'il existe à Paris une réunion d'officiers jouissant d'une réputation distinguée comme militaires et comme gens d'honneur, qui préparent un mouvement. Comment et quand ce mouvement aura-t-il lieu ? Nous l'ignorons : il est seulement subordonné au commencement des hostilités. Ceux qui sont prêts à l'exécuter auront besoin qu'un appui dans le gouvernement leur en indique l'à-propos. Voilà où est la vraisemblance. Il est impossible de passer quelques jours à Paris sans être frappé du sentiment qu'a chacun du peu de possibilité de durée de ce qui existe. Il semblerait que le plus léger effort dût suffire pour le détruire. Mais cet effort ne sera fait, suivant toute apparence, qu'à un signal donné par dehors, entendu au dedans par quelque homme éclairé et employé aujourd'hui, lequel alors en sonnera l'heure [1].

N° 9.

Goltz à Hardenberg.

Gand, 2 juin 1815.

Monseigneur,

Je profite de la première occasion qui se présente à moi pour transmettre à Votre Altesse, par la copie ci-jointe, une lettre que j'ai reçue de M. le duc de Feltre. Les détails intéressants qu'elle contient lui ont été fournis par M. Guizot, secrétaire général dans le ministère de l'intérieur, qui les a eus directement par un employé dans les

1. Goltz a écrit au-dessous de ce rapport « ce 25 mai 1815. »

bureaux du maréchal Davoust. Ce M. Guizot n'est arrivé que depuis trois jours de Paris, où il avait continué ses fonctions sous le nouveau ministère Carnot, dans le dessein d'être utile à la cause du Roi. On a fini cependant par le destituer, parce qu'on se méfiait de lui. L'ayant connu à Paris comme homme d'esprit et fort bon observateur, je l'ai prié de me donner un mémoire succinct sur l'état de la France, et trouvant celui-ci infiniment intéressant, je m'empresse de le mettre, par copie ci-jointe, sous les yeux de Votre Altesse [1]. Elle daignera voir qu'il s'accorde très bien avec les rapports que j'ai eu l'honneur de lui faire, tant pendant mon séjour à Paris que depuis que j'en suis revenu. Je crois encore devoir y ajouter les renseignements suivants, que je me suis trouvé dans le cas de pouvoir recueillir.

L'esprit public est assez généralement mauvais dans la Bourgogne, mais il l'est seulement en partie dans la Champagne, l'Alsace, la Lorraine et dans les départements de Seine-et-Marne, de la Marne et de l'Aisne. Dans le Dauphiné, les jacobins ont le dessus, et l'on n'y parle que de république. Les habitants de presque toutes les autres provinces sont royalistes. Il n'y a dans ce moment, en France, non seulement point de véritable parti pour le roi de Rome et une régence ; mais il n'en existe plus même pour le duc d'Orléans, auquel les jacobins faiseurs ne supposent, depuis les derniers événements, pas le courage nécessaire pour s'asseoir et se maintenir sur un trône usurpé. La France n'est donc, en effet, divisée à présent que par deux partis, celui des buonapartistes, auquel les jacobins se sont associés par intérêt personnel et parce que la majorité de l'armée est dans les mains de Buona-

1. Cf. ci-dessous, p. 248.

parte, et celui des royalistes, qui ont moins d'énergie qu'eux, parce qu'ils sont moins méchants, mais qui sont sans comparaison les plus nombreux, et qui redemandent unanimement le roi Louis XVIII. Les constitutionnels modérés se trouvent compris dans ce parti, parce qu'ils croient avec raison que Buonaparte, s'il se maintient, renversera tôt ou tard la constitution ; que tout autre souverain du choix de l'armée ou des jacobins n'offrira aucune garantie pour la stabilité des choses, et que le roi Louis XVIII, après avoir prouvé sa manière de penser, par la charte constitutionnelle qu'il a donnée à la nation sans y être forcé [1], entrera dans leurs vues pour consolider l'ouvrage qu'il avait commencé. Ceux de ces constitutionnels qui sont élus pour l'assemblée du Champ de Mai se sont proposé de former une opposition contre les jacobins et les députés de l'armée qui doivent en faire partie. Mais il est à craindre que, ne s'y trouvant pas en assez grand nombre, ils ne pourront être réellement utiles à la cause du Roi que lorsque les armées alliées auront obtenu quelque succès. Il est plus que probable que si les chefs des jacobins ne craignaient pas à présent de perdre leur fortune et même leur vie, par suite du rétablissement de la dynastie légitime, ils abandonneraient sur-le-champ Buonaparte. Thibaudeau, jacobin renommé, a dit à Guizot, quelques jours avant le départ de celui-ci : « Votre parti « vaut mieux que le nôtre ! — Eh bien, répliqua ce der- « nier, pourquoi vous obstinez-vous à rester dans la po- « sition où vous êtes ? — Parce que, répondit-il, nous « avons trop fait pour pouvoir nous flatter d'un oubli du « passé sans en avoir d'avance une garantie suffisante. »

1. Goltz était mal informé des documents de 1814 et du rôle du tsar Alexandre dans l'*octroi* de la Charte.

On ne saurait donc se dissimuler qu'il y a deux choses principales à faire pour éviter que la guerre, qui va éclater, ne soit longue et sanglante :

1° D'encourager les royalistes en France par l'espoir du retour de Louis XVIII, et par les égards que l'on aura pour lui, sans toutefois déclarer officiellement que les puissances alliées veulent forcer la nation à reprendre ce souverain.

2° D'empêcher, s'il est possible, que les troupes alliées ne se livrent aux sentiments d'indignation et de vengeance que la conduite des Français leur a inspirés ; car cela ne pouvant produire que de l'indiscipline et des excès sans nombre, que les Français, bien plus avares de leurs propriétés et de leur argent que de leur vie, supportent plus difficilement qu'aucune autre nation, déterminerait indubitablement la masse du peuple à se battre pour Buonaparte.

Le duc de Wellington est également pénétré de la nécessité d'en agir ainsi. Aussi son armée se conduit-elle de la manière la plus exemplaire. Mais cette armée a jusqu'ici l'immense avantage d'être bien reçue partout, parce que les subsistances et les besoins de tous les individus qui la composent sont payés argent comptant et au prix le plus élevé, ce qui cessera cependant naturellement dès son entrée en France. Buonaparte tâchera d'ailleurs sans doute d'y gêner les mouvements des troupes alliées en faisant diriger autant de moyens de subsistance que possible des départemente de l'Est sur des magasins en arrière, qu'il sera dans le cas de pouvoir faire brûler à l'approche de nos armées.

L'ajournement du Champ de Mai semble avoir été principalement motivé par le retard que mettent beaucoup d'électeurs à se rendre à Paris, espérant qu'une crise

quelconque les dispensera de la nécessité de se prononcer publiquement pour ou contre l'état actuel des choses.

Des lettres particulières de Paris portent que Buonaparte s'est proposé de se rendre à l'armée immédiatement après l'assemblée du Champ de Mai, qui ne doit avoir qu'une ou deux séances. Des avis directs de la Vendée annoncent quelques avantages que les royalistes y ont remportés ; mais ceux-ci s'étant vus obligés, par les mesures de Buonaparte, de lever l'étendard de la révolte contre lui, avant de pouvoir être soutenus par l'offensive des armées alliées, il est fort à craindre qu'ils succomberont au nombre des troupes qui ont été envoyées pour les combattre.

L'embarras des finances augmente tous les jours en France, à cause des excessives dépenses qu'occasionnent les armements et parce que les impôts ne se paient, dans beaucoup de départements, que fort irrégulièrement, et dans d'autres même pas du tout. A l'époque du départ de M. Guizot, il n'y avait plus que deux millions en numéraire dans le trésor du gouvernement.

Avant de terminer ce rapport, il me reste encore à faire observer à Votre Altesse que Carnot est maintenant tout à fait dans les mains de l'usurpateur, qu'il s'est brouillé avec Fouché, que celui-ci tâche de gagner l'opinion publique en adoucissant toutes les mesures de rigueur, mais qu'il est et sera toujours trop poltron pour rompre ouvertement et en visière avec Buonaparte.

Mme la duchesse d'Angoulême m'a témoigné hier, lorsque les ministres d'Autriche, de Russie et d'Angleterre lui ont fait égalemeut leur cour, toute la confiance qu'elle a dans les sentiments élevés de Sa Majesté notre auguste souverain, et dans la valeur généralement admirée de l'armée prussienne. Cette princesse compte retourner

après-demain à Londres. J'aurai l'honneur de dîner avec elle aujourd'hui chez S. M. le roi de France.

Le duc de Wellington a été, avant-hier matin, ici pour lui faire sa cour, et l'a suivi ensuite à Alost pour y voir passer en revue les 1,800 à 2,000 hommes qui forment la troupe du Roi [1].

Par la troisième feuille ci-incluse, j'ai l'honneur de transmettre à Votre Altesse quelques nouveaux rapports d'émissaires ou d'autres personnes attachées à la cause du roi de France.

Veuillez agréer, Monseigneur, l'assurance de ma respectueuse considération.

ANNEXES A LA DÉPÊCHE N° 9.

Le duc de Feltre à Goltz.

A.

Gand, 30 mai 1815.

Monsieur le comte,

Suivant les renseignements que j'ai reçus de Paris, le

1er corps d'armée de Buonaparte serait fort de	20,000 h.
Le 2e corps serait également fort de . . .	20,000 h.
Le 3e corps serait aussi de.	20,000 h.
Enfin le 6e corps ne serait que de. . . .	10,000 h.
Total.	70,000 h.

Réunis ils forment la principale armée de Buonaparte.

La garde de Buonaparte ne sera en tout, au 15 juin, que de 15,000 hommes, et tout ce qui sera publié pour en faire croire le nombre plus grand sera, me dit-on, évidemment exagéré. Votre Excellence a vu, par des renseignements

1. Sur cette revue, cf. ci-dessus, correspondance de Stuart, 2 juin, n° 86, p. 145.

que j'ai précédemment transmis, que l'ex-garde impériale n'était que de 6,000 hommes au 1er avril. On a depuis créé plusieurs régiments, mais on n'a pu extraire que trente hommes de chaque régiment d'infanterie pour recruter la garde, ce qui, pour cent cinq régiments, n'a donné que 3,150 hommes. Le reste aura été composé de soldats en retraite ou en congé, qui ont été rappelés. Ainsi l'assurance positive qu'on me donne que, le 15 juin, cette garde ne sera pas de plus de 15,000 hommes paraît vraisemblable.

Le 4e corps, qui occupe le département de la Moselle, qui est commandé par le général Gérard, est de 15,000 hommes.

Le 5e corps, qui occupe l'Alsace et que commande le général Rapp, est aussi de 15,000 hommes.

En cas d'ouverture de la campagne, Buonaparte se propose, m'assure-t-on, d'attirer à sa principale armée ces deux corps. On ne dit pas sur quelle base pose cette idée. Il réunirait alors 115,000 kommes.

Le général Lecourbe n'a à Belfort que 2,500 hommes d'infanterie et 800 chevaux. On n'augmentera pas sa cavalerie, mais son infanterie sera portée à 5,000 hommes.

On ne me donne aucun détail sur le nombre des troupes qui sont, soit vers Chambéry, soit en Provence, ou dirigées vers les Pyrénées et vers la Vendée.

On m'assure que Buonaparte a passé un marché pour 200,000 fusils avec des contrebandiers anglais (c'est peut-être pour des fusils dits de traite [1]).

Voilà les choses, monsieur le comte, qui me parviennent par une voie sûre et qui me paraissent mériter quelque croyance.

J'ai été indisposé pendant quelques jours. Je suis rétabli.

1. Cf. ci-dessus, correspondance de Stuart, p. 146, n° 87.

Cela a nui à la régularité de ma correspondance avec Votre Excellence et à mes rapports habituels avec elle.

Mémoire de Guizot sur l'état actuel de la France.

B. 31 mai 1815.

Buonaparte est rentré en France à la faveur de l'étonnement qu'a causé l'audace de son entreprise et de la terreur qu'inspirait son nom ; depuis qu'il y est établi, l'étonnement a cessé, la terreur s'est affaiblie chaque jour et les sentiments qui avaient été subitement comprimés dans le cœur des Français par une révolution si brusque, si inattendue, reprennent par degrés leur empire. La nation, qui avait paru comme frappée d'un coup de foudre, n'a pas tardé à se raviser; elle a recueilli ses souvenirs; tous les maux que lui avait fait souffrir Buonaparte se sont retracés à sa mémoire; elle a pressenti tous ceux dont la menace son retour : les craintes du présent ont disparu devant celles de l'avenir, et deux mois après l'arrivée de son oppresseur, la France, qui ne lui avait opposé presque aucune résistance, n'a pas craint de braver son pouvoir, d'attaquer les actes de son gouvernement, de se refuser à lui obéir et de manifester hautement l'espoir d'en être bientôt délivrée.

Paris offre un spectacle vraiment remarquable. Buonaparte y règne, entouré de soldats; les jacobins les plus violents y reparaissent; l'Europe en armes se prépare à l'attaquer encore ; et Paris ne redoute ni Buonaparte, ni les jacobins, ni les armées de l'Europe; on regarde la puissance de Buonaparte comme éphémère, les efforts des jacobins comme impuissants, les ennemis comme des alliés. Si l'on n'agit pas ouvertement contre Buonaparte, c'est beaucoup moins par crainte que faute de moyens; la

présence de ses soldats contient les citoyens, mais ne les intimide point; la police empêche qu'on ne s'assemble, qu'on ne s'arme; mais elle n'arrête ni les discours, ni les chansons, ni la distribution de pamphlets clandestins, ni ces attaques sourdes et continuelles qui, en faisant perdre à son gouvernement toute considération, lui ôtent une grande partie de sa force; on fait contre lui tout ce qu'on peut faire; on fera davantage dès qu'on le pourra. Avant le 31 mai 1814 [1], on n'osait pas tout ce qu'on aurait pu; depuis le 20 mars 1815, on a osé souvent au delà de ce qu'on pouvait exécuter.

Chaque jour voit éclore de nouvelles brochures; des associations se forment pour les faire imprimer et les répandre; les gens du peuple se chargent de les distribuer aux passants; les bouchers les envoient dans les provinces par les marchands de bœufs; les femmes de la halle les donnent aux acheteurs; chaque nuit, les murs se couvrent de proclamations et d'affiches; l'opinion publique emploie, pour exercer son influence, tous les moyens qui lui restent encore, et Buonaparte, qui sait combien cette influence est dangereuse pour lui, n'ose cependant se servir contre elle de toutes les armes de la tyrannie.

C'est que la tyrannie elle-même est timide quand elle ne se croit pas inébranlable, et l'opinion universelle en France, l'opinion des partisans de Buonaparte comme de ses ennemis, l'opinion de Buonaparte lui-même, c'est qu'il ne peut pas durer, qu'il fait chaque jour un pas vers sa chute, et que tous ses efforts ne serviront qu'à la rendre plus violente et plus douloureuse.

1. La copie transmise par Goltz porte bien 31 *mai* : cette date ne signifie rien; aucun événement important ne s'y rattache; le traité de Paris est du 30, non du 31. Il est probable que l'original portait 31 *mars*, date de l'entrée des coalisés dans Paris.

Voilà ce que pensent les ministres qui le servent, les commissaires qu'il envoie dans les départements, les écrivains qui le défendent encore ; l'auteur de cette note l'a entendu dire plusieurs fois aux plus éminents d'entre eux, et il ne craint pas d'affirmer que les partisans de Buonaparte songent beaucoup moins à le seconder dans la défense qu'il prépare, qu'à se ménager à eux-mêmes une retraite sûre.

D'après cet état de l'opinion, on comprend que Buonaparte n'a pas ce qu'on appelle un parti, puisque ses partisans s'apprêtent déjà à se détacher de sa cause ; il n'y a en France que deux partis bien formés et nettement séparés : les royalistes et les jacobins. Chacun de ces deux partis cherche à effrayer la nation sur les projets de son adversaire, et la nation, ballottée ainsi de crainte en crainte, n'hésite cependant point dans son choix. Sous le gouvernement des jacobins, elle a été opprimée et persécutée ; sous le gouvernement du Roi, elle a été heureuse et libre ; elle s'en souvient, elle en a le sentiment, et il est devenu beaucoup plus difficile de lui faire prendre le change sur ses véritables intérêts. Dans quelques départements, les manœuvres des jacobins ont pu égarer le peuple des campagnes, mais là s'est bornée leur influence ; ils essaient vainement d'entraîner dans leur cause les bourgeois et les propriétaires ; on ne voit pas entrer dans leurs rangs des hommes dont la considération et les talents puissent accroître leur crédit et leur pouvoir ; les plus sensés des jacobins, au contraire, refusent de reprendre un rôle dans les circonstances actuelles : *Ceci est bien malheureux pour nous*, disait Sieyès, *notre procès était jugé ; nous étions tranquilles sur notre existence et sur nos biens ; à présent, nous voilà remis en question* [1]. Cette crainte agite la plu-

1. Dans une note qui accompagne le mémoire de Guizot, et où cette

part des hommes distingués de ce parti, et les jacobins obscurs sont les seuls qui conservent encore de l'audace et de la confiance, parce que ce sont les seuls qui aient plus à gagner qu'à perdre dans de nouvelles révolutions.

Tel est, on croit pouvoir l'affirmer, le véritable état de l'opinion en France : que les alliés ne se laissent pas tromper par le langage de Buonaparte et de ses adhérents; ils seront reçus comme des libérateurs; ils ont déjà joué ce beau rôle; la nation espère qu'ils seront encore ce qu'ils ont été; mais, il faut le dire, elle se sent humiliée et blessée d'avoir encore besoin de leur secours; si leurs armées commettaient des excès, si la France concevait des craintes sur son indépendance, la tristesse que lui cause cette humiliation se changerait en colère, et la guerre deviendrait terrible, car elle deviendrait nationale [1]; les sentiments patriotiques sont plus forts en France qu'on ne serait disposé à le croire, en ne jugeant que d'après les derniers événements ; la modération des alliés est l'arme la plus puissante dont se serve le parti royaliste; les excès de leurs troupes donneraient à Buonaparte tous les hommes qui ne sont d'aucun parti, c'est-à-dire la masse de la population. Il dépend des alliés d'avoir pour eux presque toute la France, ou de la livrer presque tout entière à Buonaparte, qui s'en servira contre eux avec son énergie accoutumée. La nation française veut la liberté et la paix ; elle ne l'espère pas de Buonaparte ; elle l'attend des alliés et du Roi; rien n'importe davantage que de ne pas tromper son attente.

même anecdote est reproduite, on rapporte que Carnot ayant engagé Tallien à se faire élire au Corps législatif, celui-ci a répondu qu'il n'aurait garde de le faire : « Je me suis exposé vingt fois à être pendu, je ne le risquerais pas une fois de plus; car, vraisemblablement, cette fois la chose arriverait. »

1. Cf. ci-dessous, dépêche n° 13, p. 261.

Extrait de la correspondance sur le Boulonais, le Calaisis et une partie de l'Artois.

C.

Les campagnes sont dans un véritable état d'insurrection. Elles refusent d'obéir aux nouveaux administrateurs qui leur ont été donnés par les commissaires extraordinaires, chargés du renouvellement de l'autorité départementale.

Le recrutement est nul, la rentrée des fonds publics arrêtée. Dans plusieurs bourgs et villages, notamment à Calemberg, Audinghem, Bassinghem, Eperleques, Polinchove, le pavillon blanc a été arboré, les télégraphes abattus, et, à défaut du tocsin, les cornets sonnent l'alarme. Les paysans se rassemblent, adoptent des mots et des signes de reconnaissance, se réunissent aux déserteurs cachés dans les bois, chassent la force armée et la désarment quand ils le peuvent. A Bassinghem, cette troupe de royalistes avait déjà deux tonneaux de poudre, et, comme on les avait menacés de les attaquer avec du canon, ils ont formé le projet de se rassembler en plus grand nombre et de s'emparer des deux pièces avec lesquelles on devait les attaquer. Les télégraphes doivent être brisés, celui de Calemberg n'existe plus, et les pierres en sont éparses dans les bois.

La force armée, vil rebut de la canaille des plus mauvaises provinces de France, parcourt les bourgs et les villages sans les intimider. Le moindre corps royal rallierait autour de lui des forces considérables [1]. C'est une vérité positive et non le rêve d'une imagination ardente qui saisit trop facilement l'espoir de réussir dans une telle entreprise. Cette opinion est le résultat de la réunion de

1. Cf. ci-dessus, correspondance de Stuart, p. 127 et 166.

divers rapports, parvenus par plusieurs voies différentes.

Le retard du commencement des hostilités afflige les royalistes et réjouit leurs ennemis. Ceux-ci répandent de nouveau le bruit d'arrangements secrets avec les alliés, et l'impatience des amis du Roi se change en inquiétude. Les villes de Calais, Boulogne, Gravelines, Montreuil et Hesdin sont presque sans garnisons.

D. Lille, 28 mai 1815.

Le garde nationale s'organise ; on vient de l'armer ; elle a souscrit à faire le service de la place ; je n'ai pas besoin de vous dire qu'elle aspire avec impatience après le moment où elle pourra servir son Roi. Cet espoir est unanime. Je compte grossir leur bataillon aussitôt que je croirai voir luire le beau jour où nous pourrons donner des preuves manifestes de notre attachement au meilleur des souverains. On est convenu de s'équiper dans la seule vue de servir de garde d'honneur au Roi. Tous se promettent de courir le chercher à Gand et de ne plus le quitter jusqu'à son entrée dans la capitale. On est entièrement disposé à tout tenter, tout braver pour mériter une si belle faveur. Je m'estime heureux de pouvoir servir d'interprète aux principaux chefs et officiers d'une garde si fidèle....

Le général Frère commande toujours la division ; comme il ne prend aucune mesure, son apathie lui est un titre auprès des honnêtes gens....

Il m'est revenu par différentes voies que bon nombre d'officiers sont très décidés à aller rejoindre le Roi ; ils attendent le commencement des hostilités afin de pouvoir passer avec leurs compagnies. Ils souffrent beaucoup en ce moment par la contrainte continuelle qu'ils sont obligés

de s'imposer envers ceux de leurs armes qui sont d'un sentiment contraire. On rapporte que plusieurs officiers généraux avouent qu'ils ont reçu l'ordre de ne point opposer de résistance aussitôt qu'on les attaquera sérieusement, et qu'il leur est enjoint de faire leur retraite sur la capitale.

N° 10.

Goltz à Hardenberg.

Bruxelles, 4 juin 1815.

Monseigneur,

Son Excellence M. le duc de Wellington a eu hier, après le grand dîner qu'il a donné à l'occasion de l'anniversaire de Sa Majesté le roi d'Angleterre, une conversation avec le lieutenant général baron de Vincent, le général Pozzo di Borgo et moi, sur l'état des choses en France et sur les moyens qu'il faudrait employer pour rendre le repos à l'Europe. Le départ du courrier russe ne me laisse plus que le temps de rapporter à Votre Altesse le résultat de toutes les observations très judicieuses que le duc a faites dans le cours de cette conversation. Il nous a prouvé l'intime conviction où il est, qu'aucun autre gouvernement en France que celui du roi Louis XVIII ne pourra faire jouir l'Europe d'une paix durable et permettre aux puissances actuellement alliées de désarmer et de faire jouir les peuples en effet des bienfaits de la paix. Il parla surtout avec chaleur de l'exemple dangereux qu'offrirait d'ailleurs à ceux-ci la France, en démontrant qu'une armée et une poignée de jacobins ont pu et osé renverser un gouvernement légitime, même contre les vœux de la grande majorité de la nation [1].

1. Cf. ci-dessus, p. 211, dépêche de Goltz du 13 mai et la note.

Nous étant trouvés dans le cas d'étudier, comme lui, dans les derniers temps, l'esprit de la nation et de suivre la marche des affaires dans ce pays, nous n'avons pu que partager son opinion, (*en chiffres*) et le général Vincent, qui ne paraît être que très rarement de l'avis du prince de Metternich, s'est déclaré alors de la manière la plus franche et la plus loyale sur ce sujet. Quant à ses projets de mouvement, le duc de Wellington nous a dit qu'il avait écrit au prince de Schwarzenberg qu'au moment même où il apprendrait l'arrivée de l'armée autrichienne à la hauteur où elle pourrait commencer à agir, il donnerait l'ordre à son armée de se porter en avant.

P.-S. — La nouvelle officielle que nous venons de recevoir de l'heureuse fin de la guerre en Italie a produit ici une grande sensation et une satisfaction générale.

J'espère que mon rapport d'avant-hier, dont M. le comte de Lagarde a bien voulu se charger, qui pendant la dernière guerre était encore général au service de Russie, qui l'est actuellement au service de son souverain, le roi de France, et qui a été envoyé par celui-ci au grand quartier général des souverains alliés, sera exactement parvenu à Votre Altesse.

N° 11.

Goltz à Hardenberg.

(Extraits.)

Gand, 9 juin 1815.

Monseigneur,

Les nouvelles des départements du Nord et du Pas-de-Calais ne cessent également pas d'être très satisfaisantes pour Sa Majesté Très Chrétienne relativement à l'esprit public qui y règne.

Madame la duchesse d'Angoulême, qui est partie dimanche dernier pour Londres, comme j'ai eu l'honneur de l'annoncer à Votre Altesse, espère pouvoir bientôt se rendre en Espagne ou dans le midi de la France pour rejoindre son époux, qui est retourné, après avoir été reçu par le roi d'Espagne de la manière la plus distinguée et la plus amicale, de Madrid à Barcelone, pour être plus à portée des événements en France [1].

En chiffres. Une personne arrivée récemment de Paris rapporte que Fouché, depuis qu'il craint que Napoléon ne songe plus qu'à se débarrasser de lui, a tâché de former de nouveau un parti pour le duc d'Orléans et que ce parti se vante d'intelligence avec la cour de Pétersbourg [2]. Je suis presque convaincu que le duc d'Orléans, que j'ai trouvé d'ailleurs dans les derniers temps à Paris assez faible de caractère, ne s'engagera pas directement dans une affaire qui pourrait fort compromettre son honneur; mais il y a toujours du louche dans sa conduite; car on m'assure qu'il a éludé l'invitation que le roi de France lui a faite de venir le rejoindre, en observant, tout en protestant de son dévouement, qu'il ne désirerait pas de rentrer en France avec les émigrés, dont il ne partageait pas les principes, qu'il lui répugnait également d'y revenir à la suite des armées étrangères et qu'il croyait devoir rester dans une position éloignée des affaires d'État, où le Roi lui-même l'avait placé lorsqu'il occupait le trône.

Le prince de Talleyrand n'est pas encore arrivé. On l'attend ici d'un jour à l'autre avec beaucoup d'impatience. Je m'imagine qu'il s'arrêtera deux jours à Bruxelles pour

1. Cf. présent ouvrage, t. I, chap. VIII.
2. Cf. ci-dessus, correspondance de Stuart, p. 128, dépêche n° 74, et, ci-dessous, p. 257, n° 12.

conférer sur plusieurs objets importants avec le duc de Wellington....

N° 12.

Goltz à Hardenberg.

Gand, 11 juin 1815.

Monseigneur,

Je m'empresse de soumettre à Votre Altesse la lettre ci-jointe que je viens de recevoir de M. le duc de Feltre. Les notions intéressantes qu'elle renferme lui ont été données par un officier arrivé de Paris, auquel un sous-employé dans les bureaux du ministère de la guerre les a confiées; mais cet officier n'ayant osé se charger d'aucun papier, à cause du danger qu'il courait d'être arrêté, n'a pu s'en rapporter qu'à sa mémoire pour les transmettre ici.

ANNEXE A LA DÉPÊCHE N° 12.

Clarke à Goltz.

Ministère de la guerre.

Gand, 10 juin 1815.

Monsieur le comte,

J'ai reçu hier, fort tard, les renseignements ci-joints qui méritent beaucoup d'attention. Ils viennent des bureaux du département de la guerre et font voir qu'à l'aide de tous les moyens qu'il a employés, Bonaparte est parvenu à augmenter ses troupes assez sensiblement.

La personne qui m'envoie ces détails et qui est instruite et parfaitement sûre, craignant d'être compromise, n'a pas voulu les donner par écrit. Ils ont été confiés à la mémoire d'un ancien officier qui vient d'arriver et sur les sentiments duquel on peut compter. Toutefois, il était

moins certain de ce qu'il m'a dit au sujet des forces de Lecourbe, de Suchet, de Brune et des Pyrénées que du reste. On lui a donné la force des corps en nombres ronds et sans fractions, et il m'a dit qu'on les a élevés au plus haut parce qu'on y a compté d'avance tout ce qui était destiné à les rejoindre et qui les aura rejoints au moment actuel. Cet officier a quitté Paris le 4 juin. Je suis porté à penser qu'il y a dans cet état quelque exagération ; c'est pourquoi j'en mets ici la récapitulation et, en regard, ce que je crois plus vraisemblable.

ÉTAT ENVOYÉ DE PARIS		SUPPUTATION qu'on croit PLUS EXACTE
1er corps (comte d'Erlon)	25,000 h.	20,000 h.
2e corps (comte Reille)	25,000 h.	20,000 h.
3e corps (comte Vandamme) . . .	15,000 h.	10,000 h.
4e corps (comte Gérard)	20,000 h.	15,000 h.
5e corps (comte Rapp)	20,000 h.	15,000 h.
6e corps (comte de Lobau) . . .	15,000 h.	10,000 h.
Garde impériale	20,000 h.	15,000 h.
Corps du général Lecourbe . . .	8,000 h.	6,000 h.
Corps du maréchal Suchet . . .	8,000 h.	4,000 h.
Corps du maréchal Brune, y compris la garnison de Marseille . .	6,000 h.	5,000 h.
Corps de Bordeaux et des Pyrénées.	15,000 h.	12,000 h.
Hôpitaux et dépôts	50,000 h.	50,000 h.
Total. . . .	227,000 h.	182,000 h.
Différence	45,000 h.	

Cette réduction ne me paraît point exagérée [1]. Elle est fondée sur la première base d'après laquelle j'ai établi la force de l'armée française eu égard au nombre des régiments qui la constituent. Je suis très porté à croire que

1. En fait, Napoléon avait 284,000 hommes de première ligne. Cf. Houssaye, *1815*, t. II.

Bonaparte a cinq cents pièces de canon bien attelées. C'est à mettre son artillerie en bon état qu'il aura employé une grande partie des fonds qu'il a pu se procurer.

Il y a quelques corps de soldats en retraite dans certaines places, même des soldats qui ont des jambes de bois.

Givet est une place en mauvais état. On assure qu'elle se défendrait mal, et le commandant, dont le nom doit être Bour ou Baer, a témoigné, dans la correspondance avec le prince d'Eckmühl (Davoust), l'inquiétude de ne pouvoir résister.

L'officier qui m'est arrivé croyait Bonaparte parti de Paris et pensait qu'il pouvait attaquer vers le 10, et pousser vers Namur.

Le calcul sur le nombre des gardes nationales est conjectural. On n'a pu se le procurer exactement.

P.-S. — Si le nom du commandant de Givet, qu'on n'a pu indiquer que d'une manière inexacte, était celui du général Bourke, ancien aide de camp du maréchal Davoust, il ne faudrait pas conclure, de la lettre qu'il a écrite, qu'il fût disposé à rendre la place, car il serait homme à se défendre jusqu'à la dernière extrémité.

N° 13.

Goltz à Hardenberg.

(Extraits.)

Bruxelles, 13 juin 1815.

Monseigneur,

Les ordres que Votre Altesse a daigné me donner, *sub* n° 1, du 31 mai, ne me sont parvenus qu'hier. Je la prie de croire que je m'y conformerai exactement [1].

1. Il s'agit de la dépêche de Hardenberg, citée à la p. 216.

En chiffres. Mais il paraît convenable au duc de Wellington et à mes collègues d'attendre l'arrivée du prince de Bénévent pour donner lieu à l'éloignement et au remplacement du comte de Blacas [1]. Comme Votre Altesse me marque au reste, dans sa dépêche, le désir que la cause de Sa Majesté Très Chrétienne gagnât autant que possible, par une conduite analogue à l'opinion publique en France, je crois qu'il est de mon devoir de lui soumettre encore ici, en me référant au rapport qui accompagnait le projet de convention du duc de Wellington [2] et à celui ci-annexé, les observations suivantes. Vu l'état actuel des choses en France, et nous trouvant à la veille du commencement des hostilités, il me paraît urgent de ne rien faire qui puisse inspirer des craintes et de la méfiance à l'unique parti qui se bat déjà contre Napoléon, et qui doit et qui peut nous servir d'auxiliaire dans l'intérieur du pays que nous allons attaquer. Il est, par cette même raison et par beaucoup d'autres, dangereux d'entrer en relations avec les jacobins, et il me paraît même démontré déjà que cela n'offrirait aucune chance avantageuse, puisque.... [3] n'est déjà plus, à ce qu'on assure, un instrument aveugle de Napoléon, et que Fouché, scélérat poltron, prouve, par ce qu'il a fait et n'a point fait jusqu'ici, qu'il n'a d'autre but que de se ménager une existence (*sic*) dans le cas que les armées alliées eussent de grands succès. Le refus d'admettre des commissaires du roi de France près des armées alliées aurait donc de très graves inconvénients sous tous les rapports déjà indiqués ; mais il faut y ajouter

1. Cf. t. I, p. 235, dépêche de Vincent, n° 118.
2. Ce projet se trouve au t. I, p. 87. Quant au rapport auquel Goltz fait ici allusion, il ne figure pas dans sa correspondance et a dû être envoyé hors série. Cf. t. I, la correspondance de Vincent, n° 113 à 120.
3. Il y a ici une lacune dans l'original.

encore que les administrations centrales ou purement militaires dans les provinces conquises n'ont déjà offert, dans la dernière guerre, presque aucunes ressources ni aux cours alliées ni à leurs armées; qu'un désordre et une rapine menacent d'en être la suite et de rendre la guerre véritablement nationale [1]; qu'il se pourrait facilement que des départements de la France se soulevassent avant l'arrivée des troupes étrangères, qui, certainement, ne voudraient et ne pourraient être administrés qu'au nom du roi de France, et qu'au reste l'admission de ses commissaires ne pourrait jamais gêner les puissances alliées dans la marche politique qu'elles croient devoir suivre, ni empêcher leurs armées d'exercer, suivant les circonstances, tous les droits de la France....

N° 14.

Goltz à Hardenberg.

(Extraits.)

13 juin 1815.

Monseigneur,

Je n'ai eu qu'hier au soir l'honneur de recevoir à Gand les ordres que Votre Altesse a daigné m'adresser en date du 4 de ce mois [2], et je me suis rendu de suite ici, pour agir de concert avec les généraux de Vincent et de Pozzo di Borgo, ainsi qu'avec le duc de Wellington, dans l'affaire relative à la nomination de commissaires français près des armées alliées.

Après avoir reçu par le chevalier Stuart, ambassadeur d'Angleterre, la copie ci-jointe d'une dépêche par laquelle

1. Voir ci-dessus, p. 252, le mémoire de Guizot.
2. Cette dépêche de Hardenberg manque.

lord Castlereagh [1] lui fait part que le gouvernement britannique approuve non seulement la proposition faite à cet effet par Sa Majesté Très Chrétienne, mais aussi le projet de convention du duc de Wellington, nous avons, d'un commun accord, porté le tout à la connaissance de celui-ci, qui a cru ne pouvoir mieux manifester son opinion sur cette question importante qu'en écrivant à S. A. le prince de Metternich la lettre dont Votre Altesse trouvera la copie ci-jointe [2]....

N° 15.

Goltz à Hardenberg.

(Extraits.)

Gand, 16 juin 1815.

Monseigneur,

Supposant que l'importante nouvelle du commencement des hostilités sera parvenue directement à Votre Altesse du quartier général de l'armée prussienne, et qu'elle aura pris alors la résolution de presser son départ pour le grand quartier général des souverains alliés, je crois devoir continuer de donner cette direction à mes rapports pour qu'ils ne manquent pas leur destination. Les notions que j'ai eu l'honneur de porter à la connaissance de Votre Altesse, sur le mouvement offensif que Buonaparte allait faire et qui paraissait peu probable au prince de Blücher, avec lequel je suis journellement en correspondance, se sont pleinement confirmées. Buonaparte paraît avoir réuni 80,000 à 100,000 hommes, avec lesquels il se porte en avant sur la route de Maubeuge à Charleroi, où son

1. Cf. t. I, p. 233.
2. La lettre est au t. I, p. 241. La suite de la dépêche de Goltz est conforme au texte de la dépêche de Vincent donnée au t. I, n° 119, p. 226, § 3.

avant-garde doit être arrivée hier matin. Il paraît que son intention était de séparer, par ce mouvement, l'armée du duc de Wellington de celle du prince de Blücher, et d'obliger celle-ci à se concentrer sur la rive droite de la Meuse; mais il n'atteindra point ce but, puisque les deux armées sont étroitement liées ensemble. Peut-être y aura-t-il demain une grande bataille qui pourrait bien avoir lieu dans les environs de Sombref. Le duc de Wellington a fait prier ce matin Sa Majesté Très Chrétienne d'ordonner au duc de Berry de rassembler ses troupes à Alost [1] et de se tenir prêt à pouvoir se porter ailleurs dès que les circonstances l'engageraient à lui en faire la proposition. Je m'imagine que la cour se rendra alors à Anvers, qui semble être à tout événement le point le plus convenable.

On a fait partir aujourd'hui d'ici des personnes pour faire dire aux habitants royalistes, dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, que le moment était venu où leur soulèvement pourrait s'effectuer et être fort utile.

Sa Majesté Très Chrétienne a reçu hier des lettres de l'amiral Linois, gouverneur de la Guadeloupe, en date du 4 mai, par lesquelles il lui assure qu'il avait pris toutes les mesures nécessaires pour pouvoir lui garantir la possession de la colonie, et que le gouverneur de la Martinique, ayant promptement organisé une milice considérable, renverrait les troupes de ligne en France, pour ne point courir le danger d'en être trahi [2]....

1. Le duc de Berry quitta Alost et se retira derrière l'Escaut. Cf. sur ces événements, dans la collection de la Société, les *Souvenirs du comte de Semallé*, p. 227 et suiv.

2. Cf. t. I, chap. IX, lettres et notes de Lainé.

N° 16.

Goltz à Hardenberg.

(Extraits.)

Gand, 21 juin 1815.

Monseigneur,

Après la victoire décisive remportée le 18 par les armées alliées, le duc de Wellington, que j'ai vu encore le 19 à Bruxelles, au moment où il allait en partir pour rejoindre son armée, a fait proposer à Sa Majesté Très Chrétienne de se rendre demain à Grammont, après-demain à Mons et de s'y faire précéder par les troupes sous les ordres de S. A. R. Mgr le duc de Berry. En vertu de cette proposition, la cour se mettra demain en route.

Je ne parle pas à Votre Altesse des combats et batailles sanglantes qui ont eu lieu, puisqu'elle en connaîtra déjà, à l'arrivée de ce rapport, tous les détails par ceux que S. A. le prince de Blücher s'est empressé de faire à Sa Majesté, mais il me paraît important de l'informer que le général Bourmont, ancien Vendéen, qui a quitté, le 15 de ce mois, l'armée ennemie avec tout son état-major, pour rejoindre le roi de France, et même les prisonniers français, s'accordent à dire que la circonstance de l'omission du nom du Roï, dans les déclarations du congrès de Vienne, a fait un mauvais effet sur les esprits en France, et a procuré à Buonaparte beaucoup plus de moyens de résistance, parce que le public, si facile à induire en erreur, a cru y trouver une preuve que les puissances alliées n'ont d'autre but que de livrer la France à des factions et de la démembrer. Comme le général Pozzo di Borgo vient de me dire qu'il retournerait dans une demi-heure par Bruxelles au quartier général du duc de Wel-

lington, d'où il ferait partir un courrier pour le grand quartier général des souverains alliés, je profite de cette occasion pour transmettre ce rapport à Votre Altesse, auquel je crois d'ailleurs ne rien pouvoir ajouter qui soit digne de l'occuper dans un moment aussi intéressant que celui où les souverains alliés ont reçu la grande nouvelle du gain d'une bataille qui promet une fin prompte et heureuse de la guerre actuelle....

N° 18 [1].

Goltz à Hardenberg.

Câteau-Cambrésis, 25 juin 1815.

Monseigneur,

Le comte de Blacas n'a accompagné Sa Majesté Très Chrétienne que jusqu'à Mons. Il va d'abord à Londres pour y chercher sa femme et se rendra ensuite, comme ambassadeur extraordinaire de Sa Majesté, à Naples. Le Roi a été fort affecté de cette séparation d'un de ses plus anciens et de ses plus fidèles serviteurs; mais la jugeant utile dans les circonstances présentes, il s'y est décidé, et M. de Blacas s'est conduit dans cette occasion avec résignation et noblesse.

En chiffres. Après avoir été bien plus longtemps en route qu'il n'était nécessaire, le prince de Talleyrand est arrivé enfin avant-hier vers le soir à Mons. Il y fut plusieurs heures avant de se rendre chez le Roi, probablement afin de s'informer d'abord auprès des personnes qui lui sont particulièrement dévouées de l'état des choses à la cour.

1. La dépêche n° 17 manque au dépôt de Berlin.

En attendant, le Roi reçut la lettre du duc de Wellington par laquelle ce maréchal lui fit la proposition de se rendre ici le lendemain. Cette lettre donna lieu à une délibération d'une heure et demie entre le Roi, le comte d'Artois, le duc de Berry, le ministre de la guerre et le comte de Blacas, à la suite de laquelle le Roi se décida à se rendre ici. Apprenant le matin, avant notre départ de Mons, que le prince de Talleyrand avait donné sa démission au Roi, je me rendis chez lui pour en connaître le motif. Il me dit alors en substance que, suivant son opinion, le Roi n'aurait point dû rentrer en France avec les armées étrangères et avant d'y être rappelé formellement par la nation ; que cette affaire aurait d'ailleurs dû être discutée dans un conseil des ministres qui n'avait point eu lieu ; qu'il en avait fait des représentations à Sa Majesté, mais que lui ayant déclaré qu'elle avait déjà fait partir sa réponse pour le quartier général du duc de Wellington, il s'était borné à dire que, ne pouvant bien servir le Roi dans une affaire importante qu'il n'avait point préparée et qu'il ne pouvait approuver, il ne lui restait que de lui offrir sa démission. — Le prince de Talleyrand ajouta que le Roi n'avait point accepté celle-ci, mais qu'il se rendrait, après avoir rendu compte de sa conduite à Votre Altesse, au prince de Metternich et au comte de Nesselrode, à Wiesbaden, afin de n'avoir pas l'air d'être venu exprès pour conseiller au Roi sa rentrée en France. Cette dernière observation ne put que me frapper et me faire croire qu'il n'était point décidément résolu à ne pas suivre le Roi. Aussi dit-il à l'ambassadeur d'Angleterre, lord Stewart, qui vint chez lui lorsque j'y fus, qu'il attendrait encore à Mons quelques mots de sa part. Suivant l'avis du duc de Feltre, le prince de Talleyrand n'a cherché qu'un prétexte pour ne pas faire voir qu'il ne refusait au

fond de suivre son souverain que parce qu'il était encore dans l'idée que le comte de Blacas ne serait point éloigné de sa personne; mais je suis plutôt tenté de croire que, craignant encore que les affaires militaires en France pourraient prendre une tournure assez fâcheuse pour obliger le Roi à un mouvement rétrograde, il a voulu se ménager, à tout événement, l'opinion des différents partis, en prouvant que ce n'était pas lui qui a conseillé au Roi la démarche qu'il a faite. Le baron Louis et le comte de Jaucourt sont également restés à Mons. Sa Majesté Très Chrétienne a été très mécontente de la manière d'agir du prince de Talleyrand et n'a fait aucune démarche pour l'engager à venir, mais lord Stewart, après avoir parlé sur ce sujet ici avec le duc de Wellington, lui a écrit d'abord que le duc avait eu de très fortes raisons pour proposer au Roi sa rentrée en France; que Napoléon venait d'abdiquer en faveur de son fils; que la nation ne pouvait point, dans les circonstances présentes, où les événements se précipitaient d'une manière étonnante, être consultée dans les formes ordinaires sur le choix d'un nouveau gouverneur; que plusieurs places fortes, qu'il était nécessaire de posséder le plus tôt possible, semblaient ne vouloir ouvrir leurs portes qu'à leur souverain légitime et que le retour de celui-ci en France ne pouvait que faciliter en général les opérations militaires par l'impression favorable qu'il ne manquerait pas de faire sur la grande majorité de la nation, entièrement disposée pour le Roi.

Le duc de Wellington a également écrit dans ce sens au prince de Talleyrand et je ne doute par conséquent pas qu'il nous suivra incessamment....

J'ai l'honneur de soumettre à Votre Altesse la copie ci-jointe d'une lettre, relative à la sommation des places qui

ont refusé jusqu'ici d'ouvrir leurs portes aux troupes prussiennes, que j'ai été dans le cas d'écrire à S. A. le prince de Blücher. J'y joins également une proclamation que Sa Majesté Très Chrétienne, après s'être concertée avec le duc de Wellington sur ce sujet, veut faire publier à Cambrai, où elle compte se rendre dès que la citadelle de cette forteresse lui sera remise.

P.-S. Câteau-Cambrésis, le 26 juin 1815. Le Roi a reçu cette nuit la nouvelle que la citadelle de Cambrai s'est rendue sur la sommation du général comte Oudenarde. La cour va s'y transférer encore aujourd'hui. Le prince de Talleyrand vient de répondre au duc de Wellington et à sir Stuart qu'il arrivera ce soir. Le général Pozzo di Borgo est arrivé hier au soir.

Le Roi a été reçu partout en France avec les démonstrations de la joie la plus vive. Je viens de lire la réponse du prince de Talleyrand à l'ambassadeur d'Angleterre. Elle contient les phrases suivantes : « Je pars demain « pour Câteau-Cambrésis, où j'espère vous voir. Je suis « fort facile à arranger, car je ne demande qu'une unité « d'action qui seule peut nous procurer les moyens et la « force pour assurer un succès entier à la cause du Roi. »

ANNEXES A LA DÉPÊCHE N° 18.

Goltz à Blücher.

A.

Câteau-Cambrésis, 25 juin 1815.

Der Herzog von Wellington, nachdem er die Nachricht von der Einnahme der Stadt Cambray und von der Verweigerung des Kommandanten, die dortige Citadelle den alliirten Truppen zu übergeben, erhalten, hat heute dem Könige von Frankreich vorgeschlagen, sowohl diese Cita-

delle, als auch die übrigen hinter seiner Armee liegenden Festungen, welche sich weigern ihre Thore zu öffnen, durch von ihm abzuschickende Offiziere in seinem Namen auffordern zu lassen. Zugleich hat er bemerkt, dass er nichts dagegen habe, wenn die Citadelle von Cambray nach der Uebergabe von den Stadt-Nationalgarden, nicht aber von den Departemental-Nationalgarden, welche dort sein möchten, besetzt werde. Der König hat zu diesem Ende jetzt eben den französischen General Graf Oudenarde nach Cambray abgeschickt; mich aber hat er zu sich rufen lassen und mir in Gegenwart der Prinzen seines Hauses, des Herzogs von Wellington und des englischen Botschafters, sir Stuart, eröffnet, dass er, da es den Feldherrn der alliirten Höfe gewiss darum zu thun sein werde, so bald als möglich in den Besitz der Festungen zu kommen, um nicht durch Blokade- oder Belagerungskorps sich schwächen zu müssen, hoffen dürfe, Euere Durchlaucht würden jenes vom Herzoge von Wellington vorgeschlagene Mittel ebenfalls für zweckmässig halten; in welcher Hoffnung er daher den *Maréchal des camps* baron Dubois d'Aisy, welcher sich für die Sache des Königs in Frankreich ausgezeichnet hat, und den Major Grafen Caraman, Sohn des Gesandten in Berlin und bis zum Jahre 1807 in unsern Diensten, an Euere Durchlaucht abschicken würde, damit ersterer Landrecy, letzterer aber Maubeuge auffordern könne, woselbst sie unter der Authorität preussischer Kommandanten als französische Kommandanten bleiben könnten, um jene zu unterstützen und als Mittelsperson zwischen der fremden Besatzung und den Lokalbehörden nützlich sein zu können. Ich habe darauf geantwortet, dass es mir nicht scheine, als wenn Euere Durchlaucht gegen die vorgeschlagene Maassregel sein würden, dass ich jedoch höchstderos[elben] Meinung nicht präjudiziren

könne und den König daher bäte, die oben genannten Offiziere mit einem ihre Sendung betreffenden Schreiben seines Kriegsministers an Euere Durchlaucht versehen zu wollen [1].

Proclamation de Cambrai.

Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre.

A tous nos fidèles sujets, salut.

Dès l'époque où la plus criminelle des entreprises, secondée par la plus inconcevable défection, nous a contraint à quitter momentanément notre royaume, nous

1. *Traduction :* Le duc de Wellington, après avoir reçu la nouvelle de l'occupation de la ville de Cambrai, et du refus du commandant de rendre la citadelle aux troupes alliées, a proposé aujourd'hui au roi de France de faire sommer en son nom, par des officiers envoyés par lui, et cette citadelle et les autres places laissées en arrière de son armée, qui se refusent à ouvrir leurs portes. En même temps il a fait observer qu'il ne voyait aucun inconvénient à ce que la citadelle de Cambrai fût, après la reddition, occupée par la garde nationale urbaine, mais non par la garde nationale départementale, qui pourrait être là. A cette fin, le Roi a envoyé à l'instant même le général français, comte Oudenarde, à Cambrai. Puis il m'a fait appeler auprès de lui et m'a déclaré, en présence des princes de sa maison, du duc de Wellington et de l'ambassadeur anglais, sir Stuart, que, — comme il paraîtrait sans doute important aux généraux en chef des puissances alliées d'entrer aussitôt que possible en possession des citadelles pour ne pas être obligés de s'affaiblir par des corps de blocus ou de siège, — il osait espérer que Votre Altesse estimerait également utile cette mesure proposée par le duc de Wellington ; dans cette espérance, il voulait donc envoyer auprès de Votre Altesse le maréchal de camp baron Dubois d'Aisy, qui s'est signalé en France pour la cause royale, et le major comte de Caraman, fils de l'ambassadeur à Berlin, et jusqu'à 1807 resté à notre service, pour que le premier puisse sommer Landrecies, le second Maubeuge : ils y pourraient rester sous l'autorité des commandants prussiens, comme commandants français, pour soutenir celui-ci et pour pouvoir être utiles comme médiateurs entre la garnison étrangère et les autorités locales. J'ai répondu qu'il ne me semblait pas que Votre Altesse dût être contraire à la mesure proposée, que cependant je ne pouvais préjuger votre sentiment, par conséquent je priais le Roi de vouloir bien munir les officiers ci-dessus nommés d'une lettre de son ministre de la guerre adressée à Votre Altesse et relative à leur mission.

vous avons avertis des dangers qui vous menaçaient, si vous ne vous hâtiez de secouer le joug d'un tyran usurpateur. Nous n'avons pas voulu unir nos bras ni ceux de notre famille aux instruments dont la Providence s'est servie pour punir la trahison. Mais aujourd'hui que les puissants efforts de nos alliés ont dissipé les satellites du tyran, nous nous hâtons de rentrer dans nos États pour y rétablir la constitution que nous avions donnée à la France, réparer, par tous les moyens qui sont en notre pouvoir, les maux de la révolte et de la guerre qui en a été la suite nécessaire, récompenser les bons, mettre en exécution les lois existantes contre les coupables, enfin, pour appeler autour de notre trône paternel l'immense majorité des Français dont la fidélité, le courage et le dévouement ont porté de si douces consolations dans notre cœur.

Donné au Câteau-Cambrésis, le vingt-cinquième jour du mois de juin de l'an de grâce 1815 et de notre règne le vingt et unième.

N° 20 [1].

Goltz à Hardenberg.

Cambrai, 28 juin 1815.

Monseigneur,

Le ministère de Sa Majesté Très Chrétienne se trouvant depuis hier matin rassemblé ici, le Roi a tenu sur-le-champ un conseil de ministres, et aujourd'hui il y en a eu un second dont le résultat important a été l'adresse ci-jointe aux Français. Le prince de Talleyrand a fait la lecture de cette adresse à l'ambassadeur d'Angleterre, au ministre de Russie et à moi, le ministre d'Autriche étant encore à

1. La dépêche n° 19 manque au dépôt de Berlin.

Bruxelles, et nous déclara à cette occasion qu'il croyait devoir donner connaissance de tous les actes du Roi, même avant leur publication, aux ministres des souverains alliés et particulièrement de ceux dont il avait appris à connaître, surtout pendant son séjour à Vienne, les intentions pures et l'opinion qu'ils ont sur les mesures à prendre pour pacifier véritablement la France et l'Europe entière. La susdite adresse nous a paru être rédigée dans un esprit propre à faire un grand effet sur la nation, à calmer toutes les inquiétudes et à mettre les jacobins dans l'impossibilité de bouleverser encore la France et de répandre leur venin dans d'autres pays [1].

Le Roi vient de recevoir l'agréable nouvelle que le commandant du Quesnoy, qui avait rejeté jusqu'ici toute espèce de propositions, quoique le prince Frédéric d'Orange ait fait bombarder la ville par quelques centaines d'obus, a rendu la place sur la sommation qui lui a été faite au nom du Roi par un général français. Le comte de Caraman revient tout à l'heure du quartier général du prince de Blücher, qui était hier dans les environs de Noyon, avec la réponse verbale que l'on ne voulait point faire sommer les places bloquées par des troupes prussiennes, au nom du roi de France. Cette réponse a fait ici une douloureuse impression.

Apprenant à ma grande surprise, par le général Pozzo di Borgo, que le courrier avec lequel il voulait expédier mon rapport n° 16, du 21 de ce mois, n'est point parti, il ne me reste à présent qu'à joindre ce rapport à celui d'aujourd'hui.

1. C'est la déclaration de Cambrai du 28 juin.

N° 21.

Goltz à Hardenberg.

(Extraits.)

Cambrai, 30 juin 1815.

Monseigneur,

L'ambassadeur d'Angleterre me dit tout à l'heure qu'il vient de recevoir du duc de Wellington la nouvelle de l'arrivée d'une députation de Paris à son quartier général pour proposer un armistice. Le duc de Wellington était disposé à accepter cette proposition sous condition que l'on livrât Buonaparte entre les mains des alliés et que les troupes alliées occupassent néanmoins provisoirement la capitale. Comme la députation ne paraît insister encore à l'égard du rétablissement du Roi que sur quelques phrases de son adresse aux Français, le duc désire que Sa Majesté se porte le plus tôt possible en avant pour pouvoir être rappelée formellement au trône avant l'entrée des troupes étrangères.

Le Roi tient dans ce moment son conseil des ministres pour délibérer sur cet objet. Il est très probable que nous irons encore aujourd'hui jusqu'à Roye. Au moment du départ du courrier du duc de Wellington, ce général en chef voulait se rendre auprès du prince de Blücher pour conférer avec lui.

La ville d'Arras s'est rendue. Le commandant s'est retiré avec quelques troupes dans la citadelle, d'où il a fait une sortie que les habitants et les paysans ont repoussée. Le général Bourmont y arrivera aujourd'hui avec quinze cents paysans armés des environs de Hazebrouck et déterminera probablement le commandant à se rendre....

V.

LETTRES

DE

M. DE PROVOST ET DU BARON DE BINDER[1]

ARCHIVES IMPÉRIALES DE VIENNE

(Extraits)

N° 17.

Provost[2] *à Metternich.*

(Extraits.)

La Haye, 25 mars 1815.

Mon Prince,

La nouvelle de la rentrée de Bonaparte à Paris a causé ici une sensation d'autant plus inquiétante que dans un village dans les environs de cette résidence, elle avait été précédée de l'arrestation de quelques individus qui avaient fait entendre les cris de vive l'Empereur! et qu'elle a été suivie de semblables cris qui ont motivé l'arrestation de quelques militaires[3]. Hier et aujourd'hui

1. Quelques fragments de ces dépêches ont été publiés déjà par M. Prosper Poullet, *Les premières années du royaume des Pays-Bas*. Bruxelles, *Revue générale*, décembre 1893.

2. Provost était chargé d'affaires d'Autriche à la Haye.

3. Cf. ci-dessus, Correspondance de Stuart, dépêche n° 8, p. 20, et les notes 2 et 3.

il y a bien eu quelques petites rumeurs, mais la populace elle-même commence à y mettre ordre et l'on entend continuellement dans les rues les cris de *Oranje boven*, au point même qu'on n'ose plus se montrer sans cocarde orange. Il est incroyable combien tous ces soldats et même encore plusieurs officiers qui avaient servi en dernier lieu dans les armées françaises regrettent l'ancien état de choses. L'on n'est pas sans inquiétudes ici sur l'esprit des militaires qui composent les régiments à peine formés dans la Belgique, où le nombre de ces soldats est infiniment plus considérable qu'ici, et où il est si aisé d'exercer une mauvaise influence sur les opinions qui commençaient à se rallier et se prononcer favorablement et qu'on voit depuis plusieurs jours de nouveau si vacillantes. L'on espère que la présence de la Cour y fera un bon effet, toutes les autorités la désirent instamment, et dans ce moment plus que jamais; aussi partira-t-elle décidément après-demain dans l'intention de chercher à inspirer par tous les moyens imaginables la confiance, l'union et la concorde, mais je sais de source qu'on ne se dissimule pas combien la tâche est difficile....

En chiffres. L'ambassadeur d'Angleterre [1] m'a dit qu'il devait nous importer d'être positivement instruits des manœuvres du ministre prussien [2], qu'il sait chargé de commissions spéciales de sa Cour. Il m'a dit aussi que le roi est fort mécontent de ce que M. le baron Nagell [3] prend, pour la seconde fois, le mauvais état de sa santé pour prétexte pour ne pas suivre à Bruxelles. Ce ministre, très avare et déjà fort avancé en âge, aime beaucoup ses

1. Sir Charles Stuart.
2. De Brockhausen.
3. Ministre des affaires étrangères.

aises et est ennemi de tout déplacement. Le roi a chargé son secrétaire général d'État de suivre à Bruxelles les relations diplomatiques [1].

N° 21.

(Extraits.)

Bruxelles, 10 avril 1815.

Mon Prince,

. . . .

Comme l'on ne se fie pas trop aux bataillons belges qui, ayant servi longtemps sous les drapeaux de Bonaparte, ne seraient peut-être pas éloignés, tant officiers que soldats, de partager la frénésie de l'armée française, il paraît que l'on va avoir soin d'entrelarder ces bataillons avec les corps et régiments anglais et hanovriens. Il est certain qu'il règne parmi cette troupe un esprit assez équivoque. Il n'y a presque pas de jours qu'on n'arrête, tant sur les frontières qu'ici et dans l'intérieur du pays, des émissaires de Bonaparte ; l'on est persuadé qu'il s'en trouve même parmi les personnes qui environnent actuellement le roi de France....

N° 22.

(Extraits.)

Bruxelles, 20 avril 1815.

Mon Prince,

....Louis XVIII est malade depuis quelques jours, il a les jambes extraordinairement enflées; on ne lui a pas encore rendu compte des inquiétudes où l'on est au sujet du duc d'Angoulême, dont on n'a depuis longtemps plus

1. Falck. — Provost, après avoir hésité à suivre le roi des Pays-Bas à Bruxelles, se rendit dans cette ville sur les instances de sir Charles Stuart.

de nouvelles positives. Il paraît que dès que Sa Majesté sera mieux transportable, elle ira établir sa Cour à Malines. Monsieur et le duc de Berry se sont rendus près du roi à Gand ; avant leur départ d'ici, j'ai eu l'honneur de présenter mes hommages à Leurs Altesses Royales ; ces deux princes ont daigné me continuer les bontés dont ils m'avaient honoré à Londres.

La majeure partie de la garnison de Bruxelles est partie hier le matin pour l'armée et l'on attend le corps hanovrien, dont l'avant-garde est déjà arrivée à Anvers. Il n'y a presque pas de jour qu'il ne passe quelque bataillon des milices hollandaises; elles sont animées du meilleur esprit; il serait à désirer que les milices que l'on cherche à organiser ici y missent la même ardeur; et l'on pourrait certainement s'attendre à cette ardeur si, d'après ce que m'ont assuré plusieurs personnes dont les sentiments et les opinions ne peuvent être équivoques, l'on ne donnait la préférence, pour tous les grades militaires un peu élevés et pour tous les principaux emplois, aux individus qui, jusqu'au dernier moment, ont servi Bonaparte et qui, encore à présent, tiennent les propos les plus extraordinaires ; je puis dire même que j'ai été scandalisé de ceux que j'ai entendus. Il n'y a point de doute qu'au moindre revers, si peut-être pas sans l'attendre, tous ces gens-là ne se prononcent pour Bonaparte ; j'en suis tellement persuadé, que j'ai cru qu'il était de mon devoir d'attirer là-dessus l'attention du gouvernement....

N° 2.

Binder [1] *à Metternich.*

(Extraits.)

Bruxelles, 4 mai 1815.

Mon Prince,

. . . .

J'ai vu, dans un assez long entretien, que j'ai eu hier avec le duc de Wellington en sortant de table chez l'ambassadeur d'Angleterre, que ce maréchal, en regrettant la décision du conseil de guerre tenu à Vienne, le 20 avril, au sujet de sa proposition de commencer les opérations le 1er mai, n'en a pas moins toute confiance dans l'activité, l'énergie et la solidité de nos mesures ; je me suis convaincu, d'un autre côté, qu'il tient encore beaucoup à l'idée de prononcer le rétablissement des Bourbons comme but politique de la guerre et qu'en convenant qu'il a été d'un avis différent à la fin de la dernière campagne, avant la signature du traité de Paris (comme il conste (*sic*) par deux lettres, qu'il a écrites de Bayonne à Lord Bathurst, dont Votre Altesse se souviendra encore), il est d'avis, aujourd'hui, qu'il est de l'intérêt des souverains alliés de rattacher leur marche à ce traité, dont les avantages n'ont été accordés à la France qu'à la faveur de la reconnaissance de la dynastie légitime.

D'après ce que m'a dit M. le baron de Nagell, le gouvernement d'ici ne partage pas cette opinion, tout en regardant le résultat, que le duc de Wellington veut obte-

1. Le baron de Binder de Kriegelstein, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire d'Autriche auprès du roi des Pays-Bas, avait pris possession de son poste, à Bruxelles, le 1er mai. Cf., pour cette dépêche et la suivante, correspondance de Stuart, n° 48 ci-dessus, p. 94.

nir par une déclaration précise, comme très désirable. Il me semble d'ailleurs qu'on a ici assez peu de confiance dans les personnes qui entourent le roi de France; qu'on craint les effets d'un certain esprit d'émigrés [1] qu'on croit observer à présent comme par le passé et qu'on blâme la légèreté avec laquelle on admet, dans le corps de troupes du roi de France, beaucoup de déserteurs et de transfuges, parmi lesquels on soupçonne de faux frères....

N° 3.

A. (Extraits.)

Bruxelles, 9 mai 1815.

Mon Prince,

J'ai eu, le lendemain de ma conversation avec le duc de Wellington, dont j'ai eu l'honneur de rendre compte à Votre Altesse, par mon rapport n° 2, du 4 mai, un nouvel entretien avec ce maréchal. Je le lui avais demandé, pour lui parler dans le sens de la dépêche que Votre Altesse a adressée, le 20 avril, à M. l'ambassadeur comte de Merveldt de l'objet de la mission de M. de Montrond à Vienne et des explications que cet agent a eues avec les cabinets d'Autriche, de Russie et de France. Le duc de Wellington était déjà informé, par lord Clancarty, de tous ces détails; et il est convenu qu'il pourrait y avoir de l'avantage à mettre cet agent dans le cas de se convaincre, sur les lieux, de la ferme résolution de tous les cabinets de ne jamais traiter avec Bonaparte et de ne poser les armes qu'après l'avoir militairement et politiquement anéanti. Il est de mon devoir, toutefois, de dire à Votre Altesse que le duc de Wellington m'a paru un peu piqué du secret qu'on a gardé sur cette transaction vis-à-vis de

1. Cf. ci-dessus, correspondance de Stuart, p. 33, 48, 61.

MM. les plénipotentiaires anglais à Vienne, et qu'il m'a chargé de supplier Votre Altesse de ne plus souffrir, dans quelque cas que ce pût être, qu'on eût des réticences vis-à-vis de l'Angleterre. Le duc croit qu'une conduite très ouverte envers son gouvernement est la seule qui puisse, d'un côté, écarter tous les mésentendus et acquérir, de l'autre, la confiance publique aux cabinets. « Vous connaissez trop bien, a-t-il ajouté, l'opinion générale, pour ne pas savoir qu'on suppose du louche dans toute affaire dont l'Angleterre n'est pas directement mêlée. »

Le duc, comme j'ai eu l'honneur de le mander déjà à Votre Altesse, est toujours personnellement d'avis qu'il aurait mieux valu rattacher au traité de Paris du 30 mai, conclu avec le roi de France, la marche politique à suivre contre Bonaparte et, en faisant la guerre à l'usurpateur, combattre pour l'autorité légitime; il s'est cependant rendu aux raisons qui ont engagé les cabinets alliés et le sien surtout à ne pas prononcer le nom de Louis XVIII, et il a reconnu que la marche de notre cour et celle de la cour de Saint-James étaient entièrement d'accord sur ce point.

Le duc de Wellington est entré, vis-à-vis de moi, dans beaucoup de détails sur la force et la composition des armées respectives. Il porte la sienne, dans le moment actuel, à 70,000 hommes effectifs, dont la moitié Anglais, le reste Hanovriens, Belges et Hollandais, sans compter les garnisons. Il est très content des Hollandais. Il calcule, d'un autre côté, que l'armée française est forte de neuf divisions de 5,000 hommes chacune, faisant 45,000 hommes, et sept divisions de cavalerie faisant 10,000 chevaux ; le tout à 55,000 hommes placés entre la Sambre et la mer, les garnisons des places non comprises. Cette armée est commandée par les généraux Erlon et Reille. Il croit que les Français, en se renforçant de tout

ce qu'ils ont de troupes disponibles entre Paris et la frontière, et même des gardes, ne pourraient pas attaquer ici avec plus de 80,000 hommes. L'armée prussienne, d'après le duc de Wellington, est forte de 100,000 hommes, sans les Saxons et un corps prussien destiné à les surveiller....

N° 8.

A. (Extraits.)

Bruxelles, 3 juin 1815.

Mon Prince,

. . . .

J'ai eu l'honneur de vous mander, avant-hier, par la poste, que le Roi partant aujourd'hui pour la Haye et ayant fait inviter le corps diplomatique à l'y suivre, je compte me mettre en route pour la Hollande après-demain....

Je puis certifier à Votre Altesse qu'un des principaux motifs du duc, en désirant hâter le commencement des opérations, était celui de nous en voir recueillir la gloire avant l'arrivée d'autres secours que les distances rendent nécessairement tardifs, et que l'expérience de la dernière guerre et des négociations qui l'ont suivie lui fait désirer que nous ayons, militairement et politiquement, la haute main dans la direction des affaires....

On a fait l'observation que le Roi, pendant tout le temps de son séjour à Bruxelles, n'a pas fait de visite à Gand. Le fait est que, malgré tout le respect dû aux malheurs de Louis XVIII, le gouvernement d'ici n'aime pas les Français, et qu'on ne serait pas fâché d'être bientôt débarrassé par les événements de leur résidence dans ce pays-ci [1].

1. Cf. ci-dessus, dépêche de Stuart, n° 8, p. 20.

INDEX BIOGRAPHIQUE ET GÉOGRAPHIQUE

DES TOMES I ET II

A

B

C

E

F

G

H

I

J

K

L

N

O

P

S

W

Y

ERRATA DES TOMES I ET II

TOME I

Page 6, note 2, ligne 2, *au lieu de :* Lors, *lire :* Lord.
— 16, note 1, *au lieu de :* Goltz, *lire :* Fauche-Borel, et supprimer la suite.
— 16, note 2, à supprimer.
— 21, note 2, ligne 4, *au lieu de :* Neiperg, *lire :* Neipperg.
— 70, *au lieu de :* de Bouchage, *lire :* du Bouchage.
— 70, *au lieu de :* de Chabrol de Crousot, *lire :* Chabrol de Crousol.
— 74, note 2, supprimer la phrase finale.
— 101, note 1, ligne 4, *au lieu de :* Bordcsoulles, *lire :* Bordesoulle.
— 114, ligne 15, *au lieu de :* Huc, *lire :* Hue.
— 124, note 1, *au lieu de :* Bordessoulle, *lire :* Bordesoulle.
— 178, ligne 12, *au lieu de :* Ballasteros, *lire :* Ballesteros.
— 180, ligne 7, — —
— 232, ligne 20, *au lieu de :* acquaintances, *lire :* acquittances.
— 232, avant-dernière ligne, *au lieu de :* cautions, *lire :* cautious.
— 234, note 2, *au lieu de :* Monrond, *lire :* Montrond.
— 240, ligne 8, *au lieu de :* Is, *lire :* it.
— 240, ligne 18, *au lieu de :* acceeding, *lire :* acceding.
— 247, ligne 5, *au lieu de :* beleive, *lire :* believe.

Page 245, table, *au lieu de* : Ballasteros, *lire :* Ballesteros.
— 246, table, *au lieu de :* Bournonville, *lire :* Beurnonville.
— 246, table, *au lieu de* : Chabrol de Crussol, *lire :* Chabrol de Crousol.

TOME II

— 6, ligne 8, *au lieu de :* had, *lire :* did.
— 14, ligne 11, *au lieu de :* throug, *lire :* through.
— 18, ligne 21, *au lieu de :* merry, *lire :* every.
— 19, ligne 1, *au lieu de :* hat, *lire :* has.
— 38, lignes 1 et 2, *au lieu de :* ma dernière visite, *lire :* mes dernières visites.
— 42, ligne 8, *au lieu de* : intelligences, *lire :* intelligence.
— 42, dernière ligne, *au lieu de :* deprim, *lire :* deprive.
— 43, ligne 14, *au lieu de :* tranquility, *lire :* tranquillity.
— 43, avant-dernière ligne, *au lieu de :* at, *lire :* to.
— 46, ligne 11, *au lieu de :* certain, *lire :* certainly.
— 46, ligne 21, *au lieu de :* fortunate, *lire :* fortunately.
— 48, ligne 14, *au lieu de :* Vaugirard, *lire :* Vaugiraud.
— 50, ligne 2, *au lieu de :* for, *lire :* far.
— 57, ligne 24, *au lieu de :* which, *lire :* while.
— 62, ligne 18, *au lieu de :* of the same, *lire :* at the same.
— 68, ligne 2, *au lieu de :* year, *lire :* years.
— 73, dernière ligne, *au lieu de :* render, *lire :* renders.
— 74, avant-dernière ligne, *au lieu de :* feel, *lire :* feels.
— 77, ligne 20, *au lieu de :* occupy, *lire :* occupies.
— 79, ligne 1, *au lieu de :* commissaires, *lire :* commissaries.
— 84, ligne 20, *au lieu de :* controul, *lire :* control.
— 88, ligne 1, *au lieu de :* Vitrée, *lire :* Vittré.
— 88, ligne 10, *au lieu de :* recrut, *lire :* recruit.
— 89, ligne 1, *au lieu de :* Vitrée, *lire :* Vittré.
— 96, ligne 22, — —

Page 97, ligne 11, *au lieu de :* I have, however, *lire :* I have however.
— 97, ligne 23, *au lieu de :* Vitrée, *lire :* Vittré.
— 98, ligne 12, *au lieu de :* offer, *lire :* offers.
— 106, ligne 17, *au lieu de :* coffres, *lire :* caisses.
— 108, ligne 11, *au lieu de :* inspire, *lire :* inspires.
— 112, ligne 14, *au lieu de :* prussians, *lire :* prussian.
— 113, ligne 24, *au lieu de :* honor, *lire :* honour.
— 117, lignes 20-21, *au lieu de :* combines, *lire :* combine.
— 118, ligne 2, *au lieu de :* affected, *lire :* effected.
— 135, avant-dernière ligne, *au lieu de :* what can, *lire :* whatever.
— 137, ligne 3, *au lieu de :* account, *lire :* accounts.
— 155, ligne 9, *au lieu de :* encounted, *lire :* encountered.
— 162, ligne 26, *au lieu de :* his, *lire :* her.
— 167, ligne 13, *au lieu de :* his, *lire :* the.
— 167, ligne 20, *au lieu de :* left ininfluenced, *lire :* less uninfluenced.
— 167, ligne 21, *au lieu de :* thence, *lire :* than.
— 168, ligne 3, *au lieu de :* will combine as, *lire :* well combined.
— 169, note 2, *au lieu de :* Berthier, *lire :* Bertier.
— 221, note 1, *au lieu de :* Alix, *lire :* Allix.
— 224, ligne 8, *au lieu de :* La Porterie, *lire :* La Poterie.
— 253, ligne 10, *au lieu de :* Bassinghem, *lire :* Bazinghen.
— 253, ligne 10, *au lieu de :* Polinchove, *lire :* Polincove.
— 264, ligne 8, *au lieu de :* Sombref, *lire :* Sombreffe.
— 294, index, *au lieu de :* Jaucourt (marquis de), *lire :* Jaucourt (comte de).

TABLE

LETTRES DE SIR CHARLES STUART

I.

LETTRES A M. DE BLACAS

II.

LETTRES A LORD CASTLEREAGH

III.

LETTRES DE LORD CASTLEREAGH A SIR CH. STUART

IV.

CORRESPONDANCE DU COMTE DE GOLTZ

I. *Dépêches de Paris*

II. *Dépêches de Gand*

V.

LETTRES DE PROVOST ET DE BINDER

BESANÇON. — IMPRIMERIE DE PAUL JACQUIN.

BESANÇON. — IMPRIMERIE DE PAUL JACQUIN.